

Première séance, mardi 10 décembre 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Commissions. – Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006: chapitres I à IV du programme gouvernemental; discussion. – Plan financier; discussion. – Motion N° 013.02 François Weissbaum/Claude Chassot (composition de la Commission du justice du Grand Conseil); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 015.02 Louis Duc (déductions sociales pour enfants à charge tenant compte du revenu du contribuable); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 017.02 Max Felser (modification de la loi portant règlement du Grand Conseil: suivi des mandats); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 253.01 Jean-Pierre Dorand (mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 212.02 Dominique Viridis Yerly (sécurité des citoyens/délinquance juvénile); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 213.02 Denis Boivin (réorganisation des justices de paix); réponse du Conseil d'Etat.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 122 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Elian Collaud, Pierre Cottier, Anita Cotting-Bise, Max Felser, Madeleine Freiburghaus, Pascal Kuenlin, Beat Vonlanthen. – Sans justification: M. Nicolas Lauper.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Ouverture de la session

Le Président. Je déclare ouverte la session ordinaire du Grand Conseil de décembre 2002.

Communications

Le Président. 1. Dans sa séance du 22 novembre 2002, le Bureau du Grand Conseil a enregistré une correspondance, non datée, des professeurs du Lycée Sainte-Croix, à Fribourg, qui, selon leurs propres termes, s'inquiètent des économies que le programme gouvernemental et le plan financier 2002–2006 prévoient de faire sur le dos de l'éducation.

Il semblerait que cette correspondance a été envoyée à plusieurs membres du Grand Conseil et la presse locale s'en est fait l'écho.

La discussion de tout à l'heure du plan financier de la législature 2002–2006 permettra de rectifier certaines affirmations erronées dans le message de ces professeurs.

2. Toujours dans sa séance du 22 novembre dernier, le Bureau du Grand Conseil a eu un échange de vues avec M. le Conseiller d'Etat Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie, sur l'état et l'avenir de l'Espace Mittelland. Je rappelle que chaque année, depuis trois ou quatre ans, certains membres du Grand Conseil participent à des forums organisés par l'Espace Mittelland et se demandent si cet Espace répond encore à un besoin. Du reste, conscient que la cohésion entre les cantons membres de l'Espace Mittelland est quelque peu remise en question, le comité stratégique de l'Espace Mittelland a ordonné une étude sur l'identité de cet Espace Mittelland, sur son avenir et sur sa cohésion. Il y a donc lieu d'attendre le résultat de cette étude.

3. Vous me permettez de faire un rappel concernant les développements des motions et postulats et leur remise à la presse. Lors de la séance d'information aux nouveaux députés, en février de cette année, le secrétariat du Grand Conseil avait expliqué la procédure approuvée par le Bureau du Grand Conseil, à savoir que les développements des motions et postulats sont transmis la semaine qui suit la fin de la session, par le secrétariat du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à tous les membres du Grand Conseil et à la presse. Cela pour éviter que le Conseil d'Etat ne prenne connaissance par la presse du dépôt et du développement d'une motion ou d'un postulat qui lui est prioritairement destiné, puisqu'il est appelé à y répondre. Je vous invite donc à l'avenir à respecter cette procédure.

Commission

Commission parlementaire nommée par le Bureau du Grand Conseil en sa séance du vendredi 22 novembre 2002

Projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise

Jean-Louis Romanens, président, et Solange Berset, Jacques Bourgeois, Dominique de Buman, Louis Duc, Josef Fasel, Jean-Noël Gendre, Nicolas Lauper, Michel Losey, Michel Monney et Jörg Schnyder.

Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006¹

Rapporteur: **Georges Godel** (*PDC, GL*), président de la Commission des finances et de gestion.

Commissaires: **Pascal Corminbœuf**, président du Conseil d'Etat, et les six autres conseillers d'Etat.

Chapitres I à IV du Programme gouvernemental

Discussion

Le Président. J'aimerais vous donner une petite introduction concernant ce programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006.

J'attire votre attention sur la procédure pour l'examen de ce rapport. Nous allons d'abord examiner le programme gouvernemental, respectivement les chapitres I à IV, de la manière suivante: le rapporteur de la Commission des finances et de gestion (CFG) et ensuite le président du Gouvernement s'exprimeront. Ensuite, la discussion générale sera ouverte, puis viendront la réponse du rapporteur de la CFG, celle du président du Gouvernement, puis l'intervention de M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat pour leur Direction respective. Enfin, le Grand Conseil prendra acte des chapitres I à IV.

Ensuite, je mettrai en discussion le plan financier. Là, à nouveau, le rapporteur de la CFG, puis M. le Directeur des finances au nom du Gouvernement s'exprimeront. Ensuite, la discussion générale sera ouverte. Après cette discussion, le rapporteur de la CFG, ainsi que le Commissaire du Gouvernement, Directeur des finances, et les autres membres du Conseil d'Etat, s'ils le désirent, répondront. Et le Grand Conseil prendra acte du plan financier.

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a pris connaissance du programme gouvernemental de la législature 2002–2006. Ce programme gouvernemental est divisé en trois parties bien distinctes: la première exprime les conditions cadres, la deuxième les objectifs prioritaires en dix points qui impliquent la coordination entre les directions et la troisième détermine les autres actions qui correspondent principalement à la poursuite des actions débutées lors de la législature précédente.

Ce programme gouvernemental a été analysé de manière approfondie par la Commission des finances et de gestion avec une délégation du Conseil d'Etat. Nous avons débattu de ce programme et avons obtenu des réponses aux questions posées. Les conditions cadres pour le programme gouvernemental sont, d'une part, la situation politique avec l'obligation d'appliquer une longue série de décisions prises en amont par les autorités fédérales et par conséquent hors de portée du Gouvernement et du Parlement, d'autre part la situation économique avec ses perspectives, soit au niveau de nos régions, soit au niveau européen, respectivement au niveau mondial. L'économie fribourgeoise devra certainement affronter des difficultés,

puisque tributaire de l'évolution conjoncturelle, nationale et mondiale.

L'évolution démographique est aussi l'une des composantes du programme gouvernemental. En effet, cette évolution permet de prévoir, à terme, les moyens qui devront être mis à disposition au niveau des infrastructures, notamment pour la formation. De plus, avec la pyramide des âges, elle donne un aperçu sur les prévisions fiscales d'une part et les coûts engendrés par les couches de la population d'autre part.

Au niveau des objectifs prioritaires, respectivement des autres actions, rien de révolutionnaire. Il est évident qu'en fonction de la situation des finances cantonales, ce programme ne sera pas réalisable dans sa totalité. Néanmoins, il est tout de même le fil conducteur autour duquel le Gouvernement entend orienter son activité politique au cours des années 2002 à 2006. Je ne vais pas énumérer la liste des objectifs et des actions dans le détail, il serait fastidieux de le faire, d'autant plus que tout à l'heure, vous aurez l'occasion de vous exprimer, de donner votre avis sur les propositions du Gouvernement, respectivement d'insister sur l'une ou l'autre des actions. N'oublions pas que le Gouvernement propose, le Grand Conseil dispose.

A l'examen du document, nous constatons que ce n'est pas un programme minceur. Il est évident que celui-ci comprend les objectifs et actions à entreprendre venant de toutes les directions. A l'évidence, le temps nécessaire à la mise en route et concrétisation des objectifs sera limité. Par ailleurs, les moyens financiers obligeront le Gouvernement à faire des choix serrés. C'est dire qu'un certain nombre d'objectifs du Gouvernement et du Parlement resteront des vœux pieux.

La Commission des finances et de gestion tient tout de même à relever certains points qui paraissent prioritaires et d'une importance capitale, comme le problème des enfants en difficulté, – les solutions dépendent de plusieurs départements –, la formation de nouvelles filières indispensables à notre économie, comme la polymécanique et bien sûr l'apprentissage des langues et l'amélioration de la sécurité.

Les réformes structurelles des communes doivent être poursuivies dans le strict respect du décret actuellement en vigueur, alors qu'un nouveau modèle de péréquation intercommunale, accompagné du réexamen de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, doit être élaboré. Cet objectif doit être réalisé une fois pour toutes et non rester dans les tiroirs du Gouvernement, comme pendant la dernière législature.

Concernant la Nouvelle gestion publique, le décret pour l'introduction de cette méthode de gestion à titre expérimental doit être mené à terme afin de pouvoir tirer de véritables conclusions.

Le programme législatif proposé ou prévu pendant la période 2002–2006, sans tenir compte des remarques et souhaits que vous allez exprimer tout à l'heure, nous amène à penser que nous surestimons les capacités financières de notre canton. Le constat des chiffres du plan financier que nous aborderons tout à l'heure nous imposera une réalité obligeant à des choix indispensables et réduira à néant des ambitions de l'ensemble des élus du peuple que nous sommes.

Je rappelle que ce programme est un instrument de travail du Gouvernement d'une part et une déclaration

¹ Message pp. 1061 à 1164.

d'intention politique d'autre part. De plus, c'est un instrument efficace pour conduire une politique cohérente. C'est aussi un moyen d'information de la population au service de laquelle s'effectue toute activité politique des autorités et de l'administration.

C'est avec ces remarques et réflexions que je vous propose de prendre acte de ce programme gouvernemental.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement. Le programme gouvernemental qui vous est soumis est le résultat d'un travail intensif entre les membres du Conseil d'Etat qui ont consacré une vingtaine de séances spéciales à son élaboration et à celle du plan financier de la législature. Ce va-et-vient entre le programme et le plan financier a permis d'adapter l'un à l'autre et réciproquement.

Le Gouvernement a aussi voulu améliorer la présentation du document en l'imprimant directement dans les deux langues officielles du canton et en s'efforçant d'adopter une mise en page plus moderne.

L'approche principale est une volonté de coordination entre les directions concernées par les objectifs prioritaires, ce qui permettra d'éviter des gestions parallèles en favorisant des approches interdirectionnelles. Les dix objectifs prioritaires ainsi définis sont les suivants: favoriser le développement harmonieux de la jeunesse, faciliter l'apprentissage des langues, promouvoir l'intégration des étrangers, renforcer la protection des citoyennes et citoyens, poursuivre les réformes structurelles communales, promouvoir une politique familiale globale, rechercher des finances saines pour un Etat fort, participer activement à la nouvelle Constitution, renforcer les infrastructures, mettre le cap sur le développement durable.

Ces dix objectifs cités ici dans le document, sans ordre de priorité et dont on peut dire qu'ils sont tous prioritaires à valeur égale, nécessitent tous et toutes un travail coordonné de deux ou plusieurs directions du Conseil d'Etat, quand ce n'est pas de toutes. C'est l'occasion de rappeler ici que les réformes institutionnelles et administratives de la précédente législature ont été, pour la plupart, menées à chef et que l'une ou l'autre, telle la répartition des tâches Etat/communes, sont des objectifs permanents d'une relation entre le Parlement et le Gouvernement.

L'examen des conditions cadres permet un constat intéressant de la part de la Direction de l'économie. Notre canton, bien sûr, est tributaire du contexte mondial et national, mais nos particularités voulues nous permettent souvent d'être souples et de réagir rapidement lorsque la conjoncture se détériore. Les contacts privilégiés que le Conseil d'Etat entretient avec les responsables de l'économie confirment que notre canton possède des atouts solides et recherchés.

Le Collège gouvernemental n'oublie pas pour autant les actions menées dans chacune des directions et il les a rassemblées dans un chapitre particulier intitulé «Autres actions». Ces 21 actions complémentaires que le Conseil d'Etat souhaite mener à bien durant cette législature, actions complétées avec un programme législatif copieux, démontrent que l'adaptation de notre canton aux réalités du monde en mouvement est

un objectif commun aux sept directions du Conseil d'Etat.

En 1997, le Président d'alors, Urs Schwaller, exprimait la ferme volonté du Conseil d'Etat d'adapter les structures du canton aux besoins du XXI^e siècle. Il faisait appel alors, pour réussir ce défi, au sens de l'Etat du Parlement. Je ne peux que répéter ses propos aujourd'hui. Chacune et chacun de mes collègues, animés de la même volonté, sont prêts à répondre à vos questions et à vos remarques.

Claude Masset (PLR, FV). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt le programme gouvernemental pour la période 2002–2006. Il rappelle tout d'abord que ce programme gouvernemental est le fil conducteur des actions que le Conseil d'Etat entend mener durant les cinq prochaines années. C'est donc une véritable déclaration d'intentions politiques.

Sur ce programme, le groupe libéral-radical se permet de faire, tout d'abord sur la forme, les considérations suivantes: notre groupe constate avec beaucoup de satisfaction qu'il y a une nette amélioration au niveau de la présentation du document et des informations concernant les actions que le Conseil d'Etat se propose de mener. Il se réjouit de cette évolution qui est, incontestablement, un plus par rapport au document précédent.

Concernant le fond, notre groupe constate que les actions proposées sont extrêmement ambitieuses et qu'elles auront véritablement des conséquences financières difficiles pour notre canton. D'une manière générale, les objectifs qui sont présentés sont également les nôtres; nous souhaitons pourtant que les priorités soient réexaminées au niveau du Conseil d'Etat.

Parmi les objectifs cités, certains ont fait l'objet de réflexions de la part de notre groupe. Concernant l'apprentissage des langues, notre groupe considère que c'est le seul domaine dans lequel le Conseil d'Etat n'a pas fait preuve de beaucoup d'ambitions. Notre groupe estime que l'Etat doit entreprendre, dans le domaine des langues, toutes les actions pour faciliter l'apprentissage des langues, que ça soit, bien sûr, le français et l'allemand, mais également l'anglais, puisque le milieu économique notamment a énormément besoin de l'anglais.

L'objectif 4 «Sécurité»: renforcer la protection des citoyens est certainement, aujourd'hui, une des priorités que doit mener l'Etat. Nicolas Sarkosi, Ministre de l'intérieur de la République française, le rappelait hier encore: «Quand les gens ont peur, ils ne vivent plus». Malheureusement, dans des lieux à risque de notre canton, les gens ont peur. Dans ces lieux-là, notre groupe estime que des mesures de sécurité doivent être prises notamment par une présence accrue de la police. Objectif N° 5 «Plan structurel»: ici, nous revenons, en fait, à un objectif que nous avons répété à maintes fois; la répartition des tâches et la nouvelle péréquation financière devront être réexaminées. Notre groupe ne se satisfera plus de promesses, il estime que durant cette période, la répartition des tâches, ainsi que la nouvelle péréquation devront être impérativement repensées.

Objectif N° 7 «Les finances»: «des finances saines pour un Etat fort»: nous sommes convaincus que seules des

finances saines permettront à notre canton de remplir les prestations essentielles qui sont de son ressort.

Objectif N° 8 «Institutions»: nous sommes d'avis que le décret relatif à la Nouvelle gestion publique devra être mené à terme, ceci afin de pouvoir tirer les véritables conclusions. L'évaluation de ces résultats devra être réalisée de manière neutre et objective. Nous sommes convaincus que cette Nouvelle gestion est un plus et qu'il faut continuer dans cette direction.

Objectif N° 9 «Infrastructures»: les voies de communication sont importantes pour le développement de notre canton; du reste, le Conseil d'Etat l'a fort bien compris. Nous soutenons la prochaine réalisation du Pont de la Poya qui est toujours, à nos yeux, un objectif prioritaire.

Enfin, outre ces différents objectifs, notre groupe constate qu'il y a dans ce programme d'actions, une multitude de nouvelles lois (15 au total). Or, de nouvelles lois entraînent des charges supplémentaires. Les moyens de l'Etat n'étant pas illimités, nous sommes d'avis qu'il serait judicieux de revoir à la baisse ces nouvelles lois, ne serait-ce que pour rendre plus crédible ce programme gouvernemental.

En conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce programme. Il constate qu'il va engendrer des coûts très importants, probablement même trop importants et dans cette perspective, il invite le Conseil d'Etat à revoir ses priorités afin de pouvoir présenter un programme qui soit financièrement supportable pour notre canton.

Jean-Jacques Collaud (PLR, SC). Tout à l'heure, M. Masset a parlé de sécurité; permettez-moi de développer ce thème. L'objectif n° 4 du programme gouvernemental, sous le titre «Sécurité», prévoit de renforcer la protection. On peut y lire: «Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen; celui-ci demande que la police assure une présence suffisante et qu'elle soit à l'écoute de ses préoccupations.» C'est ce que l'on appelle une police de proximité. Nous abondons dans l'objectif qui est proposé, parce que la sécurité est effectivement, à notre sens, un des piliers de la qualité de vie. Toutefois, les moyens que propose le Conseil d'Etat pour y parvenir nous semblent insuffisants. La police – et la presse l'a largement relaté – souffre d'un sous-effectif criant, non seulement dû à l'hémorragie provoquée par la Police fédérale, mais aussi en raison des conditions de travail très difficiles. Cette hémorragie va continuer en 2003, 2004 et 2005 puisque la Police fédérale va encore recruter. Avec les nouveaux policiers qui termineront leurs écoles et ceux que l'on sortira des bureaux pour remettre sur le terrain, on arrivera à peine à compenser les départs. Certes, il ne s'agit pas, pour notre groupe, de créer un état policier. Il faut toutefois faire preuve de prévention et on en a grand besoin. Il n'y a pas de semaine où la presse ne parle pas de bagarres, de disputes, de violences dans les écoles, dans les gares, dans les trains et j'en passe... Dès lors, la sécurité ne doit pas être un vain mot et doit être accompagnée d'une action efficace et positive. La preuve que l'effectif est insuffisant ressort de plusieurs faits. Tout d'abord, notre canton est l'avant-dernier en nombre de policiers par rapport à sa population. Plus grave encore: l'an dernier, le nombre d'heures

supplémentaires qu'a dû payer l'Etat de Fribourg était équivalent à 25 agents à plein temps. C'est dire qu'il manque en tout cas 25 agents. Pourquoi ces insuffisances?

Il y a tout d'abord, les nouveautés du code de procédure pénale, il y a aussi la loi sur les aides aux victimes d'infraction, il y a aussi l'aide intercantonale, les concordats intercantonaux, il y a encore des manifestations d'envergure, comme celles qui ont eu lieu l'année passée et qui auront encore lieu l'année prochaine.

Reconnaissons que nous avons une bonne police. Reconnaissons qu'elle fait son travail sans faire d'excès de zèle, mais correctement et de manière acceptable et acceptée par les Fribourgeois. Toutefois, les policiers travaillent dans des conditions difficiles, démotivantes et à terme, il deviendra difficile de continuer ainsi. Les horaires sont trop pénibles; cet été, certains agents ont dû travailler 4 week-ends de suite, c'est-à-dire durant 5 semaines sans arrêt; il y a des manques d'effectifs, il y a des périodes de vacances qui ont dû être supprimées à cause d'Expo 02, mais qui seront encore supprimées l'année prochaine parce que la police fribourgeoise devra intervenir pour le Forum économique de Davos, ou pour la rencontre du G8 dans la région lémanique, ou encore à Genève. Parfois même, ils doivent, parce qu'ils ne sont pas assez nombreux, reculer devant la violence et laisser le libre accès aux fauteurs de troubles – tel a été le cas, vous l'avez lu dans la presse, dans un train en direction de Morat et même, tout récemment encore, lors d'une manifestation à Bulle. Ce ne sont que des exemples, mais des exemples frappants qui démotivent les policiers, alors qu'ils ont grand besoin de notre aide, de notre reconnaissance. Que faire?

S'agissant de la rémunération, je crois savoir qu'il y a eu une réévaluation qui va apporter un mieux pour les bas salaires. Mais il faut faire un pas de plus et créer des conditions de travail correctes avec un effectif supplémentaire pour les raisons que j'ai déjà évoquées ci-dessus. Bien évidemment, vous pourrez y voir des coûts supplémentaires, mais rassurez-vous, je peux vous dire qu'il y a deux arguments inéluctables.

Le premier argument est que lorsque l'on parle de formation, personne n'ose parler d'effectif supplémentaire d'enseignants. Et je suis d'accord avec ce principe parce que là où l'on doit peser et faire un effort marqué, on ne doit pas lésiner sur les moyens. Et bien, aujourd'hui, nous devons faire un effort marqué en faveur de la police et nous ne devons pas lésiner sur les moyens. La deuxième chose est que cela ne coûtera pas un centime de plus à l'Etat. Je l'ai dit tout à l'heure, en 2001, sauf erreur, les heures supplémentaires étaient équivalentes à 25 policiers à plein temps; ce qui veut dire que si on engageait 25 policiers de plus, cela ne coûterait pas plus, au contraire, cela coûterait même moins, puisque vous savez tous que les heures supplémentaires sont payées à 125 %. Notre grand argentier aurait encore un bénéfice de 25 %.

En d'autres termes, augmenter l'effectif de police, sur le plan financier, est une opération blanche, en tout cas jusqu'à concurrence de 25 à 30 policiers; sur le plan de la sécurité c'est surtout un plus indéniable pour le

bien-être de toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois et sur le plan de la police, c'est une motivation, une reconnaissance des conditions de travail améliorées et ils le méritent.

Gilbert Cardinaux (*UDC, VE*). Comme le dit en préambule le rapport du Conseil d'Etat sur le programme gouvernemental 2002–2006, «gouverner c'est prévoir». Le Conseil d'Etat nous présente 10 objectifs prioritaires et un certain nombre d'actions qu'il souhaite réaliser au cours de cette législature, tout cela dans un document bien présenté.

Le groupe UDC en a pris connaissance. Il constate que ce programme est ambitieux, qu'il présente beaucoup d'objectifs, que l'on veut contenter un peu tout le monde, mais vu les moyens financiers limités du canton, tout ne pourra pas être réalisé. Il faudra fixer des priorités. Le canton ne pourra pas vivre au-dessus de ses moyens. Il faut adapter les prestations fournies aux possibilités réelles. Il est intéressant d'avoir des objectifs, mais il faut avoir les moyens de les réaliser.

Quelques remarques au sujet de ces objectifs: concernant la jeunesse, notre groupe soutient les mesures prises par les préfets dans leur lutte contre la consommation de drogues et la violence.

Concernant les langues: l'enseignement d'une deuxième langue est indispensable au degré primaire; il doit être renforcé. D'ailleurs, la révision de la loi scolaire relative à l'enseignement de la langue partenaire a été refusée de peu par le peuple.

Concernant la sécurité: la coordination entre la police et la justice doit être améliorée. Cela permettra un meilleur fonctionnement et une meilleure sécurité.

Concernant les communes: le décret d'encouragement aux fusions prendra fin à la fin 2004. Mais tout ne sera pas résolu à cette date et il y aura encore de nombreuses petites communes. Un projet de répartition des tâches, mais surtout un projet de nouvelle péréquation intercommunale est attendu et permettra peut-être de régler les problèmes structurels des communes.

Concernant les institutions: le projet NGP doit être mener à terme pour en tirer les conclusions, le statut du Centre informatique devrait aussi être revu.

Concernant les infrastructures, le groupe estime qu'une plus grande partie des taxes poids lourds, taxes carburants, impôts sur les véhicules, devrait être attribuée à l'entretien de routes. Et dans les projets de routes, il s'agit de régler l'acquisition des terrains avec les propriétaires avant d'approfondir ces études.

Avec ces remarques, le groupe prend acte de ce rapport.

Raymonde Favre (*PLR, VE*). Je me permets d'intervenir au sujet des communes, plus précisément au sujet de la répartition des tâches et la péréquation financière.

Il faut relever que la péréquation horizontale se fait très bien au niveau des communes entre elles, mais aujourd'hui, on doit passer à la péréquation verticale, c'est-à-dire Etat/communes. Depuis des années, on en parle, mais on n'a pas de projets concrets pour l'instant. Aussi, on attend du Département de l'intérieur des propositions et nous sommes prêts pour nous mettre à table; car on nous disait: «Fusions d'abord», ce qui est juste, mais je

crois que le processus est bien entamé et il faut, aujourd'hui, aller plus loin. Il faut voir pour l'avenir et je crois que nous sommes tous conscients de ce travail. J'attends donc une réponse du Conseil d'Etat.

Anita Brünisholz-Haag (*PDC, SC*). Notre groupe a pris note du programme de législature 2002–2006. D'emblée, il a relevé que le programme gouvernemental était riche en propositions, généreux en projets, mais en regard du plan financier, très pauvre en moyens. En effet, le programme collerait à une période d'opulence, mais se trouve peu adapté aux perspectives actuelles de nos finances cantonales et aux mesures d'économie annoncées.

Ce programme gouvernemental a cependant le mérite de mettre en lumière l'ensemble des réalisations souhaitées par chacune des directions. En politique, comme partout ailleurs, il est permis de rêver et en période de fêtes, on pourrait souhaiter que les revenus de l'or de la BNS nous permettent la réalisation, faute de l'ensemble des projets, au moins des principaux.

Le parti démocrate-chrétien s'est arrêté aux tâches principales auxquelles le Gouvernement souhaite se consacrer entre 2003 et 2006. Il relève que la DIPC a consenti de nombreux efforts pour comprimer les dépenses en ayant comme priorité le maintien de la qualité. Nous avons regardé comme priorité première le développement harmonieux de la jeunesse.

La nouvelle loi sur la jeunesse doit être élaborée. Le renforcement de la coordination entre les Directions IPC, JPM, ETE et SAS est devenu indispensable, surtout pour la prise en charge des jeunes souffrant de lourdes difficultés comportementales et psychiatriques. La plate-forme jeune doit permettre une meilleure synergie entre les différents partenaires et intervenants. Il est impossible de continuer à travailler à ce niveau, alors que chacun devrait tirer à la même corde.

Au niveau de la scolarité obligatoire, nous avons pris note qu'une commission cantonale interdépartementale se doit de proposer des mesures adéquates en faveur des élèves présentant de graves difficultés comportementales. Cette commission doit proposer à court terme – et il faudra y mettre les moyens – la prise en charge de la formation scolaire, hors des structures scolaires traditionnelles, d'élèves présentant de graves difficultés et de graves problèmes pour les autres. Nous attendons que la commission propose des solutions dans l'immédiat et estime les incidences financières des différentes mesures proposées.

Le parti démocrate-chrétien relève tout de même que dans la population scolaire, le 95 % des élèves ne présente aucun problème et fonctionne à satisfaction. Il reste le 5 % des élèves qui cause de graves préoccupations aux départements concernés. La deuxième priorité à laquelle notre parti souhaite adhérer concerne l'apprentissage des langues. Il s'agit, en particulier, d'améliorer l'apprentissage de la langue d'enseignement, puis de la langue partenaire et enfin de l'anglais. De l'école primaire à l'Université, un meilleur apprentissage de la langue partenaire (le français pour les Alémaniques et l'allemand pour les Romands) doit être recherché. Les collèges, les ECDD, les HES, HEP

et l'Université se doivent de promouvoir le bilinguisme. Après l'échec du projet d'immersion, l'école obligatoire doit rechercher et appliquer de nouveaux modèles, des méthodes mieux adaptées et viser à une bonne formation des enseignants.

Le troisième projet qui a intéressé notre parti concerne le renforcement de la sécurité et je crois qu'en ce sens, l'ensemble des partis politiques semble se regrouper derrière un souci de sécurité. Ce renforcement de la sécurité ne peut que s'effectuer par une augmentation des effectifs. Des agents doivent être, certes, déchargés de tâches administratives pour se consacrer à un travail de gendarmerie et de sécurisation de proximité; cependant, il faudra bien compenser les postes qui sont occupés actuellement par des gendarmes accomplissant des tâches administratives par l'engagement de nouvelles personnes. Donc, il s'agira de dégager des moyens utiles pour cette mission.

En quatrième lieu, le parti démocrate-chrétien souhaite que le Gouvernement s'occupe de la répartition des tâches canton/communes et de la péréquation financière. Le Gouvernement doit apporter une réponse au lancinant problème de la répartition des tâches, chaque collectivité doit être en mesure d'assumer de manière rationnelle les tâches qui lui sont dévolues et qu'elle est le mieux à même d'exécuter; le partage des compétences de décisions et de responsabilités financières entre l'Etat et les communes doit être clairement défini en vue d'une équitable répartition des tâches. Une juste répartition des ressources et la réduction des disparités existant entre les communes étant des objectifs prioritaires du plan, des solutions doivent être applicables et appliquées à la fin de cette législature.

Le parti démocrate-chrétien a analysé la seconde partie du programme gouvernemental qui a trait à la poursuite d'actions initiées dans la précédente législature et à de nouveaux projets, mais relève la difficulté qu'il y aura à réaliser toutes ces propositions en regard des mesures d'économie. Il souhaite néanmoins que les objectifs prioritaires qui viennent d'être définis voient leur réalisation dans la période législative suivante.

Solange Berset (PS, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance du programme gouvernemental, ainsi que du plan financier de législature, deux projets relatant l'action gouvernementale souhaitée pour les années à venir.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat de les lui transmettre et de lui permettre ainsi d'apporter ses remarques. En les examinant, nous devons vite remarquer l'antagonisme entre l'un et l'autre et ceci dans plusieurs domaines. D'une manière générale, le groupe socialiste ne soutient pas la méthode choisie qui est d'amorcer des objectifs et de ne pas mettre les moyens nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, les projets d'avenir fondamentaux font défaut.

Un des objectifs prioritaires de l'Etat doit être d'anticiper les besoins nouveaux du canton pour notre canton. Or, nous y trouvons des réformes vues uniquement sous l'angle financier. De manière générale, nous ressentons l'amorce d'une volonté omniprésente d'affaiblir l'Etat en général. Le report des charges sur les communes et les citoyens de notre canton est réel.

Mais comment cela se passera-t-il effectivement? La question est posée.

Le groupe socialiste s'oppose aux mesures envisagées dans deux domaines bien précis: l'enseignement et la politique du personnel. Pour l'enseignement, la logique menace sérieusement la véritable réalisation d'un enseignement pour tous. La mise en concurrence de l'éducation avec les autres départements va bon train et les projets vont dans le sens d'une soumission de la formation aux critères marchands. Or, il s'agit avant tout pour l'Etat de promouvoir l'instruction et la formation et d'agir pour que ceci, qui est un socle vital de notre société, reste une priorité absolue du Conseil d'Etat. Or, la majorité des propositions émises ne sont pas acceptables, car uniquement, comme je l'ai déjà dit, vues sous l'angle financier. Et le but avoué, le seul, est de trouver des économies.

Est-ce que le Conseil d'Etat a étudié les conséquences humaines et pédagogiques des mesures qu'il préconise? J'en cite quelques-unes: report de la construction du Collège de Gambach et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, augmentation du nombre d'élèves pour un appui dans les classes de première et deuxième primaires pour les activités créatrices, réduction de la grille-horaire du CO avec pour effet le congé du mercredi après-midi. Oser dire que ces mesures ne porteront pas atteinte à la qualité de l'enseignement est contraire à la réalité. Et le groupe socialiste est opposé à ces mesures.

Concernant la politique générale du personnel, notre groupe ne peut soutenir le fait de limiter le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat de manière drastique et unilatérale. Nous ne pouvons souscrire non plus à la volonté d'augmenter les salaires des cadres afin de les rendre concurrentiels avec le privé. Nous demandons et attendons du Conseil d'Etat qu'il offre les conditions de travail optimales afin que les travailleurs et travailleuses gardent l'envie de travailler pour l'Etat. D'autre part, à aucun moment, l'apport de ces salaires dans l'économie fribourgeoise n'est relevé. D'autres personnes interviendront sur différents objectifs du Conseil d'Etat.

Avec ces remarques, nous prenons acte de ce rapport.

Françoise Morel (PS, GL). La protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse relèvent des collectivités publiques dans leur ensemble. Le développement de l'objectif N° 1 du programme gouvernemental («La Jeunesse») a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Les tâches relatives à la «Petite enfance», aux «Structures d'accueil extra-scolaires», à l'«Animation de jeunesse» ainsi que d'autres sont attribuées aux communes, le canton s'attribuant la responsabilité de la protection dans un souci d'égalité de traitement. Attribuer la réalisation des activités générales aux communes c'est, d'emblée, aller au-devant d'inégalités et de grandes difficultés, l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance l'a largement démontré. Si aujourd'hui, la situation en la matière évolue favorablement, toutes les communes de notre canton ne répondent pas encore aux exigences légales.

Pour une politique de promotion de l'enfance, de la jeunesse, de soutien à la famille, notre canton doit se

donner les moyens financiers suffisants en personnel et en structures. Or, dans le chapitre du financement, rien n'apparaît spécifiquement au profit de ces domaines. Bien au contraire, les coupes drastiques dans les postes de l'enseignement sont la porte ouverte à de graves conséquences au niveau de l'instruction, de l'éducation et du social. Il est largement fait état des problèmes liés aux mutations des structures familiales, et au flux migratoire; il est aussi fait état des mesures existantes et à mettre sur pied pour y remédier. On y relève notamment l'investissement personnel des enseignants confrontés à des jeunes ayant de graves difficultés et pour lesquels structures et intervenants sont insuffisants; insuffisance qui engendre du retard dans la prise en charge des situations graves qui, dès lors, se péjorent encore.

Au chapitre des moyens à mettre œuvre, le Conseil d'Etat préconise, pour les jeunes en difficulté, d'utiliser au mieux les ressources existantes. Il mentionne dans les projets à réaliser le développement de structures spécifiques pour les jeunes présentant des troubles psychotiques, des dysfonctionnements comportementaux ou d'autres problèmes; celles-ci faisant actuellement cruellement défaut, il est souhaité que leur concrétisation se fasse rapidement.

Au chapitre de la «Prévention», un programme d'éducation familiale, co-financé par la Fondation suisse pour la promotion de la santé est évoqué.

D'autres projets et actions sont en cours, notamment ceux élaborés dans les cadres des domaines prioritaires de santé fixés par le Conseil d'Etat. Toutefois, pour un programme gouvernemental recouvrant une période de quatre ans, alors que la fragilité d'une partie de notre jeunesse est reconnue, les visées préventives manquent d'ambition et les moyens financiers et en personnel sont réduits.

Ne pas se donner aujourd'hui les moyens nécessaires à la prévention coûtera très cher dans quelques années. Plutôt qu'à développer des mesures préventives, des renforcements de programmes au niveau de l'éducation, de l'instruction et de la formation, l'argent servira plus à soigner, à punir, voire à enfermer.

Au nom du groupe socialiste, je demande au Conseil d'Etat de dynamiser sa politique de prévention qui, a court terme déjà, développera ses effets positifs pour notre jeunesse et aussi pour l'ensemble de la population.

René Thomet (PS, SC). En parcourant le programme gouvernemental, nous sommes très surpris de ne pas y trouver une seule ligne sur la prise en charge des personnes âgées et plus particulièrement des personnes âgées dépendantes. Pourtant, le problème du vieillissement de la population et de tous les ennuis de santé qui en découlent est un phénomène que personne n'ignore. Le Conseil d'Etat avait marqué sa volonté de favoriser le maintien à domicile en limitant à 6 lits pour 100 habitants de plus de 65 ans le nombre de lits en EMS. C'est une option à laquelle nous pouvons souscrire pour maîtriser la hausse des coûts pour les placements de longue durée; mais cette option ne saurait se réaliser sans autres objectifs. Le maintien à domicile nécessite des moyens supplémentaires; pour les ser-

vices de soins à domicile notamment, des structures intermédiaires sont nécessaires pour décharger momentanément l'entourage.

Si le programme gouvernemental parle effectivement d'un toilettage de la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile, il ne dit rien des moyens ou des objectifs pour favoriser la mise sur pied d'une politique globale et cantonale de prise en charge des aînés incluant soins hospitaliers, soins à domicile, structures d'accueil temporaires (tels que courts séjours, foyers de jour...etc.) et d'une coordination avec l'Hôpital psychiatrique de Marsens pour les cas toujours plus importants relevant de la psychogériatrie.

Le parti socialiste estime qu'il y a urgence à prendre des mesures concrètes, car les problèmes sont déjà là. Des personnes âgées font la navette entre l'hôpital de soins aigus et leur domicile, faute de prise en charge adéquate. Les EMS connaissent des listes d'attente de plus en plus longues; le Service social de l'Hôpital cantonal a vu doubler le délai d'attente pour les personnes devant entrer dans un EMS pour lesquels le maintien à domicile n'est plus possible. Des familles s'épuisent, faute de pouvoir se décharger momentanément de la prise en charge de leurs parents, les soins à domicile n'arrivent plus à assumer seuls des situations lourdes. Pendant ce temps, des nuages apparaissent à l'horizon: la CDS (Conférence des Directeurs de la santé) et santésuisse s'entendent pour dire que les assureurs-maladie ne pourront prendre en charge qu'une part des soins en EMS; santésuisse parle même d'une assurance couvrant les problèmes dus à la vieillesse car, pour eux, à partir de 50 ans, on n'est plus malade, mais on a des problèmes liés à la vieillesse et cette assurance à mettre sur pied le serait, bien sûr, par les cantons. «C'est aux cantons d'assumer leur rôle», dit-on.

Le nombre de journées d'hospitalisation inapproprié grandit, ajoutant des coûts injustifiés à charge des collectivités publiques. Nous ne saurions donc qu'insister auprès du Gouvernement pour qu'il prenne très au sérieux cette situation et définisse une politique cantonale gérontologique pour faire face à la prise en charge de nos aînés, problème qui ne fera que s'accroître ces prochaines années. La qualité d'un canton peut aussi se mesurer à sa façon de prendre soin de ses aînés.

Afin que cette préoccupation ne soit pas constamment repoussée, nous vous informons que nous déposerons un postulat dans le sens de cette intervention.

Claudia Cotting (PLR, SC). Dans le projet d'étalement et réduction des crédits prévus, il y a, entre autres, la révision à la baisse du programme des routes cantonales pour 7 millions de francs. En même temps, le Conseil d'Etat prévoit pour 2005 une indexation de l'impôt sur les véhicules en application de la loi s'y rapportant. Même si le Conseil d'Etat prévoit une augmentation de l'entretien des routes nationales, j'aimerais rappeler que l'utilisateur de la route paie l'entier des constructions et de l'entretien par les taxes et redevances dont sont taxés les carburants, les huiles et les véhicules. Le compte routier est bénéficiaire et tant la législation que les ordonnances fixent les affectations de toutes ces taxes.

Le réseau routier et son environnement méritent justement que les revenus du compte routier y soient totalement affectés. Comme l'a déjà demandé et fait remarquer M. Cardinaux, je demande également au Conseil d'Etat de bien vouloir y veiller, car un réseau routier correctement entretenu sert l'économie, le tourisme, les activités sociales, les transports publics et scolaires notamment.

Georges Emery (PDC, FV). J'interviens à titre personnel, mais naturellement, je souscris à toutes les remarques qui ont été émises par le parti démocrate-chrétien sur le programme gouvernemental. Comme d'autres collègues, je suis aussi inquiet face aux moyens financiers de ce programme gouvernemental qui démontre une fois de plus que des priorités très précises devront être fixées si l'on ne veut pas aboutir à une impasse.

Sur le plan des investissements, je regrette qu'il n'y ait pas une ligne sur le projet du Pont de la Poya qui, me semble-t-il, une fois de plus, a été schubladisé.

Pour ma part, je voudrais insister sur deux objectifs très précis fixés par le Conseil d'Etat, à savoir l'objectif N° 1 qui est de favoriser le développement harmonieux de la jeunesse et l'objectif N° 6 qui veut développer une politique familiale globale.

«La famille»: ce sujet est à la fois bateau et tabou, on a souvent de la peine à l'évoquer parce qu'on a de la peine à en faire l'analyse. Le rapport du Conseil d'Etat laisse entrevoir quelques intentions relativement précises sur ces deux objectifs. Reste à savoir si ses intentions sont bien réelles ou si l'on s'en tiendra, finalement, à des mots. Permettez que je vous remette en mémoire trois passages très rapides du rapport du Conseil d'Etat que j'ai lus avec beaucoup d'intérêt et auxquels je donne mon assentiment.

En page 23, je lis ceci: «La protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse relèvent des collectivités publiques dans leur ensemble. Les communes et l'Etat sont appelés à y veiller ensemble et à mettre en œuvre les moyens adéquats. Ainsi, les activités générales: «Petite enfance», «Structures d'accueil extra-scolaires», «Animation de la jeunesse»...etc. incombent aux communes, alors que le canton assume la responsabilité de la protection notamment dans un souci d'égalité de traitement. Cette co-responsabilité des pouvoirs publics ne saurait cependant faire oublier que c'est la famille qui conserve le rôle déterminant dans l'essor de l'enfance et de la jeunesse. Il convient de la soutenir dans l'accomplissement de cette tâche fondamentale.»

Puis, en page 27: «Afin de renforcer les mesures préventives, un programme d'éducation familiale reconnu et co-financé par la Fondation suisse pour la promotion de la santé, sera rapidement mis sur pied. Le Conseil d'Etat entend désormais rassembler toutes les propositions et étudier leur faisabilité sous les angles structurels, financiers et législatifs.»

Enfin, en page 37, on lit ceci: «La famille joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de la société, et lui rend à ce titre d'éminents services, souvent indispensables. Or, pour des raisons nombreuses et diverses, de plus en plus de familles peinent à faire face aux charges inhérentes à cette position.»

Et le Conseil d'Etat de rappeler qu'au terme de la précédente législature, il avait chargé une commission de proposer un concept global et cohérent de mesures prises ou à prendre en faveur de la famille. Ces mesures concernent par exemple les allocations familiales, la protection de la maternité, la fiscalité, les structures d'accueil de la petite enfance et extra-scolaires, le soutien aux familles en situation de précarité afin d'enrayer la progression inquiétante des actes de violence domestique, la conciliation dans la vie privée et professionnelle, l'information ou encore des bourses de formation. Un rapport est attendu pour la fin de l'année 2003.

Les intentions du Conseil d'Etat sont donc louables. Reste à savoir ce qui concrètement peut être mis sur pied, car la famille est aujourd'hui en situation délicate et elle doit être absolument aidée. Le Conseil d'Etat reconnaît ainsi qu'aider la famille, ce n'est pas seulement proposer des augmentations d'allocations familiales ou des déductions sociales. En effet, il s'agit de renforcer la sphère privée de la famille de façon à pouvoir en limiter les effets défavorables. Je me réjouis donc de constater que le Conseil d'Etat, parlant de la jeunesse et de la famille, en a fait des objectifs prioritaires pour la prochaine législature. En effet, il faut en urgence investir dans la famille en espérant des résultats à long terme.

La famille d'aujourd'hui se cherche comme si elle était à bout de souffle. Il est très facile de décréter que la famille est la base de la société et d'un autre côté, il est aussi lâche de se dire que l'Etat n'a pas à intervenir dans une sphère privée et de se laver ainsi les mains.

Ces temps-ci, il est fréquent de parler des jeunes qui ont des troubles de comportement et de proposer de nouvelles structures d'accueil pour les encadrer et les aider. C'est peut-être une solution, mais ce que l'on constate aussi, c'est que ces jeunes vivent souvent dans un climat familial malsain. Une thérapie familiale pourrait alors se révéler extrêmement bénéfique.

La famille connaît aussi des problèmes financiers dont la source est de deux ordres: soit on ne gagne pas assez en regard des charges, soit on se gère mal. Au début de ma carrière professionnelle, j'ai notamment fonctionné comme préposé dans un office de poursuites et je me suis rendu compte combien les débiteurs profitaient du petit crédit dans des proportions considérables, sans être à même d'assumer la charge de remboursement.

La famille souffre aussi d'autres problèmes, comme l'absence de communication entre ses membres. Les parents devraient pouvoir gérer ces situations, mais ils ne sont pas toujours à même de le faire. D'abord, sur l'art de la communication, ils ne peuvent pas donner ce qu'ils n'ont pas reçu. Personne ne naît parent. Et si l'on pousse plus loin l'analyse, on se rend aussi compte que les problèmes de familles commencent aussi par les problèmes de couples, d'où la question qu'il faut se poser aujourd'hui: comment aider concrètement la famille, comment aider concrètement le couple, étant entendu que les structures actuelles sont insuffisantes, soit doivent être développées.

Je compte sur le Conseil d'Etat pour trouver une formule adéquate. Mais il serait important que les parents, peut-être également leurs enfants, puissent

suivre des cours de communication, voire des cours de gestion de problèmes familiaux. Le Conseil d'Etat a certainement compris cette situation et la nécessité de mettre sur pied des mesures urgentes; il a compris que la famille ne se ramenait pas qu'à une question d'argent, mais qu'elle était bien le fondement de la société, aux prises avec des difficultés de tous ordres qu'elle n'a pas toujours les moyens de surmonter.

Je ne puis donc qu'insister sur les deux objectifs prioritaires que sont la jeunesse et la famille, d'où mon souhait que les intentions du Conseil d'Etat n'en restent pas au stade de projets, mais connaissent très rapidement un début d'exécution.

Jacques Crausaz (PDC, SC). J'interviens ici à titre personnel également et j'adhère, comme cela a été dit, à toutes les interventions prononcées au nom du parti démocrate-chrétien.

J'ai pris note de la précaution consistant à dire que ce document «Programme gouvernemental» n'est pas un cahier des charges exhaustif, ni une liste complète d'actions à entreprendre durant la législature. Il est pourtant relativement complet et aborde avec beaucoup de précisions les problèmes cantonaux importants.

Toutefois, en écho au postulat de M. Beat Vonlanthen, je déplore, au sujet de ce qu'il appelle «la politique extérieure du canton», qu'il ne soit fait aucune mention de la stratégie que le Gouvernement entend suivre pour profiler le canton dans le concert des nécessaires collaborations intercantionales et dans nos relations avec la Berne fédérale. Plusieurs dossiers récents montrent que Fribourg a parfois de la peine à choisir son camp entre l'arc lémanique et l'espace Mittelland. Il m'apparaît donc nécessaire que le Conseil d'Etat ajoute un chapitre «hors documents» à son programme gouvernemental consistant à se fixer une stratégie claire en matière de coopération avec les autres régions de Suisse occidentale, tant sur le plan économique que politique.

Hans-Rudolf Beyeler (CSP, SE). Die CSP-Fraktion hat die Regierungsrichtlinien mit Interesse zur Kenntnis genommen. Vor allem die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden ist endlich umzusetzen. Bis heute wurde nur darüber gesprochen. Wir verlangen nach dem Dekret über die Fusionen nun endlich konkrete Vorschläge und eine gerechte Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Infrastrukturen, leistungsfähige Verkehrswege sind nicht zu vernachlässigen. Es sollten aber nicht nur Grossprojekte gebaut werden. Wir verlangen auch einen guten Unterhalt der bestehenden Verbindungen. Die CSP-Fraktion erwartet mit viel Interesse den Bericht der Kommission zur Familienpolitik. Persönlich freut es mich, dass die öffentlichen Verkehrsmittel gestärkt hervorgehen sollen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die CSP-Fraktion Kenntnis von diesem Bericht.

René Fürst (SP, LA). Einmal mehr können wir unter der Rubrik «Schutz der Natur» und allgemein in den Regierungsrichtlinien feststellen, dass gerade zwei Sätze zum Thema Natur und Ökologie offenbar reichen, um diese komplexe Aufgabe wahrzunehmen. Dies entblösst wiederholt, dass der politische Wille

nicht vorhanden ist. Da verpuffen verzweifelte Aufrufe von ProNatura, z.B. zum Schutze des Auerhahns, ungehört im Wind. Auch wenn einige, vor allem auf die Wirtschaft oder z.B. bei Ziel Nr. 10, auf die Umwelt ausgerichtete Aktionen vorgesehen sind, vermisste ich die Bereitschaft der Regierung, endlich mit einem umfassenden Konzept der Natur zu ihrem Recht zu verhelfen. Ich glaube, unsere Bevölkerung erwartet mehr Engagement zu Gunsten der Natur. Ich lade Sie ein, nehmen Sie auch hier die Verantwortung als Staatsrat wahr, so wie Sie es auf S. 9 der Regierungsrichtlinien als Zitat des Art. 49 der Kantonsverfassung erwähnen. Sie sind die vollziehende und verwaltende Gewalt. Heute haben wir die Natur nötiger denn je. Verwalten wir diese nicht nur, sondern vollziehen wir in der Planung Massnahmen, deren Schutz und Weiterentwicklung, dies vor allem auch zu unserem Wohlbefinden.

Michel Monney (PCS, SC). J'ai deux remarques dont la première est plutôt une question: l'objectif N° 7 des finances vise à l'élévation du revenu cantonal qui a stagné pendant la période législative passée et continue à se tenir en dessous de la moyenne suisse. Or, l'on constate que les indicateurs économiques ont évolué de la manière suivante les cinq dernières années: le revenu cantonal n'a progressé que de 0,1 %, alors que sur le plan suisse, ce revenu a progressé de 13 %. Le produit intérieur brut pour le canton de Fribourg, par contre, est supérieur à la moyenne suisse. Quelles sont les raisons de cette évolution dichotomique? Et le Conseil d'Etat avait, en son temps, indiqué qu'il était prêt à engager une étude pour en connaître les raisons. Actuellement, entend-il encore entreprendre quelque chose de concret pour effectivement connaître ces différences, car c'est, sur le plan général, difficilement compréhensible?

La deuxième question concerne la Nouvelle gestion publique. On nous dit que le premier objectif dans la future législature consiste à rôder le système de manière à pouvoir optimiser l'ensemble du processus. Voilà quelque chose de bien concret dans son libellé sûrement. Faut-il en conclure que le Conseil d'Etat, dans son ensemble ou dans sa majorité, entend proposer la mise en vigueur définitive de la NGP? Or, l'évaluation de ce processus n'a pas pu se faire faute d'un vrai controlling. Et il est intéressant de connaître les résultats de cet essai, puisque à fin 2004 il faudra décider si on abandonne tout (ce qui était l'avis assez autorisé de pas mal de personnes qui étaient proches de cette mise en place) et bien évidemment, je crois que la commission de suivi qui devait être la Commission des finances et de gestion n'a pas beaucoup trouvé de temps pour savoir si on avait tiré des avantages de cette NGP.

Laurence Terrin (—, FR). J'ai lu avec attention ce message. J'y vois plein de choses intéressantes, mais aussi quelques contradictions.

On parle d'intégrations et je m'en réjouis; on doit donner aux étrangers qui vivent ici les moyens de se sentir bien parmi nous. Mais quelques pages plus loin, on propose des coupes claires dans l'enseignement, pour tant premier lieu d'intégration. Sur le plan de l'environnement, on met le développement durable comme

objectif principal, alors que tout au long du message, je n'ai pas vu mention des transports en commun. Contrairement à M^{me} Cotting et à M. Cardinaux, je pense qu'une partie des taxes redistribuées par la Confédération aux cantons devrait être affectée au développement des transports en commun, plutôt que dans les routes.

J'aimerais quelques explications du Conseil d'Etat.

Antoinette Romanens-Mauron (PS, VE). Je n'avais pas tellement l'intention d'intervenir aujourd'hui, mais je dois quand même réagir aux propos qu'a tenus M. Collaud quand il parle de renforcer la sécurité en augmentant le corps de police. Il y a cinq ans, si ce n'est plus, dans le cadre de la Commission d'économie publique, nous avons déjà relevé cette contradiction. En effet, à ce moment-là, il s'agissait de 22 postes qui correspondaient aux heures supplémentaires d'une année et nous avons déjà relevé que c'était une contradiction absolue que de vouloir bloquer le personnel de l'Etat. Et le parti radical et tous les partis de droite ont fortement influencé ce point de vue, si bien que ces effectifs du corps de police n'ont pas pu être augmentés. Alors, c'est facile aujourd'hui de décrier cette situation-là. Nous pensons aussi, au niveau du parti socialiste, que le sentiment de sécurité ne dépend pas uniquement de l'effectif du corps de police, mais aussi des conditions dans lesquelles il peut faire son travail, les conditions-cadres de la société, notamment les conditions d'emploi, de sécurité sociale qui sont aussi, elles, très déterminantes dans le sentiment général que peut éprouver la population au niveau de sa sécurité dans ce pays.

Le Rapporteur. Tout à l'heure, j'ai dit que le programme gouvernemental et les souhaits qu'exprimeront les députés ne seront pas en harmonie avec les capacités financières de ce canton et je constate que suite aux interventions, c'est bien le cas. Néanmoins, je constate tout de même que les partis soutiennent ce programme gouvernemental avec plus ou moins d'insistance dans l'un ou l'autre des domaines. Je ne vais pas revenir sur toutes les interventions, mais nous constatons tout de même que l'apprentissage des langues, la famille, la sécurité sont des objectifs prioritaires de tous les groupes, sécurité développée en particulier par M. Collaud. Je lui répondrai qu'à mon sens, il enfonce des portes ouvertes, car s'il a bien lu l'objectif N° 4, cela va exactement dans le sens qu'il souhaite, soit à 5 unités plein temps de différence, puisque le Gouvernement écrit, en page 34: «...que la réalisation de ce projet nécessite pour le Grand Fribourg un effectif de 20 policiers.» Plus loin: «Ce concept, s'il fait ses preuves, pourra être étendu à l'agglomération de Bulle et, au besoin, à d'autres chefs-lieux.» En conséquence, cet objectif de sécurité qui fait l'aval de tous les intervenants, va exactement dans le sens du Gouvernement et je crois que c'est un objectif absolument indispensable.

Nous constatons encore que la jeunesse, la drogue et surtout les infrastructures ont suscité plusieurs interventions, notamment celle de M^{me} Favre, en ce qui concerne la péréquation horizontale et, pour l'avenir, une péréquation verticale qui implique une réforme de

cette péréquation, et une répartition des tâches, comme je l'ai dit en entrée en matière.

Un point de vue divergent du groupe socialiste, par la voix de M^{me} Berset qui parle d'antagonismes dus aux mesures prises dans l'enseignement et en matière de politique du personnel. Je rappelle tout de même qu'il n'y a pas de propositions de diminuer le personnel, mais bien d'essayer de diminuer l'augmentation, ce qui est totalement différent.

On parle des économies et des conséquences humaines et en cela, je laisserai le soin de répondre à M^{me} le Commissaire du Gouvernement.

Il a aussi été question d'infrastructures routières dans les interventions de M^{me} Cotting et de M. Beyeler; là, on insiste pour des investissements supplémentaires. Je rappelle que l'on traitera ces investissements dans le chapitre des finances; je peux déjà répondre qu'au niveau des investissements, le Gouvernement a une politique active, puisque les prévisions d'investissements sont du même ordre de grandeur que pendant la dernière législature à quelques millions de francs de différence.

M. Füst parle d'écologie, de nature et de concept global. Je crois que l'écologie est un point important et je rappelle qu'au niveau de la politique agricole, l'écologie est de rigueur, nécessaire et indispensable; d'ailleurs, la politique agricole 2002, respectivement 2007, est basée sur l'écologie, notamment avec les paiements directs d'une part, avec l'obligation faite aux agriculteurs d'avoir 7 % de surface de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile d'autre part. Et je crois savoir qu'il y a encore des développements nouveaux qui se font, notamment en Singine et dans l'Inthyamon, avec des réseaux écologiques.

Concernant l'intervention de M. Monney et de M^{me} Terrin, il s'agit de questions qui s'adressent directement au Gouvernement, comme d'autres d'ailleurs.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement. Chacun de mes collègues répondra différemment aux questions qui lui ont été posées dans l'ordre d'ancienneté. Vous me permettrez de répondre aux questions qui ont été posées au Directeur de l'intérieur et de l'agriculture.

Mais d'abord une remarque générale: quand on prononce certains mots assez durs sur l'enseignement et qu'on dit qu'il y a uniquement des objectifs financiers, que la logique, du moins, a été la règle pour l'enseignement, qu'il n'y a que la valeur marchande qui a été prise en compte, je dois dire que pour avoir participé à toutes les séances du programme gouvernemental et du plan financier, je suis très étonné, parce que nous n'avons jamais prononcé ce genre d'arguments et ça n'est en tout cas pas ce genre d'arguments qui a présidé à l'élaboration du programme financier; M^{me} la Directrice aura l'occasion d'y revenir.

Pour ce qui est de la non-mention dans le programme gouvernemental des personnes âgées, M^{me} la Directrice pourra aussi dire que nous continuons le programme de reconnaissance des lits supplémentaires. Je lui laisse donc le soin de développer cet argument-là.

Pour les autres interventions, notamment la collaboration intercantonale, la politique extérieure, le canton est très actif dans la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et dans la Conférence des cantons où il est remarqué pour son assiduité et le Conseil d'Etat a dégagé un poste supplémentaire à cet effet; et en comparaison intercantonale, nous l'avons encore fait il y a quinze jours avec les cantons romands, je crois pouvoir dire que le Gouvernement fribourgeois tient la place qu'il doit prendre dans le concert des cantons. Evidemment, il n'en est pas toujours récompensé, mais cela est une autre histoire.

L'intervention de M. Fürst sur la protection du grand tétras: il est évident que cet élément nous préoccupe beaucoup. Nous avons choisi le grand tétras comme animal symbole de la protection de tous les oiseaux menacés. Mais nous savions qu'il n'en restait pas beaucoup dans le canton de Fribourg et on paie là une politique forestière du XIX^e siècle où on a reconstruit des forêts qui sont très uniformes et reconstruire des forêts étagées avec clairières prend beaucoup de temps (parfois 10 ans); et je peux vous dire que selon la Station ornithologique de Sempach, la principale cause de disparition du grand tétras est la prolifération des renards – parce que, tout simplement, eux ne savent pas qu'il est protégé! – et c'est aussi les étés froids après l'éclosion. Les spécialistes nous disent ceci, mais je peux vous rassurer en vous disant que depuis quelques années, on a maintenu la population dans le pays; ceci est une grande préoccupation chez nous.

Pour en revenir à d'autres remarques sur la répartition des tâches, nous avons confié un mandat, selon le programme gouvernemental, à l'Université de Fribourg pour étudier la péréquation dans le courant de l'année 2003 et nous arriverons aussi, comme nous l'avons promis, avec des propositions sur le plan de la classification.

Quant à l'intervention de M^{me} Favre qui demande une péréquation verticale, je dois dire que c'est une notion entièrement nouvelle qui est révélée ici parce que cela voudrait dire un déplacement de l'assiette fiscale, ce qui modifierait aussi complètement le plan financier. C'est donc une nouvelle notion que nous essaierons d'intégrer à nos réflexions, mais je ne garantis pas qu'elle se fera sans douleur pour les payeurs d'impôts que nous sommes tous, que ce soit à un degré ou à un autre.

Pour ce qui est également des remarques de M. Cardinaux, il est évident que dans la réponse au postulat Cardinaux sur l'impôt sur les personnes morales (qui est une réponse qui va être adoptée par le Conseil d'Etat), il y aura des éléments de réflexion intéressants aussi et qui montreront qu'il n'est pas aussi facile d'enlever à des communes qui ont beaucoup investi, des impôts qui sont, je dirais, le juste couronnement de certains efforts. Mais nous allons proposer des pistes dans ce sens-là et les députés pourront ensuite prendre leurs responsabilités.

Voilà les réponses que je souhaitais donner concernant le Département de l'intérieur et de l'agriculture.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. M. Monney s'est étonné de la différence d'évolution entre le revenu cantonal brut et

le produit cantonal brut. Effectivement, cette différence nous a aussi étonnés. A priori, elle peut paraître illogique; mais nous n'avons pas encore les résultats définitifs du recensement de la population 2001. C'est là que nous pourrions examiner notamment si le déficit vers les cantons voisins s'est accru ou si, au contraire, il a diminué. On pourrait trouver une explication à cela s'il devait s'avérer que le déficit des mouvements pendulaires, notamment, a diminué. Il y a d'autres éléments qui peuvent jouer un rôle, mais à priori, effectivement, cela paraît étonnant, dans la mesure où on a eu, traditionnellement, plus de travail pour la population fribourgeoise à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Pour ce qui est de l'étude qui avait été envisagée, celle-ci a été confiée à l'Université. Elle a bien été réalisée, mais je dois vous dire qu'elle n'a pas donné des résultats vraiment probants. Les conclusions qui ont été tirées débouchent sur des éléments qui paraissent parfois s'opposer, qui ne sont en tout cas pas très probants et qui ne nous donnent pas une explication simple de ce problème d'évolution des revenus cantonaux. Par contre, ce que l'on sait, c'est que ce n'est pas au niveau des bénéfices des entreprises qu'il y a insuffisance. Il y a déjà un problème de structures, comme on le sait, avec une assez forte présence de branches d'activités qui ont des difficultés ou qui ont des revenus traditionnellement bas; c'est le cas de l'agriculture, par exemple, qui est fortement présente, mais qui a effectivement des revenus qui stagnent, voire se réduisent. C'est le cas aussi de la construction qui doit faire face à des résultats qui ne sont pas toujours bons compte tenu de la compétition très forte qui existe sur ce marché, mais on sait que c'est surtout le niveau des salaires qui paraît poser problème. Et là, le Conseil d'Etat a décidé de s'associer à l'enquête fédérale sur les salaires pour avoir un échantillonnage suffisant au plan cantonal et je pense que c'est le résultat de cette étude-là qui nous donnera des éléments afin de savoir pourquoi nous avons une évolution des salaires qui est moins favorable et dans quelles branches cela se produit. Ce que je peux dire aussi concernant cette évolution des revenus, c'est que depuis plusieurs années déjà, et c'est aussi un objectif du programme gouvernemental, le Conseil d'Etat essaie de mener une politique de développement économique ciblée sur des groupes d'activité à fortes valeurs ajoutées. Et il y a déjà un élément qui peut nous réjouir un peu, même si cela prend encore du temps pour obtenir des recettes fiscales supérieures, c'est le fait qu'entre 1998 et 2001 (ce sont les deux années pour lesquelles on a un recensement des entreprises, ces résultats ont été publiés récemment), on constate que dans les cinq groupes d'activité que nous cherchons à promouvoir depuis quelques années, nous avons une évolution qui est en moyenne deux fois plus forte que celle de la Suisse. Donc, normalement, la situation devrait s'améliorer dans les années qui viennent, on devrait retrouver cela au niveau des recettes fiscales.

M^{me} Terrin s'est inquiétée de la place que l'on donne aux transports publics dans ce programme de législation. Evidemment, nous sommes toujours limités par les moyens financiers qui, ont le sait, ne sont pas extensibles au niveau cantonal, comme au niveau communal du reste; mais nous avons dans la partie «Autres

actions» un sous-objectif N° 9: disons que nous voulons optimiser les moyens mis à disposition des transports publics. En gros, cela se traduit, pour les transports publics régionaux, par une certaine stabilisation des coûts, mais cela ne signifie pas pour autant que l'on ne va pas améliorer l'offre. Récemment, nous avons décidé de raccourcir la durée de certaines concessions de manière à pouvoir mettre en soumission ces lignes-là, ce qui nous permettra aussi de faire une certaine pression sur les entreprises d'exploitation, de manière à pouvoir dégager une marge de manœuvre qui nous permette de renforcer et d'améliorer l'offre dans certaines régions.

Pour ce qui est du trafic d'agglomération, comme vous l'aurez vu au plan financier, nous avons prévu une augmentation de la couverture de l'offre qui est de l'ordre de 2 % par année. C'est un effort qui n'est pas négligeable après avoir déjà augmenté assez fortement la prise en compte du trafic d'agglomération au cours de ces dernières années.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. J'interviendrai concernant les objectifs 1 et 6, c'est-à-dire la jeunesse et la famille. Je tiens tout d'abord à remercier les différents intervenants qui ont donné leur soutien à ces deux objectifs et je pense surtout à M^{mes} Brünisholz et Morel et MM. Emery et Beyeler.

Tout d'abord, la politique de la jeunesse: si nous avons intitulé l'objectif N° 1 «développement harmonieux de la jeunesse», cela signifie que nous pensons non seulement au 5 % de la jeunesse ayant des problèmes, mais au cent pour cent de la jeunesse, parce qu'il est toujours mieux de prévenir les problèmes, de permettre un bon développement, plutôt que d'intervenir à la fin, quand les problèmes sont déjà là et qu'il faut les services de l'Etat pour réparer les dégâts, si j'ose parler ainsi.

Il est aussi vrai, et c'est peut-être un peu nouveau, que ce travail est interdépartemental. Il est évident que si on veut faire quelque chose, que cela soit pour la famille ou pour la jeunesse, il y a différents aspects et nous devons travailler en étroite collaboration avec les autres départements pour trouver les bonnes solutions. M. Emery, je crois, a dit qu'il ne voulait pas seulement des promesses, mais aussi connaître les projets concrets. Je peux vous dire que plusieurs projets concrets sont en route, ont déjà démarré ou au moins, les budgets sont déjà prêts.

Pour commencer, je parle de la prévention avec ce projet d'éducation familiale: vous savez peut-être que cette nouvelle fondation suisse pour la promotion de la santé est alimentée par des fonds des caisses-maladie, c'est-à-dire que chaque assuré contribue à alimenter cette fondation et celle-ci soutient ensuite différents projets. Il y a pour chaque canton un projet spécifique, c'est-à-dire un projet un peu plus important, bénéficiant de moyens importants versés par cette fondation. Bien sûr, la condition est que le canton participe à ce financement, mais on a au moins une bonne participation de cette fondation.

Le canton de Fribourg a proposé à cette fondation le projet d'éducation familiale. Tout d'abord, la Fondation a été intéressée parce que c'est nouveau; il y a

d'autres projets qui sont plus ciblés sur certaines maladies, mais nous, à travers l'éducation familiale, nous visons la santé physique, psychique et sociale des enfants et comme on l'a dit, si on veut faire quelque chose pour les familles, on doit aussi les soutenir dans leur tâche. Et parfois, ce sont vraiment les familles qui ont besoin d'un soutien pour bien gérer les problèmes et assurer un bon encadrement de leurs enfants. Dans notre budget, il y a un montant à disposition de l'Association d'éducation familiale pour préparer le projet qui va démarrer l'année prochaine. Il faut encore former les intervenants qui travailleront ensuite avec les familles.

Il y a un autre projet qui va ouvrir ses portes, c'est-à-dire que c'est une nouvelle unité à l'Institution Saint-Etienne, justement pour des enfants qui ont plus de problèmes, où il faut aussi des structures semi-fermées.

Il y a un autre projet qui a été mis sur pied par différentes institutions et qui concernent des jeunes particulièrement problématiques, un projet qui consiste, pour un certain moment, à sortir les jeunes de l'institution. C'est le projet «time out» (séjour de rupture).

Dans le budget 2003, nous avons aussi une nouvelle unité à Marsens pour les jeunes qui ont des problèmes psychiatriques.

Il y a encore d'autres projets pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé les moyens, mais j'espère que l'on pourra les développer ces prochaines années. Il s'agit, par exemple, de l'Action éducative en milieu ouvert. C'est très important parce que si l'on parle maintenant d'institutions qu'on devrait créer pour placer les jeunes, il faut savoir aussi que le placement est toujours la solution la plus coûteuse et pas toujours la meilleure. Alors, il est certain qu'il faut avoir les structures pour intervenir plus tôt, qu'il faut renforcer les structures ambulatoires de soutien pour les enseignants et pour les familles, ceci pour éviter des placements. Un placement dans une institution devrait être vraiment l'exception s'il n'y a pas d'autres solutions pour aider les jeunes et leur entourage.

On a aussi parlé, Monsieur Emery, des possibilités de thérapie familiale. Ce besoin existe et il faut savoir que par exemple, le Service de pédopsychiatrie ne traite pas seulement les enfants – parce que souvent, si un enfant est malade, c'est aussi l'entourage qui a des problèmes – mais aussi sa famille, ce qui veut dire que nous avons aussi développé cette thérapie familiale. Et l'Office des mineurs travaille non seulement avec les jeunes, mais souvent aussi avec les familles dans la mesure où cet Office a les moyens en personnel.

M. Thomet a déploré l'absence de chapitre sur la politique des personnes âgées. C'est vrai, mais cela ne veut pas dire que cela n'est pas un chapitre important de la politique du Conseil d'Etat et particulièrement de la Santé publique. Ce plan de législature n'est pas un plan exhaustif de tous nos travaux, sinon je crois que j'aurais une vingtaine de pages dans ce programme et aussi chacun de mes collègues. Le programme gouvernemental contient ce que nous avons extrait de notre plan d'action, soit les projets où il y a vraiment un changement, où de nouveaux efforts doivent être entrepris. Mais il est certain que la politique des personnes âgées reste un domaine très important; je crois cependant

que les bases ont été données lors de la dernière législature. Nous avons la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux dans laquelle nous avons une disposition nous permettant de développer un peu plus les structures intermédiaires plus légères, c'est-à-dire les centres de jour, les placements de courte durée; et nous avons aussi en travail une modification de la loi sur les aides à domicile, parce qu'il faut aussi renforcer toutes ces possibilités pour éviter une augmentation trop importante des résidents dans les institutions. Alors, ceci est un peu la nouvelle optique pour les prochaines années, soit de développer davantage les structures intermédiaires. Mais il est certain que selon le plan que nous avons fait pour toute la législature, chaque année, au moins 60 lits supplémentaires devront être reconnus comme lits médicalisés.

Urs Schwaller, Directeur des finances. J'aborde brièvement le dossier de la politique du personnel de l'Etat.

Il y a une année, le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur le personnel de l'Etat. Cette loi, vous le savez, va entrer en vigueur par étapes, à savoir pour tout ce qui concerne notamment le statut, la nomination, l'abrogation de la période administrative, au 1^{er} janvier 2003. La partie salariale entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Maintenant, nous disposons d'une loi adaptée à notre époque et surtout adaptée à nos besoins et nous entendons bien, par la concrétisation de la loi sur le personnel, maintenir l'attractivité de la fonction publique.

Sur le plan salarial, le Conseil d'Etat vient de prendre plusieurs décisions relatives la deuxième étape d'EVALFRI et cette deuxième étape concerne notamment les fonctions de l'enseignement au niveau des HES, HEP, de l'enseignement professionnel; et nous avons aussi pris plusieurs décisions concernant la Police cantonale suite à sa réorganisation. Au plan financier, pour les étapes futures de revalorisation, nous avons prévu un million de francs par année. Je vous rappelle aussi que le passage du système actuel de 34 à 36 classes au 1^{er} janvier 2004 coûtera à l'Etat 5 millions de francs supplémentaires.

Deuxièmement, les nouveaux postes: entre 1997 et 2001, nous avons créé 570 nouveaux postes; 100 postes par année coûtent, sur toute la législature, le montant de 150 millions de francs, c'est-à-dire que si vous créez 100 postes par année, à la fin de la législature, vous avez augmenté la masse salariale de 150 millions de francs, c'est-à-dire que c'est un montant qui est largement supérieur à la croissance économique reflétée dans les recettes fiscales. Nous ne pourrions pas, et je l'ai déjà dit dans ce cadre, connaître une augmentation de 570 équivalents plein temps dans cette législature, comme nous l'avons fait entre 1997 et 2001. Et si nous ne le pouvons pas, c'est aussi parce que la création de nouveaux postes se fait au détriment de la revalorisation des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat. Or, nous savons que nous ne sommes plus concurrentiels dans un certain nombre de domaines et nous voulons rester un employeur intéressant. Nous devons donc – j'en suis convaincu et le Conseil d'Etat en est aussi convaincu et c'est pour cette raison qu'il a diminué le nombre de nouveaux

postes – ralentir le rythme de croissance et la seule manière d'y arriver est d'agir sur les conditions-cadres structurelles de tous les secteurs.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. En préambule, je remercie MM. Masset et Collaud pour leur plaidoyer en faveur de la police. M. Collaud a largement raison de dire que nous avons une police de qualité et il est vrai que nous avons souvent pris l'habitude de souligner les bavures – car il en existe –, mais on oublie les succès et ceux-ci sont nombreux, je dirai en particulier depuis l'entrée en fonction de la régionalisation.

Le Conseil d'Etat se rend compte que les conditions de travail du policier sont difficiles. J'en viens d'abord aux problèmes des effectifs qui sont insuffisants, nous nous en rendons compte. Nous avons essayé d'augmenter le nombre d'aspirants par classe, mais c'est tout simplement les candidats qui manquent et en même temps, les départs sont toujours nombreux. Notre souci concerne particulièrement les revendications de la Police fédérale qui continue à mettre au concours des dizaines et des dizaines de postes (la dernière fois, il y a moins d'un mois); ce sont des postes intéressants, assortis de conditions sur lesquelles nous ne pouvons pas nous aligner. Les polices municipales, également (en disant «municipales», je pense également au canton de Vaud) ont, elles aussi, un attrait sur nos policiers par leurs conditions générales de travail et par des conditions financières nettement meilleures. Si nous sommes à l'avant-dernier rang sur le plan des effectifs au niveau fédéral, c'est aussi et surtout parce que nous n'avons pas véritablement, dans le canton de Fribourg, de police communale. Je prends un exemple: la ville de Neuchâtel compte, tenez-vous bien, 90 fonctionnaires de police; il y a des fonctionnaires administratifs, mais il y a des policiers qui ne font que ce travail et si vous prenez les autres villes neuchâteloises (la Chaux-de-Fonds, le Locle), elles ont leur propre police locale, ce qui, bien entendu, est un élément très important de soutien à la sécurité.

En ayant décidé de renforcer la protection du citoyen par une police de proximité, nous reviendrons justement sur la nécessité de collaborer avec des polices communales. Dans un premier temps, nous devons combler les déficits dus aux départs. Nous engageons déjà aujourd'hui des policiers d'autres cantons qui, souvent, désirent revenir dans leur canton d'origine, et il y en a eu 5 tout récemment. Nous avons entrepris des démarches pour sensibiliser les jeunes à la profession de policier. Pas plus tard qu'hier, le Conseil d'Etat a entériné la proposition d'amélioration des conditions financières des policiers fribourgeois. Notre objectif principal consiste à améliorer la sécurité du citoyen par la présence accrue de la police dans les lieux à risques, les contacts plus réguliers avec la population concernée, la recherche de solutions en partenariat avec les citoyens. Un groupe de travail vient de déposer une première étude qui fait des constatations très intéressantes et précise encore les points chauds qui demandent une présence particulière de la police. C'est sur cette base de constats que différentes variantes sont proposées et que nous allons approfondir immédiatement afin d'apporter rapidement des réponses

concrètes. Ces études préalables ont eu lieu, bien entendu, dans le Grand Fribourg, car il s'agit essentiellement de problèmes qui concernent les villes et il est intéressant de constater que sur plus de 4300 délits pénaux (infractions pénales) dans le Grand Fribourg, c'est-à-dire les 10 localités de l'agglomération, le 67,7 % est commis en ville de Fribourg, alors que la ville ne compte que 48 % de la population de l'agglomération. C'est donc bien dans des endroits précis qu'il faut intervenir et c'est là que nous mettrons l'accent.

Si vous êtes prêts à délier la bourse de l'Etat pour augmenter les effectifs, j'espère que vous serez également prêts à financer des institutions spécialisées qui manquent cruellement dans ce canton pour traiter tous les cas difficiles de jeunes qui vivent dans la marginalité ou qui tentent d'y vivre et pour lesquels nous n'avons pas d'institutions.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Tout d'abord, je prends acte des déclarations de MM. Masset et Cardinaux en relation avec la Nouvelle gestion publique, déclarations qui vont dans le sens des intentions gouvernementales.

J'aimerais dire à M. Monney que si l'on est conséquents, et je crois qu'on l'est, il est prématuré de déterminer aujourd'hui s'il y aura mise en vigueur définitive de la NGP, il faut d'abord faire l'analyse de la phase expérimentale et on peut imaginer toutes les variantes: arrêter, continuer et si on continue, appliquer la NGP à l'ensemble de l'administration, continuer peut-être de façon plus pragmatique avec les services actuellement en phase expérimentale, en essayant de développer et d'améliorer encore tout le système ou, troisième variante, y adjoindre de nouveaux services. Le Conseil d'Etat n'a pas encore abordé cette problématique sous cette forme-là; on attend l'évaluation du projet.

Au sujet du controlling, j'aimerais rappeler que, malgré ce qu'on pense, les moyens à disposition pour le développement du projet sont relativement limités. Beaucoup de travail se fait à l'interne et c'est la raison pour laquelle on ne peut aller que pas à pas. Le controlling s'est mis en place cette année et c'est la première année où tous les quatre mois, on a des chiffres et une vue d'ensemble par service qui nous permet déjà de tirer un certain nombre de conclusions.

S'agissant de déclarations, je prends également acte des appuis de M^{me} Cotting et de MM. Cardinaux et Beyeler au sujet du dossier routier. Nous avons affaire à un programme gouvernemental et par conséquent, naturellement, nous n'avons que les grands dossiers, que les grands projets, mais il va de soi que nous n'entendons pas abandonner les projets plus modestes et l'entretien général dans le cadre, bien évidemment, de nos capacités financières.

J'aimerais dire à M^{me} Terrin que «réseaux routiers» et «transports publics» ne sont pas antinomiques; je crois qu'ils travaillent ensemble. Je cite simplement cet exemple d'une des lignes des TPF les plus intéressantes qui est Fribourg-Bulle et qui utilise une voie routière par excellence, c'est-à-dire l'autoroute. Et si l'on veut des transports publics performants, dans la mesure où nos moyens financiers et la topographie

nous le permettent, (la dispersion de notre canton ne permet pas d'envisager des transports publics ferroviaires partout, et on a donc surtout des lignes de bus) il faut quand même un réseau routier performant. J'aimerais rappeler que l'augmentation des recettes routières, contrairement à ce qu'on dit, n'est pas mise en totalité dans les routes, mais est à disposition du compte général et donc également des transports publics.

M. Cardinaux s'est inquiété en disant qu'il faudra également régler les acquisitions de terrains pour les routes avant les études. Ce serait idéal. J'aimerais seulement rappeler, d'une part que pour acquérir des terrains, il faut de l'argent, pour avoir de l'argent, il faut un crédit d'engagement et le Grand Conseil n'a pas l'habitude de donner des crédits d'engagement sans détails. D'autre part, très souvent, il s'agit de terres agricoles; or, dans sa nature, le droit foncier rural exclut l'acquisition de terres agricoles sans projet précis pour pouvoir acquérir ces terres. Et enfin, c'est la même démarche avec les propriétaires, je connais peu de propriétaires prêts à engager des négociations sans savoir exactement ce qu'on attend d'eux et avec une étude préalable de variantes pour qu'on puisse leur dire que ce qu'ils souhaiteraient peut-être n'est pas possible.

Pour un projet «schubladisé», le projet du Pont de la Poya nous donne beaucoup de travail. Il faut se rappeler qu'il y a plusieurs partenaires, dont les objectifs sont contradictoires et qui ont souvent plus tendance à freiner le dossier qu'à l'accélérer. M. Emery prétend qu'il n'y a pas une ligne sur le sujet; je rappelle l'objectif 9 qui y fait expressément allusion. Notre intention est de terminer toutes les procédures jusqu'à et y compris le vote populaire durant cette législature.

Dernier élément: la protection de la nature évoquée par M. Fürst. Dans le programme, c'est vrai, il n'y a rien de spectaculaire. Il faut rappeler que c'est un programme gouvernemental. D'une part, nous avons essayé de tirer des priorités et d'évoquer quelques sujets. Et s'il n'y a rien de spectaculaire, par contre, il y a dans la réalité, une quantité de petites pierres raménées à cette mosaïque importante. Je rappelle qu'il y a un plan directeur cantonal qui aborde largement ce thème. Son application n'est pas mentionnée en tant que telle car elle se poursuit comme beaucoup d'autres projets.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Je remercie tous les intervenants qui ont pris la parole sur les objectifs N° 1, 2 et 3 et sur lesquels je me permettrai de répondre.

S'agissant de l'objectif N° 1 «Favoriser la jeunesse» et pour ne pas prolonger la discussion puisque nous aurons encore l'occasion de nous pencher sur le plan financier, je souhaite uniquement compléter ce qu'a dit la Directrice de la santé publique: il est exact que nous avons pour intention une très forte collaboration des différentes directions concernées par cette question de la jeunesse. Au minimum, nous sommes quatre directions concernées et nous allons essayer de travailler de concert. Pour la Direction de l'instruction publique, je

suis concernée, en particulier, par un thème véritablement prioritaire et que le Directeur de la justice vient également de relever, à savoir la mise en œuvre d'un certain nombre de solutions pour des enfants présentant des difficultés comportementales importantes dans le domaine scolaire; un groupe de travail a été nommé par le Conseil d'Etat et je remercie d'ores et déjà les directions de nous aider à trouver un certain nombre de solutions.

Vous me permettrez de faire une diversion et de précéder probablement un peu la discussion sur le plan financier, mais je crois qu'il est important de revenir sur un ou deux éléments concernant le critère «marchand» que nous aurions employé; je reprends là l'expression de M^{me} Berset.

Je tiens à lui dire que nous n'avons pas choisi la méthode de la valeur marchande pour déterminer les mesures qui ont été engagées ou discutées ou qui sont en partie en voie de réalisation à la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles. La présentation du programme de législature et du plan financier a pu laisser la fausse impression (j'insiste sur la fausse impression) que le seul secteur de l'Instruction publique a été mis à contribution pour contenir le rythme des dépenses. De fait et je crois que vous en êtes conscients, l'ensemble des secteurs fournit un effort et va en fournir encore dans cette législature, ce qui est absolument nécessaire au vu de la détérioration des finances publiques. Et les mesures proposées par l'Instruction publique – je me permets d'insister à ce sujet – ne comportent aucune réduction des prestations actuelles à l'exception –, et c'est vrai, je l'admets, de la question des appuis ACM ACT en première et deuxième primaire.

Ces mesures proposées ont uniquement pour but de contenir le rythme des dépenses des années qui viennent. Vous me permettrez de vous les rappeler simplement pour montrer dans quelle mesure nous avons également tenu compte de critères pédagogiques pour les proposer. Nous n'avons enlevé aucune heure d'appui, aucune heure de décharge et cela à tous les niveaux de l'enseignement. Ce que nous avons fait, c'est que nous les avons gelées à un niveau relativement élevé qui était celui du budget 2002, afin que la Direction de l'instruction publique puisse examiner aussi comment les réorganiser et comment les réaffecter en tenant également mieux compte de la situation sur le terrain. Nous avons lancé un projet pilote dans la partie francophone des cantons en donnant, par exemple, au niveau primaire, des enveloppes d'appuis aux inspecteurs qui sont responsables, aussi, de l'attribution de ces appuis.

Pour la question des décharges dans les collèges, nous avons fait une statistique de l'ensemble des décharges qui ont été octroyées et nous allons les examiner avec les recteurs pour voir s'il n'y pas la possibilité de les réaffecter et de voir comment elles sont utilisées d'un collège à l'autre, certaines différences nous interpellant à ce niveau-là.

Nous examinons si les horaires du cycle d'orientation et des collèges, parmi les plus élevés, ne pourraient être allégés. Pour le CO – je tiens dire ici que ce n'est pas une décision que le Conseil d'Etat prendra seul –, cela demandera une révision de la loi qui ne se fera pas

sans consultation et surtout pas sans l'aval du Grand Conseil. Je souhaite simplement rappeler ici que lorsque nous avons discuté de la motion de M. Genilloud, dans la dernière législature, il était question de l'après-midi de congé non seulement au niveau primaire, mais également au niveau du cycle d'orientation et que la partie cycle d'orientation n'avait pas passé pour la voix prépondérante du président de l'époque. Il y a là une discussion que nous devons mener – et je reprends aussi les termes de M. Emery – sur le rôle de chacun des partenaires dans le domaine de l'éducation, également sur le rôle des collectivités publiques communales, mais également des parents en dehors de l'école.

Je tiens à dire et à répéter que la formation est un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat et qu'il le restera. L'examen du budget 2003 auquel nous avons procédé et les priorités qui sont mises dans le programme de législature le montrent si nécessaire.

J'ai été étonnée d'un certain nombre de remarques sur le peu de moyens que nous aurions mis dans les infrastructures scolaires. Nous aurons également l'occasion d'en discuter lorsque nous examinerons le plan des investissements et vous pourrez considérer que les deux tiers de ces moyens sont mis dans les infrastructures scolaires, en particulier également dans celles du secondaire II si l'on considère la fin de la construction de l'Ecole cantonale de degré diplôme, l'achat et la planification du Collège de Gambach, ainsi que la construction du Gymnase intercantonal de la Broye dont le Conseil d'Etat a adopté le décret hier, dans sa séance.

Si nous disons que ça reste un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat, c'est aussi parce que nous entendons bien montrer que nous avons besoin d'un certain nombre de moyens supplémentaires pour les domaines que nous sommes en train d'examiner, raison pour laquelle nous souhaitons réaffecter, certains moyens existants.

Et dans les nouvelles missions (et je passerai directement à la question de l'objectif N° 2), il y a les langues, il y a aussi, permettez-moi de le dire, la Schulleitung et, justement, les enfants en difficultés comportementales.

S'agissant en particulier de la langue: c'est vrai que l'apprentissage des langues est un objectif prioritaire pour le Conseil d'Etat, mais je ne peux pas partager l'avis de M. Masset lorsqu'il dit qu'il n'y a pas beaucoup d'ambition derrière cet objectif. Je souhaite rappeler que nous avons perdu une votation populaire sur cette question-là et que nous avons dû, dès lors, remettre l'ouvrage sur le métier: nous sommes en train de réexaminer l'ensemble des mesures de l'enseignement. Ce que nous souhaitons dire d'abord, c'est que la langue d'enseignement est la première langue et la première priorité; et cette langue d'enseignement représente déjà un langage étrangère pour 12 % de la population scolaire. Ce que nous souhaitons dire encore, c'est que nous avons, depuis cette année, l'enseignement de la langue dite partenaire dès la troisième année primaire et l'enseignement de l'anglais dès la première année du CO. Dès lors, nous avons déjà fait un effort dans ce domaine. Nous avons perdu une votation, mais nous n'avons pas perdu l'espoir de

faire reconnaître la richesse de la présence de deux cultures dans ce canton, raison pour laquelle une commission cantonale doit nous présenter un certain nombre de propositions jusqu'à la fin de l'année et j'espère pouvoir venir, dans le courant de l'année prochaine, avec une proposition.

Je vous l'ai dit, M. Masset est d'un autre avis, il pense que l'anglais devrait prendre une place plus importante dans la scolarité. Nous ne sommes pas de cet avis, nous souhaitons dire nettement, et de manière importante, que la première langue étrangère qui restera dans ce canton est la langue partenaire. Si nous voulons le faire, c'est parce que je crois que nous voulons montrer qu'il y a là, non seulement un élément culturel, mais également un élément de cohésion cantonale, il importe que la majorité comprenne la minorité, surtout si la minorité est de 30 % de la population de ce canton. Mais maîtriser la langue partenaire est aussi important sur le plan économique, nous en sommes persuadés.

Vous me permettrez de dire que l'anglais, comme langue de communication, est extrêmement important, mais nous sommes persuadés qu'il est possible de l'apprendre dans d'autres conditions, dans la mesure où l'anglais est avant tout une langue de communication et je pense que M. Masset sera d'accord avec moi, il n'est pas tout à fait nécessaire que ce soit l'anglais de Shakespeare qui soit enseigné, je pense qu'il fait plutôt allusion à l'anglais de Bill Gates. Et là, je crois que le niveau peut être atteint assez rapidement, en tout cas dans le cadre du cycle obligatoire. Mais là aussi, je remercie les intervenants et en particulier M. Cardinaux pour son intention de mettre l'accent sur la question des langues.

S'agissant de l'intégration, objectif N° 3, je voudrais répondre à M^{me} Terrin sur la contradiction qu'elle voit entre l'école comme lieu d'intégration (c'est vrai que l'école est le premier lieu d'intégration pour les enfants migrants) et les coupes claires qu'elle voit dans le budget. Je souhaite la rassurer à ce sujet.

Nous avons gelé les appuis, nous avons procédé par enveloppe pour les inspecteurs, je vous l'ai dit, mais nous avons gardé, au niveau de la Direction, un certain nombre d'appuis pour l'intégration d'enfants migrants, d'enfants étrangers et aussi l'ouverture de classes d'intégration. Nous n'avons refusé aucune heure d'appui dans ce domaine-là, parce que nous sommes conscients et cohérents dans ce domaine en disant que nous devons les aider à apprendre la langue d'enseignement et que cela ne peut se faire que par une action concertée de l'ensemble des milieux. Nous sommes donc cohérents entre les différents objectifs. Je vous remercie.

– Le Grand Conseil prend acte du Programme gouvernemental.

Plan financier¹

Discussion

Le Rapporteur. Le programme gouvernemental et législatif s'accompagne toujours du plan financier qui fait fondre, comme neige au soleil, les espoirs de chacun d'entre nous. En effet, la logique des chiffres nous impose une réalité inéluctable; c'est dire que de nombreuses promesses et souhaits ne pourront se réaliser. En préambule, notons que la Commission des finances et de gestion a rencontré une délégation du Conseil d'Etat à la fin mai. A cette occasion, le Gouvernement nous a fait part des difficultés auxquelles il était confronté dans l'établissement du plan financier. A cet effet, nous avons donné la position de la Commission tendant à appuyer le Conseil d'Etat dans l'analyse des mesures pour atteindre les objectifs visés, notamment dans les charges répétitives.

Tout d'abord un constat concernant le plan financier de la dernière législature: si l'objectif n'a pas été entièrement atteint, notamment au niveau de l'endettement et la possibilité de présenter des comptes de fonctionnement équilibrés, le mécanisme de la cote d'alerte a pleinement joué son rôle: en effet, le déficit moyen sur la période a été de 8,2 millions de francs par année avec un degré d'autofinancement de 72 %. La dépendance financière du canton de Fribourg de la Confédération n'est pas à démontrer. En effet, un franc de recettes sur trois provient de la manne fédérale. Comme indiqué dans le document, plusieurs mesures qui sont à l'étude ou en discussion au niveau fédéral n'ont pas été prises en compte dans le plan financier. Notons que ces mesures pourraient avoir des effets positifs ou négatifs non négligeables sur les perspectives financières du canton. Par contre, d'autres éléments sont pris en compte comme l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat qui coûtera 5 millions de francs par année, respectivement 18 millions de francs pour 2004 à 2006. La fin du décret relatif à la réduction linéaire des subventions, ainsi que le décret relatif au taux de cotisations dues à la Caisse de prévoyance de l'Etat aggraveront les budgets de l'ordre de 10 millions de francs.

La lecture du plan financier, fondé sur des objectifs transmis par les directions, nous donne le tournis et nous indique que chacun attend des efforts d'économie des autres. En effet, ces prévisions initiales s'éloignent sensiblement des directives relatives au plan financier. Les résultats définitifs présentés démontrent le travail intense réalisé par le Conseil d'Etat. Ce résultat est sensiblement meilleur que ceux présentés dans le dernier plan financier de législature. Cependant, des efforts devront encore indiscutablement être réalisés, puisque l'autofinancement reste trop faible et en 2006, nous devons emprunter pour assurer le ménage courant. Au niveau de la fiscalité, après un examen, il a été possible d'affiner l'estimation à 10 % supplémentaires. La Commission pense qu'indépendamment des estimations, le canton doit rester attractif et ne pas se situer au dernier rang des statistiques fiscales canto-

¹ Message pp. 1061 à 1164.

nales. A cet effet, nous demandons au Gouvernement d'apporter une attention particulière à ce sujet et mener une réflexion quant à la fiscalité.

En ce qui concerne le personnel, le Conseil d'Etat fait des efforts pour limiter l'augmentation des postes. Cependant, ces efforts ne sont pas suffisants. En effet, l'augmentation des charges constatée pour le personnel se situe à 12,4 %, alors que la progression des revenus totaux se situe à 6,1 % ou du revenu des impôts à 5,7 %. La Commission estime qu'il est indispensable de limiter la croissance des charges du personnel et de ce fait des postes – j'insiste bien sur les postes et non sur les salaires – à la progression des revenus. De plus, il paraît opportun d'utiliser uniquement le pool des postes libérés pour la dotation en personnel de l'administration centrale.

Dans le domaine des mesures prises, nous constatons en particulier, et cela a déjà été dit dans le programme gouvernemental, que la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles a fait des efforts importants pour maîtriser l'augmentation des charges tout en maintenant la qualité de la formation. La Commission des finances et de gestion salue bien évidemment ces efforts, mais demande à l'ensemble des directions d'en faire autant déjà pour le budget 2004. La Commission a examiné d'autres mesures d'économie, notamment la restructuration de certains services s'occupant de dossiers semblables. La thématique de la coordination entre les services a fait l'objet de discussions approfondies. Nous avons aussi analysé la question de la diminution du taux de 3 % de la cote d'alerte. Après discussion, nous arrivons à la conclusion que la cote d'alerte est un instrument indispensable pour contenir l'endettement supplémentaire, mais pas suffisant pour faire évoluer les structures de l'Etat sur le long terme.

C'est pourquoi la Commission des finances et de gestion demande au Gouvernement une réflexion sur l'assainissement des structures de l'Etat en tenant compte du décalage entre la progression des recettes et des charges, ainsi que de la nature répétitive de certaines charges.

La Commission a aussi examiné et indiqué à la délégation du Gouvernement d'autres méthodes, comme par exemple la Verzichtplanung, plan de renonciation en pour cent, où chaque direction se détermine en fixant ses véritables priorités.

Au niveau des investissements, malgré l'abandon de nombreux projets, la Commission des finances et de gestion salue la politique active d'investissements qui se situe approximativement au niveau de la dernière législature.

En conclusion, nous constatons qu'il y a encore beaucoup à faire lors de l'établissement des prochains budgets. A cet effet, le Gouvernement mettra en place une structure de projets pour approfondir les cinq axes de réformes et de restructuration. A ce sujet, je rappelle la conviction et la ferme intention du Conseil d'Etat pour tout mettre en œuvre dans le but de garantir une évolution harmonieuse des finances cantonales. Le Parlement doit aussi appuyer le Gouvernement dans ses objectifs et faire sien ce souci d'économie et de restructuration. Pour réussir, le Gouvernement doit avoir une large adhésion des forces politiques du canton.

C'est dans cet esprit et avec ces prises de position et propositions que la Commission des finances et de gestion vous propose de prendre acte de ce plan financier de la législature 2002–2006.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Le plan financier est, à côté du programme gouvernemental de législature, l'instrument stratégique des planifications des collectivités et des finances d'une collectivité. Il permet d'anticiper les évolutions. Il met en évidence, à l'avance, les déséquilibres et les difficultés financières prévisibles; il permet de confronter idées et projets avec contraintes et ressources. On peut même dire que le plan financier est une sorte de conscience financière du programme gouvernemental. La valeur d'un plan financier réside moins dans l'exactitude des projections faites que dans les principales tendances générales qui s'en dégagent. Pour être utile et flexible, il doit dès lors être actualisé périodiquement, ce que nous avons aussi prévu pour 2004 déjà.

Der Finanzplan ist eine Art finanzielles Gewissen der Regierungsrichtlinien. Dabei geht es weniger um die Genauigkeit der Prognosen, als viel mehr um die allgemeinen Tendenzen, welche sich in diesem Plan abzeichnen. Der Finanzplan muss somit immer wieder aktualisiert werden, um auch aussagekräftig zu sein. Der Staatsrat ist der Überzeugung, dass gesunde Staatsfinanzen die beste Garantie für einen starken Staat sind. Unser Bildungssystem, unsere Sozialversicherungen und unser Spitalsystem, die Qualität unserer Infrastrukturen und unsere Innere Sicherheit, von der heute Nachmittag so viel die Rede war, können nicht von einem Staat gewährleistet werden, der ständig mit strukturelle Defiziten zu kämpfen hat. Das Hauptziel der Finanzpolitik des Staatsrats ist es, die Nettoverschuldung in der Legislaturperiode 2003 bis 2006 unter 150 Mio. Franken zu halten.

Effectivement, pour atteindre cet objectif prioritaire de la politique financière du Conseil d'Etat, à savoir contenir l'endettement supplémentaire de la période 2003 à 2006 au-dessous de 150 millions de francs, il faudra s'écarter franchement de la cote d'alerte du budget et dégager un degré d'autofinancement de l'ordre de 80 % aux comptes. La marge de manœuvre financière actuelle de l'Etat n'est pas suffisante. Les résultats du plan financier de la législature montrent bien que ces objectifs sont ambitieux et que la tâche s'annonce difficile. Les dépenses augmentent plus vite, vous l'avez constaté en parcourant le plan, que les recettes. Les déficits se creusent, la cote d'alerte n'est plus respectée à partir de 2004. Les besoins de financement progressent de plus de 100 millions de francs par année. Pourtant et il faut insister sur ce point, ces résultats sont déjà le fruit de multiples renoncements et abattements.

Dans la discussion qui va suivre, je suis persuadé que plusieurs d'entre vous s'en plaindront, alors que d'autres, au contraire, trouveront que les mesures prises sont beaucoup trop timides. De nombreux projets d'investissement ont dû être abandonnés. Le nombre de nouveaux postes demandés et non pas des postes existants a été revu à la baisse. Les charges de fonctionnement ont été réduites, les recettes ont été réévaluées.

Sans ces diverses mesures, les résultats du plan financier de législature auraient annoncé une dérive profonde des finances cantonales en totale contradiction avec les exigences constitutionnelles et légales. Le Conseil d'Etat veut absolument éviter que le canton de Fribourg entre dans une période de crise financière semblable à celle qui a touché certains de nos cantons voisins.

Der Staatsrat will unbedingt vermeiden, dass der Kanton Freiburg in eine finanzielle Krise schlittert, wie dies schon in einigen unserer Nachbarkantone der Fall ist. Wir möchten auch betonen, dass das allgemeine wirtschaftliche Umfeld nicht sehr günstig ist. Diese Tendenz hat sich seit der Aufstellung des Finanzplans sogar weiter verschlechtert, und eine Wende zeichnet sich noch nicht ab.

Le Conseil d'Etat tient aussi à souligner que le contexte économique générale n'est pas favorable. Il s'est même encore détérioré depuis le moment où le plan financier a été établi. Les signes de reprise se font attendre. Les rentrées fiscales des personnes morales, notamment, risquent bien, à l'instar de ce qui se passe actuellement dans l'un ou l'autre canton, de baisser fortement. Le niveau actuel de l'inflation et des taux d'intérêts se situe à un plancher qui a exercé un effet favorable sur les résultats de la planification financière. Qu'en sera-t-il demain?

Dans plusieurs domaines à l'étude ou en discussion au niveau de la Confédération, les options prises pourraient encore péjorer de façon importante nos perspectives financières. L'annonce récente d'un programme fédéral d'assainissement à hauteur de 1,6 milliard de francs n'est pas faite pour nous rassurer. Sans nouvelles mesures d'économie et de restructuration, l'Etat ira au-devant de graves difficultés.

Si vous le souhaitez, mes collègues vont revenir aujourd'hui déjà sur les mesures d'économie et de restructuration prises entre 1997 et 2002. Dans tous les cas, et suite à ce que j'ai entendu de la part du président de la Commission des finances et de gestion qui nous a parlé d'une *Verzichtsplanung* par direction, je suis convaincu que le Conseil d'Etat vous soumettra, l'année prochaine déjà, une récapitulation des différentes mesures d'économie et de restructuration qui ont déjà été prises ces dernières années dans les différents secteurs.

Les difficultés financières seraient encore accentuées si nous devons donner suite, en plus de ce qui est déjà prévu dans le plan financier – vous avez raison, il y a beaucoup de propositions qui ont été faites –, à de nouvelles revendications notamment en matière de prestations et d'effectif du personnel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat invite aussi tous les partis politiques à faire preuve de retenue et de responsabilité. Il n'est pas possible de vouloir à la fois de nouvelles prestations, renoncer à faire des choix, étendre les tâches existantes, alléger la fiscalité, tout en stabilisant encore, en même temps, la dette publique.

Ich glaube, dies verdient es, auch in deutscher Sprache gesagt zu werden. Der Staatsrat ersucht alle politischen Parteien, Zurückhaltung zu üben und auch Verantwortungsbewusstsein zu zeigen. Es ist schlichtweg nicht möglich, gleichzeitig neue Leistungen zu fordern, keine Prioritäten setzen zu wollen, die bestehen-

den Aufgaben auszuweiten, die Steuern zu senken und die Staatsverschuldung zu stabilisieren.

Le Conseil d'Etat vous confirme qu'il n'entend pas se satisfaire de perspectives financières annoncées par le plan de législature. Il a la ferme intention de s'engager avec détermination dans la mise en œuvre de cinq axes de réforme et de restructuration qu'il a annoncés, à savoir un resserrement des priorités, une meilleure exploitation du potentiel des recettes, une croissance soutenue de la masse salariale, une intensification des collaborations intercantionales et un examen accéléré des subventions cantonales, ce qui sera indispensable dans les mois à venir.

Il va également s'employer à corriger les perspectives financières défavorables présentées lors de l'élaboration des budgets annuels. Il estime que cette voie responsable est la seule à même de garantir la crédibilité et la stabilité de l'Etat, ainsi que la pérennité des prestations publiques.

Damit der Staatsrat seine Aufgabe besser erfüllen kann, braucht er ihre Unterstützung und aktive Mitwirkung. Dies setzt voraus, dass ein Konsens darüber gefunden werden kann, welches die vordringlichen Aufgaben des Staates sind und welche Aufgaben weniger wichtig sind. Es bedeutet aber auch, dass jede und jeder dazu bereit ist, das allgemeine Wohl des Kantons über eigene und regionale Interessen zu stellen.

Pour réussir au mieux dans sa tâche, le Conseil d'Etat a besoin de votre appui et de votre concours. Cela implique qu'un consensus se dégage sur les missions prioritaires de l'Etat et sur celles qui le sont moins, cela signifie aussi que l'on admette que même dans la réalisation des tâches de première importance, il est souvent possible de revoir des exigences et des normes sans que l'on puisse immédiatement parler de démantèlement de prestations. Cela veut encore dire que chacun accepte de placer l'intérêt général du canton au-dessus des intérêts particuliers et locaux.

André Masset (PDC, GR). Dans le programme gouvernemental et son plan financier, je constate que c'est principalement les fonctionnaires qui devront encore une fois faire les frais. Certes, si une partie des fonctionnaires revendique une revalorisation de leurs salaires qui, je le rappelle, sont les plus bas de Suisse, c'est probablement à l'unanimité que ceux-ci revendiquent d'abord des conditions de travail plus humaines. On a parlé de la condition de travail de la police, mais qu'en est-il du personnel soignant, du personnel de l'administration, des enseignants? On ne peut pas, d'une part charger le bateau et d'autre part refuser la valorisation des fonctions, ou tout simplement la reconnaissance des efforts qui sont accomplis par la grande majorité de la fonction publique.

Je finis mon intervention par une mise en garde concernant les risques d'hémorragie de la fonction publique. Le Directeur de la justice a relevé les difficultés à recruter des gendarmes; demain, ce sera peut-être les enseignants et le personnel des administrations.

Claude Masset (PLR, FV). Le groupe libéral-radical a pris acte du plan financier 2002–2006 avec les réflexions suivantes: le plan financier est un outil de gestion qui reflète les conséquences financières des

actions que le Conseil d'Etat entend mener durant cette période. A ce titre, le projet présenté met en évidence le déséquilibre et les difficultés financières auxquels devra faire face le Conseil d'Etat. Le simple constat suivant: «évolution des charges + 9,1 %, évolution des revenus + 6,1 %» explique la dégradation inquiétante de la situation financière de l'Etat. Cette évolution n'est, selon les propres termes du Conseil d'Etat, «pas acceptable». Par conséquent, notre groupe est également de l'avis du Conseil d'Etat et trouve cette évolution absolument dommageable pour notre canton.

Par contre, étant donné que ce plan est également un outil de gestion, il souhaite vivement que le Conseil d'Etat prenne à temps les mesures nécessaires pour éviter la dégradation mentionnée.

Parmi les remarques du groupe libéral-radical, je me permets de relever les points suivants: notre groupe est favorable au budget équilibré, conformément à la loi sur les finances de l'Etat. En effet, seul un budget équilibré permettra à l'Etat de remplir les prestations essentielles qui lui incombent. Dans cet ordre d'idées, notre parti estime que notre canton doit quitter le plus rapidement possible le dernier rang des statistiques fiscales intercantionales.

Au niveau de la politique du personnel, les nouveaux postes de travail (340 équivalents plein temps dont 100 figuraient déjà au budget 2003), et les charges de personnel présentent une augmentation importante de 12,4 %, soit deux fois plus que l'évolution des revenus. C'est manifestement trop élevé, des choix devront être faits afin de limiter cette augmentation des postes de travail.

Notre groupe salue également l'analyse des charges qui a été faite à la Direction de l'instruction publique, afin notamment de limiter les augmentations de charges salariales. Notre groupe soutiendra toutes les mesures proposées; il estime même qu'une telle analyse devrait être également effectuée dans d'autres directions.

Au niveau des investissements, le constat fait par le Conseil d'Etat, à savoir une augmentation annuelle de près de 100 millions de francs est judicieux. Certes, ceci est modeste par rapport à tout ce qui pourrait être entrepris, mais je crois que c'est conséquent par rapport aux moyens à notre disposition. Notre groupe relève que le ⅓ de ces investissements concerne la formation et l'éducation; et là, je crois que c'est contraire à certaines déclarations qu'on a entendues tout à l'heure parmi les députés. Nous souhaitons vivement que ces infrastructures dans le domaine de la formation permettent à la Direction d'accélérer l'apprentissage des langues étrangères, en particulier de l'anglais économique, Madame la Conseillère.

En conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce plan financier. Il constate que ce plan présente une grave dégradation de la situation financière, alors que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat devient de plus en plus faible. Notre groupe, dans la mesure où l'Etat prendra les mesures nécessaires afin de réajuster ce plan, soutiendra son action.

Hans-Rudolf Beyeler (CSP, SE). Die CSP-Fraktion hat vom Finanzplan 2002 bis 2006 Kenntnis genom-

men. Die CSP denkt, dass der Staat auch in schwierigen Zeiten Investitionen tätigen muss. Wir begrüßen aber auch Massnahmen, welche die Schulden in einem verträglichen Mass verharren lassen. Ich denke, dass wir heute vermehrt zwischen dem Wünschbaren und dem Machbaren unterscheiden müssen. Unter Punkt 9, bei den weiteren Massnahmen zu den Regierungsrichtlinien, hält der Staatsrat fest, dass öffentliche Verkehrsmittel gefördert werden sollen. Ich denke, dass mit dem Verzicht auf Investitionsbeiträge für den Agglomerationsverkehr und der Kürzung der Kredite an die öffentlichen Verkehrsbetriebe genau das Gegenteil bewirkt wird. Ich hoffe zumindest, dass die Kürzung der geplanten Kredite wenigstens für alle öffentlichen Transportunternehmen gelten werden, und nicht nur einige der grösseren Unternehmen im Kanton betreffen. Persönlich möchte ich Frau Staatsrätin Isabelle Chassot für ihren Mut, endlich auch einmal beim Erziehungsdepartement mit konkreten Vorschlägen etwas zu bewirken, gratulieren. Mit diesen Bemerkungen nimmt die CSP-Fraktion Kenntnis vom Finanzplan.

Armin Haymoz (CVP, SE). Die CVP-Fraktion unterstützt den Finanzplan und die vier Schwerpunkte, d.h. Neuverschuldung unter 150 Mio., wesentlich unter der Defizitgrenze das Budget präsentieren, der Selbstfinanzierungsgrad bei 80 % und jährliche Investitionen von 110 Mio. Franken. Wir sind uns bewusst, dass dieser Finanzplan kein Mehrjahresbudget ist, sondern ein Führungsinstrument. Wir dürfen und können aber nicht auf den Staatsrat warten. Wir selber müssen Verantwortung übernehmen. Gewaltentrennung heisst nicht, der Staatsrat ist der Schwarze Peter und der Grossrat ist St.Nikolaus, der sich immer wieder sehr grosszügig zeigt. Wir müssen wie in unserem Nachbarkanton Bern gemeinsam nach Lösungen und Wegen suchen, gemeinsam Sparpotentiale finden und diese dann auch hier beschliessen.

Le groupe démocrate-chrétien félicite le Conseil d'Etat qui veut limiter l'endettement supplémentaire à 150 millions de francs. Il nous paraît que c'est facile et il est bien clair qu'on aura maintenant, chaque fois que nous discuterons les budgets, les heures de vérité et on espère que tous ceux qui, aujourd'hui, soutiennent ce plan financier, seront également d'accord de soutenir les budgets annuels en cohérence avec ce but de ne pas augmenter l'endettement supplémentaire au-delà de 150 millions de francs.

En ce qui concerne les dépenses, notre groupe soutient l'idée qui a été développée par la Commission des finances et de gestion de tenir compte, en ce qui concerne l'évolution des dépenses pour le personnel, de l'évolution des recettes.

Notre groupe soutient également les propositions qui sont faites en ce qui concerne le Département de l'instruction publique et nous félicitons la Directrice pour l'établissement de ses propositions.

En ce qui concerne les priorités de l'investissement, il est certain qu'il est difficile de définir de telles priorités, mais vu la situation des finances, nous sommes également d'accord de soutenir les priorités qui ont été choisies et qui nous sont présentées par le Conseil d'Etat.

Vous savez que dans ce Grand Conseil, nous avons voté une politique très stricte en ce qui concerne les subventions. Concrètement, le mandat a été donné de revoir toutes les subventions. Notre groupe aimerait que chaque année on nous présente, au minimum, trois subventions qui ont été revues et qu'on nous présente un rapport concernant ce travail qui est en train de se faire au sein de la Direction des finances et qu'on nous présente aussi, chaque année, pour les sept directions, quelles subventions ont été revues, quel est le résultat et quel est le potentiel d'économie trouvé.

Avec ces réflexions, le groupe démocrate-chrétien prend acte du plan financier.

Hugo Raemy (SP, LA). Lassen Sie mich noch einmal auf das Thema Bildung zurückkommen, obwohl Frau Staatsrätin Chassot schon zum Finanzplan Stellung genommen hat. Die SP-Fraktion nimmt mit Befremden Kenntnis von den geplanten Sparmassnahmen im Bildungswesen, dies unter Punkt 2 im Kapitel 4, die wichtigsten vom Staatsrat getroffenen Massnahmen. Dies soll also offensichtlich eine Priorität des Staatsrats darstellen. Der Staatsrat spricht in seinem Vorwort vom Grundsatz «gouverner, c'est prévoir», sieht jedoch für den Bildungsbereich fast ausschliesslich Sparmassnahmen vor, was von wenig Voraussicht zeugt. Die geplanten Sparmassnahmen könnten sich nämlich leicht als Boomerang herausstellen. Investitionen in die Bildung sind Investitionen in die Zukunft. Bildung ist unser einziger Rohstoff. Im Bildungswesen darf nicht gespart werden. Dies einige Aussagen, bei welchen wir uns vielleicht alle einig sind. Sie erweisen sich hier jedoch als reine Lippenbekanntnisse. Das Freiburger Bildungswesen braucht innovative Ideen, braucht Visionen für die Zukunft, braucht Antworten auf die Frage etwa, mit welchen Massnahmen und Strukturanpassungen man eine möglichst grosse Anzahl von Schülerinnen und Schülern auf ein möglichst hohes und ganzheitliches Bildungsniveau bringen kann. Bis auf Anpassungen im Sprachunterricht, d.h. Partnersprache bereits ab der dritten Klasse, Englischunterricht obligatorisch ab der siebten Klasse, welche bereits mehrheitlich umgesetzt sind, fehlen solche Visionen in den Regierungsrichtlinien jedoch gänzlich. Dagegen bedeuten die geplanten Stundenplankürzungen, das Einfrieren der Gesamtstundenzahl des Stützunterrichts, bei gleichzeitiger Integration von behinderten Schülerinnen und Schülern in die Regelklasse und die Erhöhung von Mindestschüler- und Klassenteilungszahlen einen klaren Substanzverlust. Mit der massiven Stellenreduktion für die pädagogische Unterstützung des Projekts «Fri-Tic», wird die Umsetzung dieses wichtigen und zukunftsgerichteten Globalkonzepts klar in Frage gestellt. Mit der Einfrierung der Anzahl Entlastungsstunden wird ein geregelter Betrieb der Schulen und ein flexibles Reagieren auf neue Herausforderungen erschwert. Die Einführung des freien Mittwochnachmittags an den Orientierungsschulen stellt die Schulen vor grosse logistische Probleme, können doch die Infrastrukturen wie Turnhalle, Fach- und Spezialräume nur noch an viereinhalb Tagen genutzt werden. Die Rückstellung der Ausbauten und Renovationen der Kollegien Gambach und Hl.Kreuz verunmöglichen eine zeitgemässe Infra-

struktur. Diese Massnahmen treffen die Freiburger Schulen im Herz, dies im Übrigen zu einem ungünstigen Zeitpunkt, da wir unter einem Lehrermangel leiden. Gemäss einer eben veröffentlichten Studie im Auftrag von Avenir Suisse besteht der Zusammenhang zwischen guten Lehrern und guten Schülerleistungen. Gute Lehrerinnen und Lehrer können aber im Kanton Freiburg nur gehalten oder neu angestellt werden, wenn die Rahmenbedingungen und auch der Lohn stimmen. Diese Rahmenbedingungen sollen aber erneut massiv verschlechtert werden. Jeder dritte Lehrer würde heute seinen Beruf nicht mehr wählen. Dies zeigt eine Studie unter 11 000 Schweizer Lehrerinnen und Lehrern. Immer steigende Ansprüche bei gleichem Lohn und sinkendem Berufsprestige führen aber zu einer stetig abnehmenden Berufszufriedenheit. Immer mehr Lehrer springen ab, immer weniger Jugendliche entscheiden sich für den Lehrerberuf. So können insbesondere in den Orientierungsschulen Deutschfreiburgs die Stellen nicht mehr vollständig mit qualifiziertem Personal besetzt werden. Die Qualitätssicherung ist somit nicht mehr gewährleistet. Es stösst schon sehr sauer auf, wenn in einer Zeit, in der die gesellschaftliche Anerkennung des Lehrerberufs auf dem Tiefpunkt steht, der Staatsrat ein solches Signal setzt. Ganz anders in Finnland, dem Mass aller Dinge in der vielzitierten Pisastudie. Dort ist der Lehrerberuf ein hoch angesehener Beruf mit einer angemessenen Entlohnung. Finnland kennt keine Rekrutierungsprobleme beim Lehrpersonal, ganz im Gegenteil. Wir werden morgen zur Botschaft Nr. 42 des Staatsrats zum Lehrermangel Stellung nehmen. Mit den geplanten Stellenreduktionen auch dem Lehrermangel begegnen zu wollen, geht vor allem zu Lasten der Kinder und Jugendlichen und ist geradezu paradox. Wir sind der Überzeugung, dass eine immer weitergehende Aushöhlung des öffentlichen Bildungswesens zu einer steigenden Abwanderung der Schülerinnen und Schüler in Privatschulen führen wird, was für die Chancengleichheit in unserer Gesellschaft fatal wäre. Wir brauchen ein starkes Bildungswesen und fordern deshalb den Staatsrat dringend auf, auf die geplanten Massnahmen zu verzichten.

Michel Losey (UDC, BR). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du plan financier 2002–2006. Ce plan nous laisse songeurs à plus d'un titre. Il s'agit notamment de l'évolution des charges du personnel où l'augmentation des coûts est importante. En 2006, le coût du personnel de l'Etat va atteindre plus de 1,1 milliard de francs; comparativement, les rentes fiscales vont atteindre un niveau qui ne dépassera pas les 800 millions de francs. Il en résulte un écart de plus en plus grand entre ces deux postes. Il est absolument indispensable que le Conseil d'Etat réduise plus fortement l'augmentation du nombre de postes de travail et ceci sans que les prestations actuelles de l'Etat ne soient touchées.

Je pense et nous pensons ici notamment à l'analyse et aux propositions faites par M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, dans sa Direction. Nous estimons qu'il est absolument important et indispensable de faire les mêmes analyses et les mêmes réflexions dans toutes les directions de l'Etat.

Nous relevons aussi que l'application de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat a pour conséquence une augmentation de charges financières de plus de 18 millions de francs. A l'époque, l'UDC a toujours dit que cette loi sur le personnel de l'Etat était trop timide et n'allait pas assez loin. La preuve en est là aujourd'hui, soit un coût supplémentaire de 18 millions de francs en quatre ans.

Autre constat: le canton doit absolument améliorer sa fiscalité, afin d'être un peu mieux situé dans le classement des cantons suisses. Rien n'est prévu pour améliorer cette situation dans le programme gouvernemental et nous le regrettons vivement.

Nous demandons au Gouvernement d'établir une nouvelle réflexion sur ce sujet. Nous prenons acte de ce plan financier, tout en relevant que les objectifs à atteindre sont très corrects, mais qu'il nous manque encore des propositions suffisamment concrètes pour atteindre les objectifs.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). Le programme gouvernemental cerne bien les objectifs prioritaires de l'Etat, plus particulièrement lorsque ses buts sont la protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse et qu'il relève de la responsabilité du canton d'assumer sa protection, notamment dans un souci d'égalité de traitement pour chacun.

Le Gouvernement relève à juste titre, en page 37, je cite: «De plus en plus de familles peinent à faire face aux charges inhérentes» au rôle fondamental qu'elles jouent dans le bon fonctionnement de la société et ceci «non pas par la faute des personnes impliquées, mais à cause de l'évolution de la vie sociale et des nouveaux besoins qu'elle génère.» Par conséquent, j'ai beaucoup de peine à comprendre la déduction d'une heure de la grille horaire du cycle d'orientation, avec pour effet, un congé le mercredi après-midi; et ceci correspond à 18,4 équivalents plein temps économisés.

Que vont faire ces jeunes adolescents lâchés dans la nature? Zoner en ville avec pour effet d'augmenter l'insécurité des gens dans le Grand Fribourg notamment. Le Gouvernement a d'ailleurs déjà prévu la parade avec son projet d'engager 20 policiers de plus pour le Grand Fribourg. On remplace instruction par répression. Il est plus profitable, plus éducatif, moins coûteux de garder, en tout cas pour le cycle d'orientation, la grille horaire actuelle. J'espère que le Gouvernement, sensible à mon point de vue, sera plus cohérent entre ses objectifs et son plan financier.

Hans Stocker (PDC, LA). Les charges de personnel sont le principal poste des dépenses de l'Etat. Le plan financier de la législature prévoit la création de 240 postes supplémentaires pour 2004 à 2006. Les charges de personnel augmentent de 12,4 %, c'est-à-dire 121 millions de francs.

Durant ce laps de temps, les recettes n'augmentent que de 6,1 %. Il n'y a donc aucune corrélation entre les recettes et les charges de personnel. Je suis d'avis qu'il faut absolument limiter l'augmentation des nouveaux postes, c'est-à-dire partager ce qui est prévu par la moitié.

Dazu wird es allerdings dreier Massnahmen bedürfen. Erstens: Im Rahmen der Aufgabenüberprüfung und

der Prioritätensetzung eine Strategie, bzw. eine Definition der Bereiche, wo allenfalls ein Ausbau, wo ein Status quo oder wo ein Abbau zu erfolgen hat, was auch eine Verzichtplanung beinhaltet. Zweitens: Eine Stellenbewirtschaftung, die Vakanzen, jede Ersatzanstellung auf ihre Notwendigkeit und auf ihre strategische Bedeutung überprüft. Drittens, und das ist das Wichtigste: Der politische Wille, überhaupt etwas verändern zu wollen, eine Durchlässigkeit zwischen den Direktionen zu erreichen und auch eine gewisse Opfersymmetrie spielen zu lassen. Es geht natürlich dann nicht, dass eine Direktion, die Bildungsdirektion, ihre konkreten Vorschläge einbringt und die anderen Direktionen ihre Hausaufgaben hinausschieben. Il faut partager les efforts.

Heinrich Heiter (SVP, LA). Persönlich möchte ich beim Finanzplan nur kurz auf zwei Probleme hinweisen: Einerseits auf das grosse, unverhältnismässige Ausgabenwachstum und andererseits auf das krasse Missverhältnis zwischen den Steuereinnahmen des Kantons und den Ausgaben für das Staatspersonal. Jahrelang haben eine Minderheit von Politikern und Wirtschaftsfachleuten gepredigt, dass der Staat sein jährliches Ausgabenwachstum auf die jeweilige Teuerung reduzieren solle. Auch die SVP-Fraktion im Grossen Rat hat hier mehrmals bei den Budgetberatungen Kürzungen im Ausgabenbereich verlangt, meistens erfolglos. Eine Überprüfung der Strukturen und Leistungen des Staats ist daher dringend notwendig, wenn wir in Zukunft bestehen wollen. Angesichts der zunehmenden Forderungen nach noch mehr Staats-tätigkeit erlaube ich mir kurz einige Zahlenvergleiche anzustellen über die zehnjährige Periode zwischen 1996 und 2006. Bei einer Bewertung der zukünftigen Massnahmen muss auch die jüngste Vergangenheit mit berücksichtigt werden. In diesen zehn Jahren wird der Landesindex der Konsumentenpreise, also die Teuerung, vermutlich um 10 % ansteigen. Die gesamten Steuereinnahmen des Kantons werden sich um 19 % von 676 Mio. auf 805 Mio. Franken erhöhen – ich erlaube mir hier eine Zwischenbemerkung zu machen dies natürlich nur, weil unsere Kantonssteuern so hoch sind, dass wir immer noch auf den letzten Plätzen der Steuerstatistik der Kantone rangieren und rangieren werden, denn von einer Steuersenkung ist im Finanzplan keine Rede. Im Gegenteil, weil die Steuer-schraube am Anschlag ist, sollen nun in den nächsten Jahren die Gebühren und Abgaben erhöht werden, wie dies der Staatsrat auf S. 94 unter dem unverfänglichen Titel «Bessere Nutzung des Einnahmenpotentials» ankündigt. Die Gesamtausgaben werden in diesem Zeitraum, also in diesen zehn Jahren, um rund 40 % ansteigen. Diese Zahl ist jedoch wegen der stark variierenden Transferzahlungen wenig aussagekräftig. Aussagekräftig und rekordverdächtig hingegen sind die Ausgaben für das Staatspersonal, welche in diesen zehn Jahren auf 1,1 Mia. Franken hochschnellen werden. Dies bedeutet eine Erhöhung um 41 %, wohlverstanden bei einer Teuerung von 10 %. In Vollzeitstellen bedeutet dies, dass sich die Zahl unserer kantonalen Beamten in zehn Jahren von 7200 auf 8300 Personen erhöhen werden. Dies in einer Zeit, wo in der

Privatwirtschaft immer weniger Leute immer mehr leisten müssen. Dass bei dieser personalfreundlichen Politik im Jahre 2006 unsere gesamten Steuereinnahmen von 800 Mio. bei weitem nicht ausreichen werden, um die Personalkosten von 1,1 Mia. Franken zu bezahlen, ist eine logische Folge. Was wohl unsere nachfolgenden Generationen zu einer solchen Politik sagen werden, denn eine Stabilisierung der Personalausgaben ist nicht in Sicht und wird weder von der Regierung noch von der Mehrheit des Grossen Rats angestrebt. Angesichts dieser doch eigentlich betrüblichen finanziellen Aussichten bleibt mir nur abschliessend resignierend Folgendes beizufügen: Wir wissen nicht, wohin wir gehen, aber wir gehen ohne Hoffnung auf Besserung.

Valérie Piller (PS, BR). Après lecture du plan financier et gouvernemental, je me suis interrogée sur la place que l'enseignement pouvait avoir dans notre canton. Quelles perspectives a le Gouvernement pour la formation?

J'ai retenu un point qui me rend perplexe: la diminution de la grille horaire du CO et le demi-jour de congé. Depuis quelques années, on ne fait que diminuer cette grille horaire et les programmes ne sont guère allégés. Les enseignants ne sont pas consultés et c'est très inquiétant. A-t-on réfléchi à toutes les conséquences de l'octroi d'un demi-jour de congé? Est-ce possible au niveau des infrastructures, par exemple pour les cuisines, pour l'économie familiale, les salles de sport, les salles d'informatique et d'autres salles encore? En effet, il faudra trouver des solutions pour que de nombreuses classes puissent être réparties différemment. Les CO sont déjà complets et surchargés; on doit envisager de les agrandir aux quatre coins du canton.

Autre question: que vont faire tous ces jeunes durant ce demi-jour de congé? Il est clair que certains pourront accomplir une activité extra-scolaire (comme des cours de dessin, de musique ou une activité sportive), mais les autres qui n'ont pas de parents à la maison ou qui vivent une situation conflictuelle, où vont-ils zoner? D'un côté, on veut prévenir la délinquance juvénile et d'un autre, on va laisser les jeunes livrés à eux-mêmes.

Je pense qu'il est temps d'arrêter de faire des économies sur l'enseignement. N'oubliez pas que ces jeunes élèves sont notre avenir, qu'ils gouverneront notre canton un jour, alors garantissons-leur un enseignement digne de ce nom.

André Ackermann (PDC, SC). Je tiens à intervenir à titre personnel pour dire ma déception quant à la décision d'abandonner tout projet de construction au collège de Gambach pendant cette législature. En tant que président de la commission d'école de ce collègue, je connais particulièrement bien la situation difficile dans laquelle se trouve cet établissement: locaux vétustes et exigus, mal adaptés aux nécessités d'un enseignement moderne, problème encore accentué par l'introduction de la nouvelle maturité, pavillons provisoires indéfiniment réutilisés et j'en passe... Pire encore, à la rentrée scolaire 2001–2002, le collège de Gambach s'est trouvé dans l'obligation de refuser des élèves pour l'école de commerce. Certes, il est prévu durant cette

législature un achat des bâtiments, mais cela ne va pas améliorer les choses à court terme.

Cette situation m'inquiète beaucoup et c'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de revoir ses priorités et de prévoir pour la fin de cette législature encore, après les importantes études encore nécessaires, le début d'une nouvelle construction dont la nécessité n'est pas contestable et à ma connaissance, pas contestée non plus.

Albert Bachmann (PLR, BR). Concernant le plan financier 2002–2006, à la page 85 «Etalement et réduction des crédits prévus», je demanderai au Gouvernement d'être très vigilant au point b «prêts au fonds rural et aux exploitations paysannes», étant donné que ce fonds, actuellement et dans les années suivantes, sera très prisé, puisque la politique agricole demande aux agriculteurs de se restructurer. Ma question est donc la suivante: quel est le montant de ce fonds? Quel est le montant demandé annuellement et quelle incidence aura la mesure sur ces prêts?

Jean-Pierre Dorand (PDC, FV). Mon intervention concerne les pages 81 et 85 du plan financier. Je commencerai par les collèges et les gymnases. Il y a effectivement des problèmes de surcharge dus en partie à la démographie, en partie au goût accentué pour la filière de la nouvelle maturité, mais aussi à la fermeture de l'Ecole normale puisqu'on demande le bac pour y entrer.

A Sainte-Croix, les locaux sont souvent conçus pour 18 élèves et souvent occupés par 25 étudiantes et étudiants, ce qui pose des problèmes d'horaire, de sécurité dans les escaliers et d'hygiène. Or, malheureusement, on n'envisage pas d'extension dans les locaux de Galia.

A Gambach, on a 27 salles pour 32 classes, ce qui pose des problèmes de sécurité, notamment dans les branches scientifiques, des problèmes également avec des pavillons vétustes qui avaient été prévus pour quatre à cinq ans, mais toujours utilisés; cette situation a conduit malheureusement à des refus de candidatures à l'Ecole de commerce. Or, on ne prévoit pas de nouvelles constructions, comme l'a dit M. Ackermann.

Avec la nouvelle maturité, il y a des besoins en locaux qui sont plus grands; dans un travail de maturité, on insiste sur le travail personnel des élèves. Or, pour le corps professoral, le temps de travail attribué est très en dessous de l'engagement assumé. Les travaux sont décisifs pour l'admission des étudiants et étudiantes au baccalauréat et demandent une attention soutenue et beaucoup de disponibilité. Fribourg offre peu de compensation envers les enseignants qui s'engagent, c'est ce qui ressort d'une comparaison intercantonale. Malheureusement, le plan financier nous propose une réduction d'une heure dans la grille horaire pour les degrés 11 à 13. Je demande donc au Conseil d'Etat de bien étudier ces questions et de revenir sur ces décisions.

Concernant la Bibliothèque cantonale et universitaire, l'ouverture d'une extension à Beauregard soulage momentanément les besoins de la BCU. Il est très regrettable que le Conseil d'Etat ne se tienne pas aux

engagements de l'ancienne législature, c'est-à-dire l'étude de l'extension de la BCU, qui va devenir inexorable. En effet, on manque de places de travail pour les lecteurs, les nouvelles technologies réclament plus d'espace, de même que le libre accès. Là aussi, il y a une priorité à fixer.

Finalement, le bâtiment à la route des Archives 4 va être abandonné en 2003 par les Archives de l'Etat; que va-t-on faire de ce magnifique bâtiment, l'ancien Couvent des Augustins? Est-il sage de le laisser vide? Ne court-on pas de risques en matière d'incendie? Là aussi, je demande au Gouvernement de reconsidérer sa décision.

Georges Emery (PDC, FV). Le projet du Pont de la Poya, s'il ne figure pas dans les investissements du plan financier, figure bel et bien comme objectif N° 9 du plan gouvernemental. Je présente donc mes plates excuses à M. le Conseiller d'Etat Lässer.

Jean Bourgnecht (PDC, FV). A la page 85, on constate que le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à subventionner les investissements en matière de trafic d'agglomération. A l'heure où la CUTAF commence à investir, je regrette vivement cette décision qui est en décalage complet avec la volonté maintes fois exprimée par le Conseil d'Etat de renforcer le pool cantonal et de disposer de transports publics performants.

A ce propos, je rappelle que la loi sur les transports prévoit que le Conseil d'Etat peut participer à raison de 50 % en matière d'investissement pour le trafic d'agglomération. Même si je suis conscient des difficultés financières de l'Etat, il y a ici un mauvais signal qui est donné. Je suis convaincu qu'il aurait été judicieux d'émettre un message clair en faveur de ce trafic d'agglomération qui constitue l'une des composantes essentielles de la politique et du développement du centre cantonal, ce d'autant plus qu'il avait une marge de manœuvre importante entre 0 et 50 %.

Par ailleurs, cette décision risque de s'avérer malheureuse pour le cas où la Confédération devait accepter de subventionner le trafic d'agglomération, car une participation de la Confédération, qui est d'ailleurs de plus en plus probable aujourd'hui, sera certainement conditionnée à une participation financière des cantons concernés. Il serait vraiment dommageable pour le canton de Fribourg de risquer de perdre cette éventuelle manne fédérale. D'où ma question au Commissaire du Gouvernement: le canton de Fribourg est-il conscient de ce risque et est-il prêt, le cas échéant, à revenir sur sa décision?

Marie-Hélène Brouchoud (Ouv, SC). L'augmentation prévue de 16 à 20 élèves du seuil à partir duquel un appui est accordé en première et deuxième années primaires pour les heures d'activités créatrices me fait réagir. L'accueil réservé par l'école aux premières démarches créatives de l'enfant est d'une importance capitale pour la suite de son évolution. Durant toute la période initiale de la scolarité, ce rôle éducatif peut se définir par cinq points: créer la confiance indispensable à toute liberté d'expression; respecter la personnalité infantile; stimuler les facultés créatives; assurer la réalisation proprement technique de la création; et valoriser l'activité créatrice.

Je ne vais pas être plus longue, mais une main occupée donne une contenance à l'enfant. L'école des temps modernes doit être constructive, réaliste et créative. Je demande à M^{me} la Conseillère d'intégrer les ACM de première et deuxième années à un appui de classe, comme autant un appui de français et de maths et de penser que le saut entre 16 et 20 est immense. Il fait perdre 8 postes de travail à mes collègues et à des enseignants, ce qui ne leur permettrait même pas de recevoir le chômage, car ce ne serait que des fractions d'heures et leur ferait presque un gain.

Benoît Rey (PCS, FV). M. le Directeur des finances nous l'a dit tout à l'heure en français et en allemand: il n'est pas possible de vouloir des augmentations de dépenses, sans augmentations de recettes et de ne sabrer nulle part. Je rejoins tout à fait sa réflexion et je vois mal d'ailleurs comment on pourrait la contester. Il n'y a donc pas de sujets tabous, il n'y a pas lieu de dire qu'à telle direction, nous ne touchons pas parce qu'elle est plus importante qu'une autre. Nous devons tout mettre sous la loupe. Jusque là, je suis le raisonnement. Et pourtant, j'ai un certain malaise.

En lisant les pages 80 à 84 nous avons 21 mesures proposées pour réduire les charges; 12 concernent directement l'enseignement, 3 concernent indirectement l'enseignement et le reste concerne des mesures d'ordre général. Alors, a-t-on fait l'exercice à moitié, je dirai plutôt, a-t-on fait l'exercice à un septième? N'y a-t-il qu'une seule direction qui s'est dit: «Effectivement, nous devons plancher sur des mesures d'économie». Je me pose cette question et je rajouterai à cette question le fait qu'il me semble que les économies présentées sont peu différenciées. En effet, il pourrait paraître judicieux de se dire qu'il n'est pas absolument nécessaire d'investir, par exemple, au niveau scolaire ou de rénover dans le domaine des bâtiments étant donné qu'il y aura un nouveau gymnase dans trois ou quatre ans. Mais je crois qu'on ne peut pas prendre une telle décision sans mesures d'accompagnement directes des enfants.

M^{me} la Directrice de l'instruction publique nous a dit qu'il y avait un blocage, qu'il n'y avait pas de réduction. Mais le nombre d'élèves qui donne droit à des appuis scolaires a pourtant doublé. Il s'agit donc là d'une réduction. Alors, je me pose la question étant donnée cette inégalité de traitement: n'y a-t-il pas peut-être certains goûts du jour qui infléchissent notre politique? Nous avons entendu aujourd'hui que l'augmentation de postes de policiers, non seulement ne fait pas de problèmes, mais est souhaitée par le Grand Conseil. Nous aurons demain ou après-demain d'autres réflexions sur l'introduction de mesures plus drastiques par rapport à la jeunesse, par rapport à la répression et aux sanctions par le biais d'un postulat. Et cela passe parce que c'est au goût du jour.

Et il me semble que les propositions que nous étudions aujourd'hui sont trop liées à ce goût du jour et ne mettent pas les priorités que ce Parlement a toujours souhaitées.

Le Rapporteur. Lorsque j'entends toutes ces interventions, je vois une catégorie de députés qui félicite la Commissaire du Gouvernement, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Par contre,

d'autres font des remarques assez importantes par rapport aux mesures proposées dans ce plan financier. Cela correspond à ce que j'ai dit en Commission des finances et de gestion, notamment qu'il y avait une direction qui avait fait des efforts énormes et par conséquent, la Commission demande aux autres directions de faire aussi ces efforts. Si des efforts ont été réalisés à la Direction de l'instruction publique, je crois pouvoir dire qu'ils étaient nécessaires et cela signifie aussi que les autres, par rapport aux demandes, par rapport au plan financier qui nous est soumis sauront aussi faire des efforts conséquents pour arriver à cet équilibre budgétaire, respectivement, à contenir l'endettement.

On constate que beaucoup d'interventions concernent le personnel et j'aimerais rappeler ici, d'ailleurs tous les intervenants en font de même, qu'il ne s'agit pas de diminuer le salaire du personnel, mais bien de contenir l'augmentation des postes et c'est complètement différent. En cela, je réponds à M. André Masset qui dit que les fonctionnaires font les frais des restrictions prévues. J'aimerais simplement dire et j'insiste là-dessus, qu'il n'y a aucune velléité de revoir le salaire de la fonction publique, bien au contraire, puisque la nouvelle loi que nous avons adoptée implique une dépense supplémentaire pour la fonction publique de 5 millions de francs par année à partir de 2004, respectivement un million de francs suite au programme EVALFRI.

En ce qui concerne les autres intervenants, je constate que d'une manière générale, tous les groupes soutiennent le Gouvernement dans son action et insistent pour arriver à cet équilibre budgétaire. Plusieurs intervenants insistent sur les investissements qui ne sont pas suffisants. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ces investissements sont à peu près du même ordre de grandeur que ceux de la dernière législature, mais c'est vrai qu'on constate que certains députés ne sont pas satisfaits, notamment pour ce qui est des investissements supprimés au Collège de Gambach; par rapport à cela, je crois que ce sont des choix à faire; cela a été dit clairement, on n'a pas la volonté, respectivement les moyens financiers d'intervenir dans tous les domaines où on le souhaiterait d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne les groupes qui sont intervenus, notamment M. Claude Masset pour le groupe radical, on constate qu'il soutient l'action du Gouvernement, mais insiste pour cet équilibre. MM. Beyeler et Armin Haymoz insistent notamment sur les réflexions qui doivent être faites pour les budgets futurs.

M. Raemy a dit que «Gouverner c'est prévoir» et a insisté sur le manque d'innovation. Il regrette aussi les renoncements aux investissements en ce qui concerne notamment l'Instruction publique.

Une question a été soulevée par M^{mes} Charrière et Piller par rapport à la grille horaire et ce demi-jour de congé supplémentaire: «Que va-t-on faire de ces jeunes qui seront livrés à eux-mêmes?» Je rappelle que c'était déjà un souci lorsqu'on a accordé le demi-jour de congé du mercredi pour les classes primaires et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet puisque pour ce faire, nous devons modifier la loi scolaire.

Quant à l'intervention de M. Bachman concernant le fonds rural, sa question s'adresse au Gouvernement, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. J'aimerais sim-

plement dire qu'on constate une diminution de ce fonds contraire à l'évolution de la politique agricole. Pour le reste, je laisse le soin de répondre aux différents commissaires.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Je vais commencer par apporter quelques compléments et réponses.

Tout d'abord, je tiens à dire et à répéter que la formation est un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat et le restera. Le budget 2003 discuté il y a quelques semaines ainsi que les priorités du programme de législature le démontrent, et cela aussi bien dans le fonctionnement que dans le secteur de l'investissement.

Pour ce qui est des postes, je vous rappelle que sur les 240 nouveaux postes qui sont encore prévus entre 2004 et 2006, deux tiers concernent toujours le secteur de l'enseignement. Pour ce qui est de l'investissement, nous avons prévu dans notre plan de législature 200 millions de francs uniquement destinés à des investissements pour des bâtiments scolaires.

Et les autres secteurs n'ont-ils rien fait? Il est vrai qu'éventuellement, notre communication n'a pas été optimale; nous aurions dû également énumérer tout ce qui a déjà été fait, respectivement tout ce qui est en train de se faire dans les autres secteurs. A un moment donné, nous avons décidé de publier les résultats des travaux qui ont commencé, non pas il y a 12 mois, mais qui ont commencé en l'an 2000 déjà. Nous avons à disposition les résultats de ces travaux et c'est pour ce motif que nous les avons intégrés directement dans le plan financier. Il y a d'autres groupes de travail qui sont en train de préparer également des mesures. Et suite aussi aux discussions de cet après-midi, je pense que le Conseil d'Etat vous présentera, l'année prochaine, une récapitulation de tout ce qui a été fait dans les différents secteurs ces dernières années, tout ce que est en cours, tout ce qui nous envisageons encore d'entreprendre dans les deux ans à venir afin de pouvoir respecter notre plan financier.

M. Raemy a fait allusion aux résultats de l'étude PISA en Finlande. Je l'ai également parcourue dimanche passé et si vous l'a citée déjà, je vous dirai que si vous comparez les structures de proximité et l'offre que nous avons dans chaque commune, dans chaque région, district ou canton, vous avez la réponse à la plupart des questions que vous posez.

Pour le reste, je dirai qu'en vous entendant, le message a été presque reçu cinq sur cinq. Notre système de formation, notre couverture sociale, notre système hospitalier, la qualité de nos infrastructures, notre sécurité intérieure ne peuvent pas être assurés par un Etat confronté à des déficits structurels et persistants. Le Conseil d'Etat vous remercie donc d'ores et déjà de votre soutien et de votre appui pour la mise en place d'un nouveau programme de restructuration, voire d'économie dont la condition sine qua non est le courage de bien distinguer entre ce qui est souhaitable et ce qui est vraiment indispensable.

Je termine en répondant à M. Heiter:

Wir wissen sehr wohl, wohin wir gehen, vor allem, weil wir die Hoffnung noch nicht aufgegeben haben, dass sich auch im Parlament im praktischen Tatbeweis

eine Mehrheit für ein weniger schnelles Anwachsen der Staatsausgaben und vor allem für ein Zurücknehmen oder eine Absage an neue staatliche Interventionen findet.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. M. Bourgknecht s'inquiète du fait que l'on n'ait pas prévu de subventions pour les investissements dans le domaine du trafic d'agglomération durant cette législature. C'est vrai que nous avons mis une priorité sur une augmentation limitée; il est vrai aussi que c'est une des mesures d'économie puisque le subventionnement de l'exploitation du trafic d'agglomération est limité à 2 à 3 % par année. Il faut aussi dire que depuis la mise en vigueur de la loi sur les transports en 1994, il y a eu une votation populaire qui a fait que la Confédération a dû renoncer au subventionnement du trafic d'agglomération. Et maintenant, on en discute à nouveau et il est possible que dans les années qui viennent, il y ait un subventionnement du trafic d'agglomération. Mais là encore, c'est une question de moyens, on peut tout faire avec des moyens, c'est une question de priorités aussi. On ne peut pas exclure que le Conseil d'Etat réexamine sa position, mais s'il devait le faire, il le ferait forcément au détriment d'autre chose. Donc, il n'y pas de miracles possibles parce que, encore une fois, c'est une mesure parmi d'autres. J'aimerais tout de même en citer quelques-unes pour que l'on ne croit pas non plus que toutes les mesures d'économie sont faites dans une seule direction.

Si je prends, ces dernières années, pour ce qui est de ma direction, je cite: la suppression de l'aide cantonale aux logements dès 1997, la limitation de l'aide à l'assainissement des logements dans les régions de montagne, la stabilisation du subventionnement du trafic régional pour les transports publics, la non-reconduction du décret de 1997 pour l'insertion professionnelle des jeunes, la suppression de l'aide financière individuelle pour les chômeurs en fin de droit, la réduction de la limite du revenu de 58 000 francs à 53 000 francs pour le subventionnement des loyers, le numerus clausus à l'Ecole des métiers (je ne le connais pas beaucoup dans d'autres écoles, c'est probablement le seul cas où nous avons quelque chose comme 280 à 300 candidats par année et nous n'en prenons que 80; c'est une sélection qui est extrêmement dure et en grande partie due à des mesures d'économie de moyens); la suppression d'un département et le regroupement des missions dans un autre service (cela a été réalisé cette année); l'exigence d'un effectif minimum de 12 apprentis pour l'ouverture d'une classe (il y a maintenant un groupe de travail qui planche sur d'autres mesures aussi dans le domaine de la formation professionnelle). Nous avons privatisé le Centre de perfectionnement informatique qui ne coûte pratiquement plus rien à l'Etat; il y a eu la fixation de nouveaux standards pour l'octroi de subventions pour les énergies alternatives, la révision des standards pour l'octroi de l'aide dans les investissements pour le tourisme...etc. et de très nombreuses mesures d'économie qui ont été aussi prises; effectivement, cela fait partie des sacrifices qu'on doit faire compte tenu de la situation financière du canton.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. Il n'y a pas eu de questions très spécifiques, mais lorsqu'on parle des efforts à faire par les autres directions, j'enchaîne pour vous donner aussi quelques exemples. S'ils ne sont pas énumérés dans ce plan financier, c'est parce qu'ils ne nécessitent pas des modifications réglementaires ou légales.

Nous avons changé notre plan de reconnaissance des lits dans les homes pour personnes âgées, cela veut dire qu'au lieu des 90 lits supplémentaires chaque année, nous avons réduit ce plan à 60 lits; nous avons réduit aussi le montant des subventions pour la prévention – je suis désolée –, mais il reste toujours 2 millions de francs; nous n'avons en effet pas pu maintenir le montant que nous avions souhaité pour vraiment mettre sur pied tous les projets de prévention souhaités; nous avons réduit le nombre de nouveaux postes liés à des projets concrets, par exemple pour l'ouverture de la nouvelle unité à Marsens où on aurait dû avoir le double de postes que nous avons pu obtenir; mais nous allons quand même ouvrir cette unité avec un grand effort et aussi un changement des postes à l'intérieur de Marsens; nous avons plafonné les nouveaux postes dans les institutions spécialisées subventionnées par l'Etat à qui nous avons dit qu'on appliquait les mêmes mesures qu'à l'Etat; et même ces institutions qui nous demandent de nouveaux postes liés à une augmentation de l'activité ont aussi dû faire des sacrifices parce que les budgets étaient diminués; nous avons aussi limité les budgets des hôpitaux de districts, ce qui veut dire que là aussi, nous n'avons pas pu apporter tous les postes demandés; il y a aussi des investissements qui ont dû être renvoyés pour respecter non seulement le budget de l'Etat, mais aussi la loi sur les subventions; il y a deux projets structurels qui sont toujours en cours – je parle de la planification hospitalière –, vous l'avez vu dans le plan de législature: c'est une des priorités de terminer la restructuration hospitalière dans la partie du nord-est du canton; il y a un projet de fusion des laboratoires cantonaux, un projet concret qui est déjà bien avancé et nous devrions arriver au cours de cette législature, dans une première étape, à une collaboration plus étroite entre les laboratoires et à moyen terme, une fusion des laboratoires.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. Je viendrai seulement sur quelques exemples de réductions de charges que nous avons opérées dans le budget de la Direction. Il s'agit, en particulier, de 12 millions de francs que nous avons retranchés pour des investissements concernant la Police cantonale et qui sont renvoyés au prochain exercice, c'est-à-dire en 2007. Le réseau radio dont on a beaucoup parlé ces derniers temps dans les journaux puisque c'est un réseau qui est déjà en place en France et qui pose des problèmes. Nous avons reculé également sa réalisation complexe qui engendre une dépense d'au moins 7 millions de francs. Les Etablissements de Bellechasse rêvent depuis longtemps de disposer pour les détenus, pour l'hiver en particulier, d'une halle de sports qui serait d'une grande utilité. Eh bien, c'est une dépense de 3 millions de francs qui est renvoyée également au prochain exercice.

Quant au compte de fonctionnement, je rappelle la coupe très forte qui a eu lieu dans le domaine informatique, puisque nous avons réduit de 45 %, soit de 2,3 millions de francs la dépense concernant des logiciels que nous devons pourtant acquérir.

J'aimerais également dire deux mots concernant les interventions de M^{me} Charrière et de M. Rey, ceci pour leur dire simplement que 20 policiers de plus ne vont pas augmenter véritablement le nombre de policiers auquel le décret de 1998 nous donne droit, mais nous permettre, pour l'instant, de compenser simplement l'hémorragie à laquelle nous assistons et si possible, permettre d'apporter plus de sécurité à la population. Il faut quand même ne pas fermer les yeux et se rendre compte que les délits, les infractions pénales, les atteintes à l'intégrité corporelle se sont multipliés et ont pris un caractère plus violent. C'est la tâche de tout Etat démocratique de lutter contre l'insécurité et ce ne sont pas les mesures préconisées qui vont faire de l'Etat de Fribourg un état policier.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement. A la question de M. Bachmann sur le fonds rural et le prêt aux exploitations paysannes: c'est vrai que la loi prévoit que le fonds rural soit à hauteur de 5 millions de francs et il navigue toujours entre 4 ou 4,5 millions de francs, mais on se rapproche le plus possible des 5 millions de francs. Et pour l'aide aux exploitations paysannes, il y a peut-être lieu de rappeler qu'il y a peu d'années, deux ans, on n'était qu'à 100 000 francs et qu'on a voulu faire un effort particulier pour monter à 800 000 francs, ensuite 700, 600 et 500 000 francs et ça devrait, à notre avis, suffire pour répondre aux exigences de ce prêt qui permet de diminuer le rating accordé à ces exploitations en difficulté. Jusqu'à maintenant, nous avons pu répondre à toutes les sollicitations.

Pour les autres mesures déjà entreprises: comme l'a dit le Directeur des finances, c'est vrai que nous n'avons pas fait la liste de tout ce qui est en cours actuellement. Je vous rappelle, par exemple, que le Grand Conseil avait accepté les mesures d'économie en avril 2001 qui prévoyait une diminution de 10 postes à Grangeneuve et de 10 postes aux Forêts et endiguements et aux Améliorations foncières. Et je vous informe que ces mesures sont en cours de réalisation jusqu'à fin 2005 et ces places libérées sont mises à disposition dans le pool des autres directions, comme cela est prévu par les décrets que nous avons pris. Il ne s'agit, bien sûr, nous l'avions dit, que d'indiquer des nouvelles pistes dans ce plan financier. Il y a aussi la mise en place de toute une collaboration intercantonale dans le domaine des prestations publiques en faveur de l'économie laitière qui nous permettrait, avec les cantons de Vaud et de Berne, de réduire considérablement certains centres de charges, notamment dans le domaine des contrôles laitiers. Et tout cela n'est pas pris en compte dans le plan gouvernemental, ni dans le plan financier, mais c'est simplement pour vous dire qu'il y a toute une série de mesures qui sont en cours.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Tout d'abord, une réponse concrète: que va devenir le bâti-

ment des Archives 4, c'est donc le bâtiment dans lequel se trouvent encore les Archives cantonales qui vont déménager au début de l'année prochaine dans le bâtiment de l'Industrielle. J'aimerais d'abord préciser que ce bâtiment ne restera pas vide puisqu'il s'y trouve, actuellement encore, le Service des biens culturels. Alors, là aussi, du point de vue des priorités, l'idée était évidemment d'entreprendre immédiatement la réaffectation de ce bâtiment et également la rénovation et la réaffectation des bâtiments de la Commanderie Saint-Jean. L'idée est d'installer le Service des biens culturels dans la Commanderie Saint-Jean. Alors, comme il faut établir des priorités, comme on ne peut pas tout faire, on avait l'idée d'entreprendre la réfection de la Commanderie et en parallèle, de lancer l'étude pour la réfection des Archives qui va suivre; mais dans la prochaine législature, il est évident que nous n'avons pas l'intention de laisser ces bâtiments totalement inoccupés parce qu'on sait les risques que cela entraîne.

Je ne veux pas entrer longuement et en détails sur les économies que ma Direction, comme toutes les directions, a faites. J'ai dans l'idée qu'il y a un chiffre qui est déterminant. Encore une fois, si on n'a pas évoqué ces éléments dans le programme, c'est que très souvent, cela ne demande aucune modification légale.

J'aimerais signaler que le déficit du compte de fonctionnement aux Travaux publics est passé de 48,8 millions de francs au budget 1997 à 41,6 millions de francs au budget 2003; et quand je dis budget 2003, je dis qu'on a encore compté la Protection civile pour que les chiffres soient comparables, ce qui veut dire qu'entre 1997 et 2003, il y a une diminution de 14,8 % en chiffres absolus. Donc, on n'a même pas maintenu, on a diminué et si l'on regarde les chiffres du budget de fonctionnement, pour l'ensemble de la période du plan financier, cette tendance se maintient et il y a encore une tendance à la baisse. J'aimerais rappeler, par exemple, qu'entre le budget 1997 et le budget 2003, l'effectif du Bureau des autoroutes a été réduit de 46,8 % (près de la moitié). Ces postes n'ont pas été réaffectés aux Travaux publics et là aussi, ils sont mis à disposition du pool. J'aimerais signaler, par exemple, que la Protection civile, durant la même période, a vu son effectif réduit de 5,8 %. C'est vrai qu'un équivalent plein temps ne représente pas énormément (parce que l'effectif n'est pas élevé) et la hausse globale a été en moyenne de 0,5 % par année durant cette période, c'est-à-dire que nous sommes largement en dessous de l'augmentation du coût de la vie. On pourrait ainsi citer de nombreux exemples qui démontrent qu'il y a une volonté dans l'ensemble des directions de faire des économies et contrairement à ce qui a été dit ici, le Conseil d'Etat ne presse pas sur la tête d'une seule direction.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Lorsque je vous ai indiqué tout à l'heure que c'était une fausse impression, qu'il n'y avait pas qu'à la Direction de l'instruction publique que l'on avait pris des mesures, je crois que vous en avez maintenant la preuve par 7. J'aimerais dire à M. Rey qu'on n'a pas fait l'exercice à un

septième, au contraire, nous l'avons fait à sept septième et nous avons tous dû chercher un certain nombre de mesures possibles et envisageables.

Je crois important de revenir sur l'un ou l'autre élément; j'ai entendu l'ensemble des remarques, nous en tiendrons compte dans la mise en œuvre de ces mesures.

M. Raemy se demande quelle vision se trouve derrière toutes ces mesures et j'aimerais lui dire que les visions sont une chose, mais nous avons un mandat à réaliser et le mandat que nous devons réaliser est celui que vous, le législateur, donnez à travers la loi scolaire, à savoir la double mission de l'école, la mission d'instruction qui est celle, évidemment de l'enseignement dans les différentes disciplines et la mission d'éducation qui est celle de l'apprentissage de la vie sociale en sachant bien que l'école devrait seconder les parents dans l'instruction et l'éducation; et cela aussi, c'est la loi scolaire qui, aujourd'hui, le dit.

On dit que notre société bouge, on dit aussi, quand on est positif, qu'elle évolue et elle oblige l'école à des adaptations nécessaires pour mieux coller à la réalité sociale, en particulier celle de la société fribourgeoise. Et l'école doit sans arrêt se remettre en question pour toujours faire face à cette double mission d'instruction et d'éducation. Et c'est vrai, vous avez raison, Monsieur Raemy, l'école a connu plusieurs évolutions majeures dans le domaine des méthodes d'enseignement et elle connaît maintenant un certain nombre de réformes dans le domaine du fonctionnement; et ces réformes sont autant de défis pour nous, Conseil d'Etat et Direction de l'instruction publique.

Et mon souci est celui qu'expriment également, aujourd'hui, de nombreux directeurs d'instruction publique dans ce pays: c'est l'impression que nous avons assisté à une accumulation de réformes fondamentales et simultanées qui a pu entraîner une certaine saturation, c'est en tout cas ce que les enseignants nous ont fait passer comme message, c'est celui qu'ils m'ont donné sur le chemin de la législature, lorsque je me suis rendue à leurs différentes assemblées et ces mesures pourraient aussi, on le sent, inquiéter les parents qui ne s'y retrouvent plus, c'est en tout cas un peu ce que j'ai compris en recevant la Fédération des parents d'élèves. Et je crois que notre souci doit être maintenant, en particulier, pendant la législature qui vient, de donner le temps nécessaire à la mise en place des réformes et des conditions-cadres nécessaires. Si je le dis c'est parce que je crois que nous devons, en particulier, revoir un certain nombre de ces mesures, nous devons arriver au bout des réformes et cela pourrait signaler aussi un étalement de l'une ou l'autre de ces réformes engagées et c'est là où je pense à FRI-TIC, sujet sur lequel M. Raemy est intervenu. Il ne s'agit nullement d'abandonner FRI-TIC, bien au contraire, pour nous il s'agit d'essayer d'étaler dans le temps les différentes mesures parce que le défi est absolument majeur: il s'agit de former 4000 enseignants et je ne suis pas sûr qu'on ait mesuré la difficulté de l'ensemble de l'opération en tenant compte d'une réduction aussi, en partie, des moyens.

Simplement pour vous démontrer que les choses bougent et que nous travaillons aussi sur un certain nombre de réformes, je voudrais vous signaler

quelques-unes de ces réformes qui sont notre pain quotidien à la Direction et avec lesquelles nous devons jongler pour faire face aux différentes demandes.

Pour l'enseignement primaire, c'est vrai que l'introduction de Tambourin, la nouvelle méthode d'allemand introduite en troisième primaire, a nécessité la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'enseignement. Nous avons introduit les mathématiques, et nous les terminerons pendant cette législature, l'éducation musicale. Nous avons réservé des moyens pour les projets de Schulleitung et les projets d'établissements auxquels les milieux enseignants tiennent beaucoup – et je le comprends parce que ce sera un élément important de l'amélioration de la qualité de vie à l'école.

Ensuite, au Cycle d'orientation, nous aurons l'introduction de nouveaux moyens. Nous avons une nouvelle grille-horaire en train d'être examinée et étudiée en raison ne serait-ce que de l'introduction de l'anglais et nous avons l'important dossier de l'éducation générale qui nous tient également à cœur.

Pour les collèges, nous sommes en train de procéder, ensemble avec la Confédération, à l'évaluation de la nouvelle maturité, puisque nous sommes arrivés au bout d'un cycle de la nouvelle maturité. Et je ne reviendrai pas sur la question du dossier des élèves en difficulté comportementale qui nous occupe beaucoup et que j'ai eu l'occasion de vous expliquer auparavant. Notre vision de l'école, la vision du Conseil d'Etat est qu'il est nécessaire et essentiel de préparer les élèves qui nous sont confiés aux défis qu'ils rencontreront au cours de leur vie, c'est une des missions de l'école, mission que nous acceptons et nous devons le faire avec les moyens dont nous disposons.

Vous comprendrez donc plus aisément que les mesures qui ont été prises, contrairement à ce qui a été dit, ne représentent pas une péjoration majeure des conditions-cadres. Bien au contraire, cela doit être pour nous l'occasion de réfléchir à nouveau à ces conditions-cadres pour essayer de réorganiser un peu les moyens à notre disposition.

A M. Rey qui craint, en particulier, que les économies ne soient pas suffisamment différenciées et que le gel des heures d'appui et de décharge pose un important problème parce qu'on ne tiendrait pas compte du doublement du nombre d'élèves, je tiens à dire que nous avons pris le niveau 2001–2002 et qu'au cycle primaire, nous ne connaissons pas un doublement des élèves. Nous allons toujours vers une croissance des ouvertures de classes dans les prochaines années, mais c'est surtout au Cycle d'orientation que nous connaissons une forte augmentation et à laquelle nous essayons de nous préparer. Si les efforts que nous sommes en train de faire sont possibles, je tiens à dire que c'est parce qu'ils ont déjà été examinés en l'an 2000 et que la proposition date de cette année-là en particulier.

Vous me permettrez de dire mon étonnement au sujet des interventions de M^{mes} Charrière et Piller sur l'après-midi de congé au Cycle d'orientation selon lesquelles nous allons faire des zonards, des élèves qui ne vont rien faire, des élèves livrés à des incivilités. Peut-être que c'est un résumé de ce que j'ai entendu, mais ces expressions m'ont beaucoup étonnée: dans le fond, c'est donner une fausse image de ce que sont les élèves

des cycles d'orientation et c'est présenter la minorité avec laquelle nous avons des problèmes, que nous ne cachons pas, comme étant la majorité des cas. Nous sommes conscients que l'après-midi de congé va entraîner un rythme différent dans la scolarité, mais il va aussi donner la chance de pouvoir partager un certain nombre d'activités extra-scolaires; j'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue tout à l'heure et répète qu'il est important que tous les partenaires jouent leur rôle dans la politique de la jeunesse et qu'il est important aussi d'offrir, à ce moment-là des activités extra-scolaires. Mais je le dis encore une fois, cette mesure n'est pas décidée, elle est en train de faire l'objet d'une évaluation. Nous allons mettre une proposition en consultation, les organisations et les communes auront l'occasion de se prononcer et nous présenterons, le cas échéant, un message au Grand Conseil; nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter. Pour avoir rencontré à plusieurs reprises des enseignants, mais aussi les parents d'élèves, je me rends compte que c'est une mesure très partagée. Certains saluent la mesure en soulignant en particulier qu'aujourd'hui, nous sommes le dernier canton à avoir encore 5 jours de scolarité au CO; toute la Suisse romande a 4 jours et demi et nous avons, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, l'horaire le plus chargé des cantons romands, à part le canton du Valais qui nous précède encore. Alors là, je vous demande de nous laisser examiner cette mesure et nous laisser l'envisager.

M^{me} Piller a encore dit que les enseignants n'avaient pas été consultés sur la grille-horaire. Je souhaite encore préciser une chose: comme je vous l'ai dit, nous sommes en train de réexaminer la grille-horaire à cause de l'introduction de l'anglais. Nous avons demandé à l'AMCOF (Association des maîtres de CO fribourgeois) de bien vouloir déléguer l'un ou l'autre de ses membres et cette association n'a pas souhaité être représentée dans cette commission en disant qu'il était difficile pour l'un ou l'autre enseignant de décider pour l'ensemble du corps enseignant du CO parce que chacun voyait peut-être dans sa branche, la branche qu'il ne fallait pas réduire. Je ne veux pas cacher que le comité de l'AMCOF partage un certain nombre de soucis que vous avez exprimés sur l'occupation du mercredi après-midi.

Pour ce qui est des collèges, je dois dire qu'il est vrai, que le travail de maturité – et M. Dorand l'a dit – demande un travail important; actuellement les enseignants qui acceptent un travail de maturité bénéficient d'une heure de décharge. Lorsque j'ai dit tout à l'heure que nous étions en train de réexaminer l'ensemble des décharges au niveau des collèges, c'est parce que nous sommes conscients qu'aujourd'hui, il y a un traitement assez différencié d'un collège à l'autre dans l'octroi de ces décharges. Nous souhaitons réexaminer, avec les recteurs (la réunion a déjà été fixée au mois de janvier), l'ensemble des décharges pour voir aussi dans quelle mesure nous pouvons réaffecter une partie de ces décharges, en particulier au travail de maturité, parce que nous sommes conscients que c'est une des innovations importantes de la nouvelle maturité et qu'effectivement, cela demande du temps de suivre les élèves qui se lancent dans ce travail qui est très exigeant.

Donc là aussi, nous examinons cela sous l'angle de la réaffectation.

Concernant la réduction d'une heure de la grille-horaire à laquelle vous nous demandez de renoncer (tout ce que j'ai entendu aujourd'hui va faire l'objet d'une évaluation et d'un réexamen par le Conseil d'Etat), je souhaite simplement rappeler, et je crois qu'il est utile de le dire, que le canton de Fribourg est, avec le canton du Valais, l'un des derniers cantons à avoir 13 ans pour la maturité fédérale et non pas 12 comme la plupart des cantons. Je demande aussi de faire la mesure entre l'heure que nous réduirions et l'année supplémentaire que nous octroyons, année que nous estimons importante pour acquérir un certain nombre de compétences et de connaissances dans des domaines qui nous sont chers et que nous estimons utiles pour une vie d'adulte. Je vous demande de mettre aussi la proportion sur ces différences-là.

S'agissant des locaux, il est vrai que je vous ai dit que nous connaîtrions une difficulté dans les locaux des collèges, en particulier ceux de la ville de Fribourg, parce que nous sommes confrontés à une forte augmentation des élèves dans les collèges. Nous avons fait une étude et nous sommes en train de la terminer maintenant et il nous paraît qu'avec l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye en 2005, nous devrions trouver une solution qui nous permette de faire face jusqu'à la fin de la législature à l'augmentation importante des élèves dans les collèges. Nous sommes conscients qu'à Gambach, nous ne pourrions plus accueillir d'élèves dans le collège lui-même. Nous le savons également pour le Collège de Sainte-Croix, mais nous savons qu'il est possible, à Saint-Michel, d'ouvrir encore l'une ou l'autre classe.

Nous vous prions cependant de tenir compte que dans l'examen total que nous sommes en train de faire, nous analysons, la possibilité à l'ECDD, que nous allons terminer l'année prochaine, d'offrir encore un certain nombre de locaux et de places qui nous permettra de faire face. C'est vrai que pour l'Ecole supérieure de commerce, nous avons dû refuser un certain nombre d'élèves, mais je me permets de dire que ces élèves ont pu poursuivre l'Ecole supérieure de commerce à Estavayer-le-Lac et que nous avons pris en charge une partie de cette scolarité puisque c'est une mission que nous avons donnée à l'Institut du Sacré-Coeur. Là aussi, nous essayons de faire face à cette demande. Le Gymnase intercantonal de la Broye nous offrira une vraie solution, puisque non seulement, nous ouvrirons des classes de gymnase, mais également l'Ecole supérieure de commerce et une Ecole cantonale de degré diplôme, et nous devrions pouvoir, à partir de 2005, procéder à une planification beaucoup plus complète de ces différents lieux.

Pour le Collège de Gambach, je remercie M. Ackermann d'avoir corrigé sa première déclaration selon laquelle nous abandonnions tout projet de construction. Nous n'abandonnons absolument pas tout projet de construction, nous allons acheter le Collège de Gambach qui est l'un des derniers établissements scolaires supérieurs qui n'est pas propriété de l'Etat et dans les montants figurant au plan financier figure également la possibilité de la planification à terme d'un projet de construction.

Il faut un certain nombre d'années pour procéder à un projet de construction; ce n'est pas le Directeur des travaux publics qui se chargera de cela qui me contredira. Pour l'instant, nous avons uniquement – M. Ackermann le sait très bien, puisque j'ai eu l'occasion d'assister à une des commissions d'écoles lors de laquelle nous avons visité le bâtiment – une planification provisoire d'un avant-projet. Nous devrions arriver au terme d'un projet élaboré qui permette de procéder au vote populaire, – comme nous l'aurons pour le Gymnase intercantonal de la Broye à la session de février si nous arrivons à tenir la planification –, pour enchaîner directement, en fin de législature, avec une construction. Il nous faut ce temps. Si vous regardez, pour le Gymnase intercantonal de la Broye, le temps qu'il a fallu pour arriver à la planification, au concours et à la construction, c'est un délai normal pour un projet de cet ampleur-là.

Une dernière intervention concerne la BCU. M. Dorand regrette que nous ne poursuivions pas l'extension contrairement à ce qui avait été décidé. Je dois le contredire: les montants pour cette extension figurent au plan financier sur les années 2005 et 2006. Si nous les avons mis en 2005 et 2006, c'est en particulier pour tenir compte aussi du fait que nous venons d'ouvrir BCU Beauregard avec un déplacement extrêmement important des ouvrages et que cette ouverture de Beauregard entraîne, en fait, une réorganisation totale de la centrale de la BCU. Et le vœu qui est émis et que nous sommes en train d'examiner, est celui de la création d'un libre accès. La création de ce libre accès devrait nous offrir notamment, en termes de places aussi, une marge de manœuvre d'une dizaine d'années. Et c'est un vœu du directeur de ne pas procéder tout de suite à un réexamen et à une réutilisation des bâtiments jouxtant la centrale; les montants sont prévus pour l'étude en 2005 et 2006. Donc, là aussi, je me permets de vous donner rendez-vous pour la fin de la législature.

A M^{me} Brouchoud, je dirai que je suis consciente de ce que peut signifier la mesure qui est prise en première et deuxième primaires sur la question des ACM et ACT; cela fera l'examen d'une analyse extrêmement détaillée chez nous. Je souhaite rappeler simplement que cette mesure date d'une période historique où garçons et filles ne procédaient pas aux mêmes travaux, les filles faisant les travaux à l'aiguille et les garçons le bricolage. Et il y avait à ce moment-là deux groupes distincts. Nous sommes conscients qu'il s'agit pour les enfants d'un premier accès aux travaux manuels et nous allons examiner cela.

En guise de conclusion, et je crois que je peux m'exprimer au nom des mes collègues, vous me permettrez de vous rappeler et répéter que l'Instruction publique reste une priorité de l'Etat, mais que nous sommes tous conscients que nous avons encore d'autres tâches prioritaires, notamment le social, la sécurité ou les infrastructures, ce que nous avons beaucoup entendu cet après-midi, et cela en excluant toute augmentation d'impôts. C'est là, quasiment, la quadrature du cercle.

– Le Grand Conseil prend acte du plan financier 2002–2006.

**Motion N° 013.02 François Weissbaum/
Claude Chassot¹**
(composition de la Commission permanente de justice)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

Charly Haenni, premier vice-président du Grand Conseil. Lors de la prise en considération, à la session de mai 2002, de la motion déposée en décembre 2001 par le député Cédric Castella, celui-ci avait argué que les raisons avancées par le Bureau en faveur de l'augmentation du nombre de député(e)s dans la Commission des finances et de gestion («Compte tenu de l'importance des matières traitées par cette Commission, les membres du groupe de travail et du Bureau estiment qu'il est utile et important que chaque groupe soit représenté dans cette Commission, la plus importante à nos yeux») étaient également valables pour la Commission de justice. Le Grand Conseil s'était toutefois fondé sur le refus de porter à 11 le nombre de membres de cette Commission, jugeant cette augmentation excessive, et sur la nécessité de respecter le critère de la force numérique des groupes pour refuser cette motion.

Par cette nouvelle motion, ses auteurs insistent sur la notion de représentativité de tous les groupes dans la Commission de justice. Il importe, selon eux, que tous les courants d'idée y soient représentés, mais, tenant compte des remarques précédentes, ils laissent ouverte la question du nombre de membres de cette Commission.

Le Bureau du Grand Conseil n'est pas favorable à une augmentation du nombre de membres de la Commission de justice. Les arguments avancés lors de la discussion de la motion Cédric Castella pour son rejet sont toujours d'actualité, à savoir qu'il n'y a pas lieu de faire du principe de la représentation équitable des groupes une règle absolue au risque de travestir une vraie représentativité des forces en présence, de faire d'une situation particulière, celle du groupe Ouverture, une règle qui contraindrait le Grand Conseil pour les prochaines années (qu'advierait-il en effet si plusieurs groupes de cinq députés revendiquaient une telle représentativité?), sans compter le fait que se poserait la question de la disponibilité des membres du groupe Ouverture dès l'instant où ceux-ci devraient participer à toutes les commissions permanentes et spéciales, à moins qu'ils ne choisissent la commission en fonction des objets traités. Reste une solution possible, c'est que le groupe Ouverture, lors d'une prochaine vacance ou démission d'un membre au sein de la Commission de justice, présente un candidat ou une candidate. Mais quel groupe acceptera d'abandonner un siège en faveur du groupe Ouverture? La question reste ouverte.

Le Bureau du Grand Conseil estime par conséquent qu'il n'y a aucun élément nouveau en faveur de l'acceptation de cette motion. Aussi propose-t-il au Grand Conseil de refuser de prendre en considération cette motion.

¹ Déposée et développée le 3 mai 2002, BGC p. 308.

Motion N° 015.02 Louis Duc¹
(déductions sociales pour enfants à charge tenant compte du revenu du contribuable)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Urs Schwaller, Directeur des finances.

1. Selon l'article 36 al. 1 litt. a et g de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), sont déduits du revenu net:

- a) 4700 francs pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études, si l'enfant est à la charge exclusive du contribuable; ce montant est porté à 5700 francs dès et y compris le troisième enfant;
- g) un montant jusqu'à 2000 francs sur le revenu des époux vivant en ménage commun et qui exercent tous les deux une activité lucrative, pour les frais de garde prouvés de chaque enfant à charge âgé de moins de 12 ans. La même déduction est accordée aux personnes seules qui travaillent et qui ont un/des enfants à charge avec qui ils font ménage commun. L'octroi d'une rente AI est assimilé à l'exercice d'une activité lucrative pour l'obtention de la déduction.

2. L'adoption de la proposition de M. le député Duc aurait comme conséquence l'introduction d'une nouvelle déduction sociale pour enfants qui s'appliquerait uniquement aux contribuables exerçant une activité lucrative. En effet, selon la proposition formulée, les veuves sans activité lucrative ou les rentiers AI ne bénéficieraient pas pour leurs enfants de la nouvelle déduction majorée. A l'opposée, un contribuable fortuné vivant des revenus de sa fortune et exerçant une activité lucrative très réduite bénéficierait en plein de la nouvelle déduction. Il paraît également problématique que des limites identiques donnant droit à la déduction soient prévues pour les couples mariés et les familles monoparentales. Finalement, il ne ressort pas du texte de la proposition si le motionnaire se réfère à un revenu brut ou à un revenu net.

Dans la mesure où le M. le député Duc aurait souhaité que sa motion concerne l'ensemble des contribuables, l'on doit se poser la question si les limites de revenu devraient intervenir avant ou après la prise en compte des déductions prévues à l'article 36 al. 2 LICD (déductions pour contribuables à revenus modestes)?

3. Les déductions sociales pour enfants font régulièrement l'objet d'interventions parlementaires. Dans le message n° 200 du 6 janvier 2000 accompagnant le projet de LICD, il était fait état de huit motions ou postulats et le Conseil d'Etat s'était déterminé comme suit sur cette question:

«En ce qui concerne les déductions pour enfants, la commission d'experts «rejette catégoriquement toute possibilité de déductions (sociales) sur le montant de l'impôt. Une déduction pour enfant ou toute autre déduction sur le montant de l'impôt est incompatible avec un système d'imposition selon la capacité contributive» (page 49 du rapport). Autre passage: «La com-

mission rejette expressément l'idée que les déductions pour enfants ne seraient en fait pas «sociales», car elles profiteraient plus aux personnes qui ont des revenus modestes ou qui n'ont pas de revenu. Certes les déductions de l'assiette de l'impôt ont de plus grands effets en francs pour un taux d'imposition marginal plus élevé que pour un faux marginal plus modeste. Cette conséquence est toutefois inévitable dans un barème progressif» (page 21 du rapport). On peut préciser à ce sujet que si la déduction sociale pour enfants diminuant le revenu imposable se traduit par une diminution d'impôt plus importante en cas de revenu élevé en raison du taux progressif de l'impôt, les allocations sociales qui font partie du revenu soumis à l'impôt se traduisent également par une augmentation d'impôt plus importante en cas de revenu élevé. Il y a ainsi compensation des effets du tarif progressif.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de maintenir les déductions pour enfants sur le revenu imposable. Une modification du système d'imposition de la famille ne pourra être proposée qu'au moment où les décisions auront été prises au niveau fédéral.

4. Lors de l'examen du projet de LICD, une proposition de déduction sociale dégressive en fonction de l'importance du revenu a été formulée aussi bien en Commission parlementaire qu'au Grand Conseil. Le Député Gavillet avait proposé une déduction dégressive de 5000 francs au maximum pour un revenu jusqu'à 50 000 francs et de 3500 francs au minimum pour un revenu dès 120 001 francs; de plus, le montant devait être augmenté de 1000 francs dès et y compris le troisième enfant.

Lors des débats, il avait été expressément fait référence aux travaux de la Commission fédérale d'experts chargée d'examiner le système d'imposition suisse de la famille et à ses conclusions telles qu'elles figurent sous point 3 ci-avant. En effet, en raison du taux progressif du barème, l'effet de l'augmentation de la déduction pour enfant se traduit par une diminution d'impôt plus importante lorsque le revenu est élevé et le même phénomène existe, mais dans le sens inverse, en raison de l'imposition des allocations familiales. De plus, le rapporteur de la Commission avait rappelé que le peuple jurassien a eu l'occasion de se prononcer sur la question dans un vote populaire et qu'il a refusé un tel système.

Au vote, la proposition du député Gavillet a été refusée par 67 voix contre 32 (*BGC* 2000 pp. 652 à 656). En deuxième lecture, la proposition a été refusée par 67 voix contre 36 (*BGC* 2000 pp. 796 à 798).

5. Comme cette question a été largement examinée il y a deux ans, le Conseil d'Etat est d'avis que les arguments évoqués lors des débats sont toujours valables et qu'il se justifie de maintenir les déductions actuellement en vigueur.

L'incidence financière, calculée sur la base des taxations de la période fiscale 1999/2000, et partant de l'hypothèse que cette nouvelle déduction concernerait tous les contribuables et serait modulée en fonction de leur revenu net (art. 36 al. 1 LICD), s'élèverait à 6,5 millions de francs au titre de l'impôt cantonal. Les recettes des communes se réduiraient d'un montant identique.

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, *BGC* pp. 405 et 406.

Il reste à signaler que la révision de l'imposition du couple et de la famille est actuellement en discussion sur le plan fédéral, avec des incidences financières de plus de 10 millions de francs pour le canton au titre de sa part à l'impôt fédéral direct. La très forte augmentation des déductions sociales pour enfant aura pour effet une réduction importante de l'impôt fédéral direct des familles.

Vu les perspectives financières, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'est pas possible d'augmenter les déductions sociales pour enfants, tout en rappelant qu'elles ont été fortement augmentées à partir de la période fiscale 2001.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

Motion N° 017.02 Max Felser¹ (suivi des mandats: modification de la LRGC)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

Charly Haenni, premier vice-président du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil abonde pleinement dans le sens souhaité par le député Max Felser et estime par conséquent justifié d'abord de fixer un délai au Gouvernement pour qu'il se détermine sur l'acceptation ou le refus du projet de mandat, ensuite d'uniformiser ce délai avec ceux qui sont prescrits au Conseil d'Etat pour l'adoption des réponses aux motions et postulats.

Le Bureau estime également justifié d'obtenir de la part du Conseil d'Etat, dans son compte rendu annuel, un rapport sur les mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner.

Le Bureau du Grand Conseil propose par conséquent au Grand Conseil de prendre en considération cette motion.

Postulat N° 253.01 Jean-Pierre Dorand² (mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur. Dès 1996, les grandes lignes de l'organisation du territoire suisse et le message du Conseil fédéral sur la nouvelle orientation de la politique régionale ont mis l'accent sur l'importance des villes et des agglomérations pour le développement socio-économique de la Suisse.

En 1999, dans le cadre du rapport sur les centres urbains, le Conseil fédéral a reconnu que les zones urbaines sont confrontées à un certain nombre de problèmes spécifiques, qui tendent à détériorer la situation

de la population et de l'économie des villes-centres et des communes d'agglomération. Dans le cadre de ce rapport, le Conseil fédéral a également reconnu que les collectivités locales ne peuvent résoudre ces problèmes seules et qu'une action concertée des villes et des communes, des cantons et de la Confédération est nécessaire. A noter que l'article 50 de la Constitution fédérale prévoit que cette dernière prenne en considération la situation particulière des villes et agglomérations, dans le cadre de ses activités. Le rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2001 sur la politique des agglomérations de la Confédération précise la problématique urbaine en se fondant sur de nombreux travaux réalisés au cours des dernières années, fixe des objectifs et une stratégie, propose un certain nombre de mesures concrètes. Parmi l'ensemble des mesures proposées, on peut citer les principales propositions suivantes:

1. Orientation des politiques sectorielles:

- La mise en œuvre d'un système d'observation de l'espace urbain devrait fournir les informations relatives à l'évolution et aux problèmes de l'espace urbain nécessaires à l'établissement de politiques pertinentes.
- Le Réseau Agglomérations, institué au début de 2001, assurera la coordination au niveau technique des différentes actions sectorielles de la Confédération.
- La Confédération augmentera son engagement à l'égard du transport d'agglomération (public, privé et lent). Elle incitera à une plus grande cohérence dans la gestion du trafic en subordonnant son engagement à l'existence d'institutions et de planifications assurant une gestion et un financement coordonnés des transports et de l'urbanisation à l'intérieur d'une agglomération.
- Un système de prestations complémentaires pour les familles et une solution au niveau fédéral pour les allocations familiales font l'objet de travaux parlementaires. Ces mesures seront susceptibles d'alléger les charges de l'aide sociale supportées en particulier par les villes.
- La réforme de la répartition des tâches et de la péréquation entre Confédération et cantons devrait apporter une contribution importante à la résolution des problèmes des zones urbaines.
- La nouvelle loi sur la promotion du logement, la future loi sur l'encouragement à la culture, ainsi que la mise en œuvre du concept pour une politique du sport en Suisse, sont également des projets importants.

2. Collaboration verticale:

- La participation de la Confédération à la Conférence tripartite sur les agglomérations, instituée le 20 février 2001, assurera la coordination entre les

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, BGC pp. 406 et 407.

² Déposé le 6 avril 2001, BGC p. 542; développé le 10 mai 2001, BGC pp. 725 et 726.

mesures fédérales et les mesures cantonales et communales.

- Lorsqu'il s'agira d'élaborer des politiques fédérales sectorielles importantes pour les zones urbaines, les offices fédéraux concernés veilleront à associer les communes et les villes.

3. Coopération horizontale:

- Le soutien technique et financier à des projets-modèles novateurs en matière de coopération au sein des agglomérations, entre villes et entre agglomérations et d'urbanisation vers l'intérieur, encouragera les régions dynamiques dans leurs efforts et incitera d'autres régions à suivre leur exemple.
- Le projet d'agglomération, instrument d'aménagement du territoire, assurera un développement territorial et une gestion cohérente des transports au niveau d'une agglomération.

4. Intégration au réseau de villes européennes:

- La participation suisse à INTERREG III est l'occasion de mettre en œuvre des projets de coopération transnationale, transfrontalière et interrégionale intéressants pour les villes et agglomérations.
- La poursuite des travaux de connexion de la Suisse aux réseaux allemand, italien et français de trains à grande vitesse, assurera le maintien d'une bonne intégration des grandes villes suisses au réseau européen des transports.

A noter à cet égard que le processus de constitution d'une agglomération du Grand Fribourg bénéficie du soutien de la Confédération dans le cadre cité ci-dessus, plus précisément en ce qui concerne le soutien technique et financier à des projets-modèles novateurs en matière de coopération au sein des agglomérations. Ce processus de constitution d'une agglomération du Grand Fribourg ne peut être dissocié d'une réflexion sur le renforcement de la péréquation financière, puisqu'il y participe entièrement. On rappellera à cet égard que l'agglomération a non seulement pour vocation de promouvoir la collaboration intercommunale, mais également d'assurer le financement des tâches qui lui seront confiées. En cela la constitution de l'agglomération devrait déjà permettre une répartition financière plus équitable des coûts liés aux infrastructures profitant à l'ensemble du périmètre. L'agglomération dispose pour ce faire non pas seulement des participations des communes provenant du produit de l'impôt, mais également du produit des émoluments, taxes et charges de préférence. Le Conseil d'Etat appelle ainsi tous les acteurs concernés à faire front commun afin qu'une agglomération du Grand Fribourg puisse rapidement voir le jour.

En ce qui concerne plus précisément l'introduction d'une péréquation des charges que le député Jean-Pierre Dorand appelle, sous certaines conditions, de ses vœux, on se doit de rappeler certaines notions: L'objectif principal de la péréquation financière est de procéder à une compensation efficace des disparités.

Elle se compose dans les systèmes modernes de péréquation de deux instruments: la péréquation des ressources et la péréquation des charges. La péréquation des ressources doit avoir pour effet de répartir les ressources financières entre les communes disposant d'amples ressources et les communes disposant de ressources plus modestes. Il s'agit en d'autres termes d'augmenter la capacité d'action des communes à faible capacité financière. La péréquation des charges est destinée à indemniser certaines communes pour des charges structurelles qu'elles assument au profit d'autres communes.

Le système actuel de péréquation intercommunale est essentiellement un système de péréquation des ressources et n'a pas véritablement la vocation de procéder à une compensation des charges. Toutefois, le système fribourgeois est un système de péréquation indirecte qui a pour objectif de compenser des différences de coûts de certaines tâches exigées de chaque commune en vertu de la législation cantonale et fédérale.

Par contre, le but de ce système n'est pas de compenser des pressions fiscales inégales lorsque ces inégalités correspondent à des différences locales voulues pour des tâches propres qui vont au-delà des exigences légales minimales. C'est ce qui explique, en partie, la différence de coefficients d'impôts entre les communes et cela reflète des préférences locales différentes.

Le canton ne dispose toutefois pas encore de véritables mécanismes de péréquation des charges. Le Conseil d'Etat tient toutefois à rappeler que de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années afin de tenir compte des particularités des communes centres. L'effet de ces mesures n'est pas à sous-estimer: elles peuvent à elles seules être au moins aussi efficaces qu'une péréquation des charges. A part le soutien au processus de constitution d'une agglomération institutionnalisée du Grand Fribourg, on peut citer:

a) Renforcement des centres dans le plan directeur cantonal

Le nouveau plan directeur cantonal s'inspire largement des «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse» du Conseil fédéral (1996). La Ville de Fribourg et ses environs immédiats, ville moyenne dans le réseau des villes suisses proposé, devraient contribuer à décongestionner l'agglomération bernoise en offrant des solutions de rechange pour les besoins de l'économie privée et publique.

Une idée directrice et deux objectifs du décret du 17 septembre 1999 fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire définissent plus explicitement les orientations politiques fribourgeoises dans le domaine de la politique pour les centres urbains:

- Constituer un réseau entre les centres ainsi qu'entre les centres et le reste du territoire: Une bonne mise en réseau des centres avec le reste du territoire, que ce soit par les transports, les télécommunications et les services publics, permettra de garder une structure urbaine décentralisée couvrant les besoins de l'ensemble de la population, tout en maintenant, voire en renforçant, la capacité concurrentielle du canton.

– Maintenir et renforcer la position du centre cantonal dans le réseau des villes suisses: Le renforcement du centre cantonal est un enjeu majeur pour l'ensemble du canton qui risquerait sans cela d'être laissé en marge des flux économiques qui relient les régions lémanique et bernoise et verrait sa position encore affaiblie au sein de l'armature urbaine helvétique.

– Maintenir et renforcer le rôle des centres régionaux, relais entre la région et le centre cantonal: Les centres régionaux ont maintenu leur poids relatif, au cours des dix à quinze dernières années, tant sur le plan économique que démographique. Situés sur des axes routiers ou ferroviaires nationaux, ils constituent de véritables relais du centre cantonal dans les régions et sont nécessaires pour assurer des prestations de services à la population sur l'ensemble du territoire.

Il ne s'agit là que d'une énumération des principaux thèmes; le renforcement des centres urbains a été un des fils rouges des travaux de révision du plan directeur cantonal.

b) Mesures financières indirectes

Ces dernières années, les règles de prise en charge des frais ont été modifiées dans plusieurs domaines. On peut, à cet égard, citer par exemple l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les transports.

En matière d'aide sociale, les communes centres supportaient seules – sous réserve de la participation du canton – leurs frais d'aide sociale. Depuis trois ans, ces charges sont réparties entre toutes les communes du district. Ce mode de répartition est favorable aux communes centres. Ainsi pour l'année 2001, les chefs-lieux de district sont ainsi soulagés d'un montant d'environ 2,2 millions de francs.

Dans le domaine scolaire, c'est le mode de calcul du régime en vigueur de compensation des charges qui a été réexaminé et adapté pour mieux tenir compte des facteurs générateurs de coûts de centre (exemple: ventilation des nombres d'élèves de requérants d'asile, d'élèves en placement tuteurale ou en cours de langues). Le nouveau mode de calcul est appliqué depuis deux ans et a pour effet de décharger les communes centres, notamment la Ville de Fribourg. Cette dernière a ainsi vu diminuer en 2000, sa participation aux dépenses pour les écoles enfantines et primaires d'un montant d'environ 1,3 million de francs.

En matière de transports d'agglomération (CUTAF), la nouvelle clé de répartition applicable dès 2002 et qui tient compte des nouveaux indicateurs est favorable à la Ville de Fribourg. Globalement et en tenant compte de la participation au trafic régional, le chef-lieu cantonal voit sa participation diminuée d'environ 600 000 francs.

c) Encouragement aux fusions au profit également des régions urbaines

Le décret relatif à l'encouragement aux fusions de communes n'a pas d'emblée pour objectif d'encourager la création d'entités de très grande taille. On peut néanmoins observer que le mouvement en faveur des fusions de communes ne s'arrête pas aux frontières des agglomérations. On peut citer comme exemple le projet de fusion de Bulle (chef-lieu de district, 10 943

habitants) avec La Tour-de-Trême (3315 habitants) qui obtiendrait sous le régime actuel d'encouragement à la fusion une aide d'environ 1 100 000 francs.

L'aide financière selon le décret de fusion en vigueur est calculée sur la base d'un indicateur associant indice de capacité financière et population légale. Le chiffre de la population légale retenue est cependant limité à 1500 pour chaque commune qui fusionne. L'aide est ainsi moins généreuse lorsque des communes de plus de 1500 habitants fusionnent, mais elle reste néanmoins substantielle.

d) Partenariat canton-ville actif aux plans intercantonal et fédéral

Par un engagement actif et continu, les autorités cantonales ont apporté leur soutien aux activités intercantionales relatives aux agglomérations, souvent aux côtés des représentants du chef-lieu cantonal. Ainsi, Fribourg a contribué, à la fois sur le plan politique et technique, à la mise sur pied de la «Conférence tripartite des agglomérations» (CTA) menée par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Le Conseil d'Etat est convaincu que les impulsions positives émanant de la CTA auront également des incidences favorables sur le débat fribourgeois.

Il faut ainsi constater que le soutien du canton aux communes centres et aux agglomérations se manifeste notamment dans le processus d'institutionnalisation de l'agglomération, dans la révision du plan directeur, dans des compensations de charges et dans l'engagement au sein de projets intercantonaux et tripartites. Ces différentes mesures et actions devront être, au gré des besoins, consolidées, développées et adaptées aux circonstances voire modifiées. Le Conseil d'Etat est prêt à poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine. Il convient en outre de rappeler que la question de la répartition du produit de l'impôt entre la commune du lieu de travail et la commune de domicile fait actuellement l'objet d'un postulat de Messieurs les députés Jean-Jacques Collaud et Robert Biemann (N° 259.01, BGC 2001 p. 974) auquel il est répondu séparément.

En conclusion, le Conseil d'Etat rappelle qu'une révision totale de la péréquation financière est inscrite au programme de législature. Dans ce cadre, l'opportunité d'introduire un volet permettant une compensation des charges des communes centres sera étudiée. Cela exigera toutefois d'identifier et de chiffrer très précisément ces charges. On peut s'attendre toutefois à ce qu'un nouveau système de compensation des charges ne puisse être institué sans une remise en cause des instruments actuels en la matière (par exemple partage du produit de l'impôt, pot commun de l'aide sociale, etc.). Il s'agira par conséquent de bien peser les avantages et les inconvénients des différents systèmes.

Le Conseil d'Etat vous propose par conséquent de refuser le postulat.

Postulat N° 212.02 Dominique Virdis Yerly¹ (sécurité des citoyens/délinquance juvénile)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Claude Grandjean, Directeur de la police.

1. Dans notre canton comme ailleurs, la délinquance imputable aux mineurs est en hausse depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'au cours des cinq dernières années, le nombre des plaintes et des dénonciations adressées au juge pénal des mineurs a augmenté de 50 %. Cette évolution quantitative s'est accompagnée d'un développement sensible des comportements violents, qu'il s'agisse de violence entre jeunes (bagarres, agressions gratuites, rackets), de violence contre les choses (vandalisme) ou de violence lors d'infractions (brigandages, séquestrations). Ces actes de violence sont commis par des mineurs de plus en plus jeunes, souvent âgés de 14–16 ans, voire moins. Une partie importante de ces actes est imputable à un nombre restreint de délinquants multirécidivistes, qui occupent continuellement les services de la police et de la justice.

Il ne fait pas de doute que cette situation est de nature à engendrer un sentiment d'insécurité et que des mesures doivent être prises avant qu'elle ne s'aggrave et ne devienne incontrôlable.

2. Dans son programme gouvernemental pour la législature 2002–2006, le Conseil d'Etat s'est fixé comme l'un de ses objectifs prioritaires la promotion d'un développement harmonieux de la jeunesse, notamment par un renforcement de l'action des pouvoirs publics dans l'accompagnement des jeunes en difficulté. A cet effet, il a récemment institué une commission qui a pour mandat de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales dans le domaine scolaire. Ces mesures seront coordonnées avec les travaux qui sont en cours dans d'autres secteurs concernés par la protection et l'éducation de la jeunesse, et qui portent notamment sur les programmes de prévention, sur l'offre thérapeutique et sur les structures d'accueil. De leur côté, les préfets ont d'ores et déjà entrepris des actions concrètes en vue d'améliorer la situation dans les districts.

3. Si de nombreuses initiatives ont déjà été prises, dans notre canton, en vue d'améliorer l'accompagnement des jeunes en difficulté, il n'en reste pas moins que dans le domaine spécifique de la lutte contre la délinquance juvénile, il subsiste des questions qui méritent d'être étudiées. Il s'agit principalement des questions suivantes:

a) Quel doit être le rôle de la police dans ce domaine? Sur le plan de l'action préventive, le projet de police de proximité dont il est question dans le programme gouvernemental devrait comporter un volet «Jeunesse» dont le contenu reste à définir. Sur le plan de l'action répressive, il y aurait lieu de s'interroger sur les tâches et les moyens de la brigade des mineurs, qui consacre aujourd'hui une partie importante de son activité à

s'occuper des victimes (notamment d'abus sexuels), et non des auteurs.

b) Comment améliorer le processus de suivi des délits? L'on s'accorde aujourd'hui à considérer que la réponse aux délits commis par les jeunes, en particulier la réponse à leurs premiers délits, ne doit pas être banalisée. Cela pose la question du suivi à donner à ces délits par les organisations directement concernées (grands magasins, transports publics, écoles, etc.). D'autre part, il importe, pour rendre cohérente et éducative l'action de la justice, que la commission du délit soit rapidement suivie du jugement et de l'exécution de la sanction. Cela pose la question de la célérité de la procédure ainsi que, dans bien des cas, celle de la disponibilité de places d'accueil appropriées.

c) Quelles sont les mesures à prendre envers les multi-récidivistes? Il s'agit dans notre canton, selon le président de la Chambre pénale des mineurs, d'environ 200 jeunes, souvent très perturbés, qui commettent régulièrement des délits et entraînent d'autres jeunes dans la délinquance.

d) Quelles sont les options à prendre, sur le plan cantonal et sur le plan intercantonal, pour permettre à notre canton de disposer, pour la détention pénale des mineurs, d'un ensemble coordonné d'établissements différenciés, permettant un accueil éducatif, thérapeutique et sécuritaire? Cette question se pose aujourd'hui dans le contexte de l'élaboration en cours d'un concordat sur la détention pénale des mineurs en Suisse romande, ainsi qu'en prévision de l'entrée en vigueur, vraisemblablement en 2005, de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs.

En conclusion, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il se justifie d'étudier la question des mesures à prendre pour renforcer la lutte contre la délinquance juvénile. Il vous propose, en conséquence, d'accepter le postulat de la députée Virdis Yerly.

Postulat N° 213.02 Denis Boivin² (réorganisation des justices de paix)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Claude Grandjean, Directeur de la justice. Le Conseil d'Etat est d'accord avec le postulat comme il l'a déclaré au Grand Conseil en 1997 et 1999 déjà (*BGC* septembre 1997 page 910; *BGC* mai 1999 page 487). Il est aussi d'avis que, compte tenu des thèses adoptées par la Constituante, qui vont dans le même sens que celles souhaitées par le gouvernement et par l'auteur du postulat, il convient d'entreprendre sans tarder une étude portant sur une restructuration de notre justice de paix. La professionnalisation des justices de paix a d'ailleurs été inscrite au programme gouvernemental 2002–2006.

Indépendamment de la révision en cours du droit tutélaire, le Conseil d'Etat constate qu'une réforme de

¹ Déposé et développé le 12 juin 2002, *BGC* p. 407.

² Déposé le 12 juin 2002, *BGC* p. 407; développé le 12 juin 2002, *BGC* p. 408.

notre système est indispensable pour assurer à tous les justiciables du canton une justice de paix moderne, apte à faire face à la complexité croissante de la législation que cette autorité est chargée d'appliquer.

Actuellement notre canton, comme le rappelle le député Boivin, compte 29 cercles de justices de paix. Chaque arrondissement judiciaire est divisé en plusieurs cercles: 7 pour l'arrondissement de la Gruyère, 5 pour l'arrondissement de la Sarine, 3 pour l'arrondissement de la Singine, 5 pour l'arrondissement du Lac, 4 pour l'arrondissement de la Broye, 3 pour l'arrondissement de la Glâne et 2 pour l'arrondissement de la Veveyse.

La justice de paix est composée du juge de paix, de deux assesseurs et de deux suppléants. Chaque justice de paix a un greffier. Hormis le juge de paix de Fribourg et cinq greffiers permanents, les juges et greffiers de paix exercent leur fonction à titre accessoire. Ce statut, on doit le constater, n'est plus compatible avec le grand nombre et aussi la complexité des tâches confiées à la justice de paix.

Bien que les juges et les greffiers laïcs effectuent un travail remarquable, le justiciable attend aujourd'hui que, par delà le rôle social qu'ils remplissent, ceux-ci aient une maîtrise toujours plus grande du droit. Cette maîtrise implique que le juge de paix ait un volume de causes qui lui permette d'exercer sa magistrature professionnelle de manière efficace. Circonscrire son activité au seul cercle comme actuellement, ne permet pas toujours d'acquérir cette maîtrise et l'expérience nécessaire pour régler correctement les causes de diverses natures qui lui incombent. Le Conseil d'Etat est toutefois conscient qu'une réorganisation structurale et territoriale de la justice de paix doit aussi prendre en compte le rôle de proximité de cette auto-

rité qui doit perdurer et veiller ainsi à ce que le territoire dans lequel le juge de paix exerce sa juridiction ne soit pas trop étendu, afin que ce juge reste aussi accessible que possible et puisse encore assurer son rôle apprécié de juge de proximité.

L'étude que le Conseil d'Etat se propose d'entreprendre, dans le délai de l'art. 74 al. 3 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil, devra donc concilier ces deux exigences, les objectifs d'une réforme étant d'offrir à toute la population une justice de proximité d'un niveau professionnel confirmé.

Pour les motifs développés ci-dessus, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le postulat.

La séance est levée à 17 h 40.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Marie-Claude CLERC, *adjointe*

Deuxième séance, mercredi 11 décembre 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel de l'Etat); entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Motion N° 015.02 Louis Duc (déductions sociales pour enfants à charge tenant compte du revenu du contribuable); prise en considération. – Projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'aménagement du bâtiment de l'Industrielle sis à la route des Arsenaux 17, à Fribourg, et destiné au Registre cantonal du commerce. – Rapport sur le postulat N° 248.01 Josef Fasel (répartition des tâches, clé de répartition des coûts et calculs dans le domaine scolaire). – Rapport sur le postulat N° 255.01 Martin Tschopp/Max Felser (manque possible d'instituteurs/trices dans le canton de Fribourg). – Pétition. – Motion N° 013.02 François Weissbaum/Claude Chassot (composition de la Commission de justice du Grand Conseil); prise en considération. – Motion N° 017.02 Max Felser (modification de la loi portant règlement du Grand Conseil: suivi des mandats); prise en considération. – Motion Nr. 027.02 Markus Bapst/Jean-Louis Romanens (Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonsteuern); Begehren.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 123 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Pierre Cottier, Yves Menoud, Anita Cotting-Bise, Michel Zadory, Jean-Claude Schuwey, Charles Brönnimann et Claude Masset.

M^{me} Ruth Lüthi, conseillère d'Etat et MM. Michel Pittet et Claude Grandjean, conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel)¹

Rapporteur: **André Ackermann (PDC, SC).**

Commissaire du Gouvernement: **Urs Schwaller, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Selon l'article 142 de la nouvelle loi sur le personnel dite LPers, les modifications d'autres lois et règlements, rendues nécessaires par l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, sont opérées par une loi

et un arrêté d'adaptation. Le Conseil d'Etat a décidé que les dispositions de la LPers relatives au nouveau statut entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2003, alors que celles relatives au nouveau système de rémunération entreraient en vigueur une année plus tard, soit le 1^{er} janvier 2004. Il est donc nécessaire que cette loi d'adaptation à la LPers entre aussi en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

La commission parlementaire propose au Grand Conseil d'entrer en matière et à l'unanimité, elle vous propose d'accepter la version bis telle que résultant de ses travaux. Au cours de la lecture des articles, je vous présenterai les amendements proposés par la commission.

Le Commissaire. Le champ d'application de la loi sur le personnel s'étend à toutes les personnes qui exercent une activité au service de l'Etat et qui reçoivent pour celle-ci une rémunération. Les personnes qui travaillent pour les établissements personnalisés sont également comprises dans ce champ d'application. Il en résulte que la loi sur le personnel est applicable à des catégories professionnelles très variées: les agents de la force publique, comme le personnel soignant, le personnel enseignant de l'école enfantine, à l'Université, comme le personnel administratif. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs est ainsi, en principe, soumis à la loi sur le personnel.

Or, certaines de ces catégories de personnel sont également traitées dans des lois spéciales, en particulier dans des lois dites organiques des établissements. Il convient donc, comme le prévoit d'ailleurs l'article 142 de la loi sur le personnel que vous avez voté il y a une année, de modifier, si nécessaire, les lois spéciales pour les adapter à la nouvelle loi sur le personnel. Les principes qui ont présidé à cette adaptation sont les suivants:

premier principe: étant donné que les dispositions de la loi sur le personnel relatives au nouveau système salarial n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2004, seules les dispositions des lois spéciales, en relation avec le statut du personnel sont adaptées. Toutes celles qui concernent la rémunération seront adaptées en 2003 par une nouvelle loi d'adaptation qui vous sera soumise.

Deuxième principe: les dispositions spéciales ne sont adaptées à la loi sur le personnel que dans la mesure où les spécificités de la catégorie de personnel n'exigent pas que l'on maintienne des dérogations à la loi sur le personnel.

Troisième principe: les adaptations à la loi sur le personnel ont un caractère technique, je m'en rends bien compte. Le Conseil d'Etat exclut que par le biais de ce projet on en vienne à modifier matériellement la situation d'une catégorie de personnel ou d'un établissement.

¹ Message pp. 1194 à 1222.

Voilà pour les trois principes qui, effectivement, étaient à la base de notre travail pour vous présenter cette loi d'adaptation. Le projet de loi d'adaptation a été mis en consultation auprès du personnel, il l'a également été auprès des communes pour la modification de la loi sur les communes.

Enfin, je vous dirai encore que ce projet n'a pas d'incidence financière propre.

C'est avec ces quelques mots que je vous invite à voter l'entrée en matière.

Solange Berset (PS, SC). Le groupe socialiste entre en matière sur le projet de loi d'adaptation de la législation cantonale à la LPers. Avant tout, il s'agit d'une adaptation que l'on peut qualifier de technique et la grande majorité des modifications proposées sont adoptées avec les changements proposés par la commission.

Toutefois, à l'article 17 «Assurance immobilière», je déposerai un amendement: en effet, à l'alinéa 2, il est prévu que l'ECAB peut déroger aux dispositions réglementaires applicables au personnel de l'Etat. Il est prévu également que l'établissement peut, pour des motifs de gestion, adopter des dispositions spécifiques. Cela a été fait par analogie avec l'article de loi concernant l'OCN. Or, l'ECAB n'a pas le même statut que l'OCN, donc, on ne peut pas inscrire dans la loi une dérogation sans que celle-ci ne soit soumise au Conseil d'Etat.

C'est dans ce but que je dépose un amendement pour l'alinéa 2 de l'article 18 qui vous sera transmis, ceci par analogie à tous les autres articles qui figurent dans cette loi et pour lesquels on fait toujours référence à une approbation par le Conseil d'Etat; nous trouvons qu'il est tout à coup surprenant que pour un établissement, il puisse y avoir des dérogations à certaines prescriptions qui existent pour le personnel, sans que le Conseil d'Etat en soit au moins informé ou qu'il donne son approbation. Je vous donne quelques exemples que j'ai pu obtenir après que la commission ait terminé de siéger: par exemple, on permet des règles spéciales pour la mise au concours du personnel engagé à temps partiel, on peut déterminer des catégories de personnel pour le serment, on peut engager, même si le poste ne figure pas au budget et dans l'effectif et, pour toutes ces différentes modifications, dans tous les autres établissements de l'Etat, le Conseil d'Etat doit avoir connaissance de ces modifications pour qu'il puisse octroyer sa dérogation. Alors, je demande simplement que le Conseil d'Etat puisse avoir connaissance de ces dérogations avant qu'elles soient octroyées et qu'il puisse se déterminer sur celles-ci.

Heinrich Heiter (SVP, LA) Die SVP-Fraktion wird diesem Gesetzesentwurf mit den Anträgen der parlamentarischen Kommission zustimmen. Eine Bemerkung ganz kurz zu Artikel 6, Gemeinden. Die Vernehmlassung bei den Gemeindebehörden hat gezeigt, dass viele Gemeinderäte sich nicht bewusst sind, dass das neue Staatspersonalgesetz auch für die Gemeindeangestellten verbindlich ist, sofern die Gemeinden kein eigenes gültiges Reglement haben. Insbesondere gilt das neue Personalgesetz auch für Personen, die von den Gemeinden nur teilzeitlich im Stundenlohn

angestellt werden. Aufgrund der anscheinend bestehenden Unklarheiten wäre es zu begrüssen, wenn das Gemeindedepartement die Gemeinden noch einmal entsprechend über ihre Pflichten und Möglichkeiten informieren würde. Mit diesen Bemerkungen ist die SVP-Fraktion einstimmig für Eintreten und wird dem Gesetzesentwurf mit den Abänderungsanträgen der Kommission zustimmen.

Isabelle Joye (PDC, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de loi, ainsi que des modifications apportées par la commission. Il soutiendra à une forte majorité le projet bis.

Le Rapporteur. Je constate qu'aucun des intervenants ne combat l'entrée en matière.

Par son intervention, M^{me} Berset nous a annoncé un amendement pour l'article 17, j'y reviendrai tout à l'heure lors de la lecture des articles.

La remarque de M. Heiter m'étonne un peu; en fait, comme l'a dit le commissaire du Gouvernement, les conseils communaux ont été consultés sur ce nouveau projet de loi et je m'étonne que certains conseillers communaux puissent encore être surpris de la teneur de cette nouvelle loi.

Le Commissaire. Pour ce qui est de l'ECAB, je vais y revenir lorsque nous discuterons de l'article 18 alinéa 2 de la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie.

Quant à l'information des communes, le Conseil d'Etat fera le nécessaire et il faudra voir par quel biais l'on va procéder pour rappeler encore une fois aux communes, le cas échéant, les conséquences de l'adoption de cette loi d'application.

Wir werden dafür sorgen, dass, sei es auf Seiten des Gemeindedepartements oder des Staatsrats, noch einmal darüber informiert wird. Das sollte an und für sich keine Probleme stellen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ARTICLE PREMIER

(ART. 20A [NOUVEAU])

Le Rapporteur. Cet article traite de la loi sur l'Office de la circulation et de la navigation (OCN). Les nouvelles dispositions suivantes sont prévues: à l'article 9 alinéa 1 (droit de proposition du conseil d'administration au Conseil d'Etat pour la nomination du directeur). Un nouvel article 20a est prévu pour donner son assise à la commission du personnel de cet Office qui, je le rappelle ici, a un rôle essentiellement informatif et consultatif. A cet article 20a, la commission parlementaire vous propose, par 9 voix contre 2 abstentions, un amendement qui a la teneur suivante:

«Le règlement de la commission du personnel est établi par celle-ci et soumis pour ratification au conseil d'administration.»

Le Commissaire. C'est ici que nous avons la seule divergence avec la commission. Je vous rappelle que pour les établissements de Bellechasse, le règlement

de la commission du personnel est établi par la commission administrative, après consultation du personnel des établissements. Par contre par exemple pour l'Hôpital cantonal, le règlement de la commission du personnel est établi par celle-ci et soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le Conseil d'Etat maintient sa version initiale, mais comme je l'ai déjà dit en commission, la république va continuer à tourner avec l'une ou l'autre de ces solutions.

– Au vote, la proposition de la commission opposée à celle du Conseil d'Etat est acceptée par 90 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

– Modifié (selon proposition de la commission).

ART. 2

Le Rapporteur. Cet article traite de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Il est proposé d'abandonner le système actuel qui exige un examen médical en vue de l'admission dans la Caisse de prévoyance. En lieu et place, le collaborateur remplira un questionnaire médical qui pourra, le cas échéant, être soumis au médecin conseil et au besoin, un examen médical pourra être ordonné.

Un tel système est plus souple et surtout moins coûteux. En effet, les statistiques montrent qu'il n'y a eu, durant ces dernières années, en tout et pour tout, que deux à trois cas d'incapacité de travail durable déclarés à la suite de cet examen médical. Il paraît donc disproportionné de faire passer un tel examen à quelque 2000 personnes.

Enfin, l'article 47 fait référence au traitement maximal de l'échelle des traitements en lieu et place de la classe 34, puisqu'il y aura probablement des échelles supérieures à l'échelle 34.

Les articles 78 alinéa 1 et 81 alinéa 2 prévoient qu'en raison du fait que l'article 110 de la loi sur le personnel garantit la rémunération durant 720 jours en cas d'incapacité de gain pour cause de maladie et d'accident, le droit à une pension d'invalidité, même provisoire, interviendra dans tous les cas, mais au plus tard dès le 361^e jour d'incapacité de travail. En effet, une intervention de la Caisse dès le 721^e jour seulement pénaliserait à la fois l'Etat-employeur et le collaborateur.

Le Commissaire. A notre avis, l'examen médical systématique coûterait cher, pour ne rien apporter. La seule possibilité de faire des réserves ne porte que sur la partie excédant le régime minimal obligatoire. C'est ainsi que nous proposons qu'avant son engagement, le collaborateur sera invité à remplir un questionnaire médical qui sera ensuite transmis à la Caisse de prévoyance qui pourra, en fonction des réponses fournies, le soumettre au médecin-conseil et au besoin, un examen médical pourra être ordonné. Il faut aussi dire que dans le règlement d'exécution, nous avons prévu une disposition selon laquelle le collaborateur ou la collaboratrice qui ment et qui établit une fausse déclaration sur son état de santé pourra être licencié pour de justes motifs. Je vous rappelle aussi que c'est cette solution que nous avons discutée avec la Commission des finances et de gestion lors de la discussion du budget

et c'est aussi cette solution que nous proposons et qui est à la base des chiffres inscrits actuellement dans le budget, c'est-à-dire qu'au lieu de 150 000 à 200 000 francs, nous avons maintenant une solution qui nous coûte au maximum 40 000, voire 50 000 francs, c'est-à-dire une économie de plus de 100 000 francs.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Cet article traite de l'organisation judiciaire. A l'article 19, cet article ne fait plus référence à une nomination réservée maintenant aux magistrats de l'Ordre judiciaire, mais à l'engagement, le Tribunal cantonal devenant l'autorité d'engagement. A l'article 20 traitant des collaborateurs des tribunaux d'arrondissement et des justices de paix, désormais, seuls les greffiers des justices de paix qui occupent leur fonction à titre accessoire seront soumis au système de nomination tous les quatre ans par le Conseil d'Etat. En revanche, les greffiers et autres collaborateurs des greffes des tribunaux d'arrondissement et des justices de paix seront engagés conformément aux dispositions de la LPers.

Le projet maintient, en tout cas pour l'instant, pour les magistrats et les collaborateurs de l'Ordre judiciaire, la responsabilité disciplinaire.

Enfin, à l'article 114 «Information du dénonciateur», c'est une nouvelle disposition qui fait suite, pour partie, à la motion de M. Jean-Jacques Collaud demandant la communication au plaignant des décisions disciplinaires.

Le Commissaire. Je pense que tout a été dit; effectivement, avec l'article 114^{ter} (nouveau), nous donnons suite à la motion de M. Collaud que vous avez acceptée il y a une année.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Cet article traite des fonctionnaires judiciaires se trouvant dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions. La loi du 21 mai 1973 concernant les fonctionnaires de l'Ordre judiciaire se trouvant dans cette impossibilité est, en l'état, maintenue, mais uniquement pour les magistrats de l'Ordre judiciaire.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. Cet article traite de la juridiction pénale des mineurs. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que les greffiers de la Chambre pénale des mineurs seront engagés conformément aux dispositions de la LPers.

Le Commissaire. Il s'agit d'une adaptation purement terminologique.

– Adopté.

ART. 6

Le Rapporteur. Cet article concerne la loi sur les communes. La règle générale est que la législation

relative au personnel de l'Etat s'applique aux communes qui n'ont pas adopté de règlement propre. Il s'agit actuellement de la majorité des communes, puisque seules 5 communes sur 200 ont adopté un tel règlement. Il s'agit donc d'éliminer les différences entre les dispositions de la loi sur les communes contenues dans les articles 66 à 81 et la nouvelle LPers. Ces divergences concernent avant tout le statut de fonctionnaire et le droit disciplinaire.

Les deux postes obligatoires des communes, c'est-à-dire le secrétaire et le caissier sont soumis au régime de droit public. Le statut de droit public s'applique, par défaut, à l'ensemble du personnel des communes qui n'en disposent pas autrement. Le droit disciplinaire communal est également abrogé. A défaut de dispositions réglementaires communales, les infractions aux devoirs de service peuvent entraîner, selon leur degré de gravité, une modification ou une cessation des rapports de services conformément aux dispositions de la LPers.

Encore quelques commentaires sur les différents articles: l'article 69 définit qui fait partie du personnel communal. L'article 70 précise qu'à défaut d'un règlement communal de portée générale, les dispositions de la LPers, à l'exception des articles 4 à 23, s'appliquent. L'article 73 traite du devoir de récusation. Et à cet article, la commission vous propose un amendement d'ordre rédactionnel à l'alinéa 1 qui a la teneur suivante: «*1 Le collaborateur se récusé lorsqu'un objet qui l'intéresse directement est traité.*»

A l'article 76: du fait de la suppression du statut de fonctionnaire, cet article prévoit que le secrétaire et le caissier sont des postes obligatoires et qu'ils sont soumis à un statut de droit public. En outre, il est intéressant de constater qu'à la suite des demandes formulées dans la procédure de consultation, le secrétaire et le caissier ne doivent plus nécessairement être domiciliés dans le canton, ni être citoyens actifs. Il s'agit en fait de la suppression de l'alinéa 1 du premier projet du Conseil d'Etat.

L'article 81 traite de la formation et du rôle de l'Etat. Ici aussi, la commission vous propose un amendement destiné à bien mettre en parfaite égalité la responsabilité des partenaires concernés, à savoir, le collaborateur et la commune en tant qu'employeur. Cet amendement a la teneur suivante: «*1 La formation et le perfectionnement du personnel communal relèvent du collaborateur et du conseil communal.*»

L'article 123: l'adaptation proposée aurait dû, en fait, l'être lors de la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques et il concerne le délai applicable pour la récolte de signatures dans le cadre d'un référendum contre une décision portant sur une dépense d'une association de communes, soit 60 jours et cette omission a été corrigée dans ce projet de loi d'adaptation.

Le Commissaire. Premier point: pour être très précis, une commune qui entend créer son propre statut du personnel doit en prévoir les éléments essentiels dans un règlement de portée générale. Le conseil communal est donc compétent, il reste compétent (comme c'est déjà le cas, actuellement), pour régler les modalités de détail. S'il ne règle rien, ce sont les dispositions de la loi sur le personnel qui s'appliquent.

Deuxième point: nous souhaitons renforcer la formation continue dans ce canton en ce qui concerne notamment aussi l'offre qui est faite aux conseillers communaux, voire aussi au personnel de l'Etat. Dans une première phase, nous avons envisagé de créer une fondation directement par le biais de cette loi d'adaptation. Finalement, nous avons renoncé, mais nous allons essayer de mettre en place une structure qui nous permettra de collaborer davantage, non seulement avec les communes, mais aussi avec les autres cantons et ce sera également pour l'année prochaine. Pour le reste, je vous ai dit que le Conseil d'Etat se rallie aux propositions qui ont été faites par la commission.

– Modifié (selon propositions de la commission).

ART. 7

Le Rapporteur. Cet article traite de l'organisation du Tribunal administratif. A l'article 14 alinéa 1, on a supprimé la référence «à la nomination des greffiers et du personnel de chancellerie.»

– Adopté.

ART. 8

Le Rapporteur. Cet article traite de l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Les adaptations proposées règlent le cas de l'engagement des préposés et des collaborateurs des offices et prennent en compte la suppression du pouvoir disciplinaire du Conseil d'Etat.

– Adopté.

ART. 9

Le Rapporteur. Cet article traite de l'Etablissement de Bellechasse. L'article 23 est abrogé en raison du fait que l'assistance juridique est maintenant réglée à l'article 127 de la loi sur le personnel. En outre, le droit disciplinaire spécial est maintenu.

– Adopté.

ART. 10

Le Rapporteur. Cet article traite de la loi scolaire. Et les modifications proposées tiennent compte de la suppression de la nomination et de la période administrative. Il y a aussi des changements en ce qui concerne les compétences en matière d'engagement et les délais et termes de démission.

– Adopté.

ART. 11

Le Rapporteur. Cet article traite des écoles libres publiques. Il y a simplement une adaptation qui consiste en la suppression de la référence à la nomination.

– Adopté.

ART. 12

Le Rapporteur. Cet article traite de l'engagement au niveau secondaire supérieur. On peut faire les mêmes

remarques que pour l'article 10 de tout à l'heure concernant la loi scolaire.

– Adopté.

ART. 13

Le Rapporteur. Cet article traite de la Haute Ecole pédagogique. Tout d'abord, on peut faire aussi les mêmes remarques que pour les articles 10 et 12. A signaler que l'article 36 prévoit que le recteur soit désigné par la direction et que cette nomination sera approuvée par le Conseil d'Etat: celui-ci sera désigné pour une période de quatre ans renouvelable une fois. Enfin, la commission vous propose aussi un amendement pour la raison suivante: les dispositions des articles 39 alinéa 1 et 40 alinéa 1 n'auraient, en fait, pas dû être introduites dans cette loi, mais auraient dû figurer dans le règlement d'exécution par analogie à ce qui est fait dans toutes les autres écoles. C'est pourquoi la commission vous propose de *supprimer ces dispositions*.

Le Commissaire. Je me rallie à ces propositions. Tout au début, je vous avais dit que nous avions une seule divergence, soit au premier article où vous avez voté. Mais pour le reste, le Conseil d'Etat peut se rallier, étant donné qu'il s'agit d'adaptations mineures.

– Modifié (selon proposition de la commission: art. 39 al. 1 let. e et 40 al. 1 let. c supprimées).

ART. 14

Le Rapporteur. Cet article traite de l'Université. Les modifications proposées tiennent compte de la suppression de la nomination et des nouvelles compétences d'engagement instituées par la LPers.

La commission vous propose aussi un amendement à l'article 19 alinéa 1. Cet amendement tend à fixer à 65 ans l'âge limite pour les professeurs d'université, en prévoyant une dérogation possible jusqu'à 70 ans. En outre, la commission propose de supprimer la référence aux conditions de prévoyance vieillesse. Le libellé est le suivant:

¹ Les rapports de service des membres du corps professoral de l'Université cessent de plein droit à la fin de l'année universitaire au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 65 ans. Le contrat peut fixer un âge limite supérieur, sans aller au-dessus de 70 ans.

Le Commissaire. Sur le fond, nous ne modifions pas le système actuel, mais comme cela est libellé ici, c'est plus précis et je pars de l'idée que dans la plupart des cas, les contrats fixeront l'âge limite à 70 ans, comme c'est le cas aujourd'hui.

– Modifié (selon proposition de la commission).

ART. 15

Le Rapporteur. L'article 15 traite des institutions culturelles de l'Etat. Les modifications proposées tiennent compte de la suppression de la nomination et de la période administrative. En outre, de nouvelles dispositions règlent le problème particulier du Conservatoire en cas de diminution du nombre des heures d'en-

seignement, par suite d'une diminution du nombre d'élèves.

Le Commissaire. Je pourrais encore vous dire que nous avons longuement discuté afin de savoir si l'on devait dans tous les cas mettre au concours le poste. Finalement, nous avons choisi la solution permettant que lorsque l'engagement pour un poste devient définitif, ce poste devra être mis au concours. Pour le reste, je n'ai rien à ajouter; vous trouvez les commentaires à l'annexe du projet de loi.

– Adopté.

ART. 16

Le Rapporteur. Cet article 16 traite de la Police cantonale. L'article 27 est abrogé, l'assistance juridique étant maintenant réglée par l'article 127 de la LPers. Dans le nouveau système, la compétence en matière disciplinaire n'existe plus en main du directeur de la Police, par contre, elle subsiste pour le commandant de la Police cantonale.

A l'article 25, la commission vous propose un amendement tendant à *laisser tomber le déplacement disciplinaire*. L'expérience montre en effet que dans les faits, ce déplacement disciplinaire est très rarement appliqué.

Enfin, l'article 18 fixe la compétence du Conseil d'Etat pour l'engagement du commandant et des officiers de la Police cantonale.

Le Commissaire. Effectivement, il me paraît justifié, comme cela a été dit en commission, de supprimer ce déplacement disciplinaire.

– Modifié (selon proposition de la commission).

ART. 17

Le Rapporteur. Cet article traite de l'assurance immobilière. Les modifications prévues le sont en raison de la suppression de la nomination. En outre, à l'article 18 alinéa 1, il est prévu une disposition permettant au conseil d'administration de l'ECAB d'édicter, pour des motifs de gestion uniquement, une réglementation dérogeant à la réglementation du Conseil d'Etat. Le but de cette dérogation est de permettre une certaine souplesse dans la gestion du personnel et comme cela a déjà été relevé dans le débat d'entrée en matière, cette disposition est reprise du système actuellement applicable à l'OCN. Bien entendu, la commission a discuté de cette disposition et a refusé, par 7 voix contre 2 et 2 abstentions, de supprimer cet alinéa 2.

Le Commissaire. Effectivement, le Conseil d'Etat souhaite également maintenir la disposition de l'article 18, respectivement de l'alinéa 2, c'est-à-dire la possibilité de déroger, pour des motifs de gestion. Il y a une proposition de modification, mais j'y reviendrai lors des motivations de cette modification.

Solange Berset (PS, SC). Comme je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière, j'ai déposé un amendement parce qu'en fait, ici, on permet des dérogations pour

des motifs de gestion par le conseil d'administration. Effectivement, ces dérogations peuvent être nécessaires, mais par analogie à toutes les autres modifications qui sont soumises dans ce projet, les articles 9, 13, 14, 20, 24, et j'en passe, prévoient tous, sans exception, que s'il y a des dérogations ou des modifications, celles-ci sont soumises au Conseil d'Etat. Dès lors j'ai déposé un amendement pour qu'à cet article, il y ait cette même précision qui prévoit que si l'ECAB souhaite déroger à certaines dispositions, *celles-ci sont, au préalable, soumises au Conseil d'Etat*.

Je vous demande d'accepter cette modification par analogie à toutes les autres lois qui sont déjà régies et qui prévoient cette modification.

Marc Gobet (PLR, GR). Effectivement, nous avons discuté de cet élément en commission, encore que dans la commission, M^{me} Berset proposait de supprimer l'article et ici, elle propose que le Conseil d'Etat donne son approbation. Au même titre que l'Office de la circulation et de la navigation, l'ECAB doit pouvoir jouir d'une certaine indépendance, pour des raisons d'organisation. Et avec cet alinéa, comme proposé par le Conseil d'Etat et la commission, l'ECAB ne pourrait pas déroger aux règles concernant la rémunération, ni à celles relatives à l'affiliation à la Caisse de pension, ou à la durée du travail. L'ECAB pourra intervenir sur – on a reçu des exemples dans le cadre de la commission – des prescriptions spéciales pour le personnel auxiliaire et temporaire, un système spécial d'encouragement des inventions et suggestions, des règles spéciales pour la mise au concours du personnel engagé à temps partiel ou pour une durée limitée (il y en a toute une liste). Personnellement, je pense que l'ECAB a besoin de cette indépendance, comme l'Office de la circulation et de la navigation et si, selon les exemples cités, comme demande M^{me} Berset, le Conseil d'Etat doit à chaque fois s'exprimer, il ne va jamais pouvoir faire son travail.

Laissons donc travailler ces régies, et assumer leurs responsabilités – elles sont là pour ça – et je vous invite à refuser cette proposition d'amendement.

Solange Berset (PS, SC). J'aimerais simplement ajouter que les différences fondamentales entre l'ECAB et l'OCN concernent le statut. Le statut de ces établissements est différent et je ne pense pas que c'est surcharger le Conseil d'Etat en lui demandant d'avoir un œil sur les dérogations demandées. Cela se fait toujours, c'est une simple formalité, mais j'estime quand même, puisque c'est un établissement d'Etat, que le Conseil d'Etat peut avoir au moins connaissance des dérogations. Je vous demande donc d'accepter cet amendement.

Max Felser (SP, LA). Ich möchte diesen Antrag unterstützen. Die ganze Gesetzesänderung des Personalgesetzes war ausgelegt für mehr Selbstverantwortung für das Personal, für mehr selbstständige Einheiten. Ich bin damit einverstanden und unterstütze das voll und ganz. Es gibt aber grundsätzliche Unterschiede zwischen Freiheit, alles machen zu können, und genau ausgeprägter Kontrolle. Das Strassenverkehrsamt hat eine Personalkommission mit klar festgelegten

Mechanismen, um solche Freiheiten zu kontrollieren. Die KGVA hat keine Personalkommission, daher ist es richtig, dass der Staatsrat diese Kontrollfunktion übernimmt. Sobald die KGVA eine Gesetzesbasis hat, die auch eine Personalkommission enthält, können wir die Situation hier wieder neu diskutieren.

Le Rapporteur. N'ayant pas pu examiner cette proposition d'amendement émanant de M^{me} Berset, je ne peux pas, au nom de la commission, prendre position sur cet amendement.

A titre personnel, je ferai la remarque suivante: le conseil d'administration pourra déroger et dans le conseil d'administration, il y a un représentant du Conseil d'Etat en la personne du Directeur du Département de la justice et police et je pense que, par ce biais-là, le Conseil d'Etat aura aussi la possibilité de donner son avis. Donc, à titre personnel, je partage l'avis émis par M. Gobet et je pense qu'il faut laisser une certaine souplesse à l'ECAB pour faire face à des situations imprévisibles. Dans le message, on a cité l'exemple de l'ouragan Lothar qui nécessiterait un personnel supplémentaire important et de manière rapide.

Le Commissaire. Trois remarques: la première, en ce qui concerne l'Office de la circulation et de la navigation; l'OCN a fait l'objet d'une modification de statut par une loi spéciale le consacrant comme établissement personnalisé dont le personnel n'est pas soumis à la LPers. Il y a donc, il faut le dire, une différence fondamentale avec l'ECAB dont le personnel continue, pour le moment, à faire partie du personnel de l'Etat et est directement soumis à la loi sur le personnel.

Cela étant dit, personnellement, je suis assez favorable à ce qu'on élabore une législation spéciale pour l'ECAB en allant dans la même direction, mais c'est une législation qui devra être discutée ici.

Deuxièmement, je constate qu'en commission, il y a eu une proposition de supprimer tout simplement cet alinéa. Je me suis opposé et le Conseil d'Etat aussi est convaincu qu'il est indiqué d'accorder une certaine autonomie de gestion à l'ECAB, cela pour des questions de moindre importance. Nous avons maintenant la proposition de M^{me} Berset qui, en fait, ajoute uniquement «après approbation par le Conseil d'Etat». Je pars de l'idée qu'elle ne vise pas l'approbation de chaque décision, mais uniquement l'approbation du règlement qui donne ensuite la compétence nécessaire à l'ECAB pour gérer le personnel; je ne vois pas la possibilité d'en discuter point par point, chaque mardi, à la séance du Conseil d'Etat. Alors si, effectivement, on ne vise que le règlement qui prévoit des dérogations par rapport au règlement d'exécution de la loi sur le personnel, cela va dans la ligne de ce qu'a souhaité le Conseil d'Etat en disant qu'il s'assure évidemment que la dérogation n'intervient que pour de purs motifs de gestion et nous sommes favorables à ce que l'ECAB puisse aller dans cette direction.

En résumé, sans avoir rediscuté avec le Conseil d'Etat, la proposition de M^{me} Berset va dans la direction, mais je constate qu'elle aussi soutient maintenant une certaine autonomie pour l'ECAB dans une phase intermédiaire.

– Au vote, la proposition d'amendement de M^{me} Solange Berset est refusée par 63 voix contre 50. Il n'y a pas d'abstention.

– Adopté.

ART. 18

Le Rapporteur. Cet article traite de l'Ecole du personnel soignant; la nouvelle disposition prévoit seulement la suppression de la référence à la nomination.

– Adopté.

ART. 19

Le Rapporteur. Cet article traite de l'Hôpital cantonal. Les modifications proposées aux articles 9, 14 et 17 tiennent compte de la suppression de la nomination et des nouvelles compétences d'engagement instituées par la LPers. En outre, à l'article 14 alinéa 2, on précise la compétence dévolue au conseil d'administration pour l'engagement des médecins, adjoints et agréés.

– Adopté.

ART. 20

Le Rapporteur. Cet article traite de la loi d'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI. A l'article 4, figure la suppression de la référence à la nomination.

– Adopté.

ART. 21

Le Rapporteur. Cet article 21 traite des forêts et de la protection contre les catastrophes naturelles. La modification proposée tient compte du fait que l'assistance juridique est maintenant réglée à l'article 127 de la LPers.

– Adopté.

ART. 22

Le Rapporteur. Cet article traite de la chasse et de la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes. Même commentaire que pour l'article 21.

– Adopté.

ART. 23

Le Rapporteur. Cet article traite de la pêche. Même commentaire que pour les articles 21 et 22.

– Adopté.

ART. 24

Le Rapporteur. Comme il a déjà été dit dans le débat d'entrée en matière, les dispositions de la LPers relatives au statut entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2003, il est nécessaire que la loi d'adaptation entre aussi en vigueur à cette date.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

(ARTICLES PREMIER À 23)

Le Commissaire. Nous avons eu une seule divergence concernant l'Office de la circulation et de la navigation. Et le vote a été tellement clair que je vais m'y rallier.

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

ART. 24

– Confirmation de la première lecture.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations par 87 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR), Bapst M. (PDC/SE), Betticher (PDC/FV), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bulliard (PDC/SE), Bürgisser (PCS/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Charrière (PCS/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Collaud J.-J. (PLR/SC), Cotting C. (PLR/SC), de Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Friolet (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Gobet (PLR/GL), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Haymoz (PDC/SE), Heiter (UDC/LA), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Roulin C. (UDC/FV), Roulin P. (PDC/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Simonet (PLR/LA), Stempfel (PDC/LA), Stocker (PDC/LA), Terrin (—/FV), Tettü (UDC/LA), Virdis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 87.*

Ont voté non: Total: 0

Se sont abstenus:

Krattinger (PS/SE), Steiert (PS/FV). *Total: 2.*

Motion N° 015.02 Louis Duc¹
(déductions sociales pour enfants à charge tenant
compte du revenu du contribuable)

(Prise en considération)

Louis Duc (*Ouv, BR*). En prenant connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à ma motion, je dois vous avouer, Monsieur le Commissaire, non seulement mon incompréhension, mais une déception totale devant une proposition qui me semblait non seulement naturelle, mais aller de soi, nécessaire, urgente pour des milliers de familles de ce canton qui ont une fonction oh combien essentielle! Magnifique, mais tout à la fois difficile d'élever une famille, d'amener des bouts d'hommes et de femmes à leur vie d'adulte.

La mission confiée, je l'ai souligné, est merveilleuse, mais oh! combien périlleuse parce que, pour une grande majorité, les moyens mis à disposition des familles pour mener à bien cette opération sont, aujourd'hui, dérisoires: 4700 francs pour un enfant et 5700 francs à compter du troisième enfant sont aujourd'hui déduits du revenu net du contribuable.

Monsieur le Commissaire, je suis certain que vous ne me contredirez pas: pour des revenus dépassant la barre des 80 000 francs, ces déductions fiscales actuelles sont encore dans l'ordre des choses. Mais tout ce qui est en dessous, en plus, pour tous ceux qui végètent, avec des salaires avoisinant les 2500 francs, 3000 francs, 3500 francs, ces déductions ne tiennent plus la route. Et vous serez encore une fois, j'en suis certain, d'accord avec moi: le litre de lait, la paire de souliers, les transports, le repas de midi et j'en passe, coûtent et il sera beaucoup plus facile de s'en sortir si l'on est au bénéfice de salaires confortables ou plus que confortables.

Il n'y a pas un seul débat traitant de la famille où il n'est pas question de venir en aide à tout prix. Les politiques ne se rassasient pas de formules et de propositions personnelles et les belles déclarations pleuvent: il faut des allocations familiales plus élevées, il faut encourager la natalité, il faut augmenter les déductions fiscales, etc. J'écoutais récemment un débat sur une radio privilégiée des Fribourgeois où tous les responsables politiques, – et il y en a dans cette salle –, y allaient de déclarations non seulement qui m'enchantaient, mais me rendaient fou d'espoir! Je suis en tous les cas impatient de connaître concrètement votre position, et celle de certains sur cette motion.

On a injecté des milliards de francs dans des entreprises qui ont pris l'eau, où seuls les profits personnels avaient priorité et des capitaines aux consciences élastiques, appâtés par le gain, s'en sont fort bien tirés. S'est-on soucié des petits, de tous ces ouvriers ou ouvrières en charge de famille, mis à pied? Au fait, vaut-il encore la peine de s'occuper des petites gens? Nous vivons dans un monde devenu fou, un monde où le fossé entre nantis et ceux qui cravachent pour s'en sortir, est devenu toujours plus profond. Des familles éclatées, des enfants dans la rue, des parents qui se croisent sur le seuil de la porte et souvent n'ont même

plus la possibilité de manger ensemble. Pourquoi cette vie de dingues? parce qu'il faut s'en sortir, parce qu'il faut ramener un salaire qui permette de vivre, parce qu'il faut ceci, qu'il faut cela, l'argent manque; tout est cher: les locations, l'habillement, la nourriture, les fournitures pour l'école, les transports, etc. Et on dit non aujourd'hui à une proposition de déductions fiscales pour quelque chose qui devrait être une priorité: la famille.

Il y a quelques temps, c'était le 19 octobre 2002, paru dans la *Liberté* un avis du président du Gouvernement actuel, M. Corminbœuf, qui lançait les paroles suivantes en parlant de l'Expo: «Le débat sur le financement de l'Expo est totalement déplacé. J'en suis très remonté (disait-il). Le canton a finalement injecté plus de 11 millions de francs dans une aventure dont je laisse à chacun le soin de donner son appréciation.»

Mais pour la famille, pour aider à un mieux-être, à un mieux-vivre, la réponse du Conseil d'Etat et je la cite intégralement: «Vu les perspectives financières, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'est pas possible d'augmenter les déductions sociales pour enfants.»

Eh bien, je dis, moi aussi, avec l'estime que je vous porte aux uns et aux autres, Monsieur Schwaller, que la conclusion du Conseil d'Etat n'est pas acceptable! Nous nous prononcerons sur une proposition qui doit être une priorité urgente: c'est le cœur de notre société, c'est l'avenir de ce canton, pour que des milliers de familles appréhendent le futur avec un tout petit peu moins de soucis financiers. Je vous demande à vous, jeunes députés, députés célibataires, parents en devenir, à vous qui êtes d'heureux papas et mamans et finalement aux grands-parents dont je fais partie, vous les uns et les autres qui connaissez toutes les charges liées à l'éducation d'un enfant, j'en appelle à vous, les indépendants qui ne sont pas au bénéfice d'allocations familiales et qui, avec cette motion, auraient une occasion de rétablir un certain équilibre, à vous toutes et tous élus du peuple, en acceptant cette motion, nous donnerions une preuve tangible que les familles fribourgeoises, notamment les plus démunies, sont au cœur de nos préoccupations. Merci d'accepter cette motion.

Jacques Gavillet (*PS, GL*). Déductions sociales pour enfants: question récurrente que pose la motion de M. Duc. Retaper sur le clou fait du bien, pour autant qu'il améliore le sort pas toujours reluisant des personnes les plus obscures et les moins bien loties. Hier, il a été dit dans le cadre du Programme gouvernemental, qu'il fallait investir dans la famille, qu'elle était un objectif prioritaire et que ça n'était pas dans ce domaine qu'il fallait chercher des économies. Il est vrai qu'une telle motion révèle bien la différence fondamentale entre la droite et la gauche, c'est une question d'échelle des valeurs, de placement des priorités.

Pour nous, notre présence, notre engagement s'articulent notamment autour des piliers suivants: le social, la santé, la formation, les services publics. Pour d'autres, notamment la droite, ce sont souvent les mesures d'économies, l'équilibre budgétaire qui président à la plupart des choix politiques.

Donc, mathématiquement, le sort de cette motion a peu d'espoir, malheureusement. Il semble pourtant

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, *BGC* p. 705; réponse du Conseil d'Etat le 10 décembre 2002, *BGC* pp. 1296 et 1297.

équitable au groupe socialiste de tenir compte du revenu pour déterminer le montant de la déduction sociale pour enfants. Un tel système s'applique d'ailleurs depuis longtemps pour l'obtention de l'aide à l'assurance-maladie ou encore pour les déductions pour les contribuables à revenu modeste. Il s'agit bel et bien de deux exemples basés sur un principe dégressif, par tranches de revenu.

Donc, montrons concrètement que le mot «famille» prend une vraie signification et existe ailleurs que dans les programmes électoraux et soutenons tous ensemble cette motion.

Michel Monney (PCS, SC). J'interviendrai à trois qualités pour en ajouter, mais je commencerai par celle de député, de père et de grand-père, puisqu'on nous a demandé de nous déterminer également sous ce point de vue.

Question récurrente: c'est bien vrai puisqu'il y a quatre ans, le groupe chrétien-social avait également demandé, par voie de motion, une déduction des allocations familiales mais pas sous la forme d'un montant à déduire du revenu imposable, mais directement sur le montant à payer par le contribuable.

La réponse du Conseil d'Etat reprend l'argumentation d'antan en disant que ce n'est pas compatible avec l'harmonisation fiscale (loi fédérale sur l'harmonisation fiscale). Il se fondait, à ce moment-là, sur les avis des experts. Or, entre-temps, le Conseiller fédéral Viliger a admis que cette possibilité de déductions directement sur le montant à payer et qui aurait naturellement un caractère encore plus social, était possible. Certes, on ne peut pas modifier la motion de M. Duc, mais sur le principe, le groupe chrétien-social, effectivement, est d'avis que cette motion qu'il avait déposée reste valable et que dans ce cas-là, quelque chose doit être fait.

Acceptons donc la prise en considération de cette motion car, de toute façon, ce qui est en train de se passer au niveau des Chambres fédérales aura aussi des incidences sur la loi cantonale et dans ce domaine-là, il sera bien nécessaire de revoir pas seulement une déduction précise telle que celle demandée par la motion de M. Duc, mais dans son ensemble.

Markus Ith (FDP, LA). Die FDP-Fraktion hat diese Motion geprüft und empfiehlt sie Ihnen zur Ablehnung. In der Tat weist die Vorlage Mängel in Bezug auf die Behandlung der verschiedenen Einkommen auf. Ebenso ist unklar, auf welchem Betrag der Abzug geltend gemacht würde. Ausserdem kommt diese Vorlage nicht nur zu einem ungünstigen Zeitpunkt, da sich zurzeit die eidgenössischen Räte mit der Revision der Familienbesteuerung befassen und die finanziellen Konsequenzen für den Kanton auf 10 Millionen geschätzt werden, sondern auch aufgrund der aktuellen Finanzlage des Kantons. Wir können uns nicht an einem Tag über den Finanzplan beklagen und am nächsten Tag einer Vorlage zustimmen, die Steuereinsparungen von 6,5 Millionen zur Folge hat.

C'est avec ces quelques remarques le groupe libéral-radical refuse cette motion.

Markus Bapst (CVP, SE). Im Grunde bin ich einverstanden mit dem Ziel von Louis Duc, nämlich einer

gezielten Steuersenkung für Familien. Für mich ist aber keinesfalls zu akzeptieren, dass die Abzüge abgestuft nach Einkommen erfolgen sollen. Der Mittelstand wird aufgrund der Progression für die Kinderzulagen und andere Zulagen auch stärker besteuert. Also wäre ein Abzug unabhängig vom Einkommen korrekt. Aus diesem Grunde und weil die Motion nur das Erwerbseinkommen und nicht das steuerbare Einkommen berücksichtigt, also nicht für alle gilt, sondern nur für die Erwerbstätigen, lehne ich die Motion ab.

Georges Emery (PDC, FV). La motion de M. Duc qui souhaite augmenter les déductions sociales pour enfants à charge va évidemment dans le sens de l'amélioration de la situation financière de la famille.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien aurait pu entrer en matière, mais il a constaté, comme le Conseil d'Etat, que cette motion posait d'énormes problèmes d'application et d'inégalité de traitement. On peut regretter que M. Duc n'ait tout simplement pas motivé sa proposition sur la base du texte de la loi fiscale actuelle. Il n'aurait certainement pas eu les réponses que l'on trouve dans le message du Conseil d'Etat.

La déduction sociale proposée s'appliquerait uniquement aux contribuables exerçant une activité lucrative. Les veuves sans activité lucrative ou les rentiers AI seraient donc exclus.

D'un autre côté, un contribuable fortuné, vivant des revenus de sa fortune et exerçant une activité lucrative très réduite, bénéficierait en plein de la nouvelle déduction. On ne pourrait donc tolérer de telles inégalités, voire de telles injustices.

Enfin, le motionnaire ne dit pas s'il se réfère à un revenu brut ou à un revenu net. Et j'ajoute que le groupe démocrate-chrétien, qui n'entrera donc pas en matière sur cette motion, ne le fait pas pour des questions financières, comme le laisse entendre le Conseil d'Etat.

François Weissbaum (Ouv, FV). La famille est devenue un concept politique qui n'a plus aucune substance. Tous les partis politiques veulent soutenir la famille, mais uniquement de façon abstraite; même le Conseil d'Etat s'y met, on l'a vu hier notamment à la page 37 concernant l'objectif N° 6 «Famille vers une politique familiale globale» et on peut y lire notamment que «le Conseil d'Etat avait chargé une commission de proposer un concept global de soutien aux familles en situation de précarité.»

On parle du problème du taux de natalité trop faible, on ne fait absolument rien de concret pour résoudre le problème. On parle des charges qui grèvent les familles. D'ailleurs, M. Emery a fait, hier, un véritable pamphlet à ce sujet et a émis un ensemble de remarques très judicieuses à ce sujet et j'estime que le Grand Conseil doit entrer en matière sur ces déductions fiscales.

Concernant les familles, on peut aussi parler des charges dues aux caisses-maladie. Nous comptons d'ailleurs sur l'arrivée de M. Pascal Couchepin au Département de l'intérieur pour alléger nos charges. On a le droit de rêver!

La motion de M. Duc est une mesure concrète qui touche toutes les familles de notre canton et cela dans

le bon sens du terme, puisque l'aspect social lié au revenu nous semble une manière juste, correcte de contribuer au bien-être financier de toutes les familles. Dernière remarque au groupe démocrate-chrétien: soit M. Bapst, soit M. Emery nous ont dit qu'il y avait des inégalités de traitement dans la motion de M. Duc, qu'il y avait des impossibilités d'application. Peut-être, mais je vous prends au mot: je vous invite alors à déposer une motion qui corrige ces inégalités de traitement, qui va dans le sens de la loi fiscale et de telle sorte que nous puissions atteindre le même but: alléger les charges fiscales des familles.

Claire Peiry (UDC, SC). Le groupe de l'UDC a examiné la motion de M. Duc. Malgré vos paroles chaleureuses, cher Louis Duc, le groupe de l'UDC ne peut, malheureusement, la soutenir. Il estime que les propositions ne sont pas si sociales que le motionnaire veut bien le prétendre. Le fait que ces déductions ne touchent pas toutes les familles... En effet, comme mentionné par le Conseil d'Etat dans sa réponse, les veuves sans activité lucrative, les rentiers AI ne pourraient pas bénéficier de cette réduction puisqu'elle s'appliquerait uniquement aux contribuables ayant une activité lucrative.

Compte tenu des explications du Conseil d'Etat, le groupe de l'UDC, dans sa majorité, rejette la motion de M. Duc.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). Je suis étonnée qu'on parle sans arrêt des veuves. J'ai rencontré plusieurs fois des veuves qui avaient même élevé 4 ou 5 gamins et qui sont obligées d'aller travailler le soir, de servir dans les banquets; il y en avait même à Saint-Aubin lors de la visite de la sortie du Grand Conseil faite dans la Broye. Je pense que c'est un faux problème de parler des veuves, parce qu'elles sont certainement, avec ce qu'elles reçoivent comme assurance de veuvage, obligées de travailler et elles auront donc aussi droit aux déductions de M. Duc.

Jean-François Steiert (PS, FV). Le groupe socialiste a pris connaissance avec plaisir et intérêt des déclarations d'intentions positives de l'ensemble des partis représentés au Grand Conseil. Nous avons aussi pris connaissance des nombreux conseils de correction de la motion de M. Duc; comme annoncé déjà par M. Gavillet, le groupe socialiste soutient la motion de M. Duc. Nous avons aussi constaté qu'il sera sans doute difficile d'obtenir aujourd'hui une majorité. Sur la base des nombreux bons conseils, notamment ceux de M. Emery qui connaît bien les mécanismes financiers, le groupe socialiste va présenter prochainement une motion qui tiendra compte de tous les souhaits, qui profitera de cet élan de bonne volonté et nous nous réjouissons d'ores et déjà des améliorations concrètes que cela permettra d'obtenir pour les familles les plus démunies de notre canton.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Je suis convaincu que peu de Fribourgeoises et Fribourgeois me contrediront si je répète ce matin que nous avons une charge fiscale trop élevée pour les personnes phy-

siques. Il faut donc agir. Mais où trouver les moyens financiers nécessaires pour diminuer la charge fiscale des Fribourgeoises et des Fribourgeois? Est-ce qu'il faut charger encore davantage le contribuable gagnant plus de 80 000 à 100 000 francs afin de charger un peu moins les contribuables qui ont un revenu imposable en dessous de 80 000 à 100 000 francs? Je vous dis: non.

Pour atteindre l'objectif louable de M. Duc, nous devons trouver les moyens nécessaires dans une diminution, voire dans un non-engagement d'autres dépenses de l'Etat et des communes. Dans ce contexte, je vous dis, Monsieur Duc, mais vous le savez, nous n'avons rien payé pour Swissair.

Les personnes gagnant plus de 80 000 à 100 000 francs apportent déjà aujourd'hui une contribution importante au financement de l'Etat. J'ai sorti, hier soir encore, deux chiffres: sur le plan cantonal, nous avons 5,5 % de personnes qui déclarent un revenu de plus de 100 000 francs. Ces 5,5 % des contribuables paient le 27 % des impôts dans notre canton pour les personnes physiques.

J'ai également sorti la statistique de l'impôt fédéral direct, période fiscale 1997-1998. Dans notre canton, nous avons 50 % des contribuables qui ont un revenu imposable sous l'angle de l'impôt fédéral direct de moins de 50 000 francs et qui paient 8 % environ des 100 millions de francs que nous payons en impôt fédéral direct. Nous avons 42 % qui ont un revenu imposable de 50 000 à 100 000 francs et qui paient environ 30 %. Nous pouvons maintenant résumer: nous avons 8 % qui ont un revenu qui dépasse les 100 000 francs et qui paient les 62 % des 100 millions de francs que nous versons à la Confédération en tant qu'impôt fédéral direct.

Mais revenons à la motion: une proposition allant dans la même direction et visant les mêmes objectifs a été largement discutée il y a deux ans, lors de la présentation de la nouvelle loi sur les impôts cantonaux. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'y a pas de motifs de revenir aujourd'hui déjà sur la position adoptée il y a deux ans par le Grand Conseil. Il faut aussi éviter d'avoir un chantier permanent en matière de législation fiscale.

L'incidence financière de la modulation des déductions proposée par M. Duc est de l'ordre de 13 millions de francs, à savoir 6,5 millions de francs pour le canton et 6,5 millions de francs pour les communes. A notre avis et nous l'avons vu pas plus tard qu'hier lors des discussions du plan financier, les perspectives financières ne nous permettent pas de revoir une nouvelle fois à la hausse les déductions sociales pour enfants et cela d'autant moins que ces déductions ont été augmentées à partir de la période fiscale 2001. Les cantons sont en attente non seulement d'un programme d'économie de 1,6 milliard de la Confédération qui concernera également Fribourg, mais nous devons aussi, à partir de 2005, absorber les incidences financières de la révision de la législation fédérale en matière d'imposition du couple et de la famille. Selon les derniers chiffres, j'estime les recettes en moins pour notre canton de 14 millions de francs, parce que, comme vous le savez, nous participons pour 30 % à l'impôt fédéral direct.

En résumé, je vous dis tout simplement que malgré notre bonne volonté d'alléger la fiscalité trop lourde pour les personnes physiques de notre canton et de soutenir notamment les familles, nous sommes là sur la même longueur d'onde que M. Duc; nous n'avons pour le moment et aussi longtemps que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur les dépenses prioritaires, pas les moyens de mener une politique durable de réduction des impôts.

Die Familien und deren steuerliche Belastung bleiben ein Anliegen des Staatsrats. Vor zwei Jahren haben wir die steuerlichen Abzüge für Kinder ein weiteres Mal erhöht. In Anbetracht der wirtschaftlichen Aussicht und der damit direkt zusammenhängenden Steuereinnahmen, mit Rücksicht auf die bevorstehenden Sparprogramme des Bundes und die im Bereich der Familienbesteuerung der direkten Bundessteuer beschlossenen Massnahmen und deren Auswirkungen auf den Kantonshaushalt – ich habe von 14 Millionen gesprochen – und solange wir weiterfahren, in nicht-prioritären Bereichen Geld zu verteilen, fehlt uns im Kanton Freiburg schlicht und einfach das Geld für eine nachhaltige Steuersenkungspolitik.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite donc à rejeter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 74 voix contre 37. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'aménagement du bâtiment l'Industrielle sis à la route des Arsenaux 17, à Fribourg, et destiné au Registre cantonal du commerce¹

Rapporteur: **François Audergon** (PLR, GR).

Commissaire du Gouvernement: **Claude Lässer, Directeur des travaux publics.**

Le Rapporteur. Le message qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris dans l'immeuble principal pour abriter les Archives de l'Etat et le Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Ce Parlement a adopté, le 7 mars 2001, la loi sur l'Office cantonal du Registre du commerce. Son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 prévoit une centralisation pour l'ensemble du canton.

Lors de l'examen du message 203 en janvier 2000, portant sur l'acquisition des locaux de l'Industrielle, on faisait allusion à une réserve de surface pour accueillir l'éventuel Registre du commerce si ce dernier venait à être centralisé à Fribourg.

Lors de sa séance du 8 novembre dernier, la commission a eu l'occasion de visiter les locaux, objets de la transformation qui sont décrits dans le message; les locaux sont actuellement libres, il n'y a plus de loca-

taires. La réunion des Registres du commerce situés dans les districts permettra l'abandon des locaux loués à la Grand'rue, notamment, à Fribourg, entraînant une économie annuelle de plus de 17 000 francs.

A l'unanimité des membres présents, la commission vous invite à soutenir le projet de transformation d'un coût de 1 222 000 francs.

Le Commissaire. Lorsque nous avons présenté le message N° 203 du 6 janvier 2000 en relation avec l'achat, la transformation du bâtiment dit de l'Industrielle, les décisions pour ce qui concernait le Registre cantonal du commerce n'avaient pas encore été prises. En effet, comme l'a rappelé le rapporteur, c'est le 7 mars 2001 que le Grand Conseil a adopté la loi sur l'Office cantonal du Registre du commerce, loi qui prévoit que ce Registre doit être tenu d'une manière centralisée.

C'est la raison pour laquelle, pour ne pas mettre le Grand Conseil devant un fait accompli, aucun montant n'avait été prévu pour la transformation de l'extrémité Est du bâtiment de l'Industrielle. Dans le message d'alors, il était simplement précisé que cette partie constituait une réserve pouvant, le cas échéant, être utilisée pour accueillir le Registre du commerce.

Aujourd'hui, les travaux de la première phase, la phase la plus importante, sont en voie d'achèvement. Le Tribunal d'arrondissement de la Sarine et le Tribunal pénal économique ont pris leur nouveau quartier dans le bâtiment de l'Industrielle et les Archives suivront au début de l'année prochaine. Maintenant, il y a donc lieu de prévoir les montants nécessaires pour la seconde et dernière étape, ce d'autant que le Registre du commerce centralisé entrera en fonction le 1^{er} janvier 2003.

Ces travaux s'inscriront dans la continuité du chantier de la première étape. Si tout va bien, les nouveaux locaux pourront être mis à disposition du Registre du commerce à partir du début du deuxième semestre 2003. Dans l'intervalle, ce dernier sera localisé provisoirement à la Grand'Rue, à Fribourg, dans des locaux loués.

Le Registre du commerce dépendra de la Direction de l'économie et de l'emploi. Le complexe du bâtiment des finances de la rue Joseph Piller n'offre cependant aucun volume disponible permettant un regroupement au sein de la Direction. De ce fait, on a privilégié l'unité de travail, puisque le Registre travaille en étroite collaboration avec le Tribunal d'arrondissement. L'emplacement prévu ne pose donc aucun problème au niveau du fonctionnement.

Je vous invite donc à suivre la proposition du Conseil d'Etat et à adopter le projet tel que présenté.

Pierre-André Page (UDC, GL). Le groupe de l'UDC a pris connaissance du projet de décret concernant l'aménagement du bâtiment de l'Industrielle destiné au Registre cantonal du commerce. Les premières réactions ont été portées sur le prix au mètre cube qui nous paraissait très élevé pour une transformation, car ce bâtiment qui a été acheté et transformé par le canton pour l'installation du Tribunal de la Sarine et des Archives de l'Etat est déjà, en grande partie, rénové.

¹ Message pp. 1177 à 1191.

A la suite des explications de l'Architecte cantonal qui a comparé les prix au mètre carré, qui sont plus réalistes, il semblerait que le coût de ces transformations n'est pas exagéré. Nous prenons acte de ces explications.

Dans la conclusion, en page 2 du message que nous soumet le Conseil d'Etat, il est dit que ce décret doit permettre de rationaliser et d'améliorer l'accomplissement des tâches du Registre du commerce. Il précise qu'il n'y aura pas d'engagement de personnel supplémentaire et j'en suis très heureux.

Dans ma profession, lorsque nous parlons de rationalisation ou de restructuration, c'est pour diminuer les coûts liés à la main d'œuvre afin, entre autres, de dégager des marges pour mieux gérer l'entreprise. Y a-t-il des gains en personnel et cette restructuration engendre-t-elle des économies?

Avec ces questions, le groupe de l'UDC soutient l'entrée en matière et le décret tel que présenté.

Bruno Fasel (CSP, SE). Die CSP-Fraktion hat die Botschaft Nr. 33 zur Kenntnis genommen und ist einstimmig für Eintreten mit folgenden Begründungen. Gestützt auf die Botschaft Nr. 203 vom 6. Januar 2000 zum Dekret Kauf des Gebäudes l'Industrielle an der route des Arsenaux 17 sind bereits mögliche Verwendungen für die Räumlichkeiten in Betracht gezogen worden. Mit dem Um- und Ausbau der erwähnten Räume des Gebäudes und der Unterbringung des Handelsregisters wird der Motion von Kollege Charles-Antoine Hartmann, die der Grossrat mit 65 Stimmen angenommen hat, nämlich Bildung und Führung eines einzigen Handelsregisters für den ganzen Kanton, nachgekommen. Die CSP-Fraktion ist auch der Meinung, dass aufgrund des Kubikpreises von 571.30 Franken die Arbeiten entsprechend ausgeführt werden und die erteilten Aufträge an die Unternehmer durch die Verantwortlichen auch entsprechend kontrolliert werden. Begründung: Beim jetzigen Ausbau des Gerichts und des Archivs ist die CSP-Fraktion der Meinung, dass dies nicht überall der Fall war, so z.B. Wassereinbruch, Zylinder an den Türen usw. Wir fordern deshalb, dass bei der Abnahme am Schluss der Umbauarbeiten mögliche Mängel protokollarisch festgehalten werden, so dass bei späteren Mängeln die öffentliche Hand nicht noch einmal zur Kasse gebeten wird. Mit diesen Bemerkungen wird die CSP-Fraktion dem Verpflichtungskredit einstimmig zustimmen.

Bruno Jendly (PDC, SE). Ce décret porte sur l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'aménagement du bâtiment sis la route des Arsenaux 17, à Fribourg, destiné au Registre cantonal du commerce.

Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce message et soutiendra, à l'unanimité, l'avis du Conseil d'Etat et de la commission parlementaire chargée de l'examen de ce projet de décret; et moi je vous invite à en faire de même.

Ursula Krattinger-Jutzet (SP, SE). Das vorliegende Projekt ist ja nichts weiter als eine logische Folgerung, welche sich durch die Annahme der Motion Hartmann, also Zentralisierung der Handelsregister im Kanton,

aufdrängte. Die SP-Fraktion stimmt dem Kredit zum Aus- und Umbau des Gebäudes Industrielle zu, obwohl wir das Projekt für ziemlich luxuriös halten. Für einen Umbau ist der Kubikmeterpreis von 571 Franken sehr hoch, und mit dem Ausbau des Dachgeschosses werden zusätzliche Räume geschaffen, welche im Moment auch gar nicht benutzt werden. Ist es sinnvoll und gerechtfertigt, in einer Zeit des allgemeinen Sparens luxuriöse Arbeitsräume auf Vorrat zu erstellen? Die SP-Fraktion hofft, dass der Kredit von 1,2 Millionen Franken nicht ausgeschöpft wird und die Baukommission unter der Leitung des Kantonsarchitekten die Kosten noch senken kann.

Pierre Gex (PLR, GR). Le groupe libéral-radical a examiné ce décret et l'a accepté à l'unanimité. Je vous demande d'en faire autant.

Le Rapporteur. Je prends acte de la position de l'ensemble des porte-parole des groupes qui sont favorables à l'entrée en matière, de même que la Commission des finances et de gestion, selon le document que chacun a reçu qui, sous l'aspect financier, se déclare d'accord avec ce décret.

Quant aux remarques personnelles qui ont été faites par divers intervenants, au niveau du coût, la commission en a aussi discuté et a trouvé le coût un peu excessif, mais il faut le mettre dans le contexte du bâtiment actuel qui a un certain volume et le prix au mètre cube est assez élevé mais il faut tenir compte des surfaces qui sont des dégagements et l'immeuble est dans la continuité de l'immeuble voisin et c'est ce qui explique le coût. Lors de la visite, M. l'Architecte cantonal ainsi que le Bureau d'architectes qui accompagnaient les membres de la commission ont fait état du fait qu'il fallait mieux prendre en considération les surfaces en mètres carrés et avec le prix au mètre carré, on est proche des prix pratiqués. Cependant j'espère aussi que les prix des soumissions démontreront le coût final des travaux. Nous avons eu l'occasion de visiter les combles; à la question de savoir si une isolation sera faite, il a été répondu qu'une sous-toiture sera réalisée, ce qui fournira un espace supplémentaire mis à disposition lorsque le besoin de locaux se fera sentir. Les combles seront donc aménagés dans le cadre de ces présents travaux.

Au sujet du personnel, en commission, il a été fait état que le Registre du commerce, à terme, comptera une dizaine de collaborateurs. Je laisse le soin au commissaire du Gouvernement de compléter cette information.

Je vous invite donc à accepter le projet de décret tel qu'il vous est présenté.

Le Commissaire. D'abord, je remercie l'ensemble des représentants des groupes qui se sont prononcés en faveur du projet.

Pour ce qui concerne le coût de la transformation, je me rallie simplement à ce qu'a dit le rapporteur.

M^{me} Krattinger a parlé de luxe, parce qu'il y a des volumes en réserve aménagés sobrement, pas complètement. Je pense que c'est en période de «vaches maigres» qu'il faut prévoir un peu l'avenir et avoir un peu de dégagement pour le cas de développement du

Registre en question. Or, je pense que ce serait faux de calculer au plus près, et d'avoir de gros frais par la suite, par exemple, des frais de déménagement si ce Registre devait se développer.

Pour ce qui concerne les remarques se rapportant à la rationalisation, émanant de M. Page, c'est un faux débat aujourd'hui; cela aurait dû être discuté au moment où vous aviez décidé de faire un Registre cantonal et que vous avez parlé d'effectifs, je vous dirai qu'on avait déjà parlé à ce moment-là de l'emplacement. Or actuellement c'est la conséquence. Dans ce décret, on parle de rationalisation du travail parce qu'au moment où le Registre entrera en fonction (au 1^{er} janvier), ce ne sont pas des conditions de travail idéales. Mais si on estimait qu'il y avait trop de personnes, il fallait avoir ce débat-là au moment de la discussion de fond du Registre cantonal et pas au moment de la transformation des locaux prévus pour être mis à la disposition du Registre. Je vous remercie de votre appui.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ARTICLES PREMIER À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 105 voix sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon W. (PDC/GL), Badoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buliard (PDC/SE), Bürgisser (PCS/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Castella C. (Ouv/GR), Charrière (PCS/SC), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Collaud J.-J. (PLR/SC), Conti (PS/SE), Corminbœuf (PS/BR), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Felser (PS/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Fürst (PS/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Heiter (UDC/LA), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Monney (PCS/SC), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Perroud (PS/SC), Piantini (PS/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Roulin C. (UDC/FV), Roulin P. (PDC/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Simonet (PLR/LA), Steiert (PS/FV), Stempfeli (PDC/LA), Stocker (PDC/LA), Terzin (—/FV), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Virdis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE), Weissbaum F. (Ouv/FV), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). Total: 105.

Rapport

sur le postulat N° 248.01 Josef Fasel relatif à la répartition des coûts et les calculs dans le domaine scolaire¹

(Discussion)

Josef Fasel (PDC, SE). Je remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il m'a donnée suite à mon postulat. Je pense que tous ceux qui l'ont lue – j'espère que tout le monde l'a lue, cela vaut la peine – auront pu constater qu'effectivement, ce dossier est très complexe. Et je remercie encore une fois le Conseil d'Etat de la transparence et il dit également qu'il veut tenir compte des différentes fusions et refaire une nouvelle répartition. J'estime qu'il était nécessaire de faire toute la lumière sur ce dossier et j'espère qu'à l'avenir, il n'arrivera plus de tels incidents ou erreurs comme cela s'est passé ces dernières années. Encore une fois, merci.

Gilles Schorderet (UDC, SC). C'est avec un grand intérêt que le groupe de l'UDC a pris connaissance du rapport concernant la répartition des tâches et des coûts dans le domaine scolaire. Il est satisfait de constater que depuis 2001, il y a une meilleure information fournie aux communes et que les contrôles sont plus stricts au niveau des calculs de répartition.

Le groupe de l'UDC est d'avis qu'une répartition intercommunale équitable et solidaire doit impérativement être maintenue. Tous les enfants de notre canton ont droit à une qualité d'enseignement identique qu'ils viennent de Fräschels, de Fribourg ou d'Attalens. Et cela doit être financièrement supportable dans l'ensemble des communes.

Bien sûr que certaines communes peuvent se sentir lésées en payant le cent pour cent des frais, quand d'autres n'assument que le 65 % de ces coûts, mais c'est notre système de solidarité. Une personne qui a un gros revenu paiera plus d'impôts qu'une personne ayant un revenu modeste.

Cela dit, nous sommes encore une fois dans l'attente d'une nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Peut-être qu'après 2005, quand le gros des fusions sera terminé, puisque l'on attend tellement d'elles, le calcul pourra être simplifié, car il est vrai que la lecture des exemples annexés au rapport n'est pas si simple à comprendre pour les personnes non initiées aux commissions scolaires. Et je ne sais pas si tous les députés ici présents ont compris le système du taux correcteur avec coefficient fractionnaire.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'UDC prend acte de ce rapport.

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Nach den chaotischen, unsorgfältigen und ungenauen Abrechnungen des Kostenverteilers im Schulbereich vor zwei Jahren hat der Staatsrat nun das komplizierte System verfeinert und einer eingehenden Prüfung unterzogen. Wir dürfen mit Befriedigung von den Anstrengungen und Verbesserungen Kenntnis nehmen. Was nun noch zu tun bleibt, ist eine saubere und gründliche Kommunikation des Systems und der Zahlen an die Gemeinden.

¹ Texte du rapport pp. 1165 à 1176.

Die Gemeinderäte, Schulkommissionen und Schulverwalter brauchen nun Ihre Hilfe und Erklärungen, damit sie das System begreifen und für die entsprechenden Zahlungen auch bereit sind.

Jean-Noël Gendre (PS, SC). Heureusement qu'il y a eu les produits du terroir pour nous permettre de mieux saisir toutes les subtilités du calcul de la répartition des frais scolaires!

Le rapport relatif à la répartition des tâches, la clef de la répartition des coûts et des calculs dans le domaine scolaire nous montre que la procédure de calcul est tout sauf totalement claire et dépend de critères de classifications actuellement dépassés et, au final, d'un taux correcteur. Tout cela pour tenter une égalité de traitement entre toutes les communes fribourgeoises.

Egalité de traitement? Parlons-en. Actuellement, pour un coefficient de cent pour cent, 35 % sont pris en charge par le canton et 65 % par les communes. Cette prise en charge communale est censée être couverte par les impôts communaux et l'égalité de traitement devrait aussi tenir compte d'une comparaison de l'effort fiscal du citoyen contribuable. Un exemple: Romont, classe 2, 1 fr. 10 d'impôt, participe aux frais de la scolarité primaire des enfants, la nouvelle commune de Courtepin/Courtaman, classe 4, 80 centimes d'impôt communal; est-ce raisonnable?

L'on ne peut garder une part prépondérante de la participation financière des communes pour le financement de l'école obligatoire avec de telles injustices. Et le groupe socialiste pense toujours que le financement de la scolarité obligatoire par le canton doit faire partie des hypothèses de travail du Gouvernement dans le cadre de la répartition des tâches.

Jacques Crausaz (PDC, SC). Nous avons lu avec attention le présent rapport du Conseil d'Etat concernant la répartition des tâches et des coûts dans le domaine scolaire. C'est un rapport fatalement très technique sur le sujet fort complexe du calcul de la répartition des coûts et des frais scolaires entre le canton et les communes.

Le postulat de M. Fasel date du mois de février 2001. Dans l'intervalle, beaucoup d'informations ont été données au Grand Conseil et surtout aux communes qui sont les premières concernées, je n'y reviens pas. Le rapport nous confirme que ce calcul ne peut se faire qu'avec un système informatique, avec un logiciel qui fut d'ailleurs à l'origine du couac de la fin 2000. En réaction aux problèmes survenus et aux questions posées par les communes, nous notons avec satisfaction que le calcul fait désormais l'objet d'un contrôle interne plus attentif et d'un contrôle externe plus accessible.

Quelques commentaires, néanmoins, que m'inspire ce cas dans le contexte de la grande réflexion qui est en train de démarrer sur la répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes:

si les calculs relatifs au système de péréquation (j'entends par là la classification des communes) sont peu transparents, si l'on peut en comprendre le principe, les calculs de la répartition des charges scolaires restent opaques et quasiment invérifiables par ceux qui

paient les factures, c'est-à-dire les communes. Alors, pourquoi est-ce si compliqué dans ce cas?

Tout simplement parce que dans ce cas, à ma connaissance unique, la loi prévoit une entorse à la péréquation en veillant à ce que la contribution de chaque commune ne dépasse pas les coûts que représenterait la prestation si elle la prenait seule en charge, l'évaluation du coût de cette prestation étant basée sur des calculs très théoriques de moyenne cantonale. Je ne sais pas quelles communes sont réellement à l'origine de cette restriction spéciale, mais je présume que la capitale n'y est pas étrangère. Que dirait-elle si l'on introduisait la même règle pour la répartition des charges d'assistance?

En conclusion, nous ne pouvons que prendre acte de ce rapport qui a le mérite d'expliquer un mode de calcul qui reste trop compliqué avec les remarques suivantes: le système de péréquation indirecte que nous pratiquons reste un instrument essentiel du partage des charges et de la solidarité entre les communes. La mise en chantier d'une nouvelle répartition des tâches et des charges, d'un nouveau système de péréquation intercommunale demandé par de nombreuses interventions parlementaires et souhaité par les communes doit prendre en compte la nécessité de proposer un système plus simple et plus transparent du calcul de la répartition des charges. C'est sans doute à cette occasion que le calcul de la répartition des frais scolaires connaîtra la simplification que nous souhaitons tous.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des intervenants de leurs remarques relatives à notre rapport.

S'il est exact, je pense que nous avons fait un effort aussi dans la question de la communication et je tiens à remercier l'Association des communes qui nous aide dans cette tâche, parce qu'elle participe aussi au groupe interne de contrôle; nous avons tenu une séance et nous savons que nous voulons aller encore un peu plus loin aussi dans les informations que nous pouvons donner aux communes pour les aider à comprendre le calcul qui est fait, à savoir l'information essentielle qui doit leur être donnée sur le nombre de classes à leur charge, le nombre d'enfants, par exemple, qui sont à l'ELP, dans une autre commune, dont ils peuvent déduire les coûts, des éléments de ce type-là et nous y travaillons.

En envoyant des propositions pour le budget 2003, nous avons essayé d'indiquer d'ores et déjà qu'un certain calcul était fait et que nous donnions encore plus d'informations. Il semblerait que le courrier que nous avons adressé indiquant que nous ne pouvions pas encore tenir compte de la nouvelle classification n'ait pas été lu ou compris par l'ensemble des communes, ce que nous regrettons. Dans ce courrier, nous avions indiqué que nous nous tenions à disposition de l'ensemble des communes qui changeaient de classe pour faire le calcul de manière manuelle.

Si nous devions procéder de cette manière, c'est parce que nous n'avons pas encore de système informatique qui nous permet de calculer à l'avance le changement de classe. Pour nous, c'est là un souci et nous voulons

aussi être le plus proches possible de la réalité du budget pour les communes et nous sommes en train d'examiner avec le Centre informatique si nous pourrions apporter encore ce plus au système qui nous permettrait de donner les informations les plus justes aux communes.

Pour le reste, il est vrai qu'il était nécessaire de mettre de la clarté dans ce dossier extrêmement difficile et complexe et cela dans l'attente d'une nouvelle répartition des tâches, nous en sommes conscients. Mais procéder à une modification des règles du pot commun avant de procéder à la répartition des tâches serait erroné. Je pense qu'il faut prendre le dossier par le bon bout et d'abord répartir les tâches et ensuite s'occuper des questions relatives au calcul.

Vous me permettez juste une ou deux remarques, en particulier à M. Schorderet que je remercie. Ça va même plus loin que certaines communes paient cent pour cent de leurs frais scolaires et d'autres le 65 %; il y a des communes qui paient beaucoup moins que 65 %. L'élément péréquatif est évidemment là-dedans. Il y a un certain nombre de communes qui paient 10 à 15 % des frais effectifs de scolarité. Le 65 % est l'ensemble des frais que prend l'ensemble des communes et ensuite, il y a une répartition à l'intérieur de ces 65 %.

Pour répondre à M. Crausaz, je dirai que s'il trouve étonnant que certaines communes soient intervenues pour dire qu'elles ne pouvaient pas prendre en charge plus que le cent pour cent de la valeur effective des classes, je me permets de lui proposer, le cas échéant, de déposer une motion, parce que cet élément-là est dans la loi scolaire et il s'agit de l'alinéa 2 qui prévoit que nous devions mettre en place un taux correcteur pour éviter justement que certaines communes ne paient plus que ce qu'elles paieraient si elles assumaient complètement et de manière indépendante la scolarité primaire. Donc là, nous avons trouvé ce système en accord avec l'Association des communes et je remercie en particulier les représentants des communes qui s'occupent de ces questions-là, de nous assister dans cette tâche pas toujours simple de communication, en précisant encore que nous nous tenons à disposition, en particulier le nouveau service des ressources qui aura cette tâche à partir du 1^{er} janvier pour toujours mieux communiquer.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport

sur le postulat N° 255.01 Martin Tschopp/Max Felser relatif au manque possible d'instituteurs et d'institutrices dans le canton de Fribourg¹

(Discussion)

Martin Tschopp (SP, SE). Bildung wird immer wieder als der wichtigste Rohstoff in unserem Kanton bezeichnet. Wenn es aber darum geht, Strategien zur Weiterentwicklung des Bildungswesens zu erarbeiten

und dabei auch zu investieren, werden daraus immer wieder Zangengeburt. Ich danke dem Staatsrat für den Bericht zu unserem Postulat. Dieser Bericht vermag mich persönlich nicht zu überzeugen. Die Regierung macht es sich in meinen Augen etwas einfach. Die Praxis, insbesondere im Deutschfreiburger Teil, draussen in den Klassenzimmern sieht nicht gut aus. Die Antwort des Staatsrats gibt mir das Gefühl von Ohnmacht, aber auch von Ratlosigkeit. Kollege Felser und ich haben in unserem Postulat den Staatsrat gebeten, die von uns gestellten Fragen zu analysieren, Massnahmen und Konsequenzen zu formulieren und einen Strategiebericht zu erstellen, der die Zielsetzung in Form eines Gesamtkonzepts für den Kanton Freiburg im Bereich der Erhaltung, aber auch der Förderung des Lehrerinnen- und Lehrerberufs aufgezeigt hätte. Ein solcher Strategiebericht liegt leider heute nur zum Teil vor. Der Widerspruch zwischen alles auf die Karte Bildung setzen und den aktuellen Staatsfinanzen, welche ja, wir haben es gestern gesehen, in der Legislaturplanung massiv in den Bildungsbereich eingreifen, lässt ja schlussendlich gar keinen Bericht zu, der konkrete Massnahmen und Umsetzungsvorstellungen aufzeigen kann. Wir alle, die wir uns für den Bildungsbereich einsetzen, sind im vorgegebenen System etwas gefangen. Gefangen sind wir aber nur dann, wenn wir gar nichts verändern wollen. Der Zeitpunkt ist meines Erachtens überfällig, in dieser Frage vermehrt aktiv zu werden. In der Freiburger Presse war anfangs des Schuljahres 2002/2003 zusammenfassend zu lesen: «Für dieses Jahr sind wir noch mit einem blauen Auge davon gekommen. In allen Klassen des Kantons wird in diesem Schuljahr unterrichtet, wenn auch einige Konzessionen eingegangen werden mussten». Im Amtsblatt vom 29. November war nachzulesen, dass an der OS in Kerzers vier Lehrerinnen und Lehrer gesucht werden auf den 6. Januar 2003. Bei solchen Botschaften und Informationen müssen wir, Politikerinnen und Politiker, doch etwas aufhorchen. Hier scheinen nicht nur die Rahmenbedingungen, sondern auch die Strukturen des Systems etwas aus den Fugen geraten zu sein, bzw. den gesellschaftlichen Entwicklungen etwas hinterher zu laufen. Die Schule muss in der heutigen Zeit laufend neuen Herausforderungen begegnen. Ich denke beispielsweise an die wachsende Belastung der Schule mit ausserschulischen Problemen. Die Forderungen, welche an die Lehrpersonen gestellt werden, sind nicht mehr erfüllbar. Lehrerinnen und Lehrer können sich immer weniger auf das Kerngeschäft konzentrieren, nämlich den Bildungsauftrag. Sie haben es vermehrt mit Problemen zu tun wie Klassengrössen, Informatik, vermehrte Erziehungsaufgaben, Sexualkunde, Reformen, Integrationsaufgaben, Sparaufträge usw. Die Schule entwickelt sich langsam aber sicher zu einer Art Heils- und Reinigungsmaschine. Das Kerngeschäft der Schule, das scheint vielen Fachleuten zu entgehen, ist nicht nur das Unterrichten, sondern auch die Förderung der Sozial- und Selbstkompetenzen. Lehrerin oder Lehrer zu sein, ist nicht mehr attraktiv. Lehrerinnen und Lehrer sind keine Pilotinnen oder Piloten, welche noch die Aufgaben von Stewardessen, Bordmechanikern und Fluglotsen ausüben. Dies ist wahrscheinlich ein Mitgrund, dass Lehrpersonen vom Lehrerberuf abwandern. Dazu

¹ Texte du rapport pp. 1226 à 1229.

kommen sicherlich Stress, fehlende Aufstiegsmöglichkeiten, Veränderungsmöglichkeiten, Anerkennung und Akzeptanz, aber auch schwierige gesellschaftspolitische Auswirkungen auf die Schule, dann aber auch Ohnmacht und vielleicht Statusverlust. Am Schluss und wahrscheinlich trotzdem am Anfang steht bei dieser Ausgangslage die etwas schlechte Entlohnung in unserem Kanton. Auch belastet die hohe Zahl von Reformmassnahmen die Arbeit, die z.T. unkoordiniert und ohne Mitsprache der Betroffenen angelegt und zudem in der Regel schlecht finanziert sind. Die Reformatik der vergangenen Jahre hilft sicherlich nicht, die Unterrichts- und Lernsituation zu verbessern. Sie erbringt auch zu wenig Bildungsmehrwert. Lehrerinnen und Lehrer müssen wieder eine Zukunft erhalten. Dies hängt von verschiedenen Determinanten ab, nämlich vom Berufsstatus, dazu gehören die Anstellungsbedingungen, der Berufstätigkeit, dem Unterricht, also dem Inhalt der Schule und schlussendlich auch der Zusammenarbeit mit Eltern und Behörden. Ein zentraler Punkt, welcher im Kanton Freiburg wohl auch in Zukunft immer wieder zu reden gibt, ist der Lohn unseres Lehrpersonals. Die Freiburger Lehrerinnen und Lehrer sind in der Lohnskala im schweizerischen Schnitt an drittletzter Stelle. So erhält eine Primarlehrerin, die 30 Jahre im Kanton Bern unterrichtet, zwei Kinder hat, die jünger sind als 25 Jahre, ein Vollpensum ausübt, rund 100 000 Franken. Sie fragen sich wohl was die Kollegin im Kanton Freiburg verdient. Sie verdient rund 10 000 Franken weniger und muss zudem eine Lektion pro Woche mehr unterrichten. Dass immer mehr Lehrpersonen in andere Kantone abspringen, bzw. den Job an den Nagel hängen und mit ihrer breiten Ausbildung neue Herausforderungen annehmen können, beispielsweise in der Privatwirtschaft, in Verwaltungen usw., ist sicherlich auch dem Lohnniveau zuzuschreiben und daher nicht verwunderlich. Wir sind also aufgerufen, für die Bildung unserer Kinder einzutreten. Sie sind es nämlich, welche durch unüberlegte Reformen, durch Ignorieren der Unzulänglichkeiten im Bildungsbereich oder durch bewusstes Wegsehen von anstehenden Problemen die Konsequenzen zu tragen haben. Das darf nicht sein. Wir sind aufgerufen, die Rahmenbedingungen für die Schule zu optimieren und uns dafür einzusetzen. Ich möchte einen Dank aussprechen und zwar an alle Lehrerinnen und Lehrer, die trotz Widerwärtigkeiten in ihrem Beruf und der schwindenden Akzeptanz ihres Berufsstandes ihren Beruf nach wie vor mit viel Engagement ausüben. Sie verdienen meinen Dank.

Max Felser (SP, LA). Ich habe mit Interesse diesen Bericht studiert und möchte eigentlich auch dafür danken. Die Rahmenbedingungen für die Lehrer haben sich in den letzten Jahren massiv geändert. Ich möchte hier diese Aufzählung von meinem Kollegen nicht wiederholen. Wir haben aber heute einen freien Markt auch bei den Lehrern. Die Zeiten sind vorbei, wo durch kantonale Diplome sichergestellt wurde, dass die Lehrer nicht zwischen den einzelnen Kantonen hin und her wechseln konnten. Heute ist ein Diplom schweizerisch gültig und somit ist es einer Lehrperson möglich, ohne Einschränkungen von einem Gebiet in das andere zu wechseln. Gleichzeitig wird auch die Schule als Insti-

tution, der Kanton, dem Wettbewerb ausgesetzt. Es ist dafür zu sorgen, dass wir für die Lehrer auch attraktiv sind als Arbeitgeber. Wir stellen mit Schrecken in diesem Bericht fest, dass der Kanton zwar Lehrer anstellen kann, aber bei 50% der Anstellungen die nötigen Qualifikationen nicht vorhanden sind. Ich möchte hier darauf hinweisen, dass wer im freien Markt schlechte Arbeitsbedingungen anbietet, schlussendlich die schlechtere Qualität der Leistungen einkaufen kann. Jede Qualität hat auch ihren Preis. Die nächste Frage ist jene des Einkaufs von Leistungen im Ausland. Ich habe grundsätzlich nichts dagegen, möchte aber die Frage in den Raum stellen, was passiert, wenn wir fremdsprachige Lehrer einsetzen für die unteren Stufen. Ist da Qualität noch sicherzustellen? Im Bericht wird im Punkt 2.3.4 auf die Frage «Können vakante Stellen auf den einzelnen Stufen im Kanton Freiburg besetzt werden?» einfach klar mit Ja geantwortet. Ich habe hier aufgrund desselben Inserats, das auch schon der Kollege zitiert hat, meine Zweifel, ob die Antwort so einfach ist wie sie im Bericht dargestellt wird, wenn offene Stellen mitten im Schuljahr ausgewiesen werden und das mit einer Frist von drei Wochen. Ich beurteile die Frage des Lohnes als wichtig in diesem Zusammenhang, aufgrund der angeführten Beispiele von Kollege Tschopp. Massgebend ist dabei auch die Frage, wie man die Erfahrung der Lehrer beurteilt. Wenn wir Wiedereinsteiger anziehen wollen, Leute die schon jahrelang unterrichtet haben und dann aber eine andere Funktion in der Industrie, Verwaltung oder in einer anderen Schule erfüllt haben und nachher vom Kanton zum Nulltarif, also als Anfänger angestellt werden, wird man mit den Salären Schwierigkeiten haben. Ebenso ist die Frage offen, warum da in den Primarschulen praktisch nur noch Frauen unterrichten. Es ist so, dass man von einem Primarlehrersalär keine Familie ernähren kann. Salär ist sicher kein Motivator, es ist nicht der einzige Grund, irgend etwas zu tun, es ist aber ein Hygienefaktor, der genügend gut sein muss, damit die Motivation erhalten bleibt.

Joe Genoud (UDC, VE). Le groupe de l'UDC vient de prendre acte de ce rapport du Conseil d'Etat concernant le manque possible d'instituteurs et d'institutrices dans le canton de Fribourg. Le souhait du groupe de l'UDC est que l'on prenne rapidement conscience de revaloriser la profession de l'enseignant, de donner les moyens aux maîtres de pouvoir travailler dans des conditions de sécurité, de pouvoir prendre en considération les demandes des instituteurs et institutrices qui sont motivés par leur profession.

Bien que la situation soit encore loin d'être idéale, je souhaiterais que l'on fasse des efforts pour ouvrir des filières aux professionnels qui ne viennent pas nécessairement de la branche. Je voudrais aussi que l'on fasse attention à ne pas en demander trop à nos maîtres, de manière à ne pas les dégoûter de leur profession.

A une époque, le système scolaire vivait en vase clos, avec ses propres priorités, ses propres cheminements. Aujourd'hui, à côté de l'enseignement proprement dit, les maîtres deviennent aussi des éducateurs qui préparent les jeunes à entrer dans la vie d'adultes. Attention,

l'instituteur, l'institutrice ne doivent pas faire là le travail des parents et je demande là aussi, qu'un effort soit fait par les parents pour qu'ils deviennent aussi le principal partenaire de l'instituteur. Les temps ont changé, on peut même dire que le domaine de la formation a connu un véritable chambardement; à tel point que si mes grands-parents étaient encore de ce monde, ils se demanderaient certainement si, avec tout cela, les gens ont encore le temps de travailler.

Yvonne Stempfel (CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat mit Interesse den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und auch die Tatsache, dass sich der Staatsrat der Problematik des Lehrermangels bewusst ist und auch daran ist, gewisse Massnahmen einzuleiten. Wir wissen, dass die Lehrpersonen heute sehr stark gefordert sind, nicht zuletzt auch deshalb, weil sich die Gesellschaft stark verändert hat. Es darf aber nicht so weit kommen, dass die Lehrpersonen die Stellung der Eltern einnehmen, d.h. dass die Eltern ihre Verantwortung als Eltern z.B. in Erziehungsfragen auf die Lehrpersonen abschieben. Für den deutschsprachigen Teil ist es sehr wichtig, dass wir gegenüber dem benachbarten Kanton attraktiv und konkurrenzfähig bleiben. Die Rahmenbedingungen für unseren Lehrkörper müssen den heutigen Bedürfnissen angepasst werden. Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis von diesem Bericht.

Christine Bulliard (PDC, SE). Notre école a besoin d'enseignants compétents et motivés. Notre école a la chance de les avoir encore. On veut les garder. On a besoin de maintenir la qualité de notre enseignement. Il est important de reconnaître à sa juste valeur le travail important et souvent très difficile de l'enseignant. C'est pour cela qu'il faut absolument définir le mandat de l'enseignement et offrir des conditions-cadres adéquates.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Après une période de pléthore généralisée dans l'enseignement dans toute la Suisse, jusqu'au milieu des années 90, la presse a évoqué à juste titre une pénurie d'enseignants au début des années 2000. Il convient cependant de nuancer fortement ces tendances selon les régions linguistiques, selon les cantons et selon les degrés d'enseignement.

La Conférence des directeurs de l'instruction publique a organisé pour les deux dernières années scolaires une enquête fouillée auprès de tous les cantons. Pour le canton de Fribourg, on constate et cela a été répété à plusieurs reprises par des intervenants, des difficultés de recrutement depuis plusieurs années déjà au niveau du cycle d'orientation et parfois, dans certaines branches, dans les gymnases. Pour les autres degrés, nous devons constater que l'offre, pour l'instant, correspond assez bien à la demande.

M. Tschopp ne se satisfait pas de la réponse en disant qu'elle n'est pas un concept général tel qu'il l'aurait souhaité. Je ne peux que lui donner raison et partager son point de vue. Je dois simplement dire et ça n'est pas une excuse, que les prévisions à long terme ne sont pas simples à établir dans ce domaine. En effet, si l'on

peut estimer assez précisément les besoins en fonction des effectifs d'élèves, des départs à la retraite et des autres départs naturels des enseignants (et nous avons dressé une pyramide des âges des enseignants), on ne sait que trois ans à l'avance combien de personnes seront susceptibles de finir leurs études d'enseignants, que ce soit à la HEP ou à l'Université. Et en raison de l'ouverture des HEP et de la restructuration des études, il règne encore beaucoup d'incertitudes en ce qui concerne le recrutement.

C'est pour cela qu'en collaboration avec tous les cantons, la Conférence des directeurs de l'instruction publique organise des actions de promotion pour la profession enseignante qui insistent aussi bien sur les stratégies de recrutement que sur l'image elle-même de la profession.

Nous avons reçu le premier rapport à la Conférence des directeurs de l'instruction publique du mois de novembre dernier et nous allons y consacrer l'essentiel de la première partie de l'année 2003 pour affiner le concept et répondre à votre souhait de ce que j'imagine être un concept général.

Vous me permettez peut-être de revenir sur la dernière enquête qui a été effectuée pour notre canton en novembre 2002, car selon cette enquête, tous les postes ont pu être occupés par du personnel diplômé – et j'insiste là-dessus – aux degrés pré-scolaire et primaire – et cela dans les deux parties linguistiques. Au cycle d'orientation francophone, 86 % des postes sont occupés par du personnel diplômé et 80 % dans la partie alémanique par du personnel diplômé. Dans les écoles du secondaire II, la formation générale, à savoir les gymnases, les collèges, 94 % des postes sont occupés par du personnel diplômé et 100 % pour la formation professionnelle.

Vous me permettez donc de corriger le chiffre que m'a donné M. Felser et qui figurait dans le rapport selon lequel 50 % du personnel ne serait pas diplômé; ça n'est pas vrai pour le canton de Fribourg et j'insiste beaucoup là-dessus, parce que c'est aussi par ce biais-là que nous pouvons contribuer à la qualité de notre enseignement.

Il est parfaitement exact, et cela a été répété à plusieurs reprises, que la mission de l'école a varié, le rôle des enseignants change; alors que dans un premier temps, ils avaient essentiellement un rôle d'instruction, à savoir la transmission du savoir, aujourd'hui, leur mission varie sur le rôle de l'éducation. Il ne suffit pas de dire que les parents doivent assumer ce rôle-là. Nous sommes conscients que l'école a un rôle subsidiaire, mais nous sommes confrontés à des situations où les parents n'assument plus leur rôle éducatif. Et c'est pour ces situations-là que nous devons, aujourd'hui, trouver un certain nombre de solutions et qui demandent des compétences et de la motivation particulière auprès du personnel enseignant.

Vous me permettez de répondre à quelques questions qui ont été abordées dans la discussion:

les mesures concrètes vont être examinées et cela à plusieurs niveaux, tout d'abord au niveau de l'image de l'enseignement, au niveau du concept général aussi de la stratégie d'être attractifs, cela présuppose aussi des mesures au plan de l'évaluation de la fonction, donc des mesures également salariales. Pour cela, nous

allons tout prochainement prendre connaissance de l'évaluation des fonctions qui a été faite pour les degrés secondaire II et les HES. Puis, ce sera le tour du cycle d'orientation (l'engagement a été pris de les évaluer), puis ce sera l'engagement des enseignants du niveau primaire. Et à ce niveau-là, une des composantes relevées à plusieurs reprises joue un rôle essentiel: c'est la difficulté socio-éducative de l'enseignant qui prend un poids de plus en plus important et qui contribuera, je l'espère, à revaloriser un peu la fonction de l'enseignement dans l'ensemble des fonctions du personnel enseignant.

Une autre mesure que nous sommes en train de mettre en place et qui sera possible avec la nouvelle loi sur le personnel (cela a été demandé par plusieurs intervenants, en particulier par M^{me} Stempfel), c'est celle d'entrée dans la fonction. Avec le nouveau système salarial au 1^{er} janvier 2004, nous aurons une première réponse, mais ce que nous allons élaborer, c'est un certain nombre de directives avec l'Office du personnel qui permettra de tenir compte des expériences que les enseignants ont eues dans d'autres branches ou dans d'autres cantons pour qu'ils puissent être revalorisés à leur entrée en fonction dans la profession. Actuellement, nous n'avons pas la possibilité d'en tenir compte et ils entrent en classe initiale, échelon 0; nous espérons et c'est une première discussion que nous avons déjà eue avec le chef de l'Office du personnel, de pouvoir tenir compte de ces qualifications pour donner un certain nombre d'échelons.

C'est vrai que vous avez relevé à plusieurs reprises la difficulté que nous avons au CO de Kerzers. En fait, vous me permettez de dire que le nombre d'enseignants était là en début d'année, mais que ces enseignants nous ont quitté juste après le moment où nous avons rendu le rapport, raison pour laquelle les postes ont été remis au concours. Cela est lié – selon le directeur de cette école – au problème du salaire initial en particulier, pour lequel nous espérons trouver une solution.

Lorsque vous dites que le métier d'enseignant n'est plus attractif, je me permets aussi de répéter que nous avons eu l'occasion de discuter hier, à savoir qu'une étude faite qu'on ne peut pas qualifier d'être subjective en la matière, puisqu'il s'agit du Lehrerverband de Suisse et qui relève que 70 % des enseignants en fonction choisiraient à nouveau ce métier. Je pense qu'il faut aussi commencer par donner une image positive de ce qu'ils font. Cela veut dire qu'ils aiment ce qu'ils font et qu'ils reviendraient dans cette profession. C'est vrai que le fait de savoir que 30 % feraient un autre choix professionnel aujourd'hui doit nous inquiéter, mais vous me permettez de mettre le côté positif en avant et nous laisser trouver des solutions pour les autres 30 %.

La Réforme Itis: hier, je crois que j'ai eu l'occasion d'indiquer que nous sommes conscients de ce problème-là et que nous avons pour but, dans les prochaines années, de stabiliser l'ensemble du système en terminant les réformes engagées et en les évaluant. Je crois que l'évaluation est un point central aussi. Il faut savoir pourquoi quelque chose a été fait et si cela a valu la peine de le mettre en route et de demander un important travail.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et pour terminer, j'aimerais m'associer aux remerciements qui ont été faits au corps enseignant, qui fait des efforts extrêmement importants et dont la motivation dans ce canton est particulièrement importante, cela a aussi été révélé de manière scientifique par l'étude PISA qui explique, en particulier, les bons résultats du canton de Fribourg par un élément qui n'est pas mesurable, mais qui a été détecté, c'est celui de l'engagement important du corps enseignant.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Pétition

des maîtres et maîtresses diplômé(e)s de classes de développement (formation extraordinaire)

Raymonde Favre (PLR, VE) rapporteure. La commission des pétitions s'est réunie en date du 7 novembre 2002 pour délibérer sur la pétition reçue en date du 12 juillet 2002. Cette pétition concerne la formation extraordinaire pour les maîtres et maîtresses des classes pratiques et des classes de développement, ainsi que pour les enseignants spécialisés de classes de développement itinérants. Cette pétition est munie de 212 signatures. Elle est adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Les pétitionnaires soutiennent, entre autres, que la formation extraordinaire qui est prévue ne saurait d'aucune façon mener à la même qualification professionnelle que les études ordinaires d'enseignement spécialisé.

Renseignements pris auprès de la Direction de l'instruction publique, nous savons que cette pétition émanait du côté alémanique uniquement. Les enseignants francophones ont écrit à la DIP pour dire qu'ils se distançaient de cette missive. En effet, le comité MCDI ne la soutient pas. Le point de discorde se situe uniquement au niveau salarial et sur l'équivalence entre les deux filières de formation universitaire et formation extraordinaire/expériences professionnelles similaires. Les pétitionnaires se plaignent également des subventions des études en cours d'emploi au Séminaire d'enseignement spécial de Bienne qui sont supprimées. Ils demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de revoir encore une fois les principes de l'arrêté sur la formation continue extraordinaire des enseignants et que l'on tienne compte des deux points suivants et je cite: «que les formations en cours d'emploi menant à l'obtention d'un diplôme d'enseignement spécialisé continuent à être subventionnées. Que l'on renonce à classer les personnes qui ont fait la formation continue dans la même classe salariale que les détenteurs d'un diplôme complet d'enseignement spécialisé.»

La commission s'est d'abord prononcée sur la forme de cette pétition et constate qu'elle est recevable selon l'article 5 de la loi. Quant à son fond, la Commission des pétitions estime que le Grand Conseil n'est pas compétent pour juger des questions du financement de cette formation, ni de l'aspect salarial et encore moins de l'équivalence ou non des deux filières de formation. Elle constate que la formation qui existe actuellement est une très bonne formation. Les maîtres suivant la formation extraordinaire ont, dans la majorité des cas,

déjà au moins quatre ans d'expérience d'enseignement. Ils bénéficient donc d'une expérience professionnelle qui peut compenser la durée inférieure de leur formation par rapport à la formation universitaire. Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose de déclarer cette pétition recevable quant à sa forme et de considérer l'affaire liquidée puisque le Conseil d'Etat, autorité compétente, y a déjà répondu en date du 1^{er} octobre 2002. La commission se rallie à l'unanimité aux arguments développés dans la réponse du Gouvernement. Et je vous demande d'accepter cette proposition.

– Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 77 voix contre 1. Il y a des abstentions.

Motion N° 013.02 François Weissbaum/ Claude Chassot¹ (composition de la Commission de justice du Grand Conseil)

(Prise en considération)

François Weissbaum (*Ouv, FV*). En préambule, je tiens tout d'abord à remercier le Grand Conseil pour sa bienveillance concernant la Commission des finances et de gestion. Vous aviez alors modifié la loi portant règlement du Grand Conseil de telle sorte que tous les groupes soient représentés dans cette commission. Nous vous rappelons que tous les groupes sont censés être représentés de façon équitable dans les commissions permanentes. A l'heure actuelle, le groupe Ouverture n'est représenté que dans une seule des cinq commissions permanentes, alors que notre force numérique devrait nous en donner deux. C'est pour cette première raison que nous vous demandons d'accepter notre motion.

La Commission de justice joue un rôle important pour la population, car elle a la possibilité de montrer que nos institutions judiciaires fonctionnent plus ou moins bien. Pour la confiance envers la justice de notre canton, cela nous paraît très important. En évinçant purement et simplement un groupe politique de la Commission de justice, on ne peut plus vraiment parler de transparence. C'est pour cette deuxième raison que je vous invite à soutenir notre motion.

Finalement, je reprends ici le procès-verbal qui avait pour thème la motion Castella qui allait dans le même sens et où on vous proposait de passer à 11 le nombre de membres de la Commission de justice, de telle sorte que tous les groupes y soient représentés. Je vous cite quelques-uns des intervenants: M. Hartmann disait que «la Commission de justice est prête à entrer en matière sur une solution raisonnable permettant d'assurer une représentation de tous les groupes parlementaires.»

Deuxième citation: M^{me} Claire Peiry-Kolly disait: «L'UDC constate que l'actuelle commission compte 3 représentants du groupe démocrate-chrétien sur 7 membres; alors oui, dépolitisons cette commission,

laissons-la à 7 membres et que chaque groupe y soit représenté.»

On voit à travers ces deux exemples que tout le monde est prêt à entrer en matière; par contre, quant à concrétiser l'idée d'une manière ou d'une autre, c'est ce que nous demandons dans notre motion. Je vous rappelle simplement que le titre disait: «Le nombre de sièges est éventuellement adapté en conséquence.» En conséquence, nous laissons au Bureau du Grand Conseil la possibilité d'ouvrir toutes sortes de possibilités pour concrétiser ces vœux et ces demandes. Malheureusement, le Bureau a refusé cette motion. Je le regrette, mais j'estime, qu'à la suite des différentes remarques et citations que je viens de vous faire, vous devez soutenir cette motion.

Au nom du groupe Ouverture, je vous remercie.

Benoît Rey (*PCS, FV*). La majorité du groupe chrétien-social va soutenir la motion déposée par MM. Weissbaum et Chassot. En effet, les deux dernières années qui se sont écoulées et nous pourrions même aller plus loin, ont démontré dans notre canton que la justice était un sujet sensible, un sujet qui faisait fort au niveau de l'impact médiatique et un sujet aussi qui interpellait énormément la population pour avoir des garanties d'une certaine impartialité de ce système judiciaire.

Le Grand Conseil est chargé uniquement de la haute surveillance des instances judiciaires et dans ce cadre-là, devrait avoir le souci de veiller également à l'impartialité de ces instances. Or, la Commission de justice, qui est appelée à assumer ce rôle pour le Grand Conseil et pour préavis des décisions, devrait pouvoir faire part également de cette impartialité. Dans ce sens-là, la demande d'une représentativité de tous les groupes parlementaires au sein de la Commission de justice semble évidente. En revanche, il est vrai que lors du premier débat de discussion sur la motion de M. Cédric Castella, l'augmentation à un nombre important (11 ou 15) de la Commission de justice posait des questions difficiles au niveau de la gestion des dossiers.

Alors, il s'agit aujourd'hui de trouver une solution. Nous avons parlé énormément de représentativité des forces politiques. Je me permets simplement de rappeler un petit calcul: si nous prenons le groupe démocrate-chrétien qui a 45 députés sur 130, cela représente 34 % de la députation. A la Commission de justice, il y a 3 membres sur 7 et cela représente 45 % de la Commission de justice. Si nous prenons maintenant le groupe libéral-radical et le groupe socialiste qui, tous deux, ont 26 députés sur 130 membres, cela représente 20 % et si nous prenons leur représentation à la Commission de justice, c'est-à-dire 1 sur 7, cela représente 14 %. Nous pouvons donc en déduire que le groupe démocrate-chrétien est sur-représenté à la Commission de justice.

La réponse du Bureau du Grand Conseil est relativement simple et à l'avant-dernier paragraphe, il y a une question qui m'a intéressé: «Lors d'une prochaine vacance ou démission d'un membre au sein de la Commission de justice, présentez un candidat ou une candidate.» Mais quel groupe acceptera d'abandonner un siège en faveur du groupe Ouverture? La réponse est

¹ Déposée et développée le 3 mai 2002, *BGC* p. 308; réponse du bureau du Grand Conseil le 10 décembre 2002, *BGC* p. 1295.

simple: celui qui a actuellement une énorme sur-représentation.

Pierre Roulin (PDC, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de MM. Weissbaum et Chassot et c'est à l'unanimité qu'il suit la proposition du Bureau du Grand Conseil de refuser la prise en considération de la motion.

Pierre-André Page (UDC, GL). Le groupe de l'UDC s'était déjà prononcé en mai 2002 concernant la représentativité de chaque groupe au sein de la Commission de justice. Il garde la même ligne. Nous sommes convaincus qu'une commission à 7 membres est suffisante, comme l'avait dit M^{me} Peiry lors de cette session. Je suis persuadé que, quelle que soit l'appartenance politique des membres de cette commission, la justice doit être pareille pour tout le monde. Je crois que lors d'une élection, chaque groupe peut présenter un ou deux candidats et le Grand Conseil tranchera. Le groupe de l'UDC suit la proposition du Bureau et vous propose également le rejet de cette motion.

Antoinette Badoud (PLR, GR). Le groupe libéral-radical se rallie également unanimement à la décision du Bureau, à savoir le maintien de 7 membres dans cette Commission de justice.

Louis-Marc Perroud (PS, SC). J'étais de ceux qui étaient favorables à l'élargissement de la Commission de justice à 11 membres. Je regrette que le Grand Conseil ne l'ait pas voulu et je crois qu'on pourrait tout à fait travailler dans cette commission avec 11 membres; je regrette aussi qu'apparemment, le Grand Conseil ne voudra pas intégrer un membre du groupe Ouverture dans cette Commission de justice.

Actuellement, nous sommes 7 et comme l'a dit M. Rey, sur le plan de la représentativité des forces politiques, si on regarde le groupe socialiste, le groupe chrétien-social qui ont 2 représentants qu'on peut considérer, si vous le voulez bien, de gauche, contre 5 qui sont de droite, ce n'est pas tout à fait représentatif des forces politiques de ce Parlement. Donc, si on intégrait un représentant du groupe Ouverture, je dirais que cela aurait pour conséquence d'instaurer un équilibre qui, à mon sens, serait meilleur. Mais cela est un argument de type politique, ce n'est pas le seul; il y a un autre argument: on a vu qu'il y a eu dans ce canton pas mal de remous dans le domaine judiciaire et je pense que, si on a une personne qui a une sensibilité de plus dans notre commission, cela ne peut être qu'un avantage. Et c'est un avantage aussi sous l'angle de ce qu'on peut considérer comme un minimum de publicité qu'il faut dans le domaine de la justice et si on écarte – car c'est bien le cas, qu'on le veuille ou non – une sensibilité, on a le sentiment erroné en l'occurrence, parce que ce n'est pas ce qu'on veut; je pense que je suis de ceux qui pensent qu'il faut qu'on ait la plus large publicité, qu'on soit transparent, mais on donne le sentiment qu'on ne l'est pas et cela peut perpétuer inutilement une malaise, alors qu'on a vraiment besoin, dans ce domaine-là, de réinstaurer la confiance. Au fond, je suis persuadé qu'on pourrait très bien fonctionner tout simplement avec 8 membres;

l'argument qu'on me donne c'est que les députés du groupe Ouverture seraient surchargés. Apparemment, ce n'est pas le cas, puisqu'ils sont présents dans deux commissions permanentes. Alors voilà, j'espère que l'un ou l'autre hésitant pourra changer d'avis et je reste persuadé qu'on pourrait continuer à très bien fonctionner avec un représentant du groupe Ouverture et que l'administration de la justice de ce canton aurait tout à y gagner.

Charly Haenni (PLR, BR), rapporteur du Bureau. On peut relever ici toute l'ambiguïté et toute l'importance de la Commission de justice. En effet, nous n'aurions pas les mêmes discussions, s'il s'agissait d'une autre commission!

En ce qui concerne la représentation équitable: M. Weissbaum l'a dit: le groupe Ouverture devrait être représenté afin que tout soit équitable à hauteur de 1 et quelque chose et non pas 2, puisque l'entier n'est pas tout à fait réalisé en l'occurrence.

Ce que j'aimerais dire c'est que dans l'esprit d'ouverture du Bureau, chaque commission ad hoc qui a été désignée depuis le début de la législature a compté 11 membres et non pas 9 ou 13, où là, notamment, le groupe Ouverture ne serait pas représenté (dans le cas de figure de 13), ce qui revient à dire que dans chaque commission parlementaire, le groupe Ouverture était représenté. Je puis vous dire que c'est logique, c'est un respect des minorités, mais si on veut parler de représentation équitable, ici, on n'est plus dans une représentation équitable, on est dans une sur-représentation du groupe Ouverture.

En ce qui concerne les chiffres, je ne sais plus qui a dit: «Les meilleures statistiques sont celles que je manipule moi-même.» Et c'est assez vrai. Je partage le point de vue de M. Rey lorsqu'il parle de la représentation démocrate-chrétienne qui est effectivement un peu supérieure. Permettez-moi quand même cette petite parenthèse: au sein du groupe démocrate-chrétien, et là, je réponds à M. Perroud, il y a peut-être aussi diverses sensibilités (*Hilarité*).

Cela dit, pour reprendre les chiffres de M. Rey, lorsqu'il demande 1 représentant pour 5 membres du groupe Ouverture, alors que si l'on prend le groupe radical qui a 1 représentant pour 26 membres, le groupe de l'UDC n'a que 1 représentant avec 16 membres, ce qui fait qu'avec 42 députés, il y a seulement 2 représentants. Ce qui est une sous-représentation.

Alors, pour répondre à M. Perroud, il n'y a pas, en l'occurrence, une sur-représentation de la députation du centre droite.

Et ce que j'aimerais dire, c'est qu'en matière de transparence, il n'a nullement été question d'exclure le groupe Ouverture; simplement, le règlement fixe le nombre de membres à 7 et à partir de là, tous les groupes ici représentés peuvent faire des propositions. Bien sûr, qu'ensuite, il y a l'élection et c'est le résultat de l'élection qui valide la composition de la commission.

Donc, il ne s'agit pas de faire un manque de transparence que de confirmer la position du Bureau et de laisser le nombre de membres de la Commission de justice

à 7 et malheureusement, en l'état, sans représentant du groupe Ouverture.

Par conséquent, je vous demande, au nom du Bureau, de confirmer le rejet de cette motion.

- Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 72 voix contre 31. Il y a 1 abstention.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Motion N°017.02 Max Felser¹
(modification de la loi portant règlement du
Grand Conseil: suivi des mandats)

(Prise en considération)

Max Felser (PS, LA). Je vais être bref, le message est assez complet. En principe, tout démarre avec l'expérience qu'on fait ici dans le canton de Fribourg avec la Nouvelle gestion publique. Et avec l'introduction de la NGP, on a aussi introduit le mandat. Or j'ai fait l'essai de déposer un mandat il y a 13 mois. Je ne suis pas de l'opinion qu'il faut toujours montrer tout, mais il faut être raisonnable. Et je ne trouve pas raisonnable que le Conseil d'Etat attende 13 mois pour donner une réponse. Dès lors, on est obligé de faire une réglementation, raison pour laquelle je vous propose d'élaborer la même réglementation que pour les motions et les postulats.

Merci de votre soutien et merci du soutien du comité.

Werner Zürcher (UDC, LA). Le groupe de l'UDC se rallie à la décision du Bureau et estime, par conséquent, de fixer d'abord un délai pour le Gouvernement. Il est clair qu'il y aura parfois des délais qui ne pourront pas être respectés pour des raisons de surcharge de travail.

Oskar Lötscher (CVP, SE). Die Art. 77/78 des Grossratreglements sind zu vervollständigen. Auftragsentwürfe sind gleich zu behandeln wie Motionen und Postulate, d.h. die Frist der Antwort muss auf fünf Monate festgelegt und im Rechenschaftsbericht Ende Jahr begründet werden. Die CVP-Fraktion empfiehlt die Annahme dieser Motion.

Jean-Jacques Collaud (PLR, SC). Le groupe libéral-radical fait siens les arguments développés par le motionnaire et soutiendra cette motion.

Michel Monney (PCS, SC). Je ne veux pas voler au secours de la victoire, mais étant donné l'heure, je dis simplement que notre groupe appuiera à l'unanimité cette motion.

Charly Haenni (PLR, BR), **rapporteur du Bureau**. Je remercie les intervenants de leur soutien massif. Je rappelle simplement que le Bureau souhaite non seulement introduire un délai, mais également préciser que lors des rapports annuels du Conseil d'Etat, on fasse également état des mandats.

- Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 85 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

- Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion Nr. 027.02 Markus Bapst/
Jean-Louis Romanens**
(Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonteuern)

(Begehren)

Die Kinderabzüge auf dem Reineinkommen sind zu erhöhen. Die neuen Beträge sind im Rahmen der Änderung festzulegen.

(Sig.) Markus Bapst und Jean-Louis Romanens,
Grossräte

La séance est levée à 11 h 55.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Mireille HAYOZ, *adjointe*

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, BGC pp. 406 et 407; réponse du Bureau du Grand Conseil le 10 décembre 2002, BGC p. 1297.

Troisième séance, jeudi 12 décembre 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Postulat N° 212.02 Dominique Virdis Yerly (sécurité des citoyens/délinquance juvénile); prise en considération. – Projet de loi sur la profession d'avocat (LAv); 1^{re} lecture (art. 22ss). – Postulat N° 213.02 Denis Boivin (réorganisation des justices de paix); prise en considération. – Motion N° 021.02 Marc Gobet (loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes); retrait. – Projet de loi sur la profession d'avocat (LAv); 2^e lecture, 3^e lecture et vote final. – Projet de décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg. – Projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie fribourgeoise. – Motion N° 021.02 Marc Gobet (loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes); retrait. – Postulat N° 218.02 Jean-Pierre Dorand/Nicolas Bürgisser (collaboration rail-route: utilisation des infrastructures existantes); développement. – Motion N° 028.02 Michel Monney (loi sur les impôts cantonaux/LICD: art. 37); dépôt. – Postulat N° 222.02 Anne-Claude Demierre/Françoise Morel (planification des soins à domicile et des structures intermédiaires); dépôt et développement. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 124 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Pierre Cottier, Anita Cotting-Bise, Jean-Denis Geinoz, Georges Godel, Jean-François Steiert et Hans Stocker.

M^{me} Isabelle Chassot, Ruth Lüthi, et MM. Urs Schwallier, Michel Pittet, et Claude Lässer, conseiller(ère)s d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Je vous signale une modification au programme de ce jour: nous allons prendre le postulat 212.02 de M^{me} Dominique Virdis Yerly «Sécurité des citoyens – délinquance juvénile» avant le projet de loi N° 6;

2. En seconde position, nous finirons la première lecture du projet de loi N° 6; nous prendrons le deuxième postulat entre deux, de manière que le secrétariat puisse vous donner les informations nécessaires par écrit des prises de position de cette loi de première lecture et ensuite, si le Grand Conseil accepte, bien sûr, nous prendrons la deuxième lecture.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau du Grand Conseil en sa séance du jeudi 12 décembre 2002

Projet de décret relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2002–2006

Michel Monney, président, et Solange Berset, Jacques Bourgeois, Dominique de Buman, Charly Brönnimann, Marie-Hélène Brouchoud Bapst, Jean Deschenaux, Jean-Noël Gendre, Bruno Jendly, Catherine Keller-Studer, Eric Simonet.

Projet de décret portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale sur la création et l'ex- ploitation du Gymnase intercantonal de la Broye et

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments destinés au Gymnase intercantonal de la Broye

– Objets confiés à la Commission des affaires extérieures

Postulat N° 212.02 Dominique Virdis Yerly¹ (sécurité des citoyens / délinquance juvénile)

(Prise en considération)

Dominique Virdis Yerly (PLR, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour l'étude des mesures à prendre afin de renforcer la lutte contre la délinquance juvénile. Le phénomène inquiétant de l'insécurité n'est pas une fatalité. Je suis convaincue que maîtriser la violence est avant tout une affaire d'éducation. Deux chantiers sont à mettre en œuvre: la prévention, en informant et en responsabilisant les enfants et les parents, mais également l'école et les associations sur les dangers de la violence et sur le thème du respect, respect de l'être humain et de la vie, quelle que soit la couleur de peau, la classe sociale, l'âge ou la religion.

¹ Déposé et développé le 12 juin 2002, BGC p. 407; réponse du Conseil d'Etat le 10 décembre 2002, BGC pp. 1299 et 1300.

En fait, apprendre à vivre ensemble dans le respect des lois et des droits de l'homme et du citoyen. Si ce pacte n'est pas respecté, il faut une sanction qui est le second axe de l'éducation. La sanction doit être juste et morale. Les parents savent que la sanction est nécessaire et souvent pédagogique, car je cite: «lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent pas compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque, finalement, les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus, au-dessus d'eux, l'autorité de rien ni personne, alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie.»

Le dicton «Mieux vaut prévenir que guérir» jouit d'une immense popularité, de même que toute personne concernée par la violence s'accorde à dire que la prévention doit recevoir une attention prioritaire.

Pourtant, la concrétisation de ces bonnes intentions pose problème. Tout comme la violence, la prévention est un terme lourdement connoté qui demande donc une description et une délimitation claires. Ces dernières années, il est de plus en plus souvent question de prévention intégrée. Cette expression désigne un effort de prévention globale basée sur une sorte de synthèse des quatre courants: de prévention de situations, de prévention punitive, de prévention de traitements, de prévention sociale. Le problème étant plus de savoir lequel de ces courants présente les meilleures chances de succès, mais comment faire fonctionner ces quatre approches de manière complémentaire?

Cette conception de l'intégration de la prévention entraîne toutefois un élargissement considérable de cette notion. Toute action peut être préventive. Les programmes pour l'intégration des défavorisés, une politique du logement constructive, la rénovation urbaine, des patrouilles de police, la formation des professeurs, une intervention pour les cas à problèmes, la création de crèches. Toute société a besoin d'un système de contrôle préventif pour venir à bout des transgressions de la norme et d'autres types de problèmes. Tant les services d'aide que l'éducation et la société, en général, doivent rechercher l'équilibre entre, d'une part, une offre de chance, de bien-être et un souci du bien-être et d'autre part, un contrôle et un système de sanctions.

Une stratégie préventive adéquate part d'une vision basée sur la prévention qui prend littéralement le problème à la racine. Elle a, par conséquent, besoin d'une stratégie sérieuse visant à accroître les chances d'épanouissement des jeunes dans la société.

Dans cette optique, l'école est l'institution toute trouvée pour mettre sur pied la prévention par des initiatives de prévention primaire et secondaire. Cette option part d'un bon choix vers une société démocratique, ce qui signifie que nous voulons tous tendre vers une société dont les membres sont aussi autonomes, responsables et solidaires que possible.

Christine Bulliard (PDC, SE). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de M^{me} Virdis qui demande d'étudier le problème de l'augmentation de la délinquance juvénile et de proposer des mesures pour y remédier. L'insécurité de la population, la

recrudescence du vandalisme chez les jeunes, des lois pas assez strictes pour lutter contre ce phénomène de notre société: voilà les points importants du développement du postulat.

Le Conseil d'Etat connaît et partage les soucis de la postulante et il s'est fixé dans son programme gouvernemental une priorité d'étudier le problème des enfants en lourdes difficultés comportementales. Une commission interdépartementale, et cela est très important, a été nommée pour trouver des solutions à court et à long terme.

Auch wenn in unserem Kanton zahlreiche Initiativen ergriffen wurden, bleiben doch im spezifischen Bereich der Jugenddelinquenz folgende Fragen offen: Die Aufgabe der Polizei: Wie kann der Ablauf der Reaktion auf die Begehung von Delikten verbessert werden?

Quelles sont les mesures à prendre envers les multirécidivistes et quelles sont les options à prendre sur le plan cantonal et intercantonal? Le problème souligné est réel. Il nous touche. On nous appelle au secours. Les enseignants, dans nos cycles, doivent souvent assumer le rôle d'un assistant social. N'oublions pas que 95 % de nos jeunes vont bien; il faut les protéger afin qu'ils puissent suivre un enseignement adéquat dans une ambiance harmonieuse. Il est nécessaire et indispensable de disposer d'établissements différenciés pour un accueil éducatif, thérapeutique et sécuritaire des jeunes délinquants.

Unanimentement, le groupe démocrate-chrétien, comme le Conseil d'Etat, vous invitent à accepter ce postulat.

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Die Mehrheit der CSP-Fraktion unterstützt das Postulat von Kollegin Dominique Virdis Yerly. In der Tat ist die Repression gegen die Jugenddelinquenz eines der Mittel, um deren Ausweitung entgegen zu wirken. Die CSP-Fraktion legt allerdings auch Wert auf die Tatsache, dass nicht nur die Repression, sondern auch die Anstrengungen für die Prävention in Schulen und Vereinen gesucht wird. Auch die Zusammenarbeit mit Ausländervereinen, die als Ansprechpartner mithelfen können die Kommunikation mit heiklen Jugendgruppen verbessern, ist der CSP wichtig. In diesem Sinne unterstützt eine Mehrheit der CSP-Fraktion dieses Postulat.

Jakob Aebi (UDC, LA). Le groupe de l'UDC se réjouit du postulat de M^{me} Virdis et de ses 32 co-signataires. La problématique mentionnée dans ce postulat est suffisamment connue de tous.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est mentionné que le canton est régulièrement perturbé par environ 200 jeunes multirécidivistes. Pour maîtriser cette situation, cela ne nécessite pas de psychologues et de psychiatres, il faut tout simplement mieux appliquer les lois qui sont actuellement déjà à disposition des juges responsables de l'exécution de celles-ci.

Wir wissen, dass unsere Polizeiorgane ihre Arbeit im Zusammenhang mit dieser Jugenddelinquenz bestens ausführen. Wir haben übrigens davor sehr grossen Respekt. Wir stellen aber fest, dass dingfest gemachte Delinquenten in den meisten Fällen sehr rasch wieder auf freien Fuss gesetzt werden. Wir fordern deshalb

ein sofortiges Umdenken bei den zuständigen Richtern. Die bestehenden Gesetze sind unverzüglich wirksamer und konsequenter anzuwenden. Wiederholungstätern kann man nur mit Arrestierung und starker Bestrafung beikommen. Die Nullrundenarbeit, welche von der Polizei täglich ausgeführt werden muss, darf nicht mehr die Norm bleiben.

En conclusion, le groupe de l'UDC propose d'accepter le postulat de M^{me} Viridis.

Jacques Morand (PLR, GR). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat du contenu de sa réponse et de ses conclusions en nous proposant d'accepter le postulat concernant la délinquance juvénile. Le groupe libéral-radical soutiendra le postulat de M^{me} Viridis.

Cependant, je relève quelques points de la réponse du Conseil d'Etat: en cinq ans, il y a eu 50 % de plaintes et des dénonciations supplémentaires adressées au juge pénal des mineurs, que des actes de violence sont commis par des mineurs de plus en plus jeunes (14,13 ans, voire moins), qu'une partie importante de ces actes est imputable à un nombre de délinquants multi-récidivistes et cela concerne, pour notre canton, environ 200 jeunes.

Je demande au Conseil d'Etat de tenir compte des éléments relevés et considérés ci-dessous en deux points:

1. la discussion, la médiation et la sensibilisation ont des limites et ont fait leurs preuves. La grande majorité des jeunes vont bien.
2. Pour les autres, plus de fermeté s'impose. Si la carotte ne fait pas ou plus d'effet, il faut alors aussi faire comprendre que le bâton existe et des lois existent déjà.

Françoise Morel (PS, GL). L'augmentation de la délinquance juvénile ne peut être niée et des moyens éducatifs, thérapeutiques et sécuritaires adaptés aux concernés qui, parfois, sont à peine âgés de 12 ou 13 ans, sont à développer. Des solutions, entre autres mesures, pour le placement de certains de ces jeunes, doivent être trouvées rapidement. Il est impératif que notre canton, sous-doté en places d'accueil, puisse répondre aux demandes qui, généralement, revêtent un caractère d'urgence. Important également: le projet «Education en milieu ouvert» qui apporte de bonnes solutions dans certaines situations.

La majorité d'entre nous partage le souci de M^{me} Viridis. Cependant, si son postulat demande des mesures en matière d'éducation, de formation et de prévention, l'entier de son argumentation repose sur le renforcement de la répression, de l'intervention policière et de la justice. Pour éviter l'augmentation de la délinquance et les mesures répressives qu'elle provoque, pour tenter de la stopper, se donner les moyens en personnel pour une politique de prévention est primordiale, en structures également.

Evoquer des problèmes graves, il est vrai, qui touchent 5 % des jeunes, sans se préoccuper de la politique à mettre en place pour la majorité (le 95 % qui va bien) est un peu court. Procurer à l'enfant, aux jeunes, les moyens de développer leurs compétences comportementales et sociales, d'apprendre la vie en société, de renforcer sa personnalité, de promouvoir sa santé,

contribuent à favoriser son développement harmonieux. Le concept d'éducation générale à l'école, par exemple, introduit récemment, vise ces objectifs.

Le postulat déposé par M. Crausaz et moi-même, demandant l'étude d'une unité multidisciplinaire de santé des adolescents, axée sur la prévention par un diagnostic précoce, le fait également.

Le Programme gouvernemental dans plusieurs de ses objectifs, se préoccupe de la jeunesse. Objectif N° 1 «La Jeunesse, favoriser son développement harmonieux», au chapitre des moyens mis en œuvre, des solutions au niveau de la prévention et de la répression y sont développées.

Objectif N° 4 «La sécurité, renforcer la protection»: une politique de proximité à l'écoute des préoccupations de la population apte à intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire répond au point 2 du postulat dans lequel l'insécurité de la population face à la violence, est évoquée.

Le concept cantonal du sport dont notre canton veut se doter et mentionné dans le Programme gouvernemental également, devrait développer des possibilités dans ce secteur dont les effets bénéfiques (l'apprentissage de l'effort, de l'endurance, des règles de vie en équipe) sont largement reconnus. Une loi spécifique à la jeunesse est en cours d'élaboration.

Dans sa réponse à la question de M^{me} Buillard «L'école face aux jeunes présentant des troubles de comportement», le Conseil d'Etat fait mention d'une commission cantonale interdépartementale composée de 16 membres chargée de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales. Elle devra déposer son rapport à fin juin 2003. Ce rapport tiendra compte des propositions d'actions formulées par 7 commissions et groupes de travail.

Tenant compte du rapport en voie d'achèvement précité, des lois et autres mesures en voie d'élaboration, le groupe du parti socialiste estime qu'il sera ainsi répondu largement et de façon complète à M^{me} Viridis. Le groupe souhaite que moyens et énergies soient concentrés sur les programmes de promotion et de prévention dans le cadre scolaire, familial et social, programmes à même d'apporter un mieux-être à la jeunesse en général et à celle, minoritaire, qui pose problème en particulier.

Le groupe socialiste vous invite à ne pas accepter ce postulat.

Laurence Terrin (—, FV). M^{me} Dreifuss disait déjà en 1998, dans la préface du rapport de la Commission fédérale de la jeunesse qui s'intitulait «Jeunes, cogneurs ou souffres-douleurs»: «C'est cette violence autodestructrice et gratuite qui représente aujourd'hui la plus forte dénonciation de nos contradictions et le plus grand défi. Les premiers symptômes se sont déjà manifestés, mais il n'est pas trop tard pour prévenir et agir.» Elle dit par là que cette violence est aussi signe d'une souffrance pour ceux et celles qui la vivent. Ce rapport dit aussi que si la nature des délits commis par les jeunes a évolué dans leur intensité, cette évolution n'est pas le seul fait des jeunes (cela est aussi dit dans la «Liberté» de ce matin). Elle se manifeste aussi et

surtout dans tous les autres domaines de la vie quotidienne, elle est aussi le fait d'adultes qui font violence sur les jeunes.

Le discours public sur la violence devient un exutoire de nos peurs collectives. Ces sentiments sont alors projetés vers les personnes les moins intégrées au système, c'est-à-dire les jeunes et les étrangers. Mettre tout sur le dos des jeunes, c'est nier que l'évolution de la violence peut être imputable à des conditions de vie dictées par l'économie, à la marginalisation, à l'exclusion et aux inégalités sociales et économiques.

Ces derniers temps, j'ai été assez surprise et j'ai constaté les choses suivantes: les jeunes sont aussi pris dans cette société de consommation; ils doivent subir les publicités qui jonchent leurs chemins. J'ai constaté que de mon appartement à la porte du Grand Conseil, je roule cinq minutes en bus et je suis confrontée à 47 panneaux publicitaires qui, parfois, ont des slogans assez cocasses. Ces temps, on voit, par exemple, plusieurs affiches qui disent que «le bonheur est chose fragile». Et juste à côté, une autre qui dit: «Meilleurs jeux pour l'année 2003». Bien sûr, écrit en tout petit sur l'affiche, on dit que «Le jeu doit rester un jeu». J'ai constaté aussi qu'au moment où il y avait plusieurs incendies dans mon quartier, j'ai dénombré trois affiches qui vantaient le feu qui utilisaient le feu, la flamme pour vanter leurs produits.

Les jeunes n'ont pas ou peu de lieux à leur disposition où ils peuvent faire preuve de créativité, où ils peuvent s'exprimer, se confronter et constituer leur identité. Trop rares sont les centres de loisirs où les activités qui ne sont pas basées sur une compétition, cette compétition qui a tendance à augmenter la solitude des personnes, plutôt qu'à créer un lien social.

Si je peux me rallier à la conclusion de M^{me} Viridis qui est très ouverte, puisqu'elle touche tous les postes, soit l'éducation, je regrette, comme M^{me} Morel, que tous les arguments et la réponse du Conseil d'Etat se referment autour de la répression.

De plus, je me souviens de plusieurs positions de son groupe politique qui refusaient une deuxième année d'école infantine et qui a fait les remarques les plus acerbes contre les centres pédopsychiatriques et pour les nouveaux postes pour la psychiatrie. Ces sont des lieux où il y a la prévention et c'est aussi dans ces domaines-là qu'on doit mettre de l'argent.

Je me permettrai de soutenir quand même la proposition, mais en demandant au Conseil d'Etat d'y répondre par les études qu'il est déjà en train de faire, celles que M^{me} Morel a proposées.

Benoît Rey (PCS, FV). A titre personnel, j'aimerais apporter peut-être encore un petit complément à ce qui vient d'être dit:

la répression est une nécessité, mais la répression existe, les moyens existent actuellement dans la loi, il manque certainement ensuite les moyens complémentaires pour appliquer les mesures qui sont à prendre, nous en sommes tous conscients. Donc, personne ne conteste cette nécessité. Mais, par contre, la répression n'a jamais servi à faire de la prévention et on l'a vu dans tous les domaines possibles et imaginables, d'interdire, de sanctionner, n'évitent pas que d'autres fassent des erreurs identiques. Elle permet de résoudre le

problème de ceux qui ont commis des actes délinquants, elle n'incite en tout cas pas ceux qui fonctionnent bien à les éviter.

Ce qui me gêne dans le postulat qui nous est proposé, comme l'ont dit déjà d'autres collègues, c'est cet appui fait sur la répression et quand M^{me} Viridis parle de prévention, elle vient de nous en faire la preuve de contrôles préventifs dans les écoles et nous sommes donc loin d'une promotion du bien-être, d'une promotion des relations sociales harmonieuses, mais bien d'une prévention ciblée et qui se lie à la répression. Et dans ce sens-là, je crois que nous devons faire preuve de plus d'ouverture au niveau de notre Grand Conseil. Nous avons dit qu'il y a 200 enfants délinquants qui vont mal dans le canton et c'est dans la «Liberté» de ce matin. Dans le Programme de législature, il était noté qu'il y avait 30 élèves dans le canton qui posaient des problèmes insurmontables à l'école. Combien de dizaine de milliers d'enfants et d'élèves vont bien dans ce canton? L'augmentation de la répression ne leur servira à rien. Par contre, le travail sur les conditions de vie qui sont les leurs est un travail essentiel et nous avons eu la preuve hier que nous ne sommes pas toujours disposés à donner les moyens nécessaires, de bonnes conditions pour les familles, des allocations familiales, des lieux de vie, des lieux de rencontre, des soutiens aux organismes de jeunesse, voilà les éléments qui permettront d'éviter que les dizaines de milliers de jeunes qui vont bien dans le canton de Fribourg tombent dans le piège de la délinquance et pour ceux qui sont délinquants, nous devons trouver des structures adéquates pour leur permettre de retrouver un chemin de vie sociale acceptable.

Claude Grandjean, Directeur de la justice et de la police. Je remercie tous les intervenants de leurs déclarations. Il est bien évident que le Conseil d'Etat prendra les mesures qui s'imposent. Il y a toutes les études qui ont déjà été menées et il y a maintenant les réponses concrètes à apporter.

J'aimerais répondre en particulier à M^{me} Terrin qui dit que toute la réponse du Conseil d'Etat ne s'arrête que sur la répression. Je crois qu'elle a mal lu cette réponse; les points 1 et 2 font l'état de la situation, le point 2, en particulier, parle des mesures qui ont déjà été prises et que propose d'ailleurs le Programme gouvernemental, toutes les mesures d'accompagnement pour essayer de sortir les jeunes de difficultés comportementales auxquelles ils sont liés et le point 3 pose un certain nombre de questions:

comment doit-on intervenir dans certains milieux, en particulier la Police? Quel est son rôle à jouer?

Et c'est précisément à toutes ces questions qu'il faut maintenant apporter une réponse et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose, malgré le Programme de législature, d'accepter ce postulat car il se justifie effectivement d'étudier la question des mesures à prendre pour lutter contre la délinquance juvénile. Et ces mesures passent d'abord par l'éducation, la formation, la prévention, c'est le point central, bien sûr, et enfin c'est la répression.

— Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

– Le Conseil d’Etat est invité à présenter, dans le délai d’une année, un rapport sur l’objet du postulat.

Projet de loi sur la profession d’avocat (LAv)

Rapporteur: **Pascal Friolet** (FDP, LA).

Commissaire du Gouvernement: **Claude Grandjean**,
Directeur de la justice.

*Première lecture (suite)*¹

ART. 22

Le Rapporteur. Reprenons donc la lecture de la loi sur les avocats qui a, selon les termes de notre journal préféré, suscité jusqu’à présent, un débat inversement proportionnel au nombre de personnes concernées. Concernant l’article 22, la commission n’a pas de remarque à formuler.

Le Commissaire. La question des examens est une question qui est restée de la compétence des cantons.

– Adopté.

ART. 23

Le Rapporteur. A cet article, la commission a souhaité que le Conseil d’Etat ne règle pas simplement les modalités de l’examen, mais établisse un règlement propre à l’examen que doivent réussir les candidates et candidats.

Le Commissaire. Le Conseil d’Etat se rallie à cette proposition.

– Modifié (selon proposition de la commission). Le libellé est le suivant:

Le Conseil d’Etat règle les modalités du stage, *établit un règlement d’examen* et fixe le tarif des émoluments.

ART. 24

Le Rapporteur. Le chapitre 4 qui traite des honoraires est une reprise du système actuellement en vigueur. Lors de la procédure de consultation, ce système a été jugé satisfaisant, tout comme le fonctionnement de la Cour de modération. De plus, la procédure est généralement peu onéreuse. La commission vous propose la *suppression de l’alinéa 2 de l’article 24*. Quel sont ses arguments: le calcul des honoraires relève du mandat, donc du droit privé. L’énumération des critères de fixation n’a, de ce fait, pas sa place dans la loi sur la profession d’avocat. Les parties, l’avocat et son client sont libres de contracter. La liste des éléments mentionnés pour la fixation des honoraires est, au surplus, fort incomplète. Il existe, en effet, beaucoup d’autres critères également énumérés dans la jurisprudence du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. A part le critère du temps consacré, il y a lieu de relever l’import-

tance des intérêts en jeu et les conditions dans lesquelles le mandat a dû être accompli, la situation financière du client, le succès ou l’insuccès de la défense, etc. L’énumération de critères dans une loi sera nécessairement toujours incomplète. Mieux vaut donc la supprimer non sans rappeler que les honoraires pratiqués à Fribourg se situent, en général, entre 200 et 250 francs l’heure et que le client reste parfaitement libre de procéder à des comparaisons avant de donner mandat à l’avocat choisi.

La proposition de la commission vous est faite par 5 voix contre 3 et 1 abstention.

Le Commissaire. Les critères dont il vient d’être question ressortent effectivement exclusivement du droit fédéral; le droit cantonal ne peut les modifier. En conséquence, le Conseil d’Etat se rallie à cette proposition de la commission.

– Modifié (selon proposition de la commission).

ART. 25

Le Rapporteur. Afin d’englober les affaires qui auraient pu être portées devant une juridiction administrative par la voie de recours, mais qui ne l’ont pas été, la commission vous propose de compléter l’alinéa 2 de l’article 25.

A l’alinéa 3, il est proposé une précision concernant la compétence de la Cour de modération du Tribunal cantonal. Elle est compétente pour connaître des contestations dans des affaires civiles et pénales.

Je saisis l’occasion pour attirer votre attention sur un fait erroné qui s’est glissé, pour le moins de l’avis de la commission, dans le texte du message à sa page 6. Le message dit, sous point 2,6 «Honoraires»: La Cour de modération est compétente pour examiner la créance d’honoraires et de débours de l’avocat, c’est-à-dire soit le principe, soit le montant de la rémunération due à l’avocat, y compris les demandes connexes en dommages et intérêts.

La dernière partie de la phrase est très probablement inexacte, voire fausse, dans la mesure où les litiges portant sur des dommages et intérêts sont de la compétence des tribunaux ordinaires et non de celle de la Cour de modération du Tribunal cantonal.

Le Commissaire. Le Conseil d’Etat se rallie à la proposition de la commission qui, en fait, comble effectivement une lacune et il se rallie également à l’amendement proposé pour l’alinéa 3.

– Modifié (selon proposition de la commission). Le libellé est le suivant:

¹ ...

² Les contestations relatives à des affaires portées *ou susceptibles d’être portées* devant une autorité de la juridiction administrative cantonale ressortissent au Tribunal administratif.

³ Si une contestation concerne une affaire *civile ou pénale* qui n’a pas été portée devant une autorité juridictionnelle, elle ressortit à la Cour de modération du Tribunal cantonal.

¹ Entrée en matière le 17 septembre 2002, *BGC* pp. 648 à 651; 1^{re} lecture jusqu’à l’art. 20 le 18 septembre 2002, *BGC* pp. 672 à 679.

ART. 26, 27 ET 28

– Adoptés

ART. 29

Le Rapporteur. Cette disposition n'exclut pas la possibilité de faire appel à un arbitre, par exemple le bâtonnier de l'Ordre des avocats, au moment de la contestation. Cette disposition interdit, en revanche, qu'avocats et clients conviennent de l'arbitrage à l'avance et contournent, de ce fait, la juridiction ordinaire prévue à cet effet.

– Adopté.

ART. 30

Le Rapporteur. Cet article traite des honoraires et débours qui sont dus à la partie adverse. A noter que c'est l'avocat de la partie gagnante qui est créancier de ces sommes. De ce fait, il peut directement procéder à leur encaissement pour le compte de son client. Le texte allemand est très clair à ce sujet.

– Adopté.

ART. 31

Le Rapporteur. Le chapitre 7, c'est-à-dire les articles 31 à 35, règle les procédures disciplinaires. Il s'agit de règles complémentaires du droit disciplinaire régies par la loi fédérale.

La commission n'a pas d'autres commentaires à faire.

– Adopté.

ART. 32 À 36

– Adoptés.

ART. 37

Denis Boivin (PLR, FV). Je voulais poser une question à M. le Rapporteur, à savoir: est-ce que le titre d'avocat est réservé aux seuls avocats qui sont inscrits au Registre cantonal, respectivement au tableau, tous deux tenus par le Service de la justice? Autrement dit est-ce qu'un avocat qui n'offre pas ses services au public en sa qualité d'avocat, mais en tant qu'employé d'une entreprise ou en tant qu'associé dans une fiduciaire, par exemple, peut aussi se prévaloir de son titre d'avocat sans encourir de sanctions pénales?

Armin Haymoz (CVP, SE). Meine Frage geht in dieselbe Richtung. Wir haben hier Strafbestimmungen. Es darf natürlich nicht sein, dass die über 100 Rechtsanwälte, welche die Prüfung bestanden haben, diesen Titel heute tragen können, aber nicht als selbstständig Erwerbende tätig sind, in Zukunft auf ihrer Visitenkarte, wenn sie irgendwo unterschreiben in einem Treuhandbüro, in der Verwaltung, diesen Titel des Rechtsanwalts nicht mehr verwenden könnten. Sie wissen, dass jeder Arzt, selbst wenn er nicht seine eigene Praxis hat, diesen Titel verwendet. Auch jemand, der einen Ingenieurstitel erworben hat, darf diesen weiterhin verwenden. Somit möchte ich hier eine klare Aussage vom Staatsrat und ebenfalls vom

Kommissionsvertreter, dass auch in Zukunft all diejenigen, die Rechtsanwälte sind, das auf einer Visitenkarte entsprechend aufführen dürfen.

Ma question va tout à fait dans la même direction: tous ceux qui ont réussi leur examen d'avocat, qui portent aujourd'hui le titre d'avocat, afin qu'à l'avenir, ils puissent utiliser ce titre sur leur carte de visite, également quand ils signent une lettre en tant que responsable d'une fiduciaire; et également dans l'administration, il y a des avocats qui ont ce titre et qui pourront, à l'avenir, utiliser ce titre.

Le Rapporteur. Je comprends tout à fait la question qui est soulevée par MM. Boivin et Haymoz et je les en remercie. Effectivement, la commission a eu l'occasion de discuter de la question et la réponse est relativement claire:

Comme j'ai déjà pu l'expliquer lors de la lecture de l'article 9 du projet, le titre d'avocat peut être porté par toutes les personnes qui ont passé les examens nécessaires à l'obtention d'un brevet d'avocat. Pour l'avocat, il en va de même que pour toutes les autres professions telles que les médecins, les ingénieurs pour vous donner un autre exemple. Donc, il est évident et il ne fait pas l'ombre d'un doute que l'avocat qui est en possession d'un brevet de capacité pourra continuer à se prévaloir de ce titre.

Le Commissaire. Il est juste que le titre d'avocat n'est pas protégé en soi, donc le titulaire du brevet de capacité peut utiliser le titre de formation avocat s'il n'offre pas, à titre indépendant, ses services au public.

Cela dit, le projet renonce à fixer le titre qui devra être porté par l'avocat inscrit dans ses relations avec les tiers; par exemple, ça avait été une des suggestions qui nous avaient été faites, avocats au Barreau de Fribourg; l'Ordre des avocats, s'il le désire, pourra régler cette question.

– Adopté.

ART. 38

Le Rapporteur. La loi fédérale sur la libre circulation des avocats est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002. En conséquence, le Conseil d'Etat a dû prendre, sur la base de celle-ci, une ordonnance afin de régler provisoirement la libre circulation des avocats. L'article 38 devient ainsi sans objet, d'où la proposition de le *supprimer*.

Le Commissaire. Bien entendu, le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition d'amendement.

– Supprimé (selon proposition de la commission).

ART. 39

Le Rapporteur. Le projet de loi ne dit rien sur le passage de l'ancien au nouveau droit en ce qui concerne la durée du stage. La commission suggère d'insérer dans la loi un complément selon lequel les dispositions de l'ancien droit demeurent pour les stagiaires en place, sous réserve d'une convention contraire. Il s'agit de régler le cas des stagiaires en place actuellement, engagés pour 24 mois et qui devraient, lors de l'entrée en

vigueur du nouveau droit, raccourcir leur stage de 6 mois, pour autant que le Grand Conseil opte pour une durée de stage de 18 mois. Cela pose des problèmes de planification tant aux stagiaires qu'aux maîtres de stage. Effectivement, il risque d'y avoir des trous de 6 mois préjudiciables aux uns et aux autres.

La proposition de la commission comble cette lacune.

Le Commissaire. On peut comprendre effectivement que pour des raisons de planification, les avocats désirent que leurs stagiaires terminent leur stage de deux ans. La solution proposée par la commission parlementaire se justifie et le Conseil d'Etat y souscrit.

– Modifié (selon proposition de la commission). Le libellé est le suivant:

¹ Les autorisations de stage délivrées sous l'empire de l'ancien droit demeurent valables à l'entrée en vigueur de la loi. *Il en va de même pour la durée du stage sous réserve d'un accord contraire passé entre le stagiaire et son maître de stage.*

² Les dispositions du nouveau droit s'appliquent pour le surplus.

ART. 40, 41 ET 42

– Adoptés.

ART. 43

Le Rapporteur. Dans le cas de modifications d'autres lois cantonales, le législateur ne touche pas du tout au monopole des avocats. Ce monopole n'est ni étendu, ni restreint et ne touche pas aux procédures dans lesquelles les parties peuvent se faire assister par une personne autre qu'un avocat. Autrement dit, le statu quo est maintenu sur toute la ligne.

Le Commissaire. On peut ajouter que par conséquent, les lois modifiées par le projet ne le sont que pour des raisons d'ordre terminologique.

– Adopté.

ART. 44, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Postulat N° 213.02 Denis Boivin¹ (réorganisation des justices de paix)

(Prise en considération)

Denis Boivin (PLR, FV). Ce postulat est, en fait, la reprise du postulat déposé par notre ancien collègue et actuel préfet de la Gruyère, M. Maurice Ropraz; la motivation a été légèrement étendue en ce sens que depuis le dépôt du postulat par M. Ropraz, la Constituante et plus précisément sa commission 6 «Autorité

judiciaire et médiations», s'est aussi chargée de réfléchir à la réorganisation de la justice de paix.

Donc, l'idée principale de ce postulat n'est évidemment pas de supprimer la justice de paix qui est très utile et qui rend de nombreux services aux justiciables, notamment par une justice de proximité, l'idée est simplement de la rationaliser, ceci en particulier en prévision de la modification du droit fédéral des tutelles qui devrait intervenir ces prochaines années et qui va dans le sens d'une professionnalisation de la fonction de juge de paix.

J'ai été très satisfait de voir que le Conseil d'Etat avait fixé justement ce dossier parmi ses objectifs pour 2002–2006 et par conséquent, je me réjouis de lire le rapport en espérant qu'il ne tardera pas trop. Il n'est pas besoin d'attendre la fin des travaux de la Constituante, ni la fin des travaux du groupe d'experts au niveau fédéral pour réorganiser la justice de paix. Donc, concrètement, je dirai que pour le justiciable, il n'y a rien de spécial qui va changer, l'idée étant de réduire les cercles, mais de ne pas les supprimer; je pense que de passer de 29 à 7 cercles est tout à fait raisonnable et je pense que le justiciable aura tout à gagner de se retrouver en face d'un juge de paix certes proche, mais très compétent notamment au niveau juridique.

Je vous remercie de votre attention et vous remercie d'accepter ce postulat.

Josiane Romanens (PLR, GR). Le groupe libéral-radical soutient, à l'unanimité, le postulat Boivin sur la réorganisation des justices de paix et s'en réjouit. Si actuellement, le canton compte 29 cercles de justice de paix, c'est une organisation qui date du milieu de XIX^e siècle, époque où les moyens de locomotion n'étaient pas ceux que l'on connaît aujourd'hui.

Les juges de paix de notre canton, à l'exception de celui de Fribourg, exercent leur fonction à titre accessoire et devant l'ampleur et la complexité des tâches qui leur sont confiées, ils font de plus en plus souvent appel au Président du Tribunal pour régler les problèmes auxquels ils sont confrontés.

J'ajouterai encore que le juge de paix a la surveillance des tuteurs et que ces derniers ont à gérer des fortunes parfois importantes. Si l'on veut éviter les surprises que l'on a connues, il est important que le juge de paix soit aussi compétent dans ce domaine. Cette réorganisation des justices de paix est indispensable afin d'offrir à toute la population de ce canton une justice de proximité moderne et efficiente.

Charles-Antoine Hartmann (PDC, FV). C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le postulat de M. Boivin qui demande la réorganisation de nos justices de paix, notamment par une nouvelle répartition des territoires de compétences, la professionnalisation de la fonction et l'instauration d'une seule autorité de surveillance. Le groupe démocrate-chrétien se range, sans autre commentaire, à l'argumentation développée par le Conseil d'Etat.

S'agissant du souci de notre exécutif quant à la possibilité de concilier les exigences que requiert la proximité et la professionnalisation de la fonction, notre

¹ Déposé et développé le 12 juin 2002, BGC p. 407; réponse du Conseil d'Etat le 10 décembre 2002, BGC pp. 1300 et 1301.

groupe estime que cette question ne pourra pas être résolue dans la loi, mais dans son application, en particulier, dans les critères qu'il y aura lieu de retenir pour la désignation des magistrats pressentis.

Notre groupe se plaît notamment à constater qu'en ville de Fribourg, où la fonction est d'ores et déjà professionnalisée, le juge de paix, ses collaboratrices et collaborateurs exercent leur fonction avec efficacité, en ayant le souci de se mettre à l'écoute des administrés cherchant à maintenir, en toute circonstance, le respect du caractère humain dans les relations qu'ils entretiennent avec les administrés.

Michel Zadory (UDC, BR). Le postulat de M. Boivin s'inscrit dans un cadre constitutionnel. Comme vous le savez, on vient de le dire, la Constituante doit livrer le fruit de ses débats et à ce sujet, une votation populaire doit sanctionner la nouvelle Constitution.

Dans ce contexte, ce postulat vient, à mon avis, prématurément, voire il sera caduc après l'adoption de la nouvelle Constitution. Même si la majorité de notre groupe est opposée à la professionnalisation des justices de paix, force est de reconnaître que la tendance générale va dans ce sens.

Cependant, il faut faire les remarques et soulever les questions suivantes: M. Boivin propose 7 justices de paix. Il sous-entend par là que le découpage de notre canton en 6 districts et la Ville de Fribourg sera maintenu au XXI^e siècle. Là encore, la Constitution devra faire foi.

Sept justices de paix, c'est le calque des tribunaux de première instance. Ces deux autorités judiciaires seraient-elles donc jumelées? L'essence même d'une justice de paix de proximité peut-elle encore se concevoir avec ce découpage en sept? Une justice de paix professionnelle a notamment également un prix; alors que nous essayons de réduire les dépenses de ménage de l'Etat, est-il logique de dépenser davantage?

Toutes ces réflexions ont amené notre groupe à rejeter ce postulat à une forte majorité.

Michel Monney (PCS, SC). Le groupe chrétien-social soutient ce postulat. En ce qui concerne la mise à jour notamment due, ce qui a déjà été dit ici, pour les moyens de transport, je rappellerai quelque chose de relativement ancien, puisqu'il y a vingt ans, M. Fernand Beaud, député chrétien-social, avait déjà dit que «les justices de paix étaient encore ce qui était appliqué au temps des diligences.» Donc, il est évident que nous soutenons ce projet.

Quant à la professionnalisation, je pense qu'elle est absolument indispensable, contrairement à ce qui vient d'être dit, notamment pour les tâches tutélaires et on ne peut pas continuer simplement à dire: «Ecoutez, il faut faire avec les gens qu'on a, ça ne coûte pas trop cher»; il y a absolument nécessité que certains problèmes soient réglés par des professionnels. Quant à savoir si elle est prématurée, la Constituante va dans ce sens, le Conseil d'Etat aussi, vraisemblablement, le Grand Conseil sera de cet avis; c'est donc un présage à une solution pas trop lointaine qui tiendra compte de l'évolution des discussions en cours.

Sur ces considérations, je vous invite à accepter le postulat.

Louis-Marc Perroud (PS, SC). Personnellement, je voterai ce postulat, mais certains membres du groupe socialiste estiment qu'il n'est guère utile puisque cette question fait partie du Programme gouvernemental et que de toute façon, le Conseil d'Etat a l'intention et devra donc formuler des propositions pour modifier la situation actuelle. Alors, probablement que le Grand Conseil votera ce postulat. Cela fera un rapport de plus pour le Conseil d'Etat; disons qu'on en est pas à un près, mais ce n'est pas non plus comme cela qu'on fait en sorte de rationaliser l'activité gouvernementale. Pour faire simple, mais c'est presque interdit de faire simple, ça ne coûte pas assez cher! (*Hilarité*). La logique voudrait qu'on divise les justices de paix par district; on est au XXI^e siècle et on est en train de construire l'Europe, alors continuer à faire des cercles de justices de paix, cela me paraît complètement aberrant, mais enfin, bon, compliquons, ça coûtera toujours plus cher! Un cercle de justice de paix par district, ça me paraît l'évidence. Et enfin, M^{me} Romanens vient de dire que malheureusement, les juges de paix ne s'en sortent plus; ils téléphonent aux présidents des tribunaux d'arrondissement, c'est connu. Quand ils ont un problème concret, ils téléphonent au président du tribunal de district qui leur donne la solution et quand on n'est pas d'accord avec l'autorité tutélaire, on fait recours au Tribunal de district qui a déjà eu le téléphone avec le juge de paix. C'est un système complètement désuet, archaïque, qui ne tient plus du tout! Mais enfin, voilà la réalité, ça doit être conçu par district, simplement et on pourrait en même temps prévoir, ça peut être utile, une autorité de conciliation parce qu'on ne parle pas beaucoup du travail de conciliation sous l'angle de l'administration de la justice, mais on pourrait résoudre beaucoup de procès en organisant en même temps, par district, une tâche, une autorité de conciliation qui était pratiquée par les juges de paix, mais qui n'avait malheureusement pas, pour certains d'entre eux, la formation nécessaire pour, parfois, la mener à bien.

Alors, voilà, Messieurs les Conseillers d'Etat, vous êtes des gens raisonnables, intelligents, s'il vous plaît, essayez de faire simple et qu'on n'attende pas les calendes grecques pour modifier le système des juges de paix et sous l'angle des tutelles, c'est encore plus évident que la situation va changer. Alors, vive la simplicité! Il n'est pas interdit d'espérer.

Claude Grandjean, Directeur de la justice. Je remercie tous les intervenants pour leurs remarques. En tout cas, je peux m'engager à entreprendre immédiatement les travaux dans la mesure où, effectivement, il n'y a pas de divergence entre les propositions de la Constituante et les premières réflexions du Conseil d'Etat.

J'aimerais quand même faire remarquer très clairement que les juges de paix, à ce jour, ont fait et font un travail considérable et que leur travail de conciliation doit être considéré très souvent comme un travail très important, pour ne pas dire indispensable. Donc il faudra, et ce sera quand même un travail délicat, faire en

sorte de continuer à avoir cette proximité qui est demandée, il faut le savoir, et en même temps le professionnalisme. Je ne pense pas que si nous introduisons une nouvelle loi avant le vote sur la Constituante, que celle-ci sera automatiquement caduque, encore une fois dans la mesure où je crois que les motifs de révision de cette loi sont évidents et vont dans le même sens que la Constituante.

- Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 81 voix contre 22. Il y a des abstentions.
- Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Motion N° 021.02 Marc Gobet (loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes)

(retrait)

Le Président. Je vous communique que M. Marc Gobet retire sa motion N° 021.02 concernant la loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes, déposée le 19 septembre 2002. Cette motion était inscrite au point 11 de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Projet de loi **sur la profession d'avocat (LAv) (suite)**

Rapporteur: **Pascal Friolet (FDP, LA).**
Commissaire du Gouvernement: **Claude Grandjean, Directeur de la justice.**

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER **ARTICLES PREMIER ET 2**

- Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE II **ART. 3, 5, 6, 7 ET 8**

- Confirmation de la première lecture.

ART. 4

Le Rapporteur. A l'exception de l'article 4, je confirme le résultat de la première lecture. En ce qui concerne l'article 4, la commission vous a soumis entre-temps un nouveau projet. Comme annoncé lors de la première lecture, la commission s'est penchée encore une fois sur la question de la composition de la commission dite du barreau et vous propose une nouvelle variante, un projet ter que vous trouvez dans l'annexe qui vous est parvenue entre-temps.

La Commission du barreau compterait 7 membres ordinaires et 5 membres suppléants. Ainsi, il existera une commission siégeant toujours dans la même composition.

Selon l'alinéa 3 nouveau, la commission est présidée par le directeur ou la directrice de la justice, ou par un

vice-président ou une vice-présidente désignée par la commission parmi ses membres.

La commission parlementaire a longuement débattu de la question de la composition de la commission du barreau, notamment à savoir qui seront les deux autres membres nommés par le Conseil d'Etat. Il s'agira de professeurs d'université ou d'autres personnes réunissant les qualités requises. Les deux autres membres ne doivent, en aucun cas, être inscrits au barreau des avocats ou être membres de l'Ordre judiciaire; la parité 2, 2, 2 est ainsi garantie. Nous estimons avoir trouvé la bonne formule concernant la composition de la Commission du barreau.

Dès lors, je vous invite à accepter la version ter.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition d'une commission de 7 membres siégeant toujours dans la même composition pour les raisons suivantes: cela assure plus d'homogénéité à la continuité de l'action de la commission, une égale implication de tous ses membres dans son activité et l'égalité de traitement des personnes concernées par ses décisions.

- Modifié (selon projet ter). Le libellé de l'article 4 est le suivant:

¹ La Commission du barreau est composée de *sept* membres et de *cinq* membres suppléants. Elle comprend *deux* avocats ou avocates inscrits au registre proposés par l'Ordre des avocats fribourgeois, *deux* membres proposés par le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif et *deux* autres membres, *ainsi que* le Directeur ou la Directrice de la justice.

² Supprimé

³ (nouveau) *La Commission est présidée par le Directeur ou la Directrice de la justice ou par un vice-président ou une vice-présidente désigné-e par la commission parmi ses membres.*

CHAPITRE III **ART. 9 À 14**

- Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE IV **ART. 15 ET 15A (NOUVEAU)**

Le Rapporteur. En ce qui concerne l'article 15, confirmation de la première lecture.

Pour l'article 15a, je vous signale que la commission n'a pas eu l'occasion de débattre de la question et n'a donc pas changé d'avis. Je vous rappelle qu'en première lecture, vous aviez accepté, par 62 oui contre 45 non une modification de l'article 15 qui était donc basée sur un amendement déposé par M. Damien Piller. Si la commission n'a pas changé d'avis, le Président non plus (le Président de la commission était toujours sceptique par rapport à la proposition bis) et à titre personnel, je m'étais rallié à la proposition de M. Piller lors de la première lecture. A titre personnel, j'en fais de même pour la deuxième lecture et je vous invite à voter l'amendement Piller.

Le Commissaire. J'avais réservé la position du Conseil d'Etat suite à la proposition d'amendement de

M. Piller et je peux vous dire aujourd'hui que le Conseil d'Etat se rallie également à cette proposition d'amendement de M. Piller.

Bernard Bavaud (PS, FV). Je reviens à l'article 15 où M^e Damien Piller, pourtant membre de notre commission, a déposé en première lecture un amendement totalement différent de ce que nous avons décidé à l'unanimité, cela sans avertir le Président et les autres membres de la commission. Il a fait adopté en première lecture un amendement qui amenuise considérablement ce que nous avons décidé. A deux reprises, avec la participation active de M. Benoît Rey, chef de service du Département de Justice et police, nous étions arrivés chaque fois, après plusieurs heures de délibération à des jours différents, à ce que les avocats ressortissants de pays hors communauté puissent plaider dans le canton de Fribourg:

- a) s'ils sont légalement établis dans le canton;
- b) s'ils remplissent les conditions personnelles prévues par les dispositions de la loi fédérale sur les avocats applicables par analogie.

Enfin, pour éviter tout arbitraire, nous avons accepté un alinéa 2 qui précisait que les avocats déjà titulaires d'un diplôme leur permettant l'exercice de la profession d'avocat dans leur pays d'origine, doivent, en outre, se présenter à une épreuve d'aptitude.

Je me souviens que les termes de cet alinéa 2 avaient été formulés par M^e Piller et par M^e Friolet, président de la commission.

Avec l'amendement de M. Piller, seuls les avocats hors communauté, qui ont fait leurs études à l'Université de Fribourg, pourraient plaider. Pourquoi ceux et celles qui ont fait leurs études à Genève, Neuchâtel, Lausanne, Berne et Zürich ne pourraient-ils donc pas plaider? Pourquoi cette discrimination? Pourquoi ceux et celles qui ont fait leurs études de droit au Caire, à Montréal, à Washington ou à Rio de Janeiro ne pourraient-ils pas exercer leur profession? L'amendement Piller est d'un provincialisme ridicule et inadmissible car enfin, ces avocats auront bientôt le droit de vote sur le plan communal, si la Constituante va dans ce sens, et ils ne pourraient pas plaider dans le canton de Fribourg.

Je vous demande donc de revenir à la version de la commission qui, encore une fois, à l'unanimité, avait élaboré le texte initial. De toute façon, cette question ne concerne que quelques personnes, et un petit nombre. Comme nous faisons des lois pour les vingt prochaines années au moins, faisons preuve d'ouverture et de tolérance envers les avocats qui renforceront et qui feront honneur au barreau fribourgeois.

Madeleine Genoud-Page (PCS, FV). Nous ne pouvons accepter la modification de l'article 15a faite par M. Piller. La proposition de la commission a été approuvée par la majorité après de longues discussions et des renseignements pris sur les lacunes de la loi fédérale sur ce sujet.

Le Gouvernement fribourgeois se doit de traiter la situation des avocats hors Union européenne ou AELE qui vivent ou viendront s'établir dans notre canton. Si

la Confédération ou les autres cantons ne l'ont pas fait, cela ressort de leurs responsabilités, mais nous ne devons pas choisir cette position de l'autruche qui, inévitablement, nous mènera à des problèmes qu'il faudra bien régler.

Pour ces raisons, nous soutenons encore une fois la proposition de la commission.

Damien Piller (PDC, SC). Je remercie mes collègues de leurs aimables paroles à mon sujet et j'aimerais simplement remettre le débat à sa juste place: j'aimerais rappeler que depuis le travail de la commission, le groupe démocrate-chrétien s'est penché aussi sur cette question et que l'on ne peut pas faire un raccourci aussi significatif que celui qu'a fait M. Bavaud; je ne peux pas tolérer que sous le principe d'un débat doctrinaire, on cache la réalité. Il faut bien rappeler simplement qu'il est hors de question d'interdire à des avocats ressortissants d'Etats non-membres de l'UELE ou de l'AELE, de pratiquer, respectivement de plaider dans le canton, puisqu'il y a une disposition topique qui prévoit de toute façon ce droit dans le cadre d'une cause déterminée. Donc, ces avocats auront effectivement la possibilité de plaider dans le canton, la restriction est simplement qu'ils pourront le faire dans le cadre d'une cause déterminée si le Grand Conseil confirme son vote de première lecture.

Il faut simplement et avec le recul, rappeler que l'objectif n'est pas une question de doctrine, mais la volonté d'assurer au niveau du service, au niveau des clientes et clients des avocats, un service des prestations quasiment similaire en fonction des différents mandataires; donc, ce n'est absolument pas une question de protectionnisme, mais de garantie au niveau de la qualité des prestations. Et la solution telle qu'elle ressort des débats de première lecture est parfaitement cohérente dans la mesure où on a voulu éviter une discrimination qui aurait été effectivement grave pour des personnes qui ont fait leurs études dans notre canton et qui se verraient, en fait, refuser une autorisation de pratiquer de manière générale, parce qu'ils ne proviennent pas d'un état membre de l'Union européenne. Et cela aurait été absolument inadmissible. Quant à la situation d'avocats qui ont fait leurs études dans d'autres cantons, il est clair que de toute façon, ils pourront obtenir simplement l'équivalence et qu'ils se retrouveront, en fait, pour en demander leur autorisation et qu'ils auront, par conséquent aussi, la possibilité de pratiquer leur métier.

Le Rapporteur. Les positions exprimées par M. Bavaud et M^{me} Genoud nous sont largement connues. M. Piller a déjà donné la réponse qu'il fallait donner. Ne souhaitant pas prolonger le débat, je rappelle simplement que la proposition, telle qu'elle émanait de la commission, me paraît personnellement être contraire à la législation fédérale et de ce fait, un canton ne peut pas légiférer à contre-sens de la législation fédérale. Ainsi, je maintiens ma position personnelle et vous invite à confirmer le résultat de la première lecture.

Le Commissaire. J'aimerais simplement rappeler que le Conseil d'Etat, dans sa première discussion sur ce

projet et sur cet article 15, s'était opposé à l'amendement proposé par la commission, mais dans sa discussion, il s'était rapproché précisément de l'amendement qu'a fait M. Piller, par la suite, sans que nous en ayons discuté et c'est la raison pour laquelle il s'est dit d'accord de se rallier à sa proposition en deuxième lecture.

– Au vote, l'article 15a (résultat de la 1^{re} lecture) opposé à la proposition de la commission est confirmé par 64 voix contre 51. Il y a des abstentions.

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE V

ART. 16 À 23

Le Rapporteur. Le chapitre V donnera certainement lieu à des discussions. La commission maintient sa proposition initiale à l'article 19 qui concerne la durée du stage et à l'article 21 alinéa 3, où il s'agissait de la question d'introduire une convention collective de travail pour les avocats-stagiaires.

En ce qui concerne l'article 22, elle confirme le résultat obtenu en première lecture.

Je vais commencer par l'article 16: à l'article 16, confirmation des résultats de la première lecture.

A l'article 19 «Durée du stage»: lors de la première lecture, j'avais longuement énoncé les raisons qui, aux yeux de la commission, militent en faveur du maintien du système actuellement en vigueur, c'est-à-dire une durée du stage d'avocats de 24 mois. Finalement, vous avez opté pour la solution proposée par le Conseil d'Etat, solution qui prévoit la réduction de la durée minimale du stage à 18 mois. Le maître de stage et le stagiaire restent ainsi libres de convenir d'une durée du stage au-delà des 18 mois qui représentent un minimum exigé par la loi. Vous êtes également en possession d'un courrier datant du 4 novembre dernier et émanant de l'Ordre des avocats. L'Ordre des avocats avance, dans son courrier adressé aux députés, des raisons convaincantes qui plaident en faveur du statu quo, c'est-à-dire une durée du stage de 24 mois. Je vous rappelle également que c'était la conviction initiale de l'Association des avocats stagiaires qui, dans le cadre de la consultation du projet de loi, avait elle-même plaidé pour une durée de stage de 24 mois.

A ce sujet, la commission n'a pas changé d'idée et maintient sa version bis qui avait été écartée en première lecture.

Le Commissaire. Je confirme les résultats de la première lecture. Sur l'article 19, j'aimerais simplement ajouter ceci: des questions se sont posées sur la durée de la formation en Suisse alémanique. Je tiens à préciser ici les termes de cette formation: il est vrai que dans les universités romandes, la formation est de 8 semestres; les universités alémaniques, les universités de Berne, Lucerne et Zurich comptent 9 semestres, alors que les universités de Bâle-ville et Saint-Gall comptent 8 semestres. Donc, il y a effectivement une formation plus longue dans trois de ces universités alémaniques. C'est donc effectivement ce point qui, à mon avis, est un point important: assurer la meilleure formation possible et je peux vous dire également que dans la discussion que j'ai eue avec le Président de

l'Ordre suisse des avocats, il était question dans certains cantons alémaniques de voir éventuellement une prolongation du stage dans la mesure où vont entrer en vigueur les Accords de Bologne et ces accords, je le rappelle, permettront à un étudiant, après six semestres, d'obtenir son Bachelor et après une année supplémentaire, c'est-à-dire 8 semestres, le Master. Par conséquent, cela limitera la durée de formation universitaire.

Cependant, le Conseil d'Etat maintient sa proposition initiale de 18 mois.

Christian Bussard (PDC, GR). L'article 21 a déjà nourri passablement de débats dans ce plénum et fait couler de l'encre également dans la presse. On a évoqué essentiellement le salaire de certains stagiaires dans l'une ou l'autre étude du canton, pour ne pas dire que certains stagiaires avaient été exploités.

Effectivement, connaissez-vous des cas réels où l'un ou l'autre stagiaire aurait été exploité? Et si d'aventure, ce cas de figure devait se confirmer, je demeure persuadé qu'il s'agit d'un cas unique et qui ne nécessite pas, à mon avis, l'inscription d'un alinéa à l'article 21 visant à introduire une convention collective.

Mais si ce cas devait toutefois se confirmer, il devrait être réglé par le biais de directives internes à l'Ordre des avocats. Au pire, une disposition pourrait être prévue dans le cadre du règlement d'exécution, mais en tout cas pas dans la loi.

Je vous invite dès lors à suivre la proposition de la commission, et à supprimer ainsi l'alinéa 3 de l'article 21. Laissons une idéale liberté à cette profession libérale, celle de s'organiser elle-même sur ce point-là en tout cas.

Denis Boivin (PLR, FV). Comme en première lecture, notre groupe se rallie aux arguments qui viennent d'être exposés tout à l'heure, en ce sens que nous sommes d'avis que pour un ou deux cas isolés, il ne vaut pas la peine de faire des généralités et d'établir la contrainte de rédiger une convention collective pour une profession dont le nombre de membres est somme toute assez limité.

Je vous recommande donc de suivre la version de la commission.

Madeleine Genoud-Page (PCS, FV). Au sujet de l'article 19, le groupe chrétien-social soutient encore une fois la version du Conseil d'Etat pour une durée de stage de 18 mois. Nous l'avions déjà dit en première lecture.

Au sujet de l'article 21, nous demandons le maintien de cet alinéa comme proposé par le Conseil d'Etat, car il palliera des iniquités évidentes dans les rétributions des avocats stagiaires. Nous l'avions déjà dit et nous pensons qu'elles existent.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants qui nous ont rappelé les débats nourris que nous avons eus lors de la première lecture concernant ces deux dispositions en question.

En ce qui concerne l'article 19, la commission maintient sa position, même si une grande majorité s'était

dégagée en faveur de la solution préconisée par le Conseil d'Etat.

L'article 21 alinéa 3: MM. Bussard et Boivin nous ont rappelé les motifs principaux pour lesquels ils sont favorables à une suppression de l'alinéa 3. Sans vouloir refaire tout le débat qui a déjà eu lieu en première lecture, je vous rappellerai tout simplement qu'une telle disposition enfreint, aux yeux de la commission, la liberté de contracter entre deux partenaires; elle n'a donc pas sa place dans une loi qui est tout d'abord – et il est nécessaire de le rappeler – une loi d'organisation d'une profession libérale, voire la profession d'avocats.

Et là, comme président de la commission, je partage entièrement l'avis exprimé par M. Bussard qui dit qu'au grand maximum, une telle disposition pourrait être prévue au niveau du règlement. Personnellement, je dirai: «Même pas au niveau du règlement». Une telle réglementation a sa place, les partenaires sont libres de contracter, laissons-les faire et entre-temps, l'Ordre des avocats a également signalé qu'il était d'accord d'entrer en matière pour discuter avec les stagiaires du mode de rémunération à l'avenir.

Pour ces raisons-là, je vous prie de soutenir la version bis de la commission.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat, de son côté, vous demande de soutenir sa proposition, de maintenir cette obligation d'une convention collective. Même s'ils sont minoritaires et c'est vrai, ce ne sont que quelques cas d'avocats stagiaires qui sont sous-payés; cela n'empêche pas de leur permettre aussi d'avoir des conditions raisonnables. Nous avons entendu également dans cette enceinte que Fribourg risquerait d'être un des seuls, si ce n'est le seul canton où on imposerait ces conditions minimales de salaires pour les avocats stagiaires. Ce n'est pas la vérité; j'ai eu l'occasion de discuter avec le Président suisse à l'occasion de l'Assemblée de l'Ordre des avocats fribourgeois et je lui ai demandé ce qui se passait dans son canton – il vient de Soleure – et il m'a dit: «Chez nous, nous n'avons pas à imposer, à nos avocats, un salaire, puisque c'est le Conseil d'Etat qui le fixe et il m'a même précisé le montant de ce salaire qui est de 2000 francs par mois. Je rappelle aussi qu'il ne s'agit pas du tout de rejoindre les salaires assez extraordinaires qui sont accordés dans le canton de Zurich, puisqu'ils atteignent 4 à 5000 francs par mois, mais je reviens sur ce qui existe dans ce canton et je vous prie de croire, Monsieur Bussard, j'ai vu des cas, je connais des cas où le salaire qui a été conclu était de 600 ou 800 francs par mois pour un stagiaire de première année. Il y a donc une différence très sensible entre ce salaire très bas qui est accordé à une minorité de stagiaires et ce que l'on pourrait offrir raisonnablement.

– Au vote, l'article 19 (résultat de la 1^{re} lecture) opposé à la proposition de la commission est confirmé par 92 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

– Au vote, l'article 21 (résultat de la 1^{re} lecture) opposé à la proposition de la commission est confirmé par 75 voix contre 41. Il y a 1 abstention.

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE VI

ART. 24 À 30

Joseph Binz (SVP, SE). Als Gewerbetreibender stösst mir der Art. 30, wo die Tarife vom Staatsrat erlassen werden, sauer auf. Viele Gewerbetreibende in unserem enorm freien Markt wären froh, vom Staatsrat anerkannte Tarife zu haben. Die schweizerische Wettbewerbskommission verbietet sogar den Branchenverbänden Tarife herauszugeben. Diese werden auch vom Kanton Freiburg nicht akzeptiert. Ich spreche hier den Winterdienst, die Winterräumung an. Der ASDAC-Tarif wird auch nicht akzeptiert. Ich stelle fest, dass der Anwaltsberuf ein verwöhntes Kind ist in unserem Staat.

Der Berichterstatter. Ich glaube, Kollege Binz ist hier einem Irrtum zum Opfer gefallen. Wenn er den deutschen Text liest, betrifft Art. 30 das Honorar und die Auslagen, welche von der Gegenpartei geschuldet sind. Es kann ja wohl kaum angehen, dass zwischen dem Gegenanwalt und der ehemaligen Gegenpartei diesbezüglich eine gütliche Lösung zustande kommen kann. Es ist daher nur vorstellbar, dass der Staatsrat einen Tarif erlässt. Dieser Tarif umfasst neben dem Zeitaufwand, welcher im Übrigen tiefer entlohnt wird als auf freier Vertragsbasis, auch Entschädigungen für gefahrene Autokilometer, für gefahrene Bahnkilometer, für Porti usw. Es ist ganz klar, dass nur der Staatsrat oder eine andere Behörde in der Lage ist, diese festzulegen. Solche Entschädigungen werden usanzgemäss und aufgrund gesicherter Praxis immer durch den Staatsrat festgelegt. Ich glaube, Herr Kollege Binz hat diese zwei Dinge verwechselt. Das hat mit Schneeräumung oder anderen Beispielen, die er zitiert hat, nichts zu tun. Es geht hier um etwas anderes. Ich möchte mich allerdings gegen den Ausdruck, welchen Herr Binz gebraucht hat, wehren, der Anwaltsberuf sei ein verhätschtes Kind. Ich glaube, das brauchen wir hier nicht zu diskutieren. Ich möchte es nur bestreiten.

Le Commissaire. Effectivement, M. Binz intervient sur le coût des tarifs. Je rejoins ici les explications qui viennent d'être données par le Rapporteur; je pense qu'il y a confusion. Quant à sa remarque concernant le statut général d'un avocat, enfant gâté, je le laisse responsable de ses déclarations.

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE VII

ART. 31 À 35

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE VIII

ART. 36

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE IX

ART. 37

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE X**ART. 38 À 44**

- Confirmation de la première lecture.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la troisième lecture.

*Troisième lecture***CHAPITRE II****ART. 4**

Au vote, la proposition ter est confirmée par 74 voix contre 8. Il y a des abstentions.

- Confirmation de la deuxième lecture.
- La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 108 voix contre 2. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Beyeler (PCS/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnicht (PDC/FV), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Cardinaux (UDC/VE), Castella C. (Ouv/GR), Charrière (PCS/SC), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Conti (PS/SE), Corminbœuf (PS/BR), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Felser (PS/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Gobet (PLR/GL), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Haymoz (PDC/SE), Heiter (UDC/LA), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Masset C. (PLR/FV), Menoud (PDC/GR), Monney (PCS/SC), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Perroud (PS/SC), Piantini (PS/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller D. (PDC/SC), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Raemy H. (PS/LA), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Roulin C. (UDC/FV), Roulin P. (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Schuway (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stempfel (PDC/LA), Tettü (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vonlanthen B. (PDC/SE), Vonlanthen R. (PCS/SE), Weissbaum F. (Ouv/FV), Zadory (UDC/BR), Zbinden (PCS/SE). *Total: 108.*

Ont voté non:

Binz (UDC/SE), Brönnimann (UDC/SC). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Bussard (PDC/GR), Collaud J.-J. (PLR/SC), Deschenaux (PDC/GL), Hartmann (PDC/FV), Rapporteur (—/—), Schneuwly (PDC/SC). *Total: 6.*

Projet de décret relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Jean Bourgnicht** (PDC, FV).

Commissaire du Gouvernement: **Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur.**

Le Rapporteur. La commission s'est réunie à cinq reprises pour examiner le présent projet de décret. Elle a pu constater que l'ensemble des candidates et candidats proposés remplit les conditions légales d'octroi du droit de cité fribourgeois telles qu'elles sont définies à l'article 6 de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois.

Je rappelle ici, sur le plan de la procédure, qu'avant que le Conseil d'Etat n'adopte le décret, la commission reçoit tous les candidats de première génération, qu'elle statue, en principe, sur dossiers pour les cas de deuxième génération et qu'il lui arrive de reconvoquer les candidats qui ne remplissent pas les conditions légales ou qui répondent de manière trop insatisfaisante aux questions posées.

C'est à l'unanimité que la commission vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret et de le voter tel qu'il vous est soumis.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat salue le travail sérieux de la commission des naturalisations.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ARTICLES PREMIER, 2 ET 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification par 73 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Badoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Beyeler (PCS/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Brönnimann (UDC/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Charrière (PCS/SC), Collaud E. (PDC/BR), Collaud J.-J. (PLR/SC), Corminbœuf (PS/BR), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Jordan (PDC/GR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Masset C. (PLR/FV), Morand J. (PLR/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rime (PS/GR),

¹ Message pp. 1233 à 1239.

Romanens A. (PS/VE), Romanens J.-L. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Roulin P. (PDC/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Schuway (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stempfeli (PDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vonlanthen R. (PCS/SE), Zbinden (PCS/SE). *Total: 73.*

Ont voté non:

Aebi (UDC/LA), Felser (PS/LA). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Bachmann (PLR/BR), Freiburghaus (PLR/BR). *Total: 2.*

Projet de décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin (PLR, SC), vice-président de la Commission des finances et de gestion.**
Commissaire du Gouvernement: **Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur.**

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a examiné, en tant que commission ad hoc, le message N° 45 qui vous est soumis aujourd'hui et vous recommande de l'accepter tel qu'il vous est présenté. Les considérations émises par la commission sont les suivantes: d'abord, il faut bien relever que la notion d'agglomération prendra un sens toujours plus marqué ces prochaines années puisqu'il faut constater qu'aujourd'hui, plus du 70 % de la population suisse se concentre dans des zones urbanisées ou considérées comme telles. La Confédération elle-même l'a reconnu puisqu'elle a décidé de soutenir toute initiative pilote allant dans le sens d'une meilleure organisation ou d'un meilleur fonctionnement de ce qui deviendra probablement de nouvelles entités administratives. Il faut également noter que la nouvelle Constitution fédérale adoptée il y a quelques temps fait clairement mention de cette probable nouvelle forme d'organisation politique. C'est dans cet esprit que Berne tient à disposition une subvention de 50 000 francs pour 2002, subvention qui, en principe, en tout cas dans l'esprit, devait être répétitive. Pour activer cette subvention, le canton doit s'impliquer financièrement et c'est ce qu'il se propose de faire par ce message. Dans un autre domaine de réflexion, il faut bien admettre que le profil de Fribourg, aujourd'hui sur la scène nationale, manque quelque peu de relief, du fait de ses ambiguïtés en termes de coexistence des cultures et des langues, ce qui, nous l'avons vu récemment, peut parfois représenter un handicap. Cela est malheureux. Il est donc urgent de redresser la tête et de s'affirmer comme un pôle de population avec lequel il faudra compter à l'avenir. La nécessité d'une collaboration renforcée n'est donc plus à prouver et l'agglomération pourrait être une possibilité d'atteindre cet objectif. Les avantages que le canton pourrait en retirer deviennent à ce moment-là plus perceptibles puisque la nouvelle répartition des tâches canton/communes, si souvent réclamée par ce parlement, pourrait

être vue sous un nouvel angle. C'est une des raisons qui a poussé la commission à entrer en matière sur le projet de décret.

Si par 11 voix et 2 abstentions, la Commission des finances et de gestion vous invite à la suivre dans sa décision, elle regrette la procédure budgétaire qui, avant même le début de l'exercice 2003, obligera le Gouvernement à solliciter un crédit complémentaire pour honorer cette dépense si le Grand Conseil l'acceptait.

Avec ces considérations, je vous invite, au nom de la commission, à entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat souhaite avant tout que le processus de l'agglomération aboutisse. Certes, le plan directeur cantonal fait du Grand Fribourg le moteur du développement du canton, mais la collaboration entre les communes du centre, et cela dans tous les domaines, doit absolument s'intensifier pour parvenir à ce but.

L'Assemblée constitutive a approuvé son règlement de fonctionnement; les organes de l'assemblée sont donc en place. Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a constaté qu'il n'avait pas les bases légales pour aider spécifiquement les travaux de l'Assemblée constitutive des 10 communes de l'agglomération. C'est pourquoi, sur le modèle du décret sur l'aide financière aux fusions de communes, il vous propose un décret limité dans le temps prévu pour les travaux, c'est-à-dire trois ans.

Ce coup de pouce financier permettra de compléter l'engagement financier de la Confédération qui, par le Seco, s'est engagé par convention avec le canton, ainsi que, bien sûr, comme le prévoit la loi, par l'engagement financier des communes concernées.

L'enjeu est énorme et la mise en place de l'agglomération de Fribourg tombe à un moment où la Confédération, comme vous le décrit le message, est prête à engager des sommes considérables de plusieurs centaines de millions de francs.

Le Conseil d'Etat constate aussi que les moyens financiers ne remplaceront jamais la volonté des acteurs et que la souplesse donnée par la loi permet également aux acteurs politiques, s'ils en ont la volonté, d'avancer vers la création d'un centre cantonal fort et bilingue.

Sur la remarque du Président de la Commission des finances et de gestion, c'est vrai que le budget de l'Etat était déjà bouclé au moment où le Conseil d'Etat a décidé de donner suite à cette demande du bureau provisoire de l'agglomération et c'est pour cette raison que la remarque du rapporteur se justifie.

Anita Brünisholz Haag (PDC, SC). Le groupe démocrate-chrétien s'est souvenu que la loi de 1995 sur les agglomérations a été largement plébiscitée par le Grand Conseil. Depuis cette date, des craintes, des doutes et des considérations d'ordre financier, surtout, s'étant fait jour, ralentissent le processus. Le Bureau provisoire estime que le projet est compromis si l'Etat ne participe pas à raison de 50 % aux frais de l'Assemblée constitutive. Le Conseil d'Etat a répondu positivement à cette requête et a annoncé le projet de décret soumis à ce jour à notre appréciation.

¹ Message pp. 1240 à 1245.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé le bien-fondé de ce décret et a relevé à l'unanimité qu'il était important de permettre au processus d'aboutir et d'accepter ce décret malgré certains nuages qui planent parfois entre les communes concernées. Les cinq raisons qui ont amené notre groupe à prendre cette position sont les suivantes:

- 1) La Confédération va encourager ce processus par le versement d'une subvention annuelle de 50 000 francs. Compte tenu de l'intérêt reconnu à ce projet par la Confédération, le canton ne saurait refuser sa participation pour en permettre la conclusion.
- 2) La création d'un centre fort, d'un pôle cantonal, ne peut que renforcer non seulement la position de la région, mais également celle du canton au niveau fédéral, augmenter l'attractivité cantonale et amener, nous le souhaitons, l'implantation de nouvelles entreprises.
- 3) L'Assemblée constitutive étant bilingue, mérite un appui du canton, vu l'augmentation des coûts due à cette situation.
- 4) L'aide cantonale prévue ne peut excéder le montant de 300 000 francs réparti sur trois ans, puisque les travaux devront être achevés en janvier 2005.
- 5) Le dernier argument est, certes, un argument de poids: le groupe démocrate-chrétien pense que le montant consenti n'est pas exorbitant si on le met en relation avec un processus de fusion qui s'avère, en général, bien plus onéreux.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien vous recommande de soutenir le décret proposé par le Grand Conseil et de l'accepter. Le canton de Fribourg continuerait ainsi, en la matière, à être le bon élève au niveau fédéral.

Hans Beyeler (PCS, SE). Le groupe chrétien-social a étudié avec beaucoup d'intérêt ce décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg.

Nous nous demandons pourquoi l'aide financière est restreinte à Fribourg, l'agglomération bulloise n'est-elle pas en train de suivre un processus plus ou moins semblable? A notre avis, on aurait pu faire un décret pour toutes les agglomérations.

Begründung: Erstens: Gleichbehandlung aller Agglomerationen, Arbeitseinsparungen für den Staats- und Grossrat – nur ein Dekret. Zweitens: Keine langwierigen Diskussionen bei einem gleichen Gesuch der Agglomeration Bulle.

Avec ces remarques, le groupe chrétien-social propose d'entrer en matière sur ce décret.

Michel Losey (UDC, BR). Le groupe de l'UDC est très partagé concernant ce décret relatif à l'aide financière du canton pour les travaux de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg. En effet, nous ne contestons pas le fait que la Confédération soutienne la mise en place des structures nécessaires au bon fonctionnement des agglomérations et que le canton de Fribourg participe à un projet pilote.

Par contre, nous avons de la peine à comprendre la retenue très forte de certaines communes concernées par ce projet d'agglomération. Nous constatons que la concertation nécessaire à la création d'une véritable agglomération de Fribourg n'est pas encore concrète et suffisante pour que ce projet puisse fonctionner réellement.

Par ailleurs, nous estimons que le coût engendré par la mise en place de statuts validant la reconnaissance juridique de l'agglomération, est très onéreux et d'autres solutions auraient pu être trouvées. Une question se pose également: qu'advient-il d'un projet d'agglomération dans la Gruyère ou dans la Broye? Est-ce que le Conseil d'Etat soutiendra aussi financièrement un tel projet?

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'UDC accepte malgré tout l'entrée en matière et laisse la liberté de vote quant au résultat final.

Claude Masset (PLR, FV). Le groupe libéral-radical soutiendra presque à l'unanimité ce soutien financier demandé aux travaux constitutifs de l'agglomération. Il faut bien reconnaître que la place de Fribourg à Berne a perdu de son importance ces dernières années. A nos yeux, il est donc primordial qu'un pôle Fribourg, sur lequel on peut compter, redevienne et prenne la place qu'il a perdue ces dernières années. Ce centre fort pourra être créé notamment par le biais de l'agglomération en constitution. La Confédération, du reste, l'a bien compris, elle qui soutient tous les efforts allant dans le sens d'une meilleure organisation et d'un meilleur fonctionnement d'entité administrative.

Au niveau cantonal également, le Conseil d'Etat l'a compris, notamment par le biais de son plan d'aménagement, plan directeur cantonal, qui prévoit justement la constitution d'un centre fort.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra le projet et le décret demandés.

Jean-Noël Gendre (PS, SC). La frilosité de bon nombre de partenaires de l'agglomération et le peu d'empressement des autres, devraient peut-être nous inciter à tout laisser tomber. Mais les enjeux sont bien réels et il faut donner les moyens à l'assemblée constitutive de lancer la machine.

Toute amélioration de structures territoriales ou toute augmentation de collaborations sont à même de créer des conditions-cadres meilleures pour toutes les activités quelles qu'elles soient: économiques, sociales, sportives, artistiques ou peut-être même parfois forestières.

Les 100 000 francs par année sur trois ans sont peu de chose comparés aux sommes versées pour les fusions de communes. Et simplement le fait d'entrevoir la possibilité de toucher une partie de la manne fédérale consacrée aux transports d'agglomération est déjà un critère financier suffisant pour que le canton entre en matière sur ce décret.

Le groupe socialiste votera donc ce décret, ce groupe qui avait lui-même lancé l'idée d'une loi sur l'agglomération il y a quelques années.

Le Rapporteur. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et que toutes les formations acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décret. Je

remercie M^{me} Brünisholz et MM. Beyeler, Losey, Masset et Gendre de leur intervention.

Au sujet des réserves émises par M. Beyeler qui indiquait que le décret, somme toute, se limite effectivement à Fribourg, c'est donc bien dans le titre du projet de décret qui vous est soumis; si d'autres possibilités, si d'autres projets de constitutions d'agglomération devaient voir le jour dans le canton, je pense que dans l'esprit de la discussion et de la décision de la Commission des finances et de gestion, des éventuelles aides ultérieures financières de la part de l'Etat de Fribourg seraient accueillies de manière positive, avec quand même une certaine réserve par rapport peut-être aux conditions, je pense qu'il faudrait satisfaire pour qu'on puisse effectivement parler, d'une part, de projet pilote et d'autre part de projet d'agglomération. C'est un élément qu'il ne faut pas perdre de vue, notamment quant à la reconnaissance de la qualité de projet de pilote par la Confédération.

Au sujet du climat actuel entre les communes dans ce processus de discussion, la Commission des finances et de gestion l'a également relevé et le regrette sincèrement. Effectivement, je crois que c'est une des conditions essentielles pour arriver à un résultat. Le décret qui vous est soumis est un des éléments qui contribuerait à débloquer cette situation en aplanissant peut-être des questions de répartition financière qui doivent être considérées dans l'intérêt de ce projet comme étant autant de détails.

Je laisse le Commissaire du Gouvernement répondre à d'autres éléments des interventions.

Le Commissaire. Je remercie également les députés qui se sont prononcés. J'aurai quelques réponses aux remarques à la suite de certaines affirmations: d'abord il faut noter que la subvention fédérale de 50 000 francs est octroyée au canton et c'est le canton qui, ensuite, aide l'agglomération parce que la convention a été signée entre la Confédération et le Département des communes.

Ensuite, c'est vrai que l'aide peut paraître minime par rapport aux aides apportées lors des fusions, mais je rappelle que le Grand Conseil n'a pas exclu les communes qui sont dans le périmètre actuel de l'agglomération de pouvoir bénéficier de l'aide financière aux fusions. C'est toujours des choses qui ne sont pas exclusives.

Quant à la remarque de M. Beyeler sur l'agglomération de Bulle, vous savez, parce qu'il y a des informations régulières, que les travaux de fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême avancent très régulièrement et que Bulle était, avec le Grand Fribourg, la seule agglomération qui entrerait en ligne de compte lors de l'adoption de la loi puisqu'on dit bien à l'article 2 qu'il faut que les nouvelles communes réunissent ensemble au moins 10 000 habitants. Et à vues humaines, il est difficile, sauf si on imaginait une agglomération entre simplement Guin et Tavel, d'atteindre ces 10 000 habitants. C'est donc une remarque qui peut paraître justifiée aux yeux de certains, mais si la question de Bulle est réglée par une fusion, à notre connaissance, il n'y a pas d'autres projets d'agglomération qui pourraient entrer en ligne de compte.

Pour l'ambiance qu'on décrit comme pouvant être meilleure, au nom du Conseil d'Etat, je prends plutôt acte que les travaux ont avancé rapidement dans l'élaboration du règlement de fonctionnement et que c'est vrai que la volonté politique nous paraît plus importante que l'outil qui a été mis en place par le Grand Conseil et c'est de cette volonté politique commune que pourrait surgir un projet novateur pour ce canton. On ne pourra plus parler, s'il n'aboutit pas rapidement, de projet pilote, comme l'a décrit M. Losey, parce que dans les autres cantons de Suisse, les projets d'agglomération avancent, eux aussi, peut-être encore plus rapidement que celui de Fribourg. Mais nous avons l'avantage d'avoir cette loi et nous sommes les seuls à l'avoir. Et le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut l'utiliser le mieux possible et le plus rapidement possible.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ARTICLE PREMIER

– Adopté.

ART. 2

Le Commissaire. Je relève également ici qu'un des grands soucis des communes alémaniques qui sont dans le périmètre provisoire, c'était qu'on puisse correctement effectuer tous les travaux dans les deux langues officielles du canton. Et c'est une partie des frais qui est soutenue ici.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Selon le budget qui nous a été transmis pour l'année 2003, le total des coûts pour le fonctionnement de cette assemblée constitutive se situerait à 177 500 francs duquel il faut déduire la participation de 50 000 francs de la Confédération. Le solde est réparti à raison de 50 % entre les communes membres de l'Assemblée constitutive et 50 % pour le canton, soit 63 750 francs.

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

Le Commissaire. L'assemblée constitutive ayant eu lieu le 31 janvier 2002, il paraissait utile de donner la chance d'avoir un troisième exercice budgétaire à l'assemblée constitutive pour terminer ses travaux.

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 3. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR),

Badoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Bürgisser (PCS/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Bussard (PDC/GR), Castella C. (Ouv/GR), Charrière (PCS/SC), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Conti (PS/SE), Crausaz (PDC/SC), de Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Fürst (PS/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Gobet (PLR/GL), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Haymoz (PDC/SE), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Krattiger (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Menoud (PDC/GR), Monney (PCS/SC), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Ntashamaje (PS/GR), Page (UDC/GL), Pittet (PS/VE), Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—) Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Roubaty (PS/SC), Roulin C. (UDC/FV), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schuway (PDC/GR), Stempfel (PDC/LA), Thomet (PS/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE), Weissbaum F. (Ouv/FV), Zadory (UDC/BR), Zbinden (PCS/SE). *Total: 93.*

Ont voté non:

Cotting C. (PLR/SC), Heiter (UDC/LA), Tettü (UDC/LA). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Cardinaux (UDC/VE), Corminbœuf (PS/BR), Felser (PS/LA), Genoud Joe (UDC/VE), Losey (UDC/BR), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller V. (PS/BR), Rossier (UDC/GL), Roulin P. (PDC/SC), Schorderet (UDC/SC), Zürcher (UDC/LA). *Total: 11.*

Projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise ¹

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC, GR).

Commissaire du Gouvernement: **Pascal Corminbœuf**, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture.

Le Président. Avant de donner la parole au Rapporteur, je vous donne connaissance de la loi du 6 avril 2001 modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil à son article 97 alinéa 2, troisième phrase: «Doivent toutefois être adoptées à la majorité des membres du Grand Conseil, les dépenses brutes et uniques dont la valeur excède le huitième pour cent du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil, ainsi que les dépenses brutes et périodiques dont la valeur excède le quarantième pour cent de ces mêmes comptes.» Donc, pour ce projet de décret, nous tombons sous le coup de l'article 97.

Le Rapporteur. La motion de MM. Jacques Bourgeois et Michel Losey, dont l'urgence a été acceptée le

15 novembre 2002, aura eu le mérite de donner à maints députés l'occasion de se familiariser avec l'économie agricole, sa complexité, sa réglementation, mais avec l'impasse qui est la sienne aujourd'hui, à la suite des graves problèmes que connaît Swiss Dairy Food.

On pourrait se contenter de répondre qu'il appartient aux agriculteurs et aux producteurs de lait de se prendre en charge et de trouver des solutions; cela serait, je l'avoue, un peu simpliste. En acceptant par 109 voix contre une, la motion urgente, les membres de ce parlement ont démenti une telle variante.

Le projet de décret qui vous est soumis avec le message du Conseil d'Etat dénote également la volonté de notre exécutif de soutenir notre économie laitière.

Notre commission s'est réunie à deux reprises pour examiner et débattre de ce projet. De nos discussions, il est ressorti le projet bis dont vous avez tous pu prendre connaissance.

En quelques phrases, je vais tenter de vous résumer la motivation de notre commission et pour ce faire, il convient, dans un premier temps, de situer le cadre des débats: à la débâcle financière de Swiss Dairy Food est lié le sort de 7000 familles de paysans, de 1600 emplois et de quelques dizaines de milliers de vaches. Historiquement, c'est la première fois que notre canton est frappé d'aussi près par une crise touchant tout un pan de notre économie. Même s'il est reconnu que très peu de producteurs fribourgeois seraient directement touchés par une faillite, il faut admettre que la disparition rapide de plusieurs centres de production traitant environ 600 millions de litres de lait aurait de très grosses conséquences pour tous les acteurs de l'économie laitière et notre canton, en particulier.

Le monde paysan a empoigné la question en créant une plate-forme dénommée PROLAIT qui est née d'un regroupement des fédérations laitières de Berne, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Le but premier de Prolait est de soutenir dans ces quatre cantons l'économie laitière aussi bien artisanal qu'industriel. Son premier travail consiste à trouver des solutions pour éviter dans l'immédiat la fermeture des sites de production de SDF (Swiss Dairy Food) actuellement en activité; dans un deuxième temps, d'organiser la reprise des moyens de production et dans un troisième temps, d'assainir le marché laitier, notamment au niveau des unités de production par une restructuration profonde. Une partie des activités de SDF pourrait être reprise par Cremo SA.

Le capital-actions de Cremo SA est actuellement, pour sa majorité, en main de la Fédération laitière fribourgeoise et des producteurs de lait fribourgeois. La reprise des activités par Cremo SA devrait être financée par Prolait. Des fonds de l'ordre de 100 millions de francs sont nécessaires. Cet investissement aboutira à la création d'environ 50 postes de travail et à des investissements en moyens de production de 60 millions de francs à Villars-sur-Glâne.

Le financement de ces 100 millions de francs est prévu comme suit: 66 millions de francs par les banques avec une caution de 33 millions de francs par l'arrêté Bonny, 17 millions de francs par les producteurs et 17 millions de francs par les cantons intéressés: Berne:

¹ Message pp. 1247 à 1262.

6,35 millions de francs; Vaud: 4 millions de francs; Neuchâtel: 1,15 million de francs et Fribourg, 5,5 millions de francs.

Au sujet de cette répartition, il est à noter que le canton de Fribourg aurait dû prendre à sa charge 4,08 millions de francs au lieu de 5,5 millions de francs. Cette majoration s'explique par le fait que la majeure partie de l'investissement se réalisera sur son territoire.

Il est également important de relever que les parlements des cantons de Berne et Vaud ont maintenant accepté définitivement d'octroyer leur aide sous forme de prêt et qu'à Neuchâtel, le Grand Conseil a décidé hier une aide sous forme d'avance à fonds perdu.

La Confédération a donné son accord pour son soutien au travers de l'arrêté Bonny. Il convient de relever qu'un refus d'entrer en matière sur cette aide par notre parlement créerait un paradoxe difficilement compréhensible du fait que nos voisins, qui ont une retombée économique moins directe sur ce projet, comprendraient mal que Fribourg n'accepte pas de le soutenir. Le projet de décret: avec le projet bis, la commission vous propose de scinder l'aide de 5,5 millions de francs prévue par le projet de décret du Conseil d'Etat en deux parties: un montant de 4 millions de francs sous forme de prêt à Prolait et un montant de 1,5 million de francs sous forme d'avance à fonds perdu à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie; ce montant sera prélevé sur le budget 2004. Cette proposition permet de répondre à deux souhaits de la majorité des membres de la commission:

premièrement, éviter un prélèvement sur le Fonds de l'emploi, fonds qui dispose aujourd'hui, certes, de certaines réserves, lesquelles pourraient cependant devenir rapidement nécessaires pour couvrir une augmentation de chômage si on analyse froidement les prévisions économiques qui ne sont pas des plus réjouissantes. Il serait effectivement regrettable d'affaiblir ce fonds au moment où la sollicitation risque de s'accroître. De plus, le financement du Fonds de l'emploi est également assuré par les communes et il serait certainement nécessaire d'obtenir leur accord pour effectuer un tel placement.

Deuxièmement: permettre à la Fédération fribourgeoise des sociétés de laiterie de disposer de fonds leur permettant d'augmenter leur participation dans l'entreprise Cremo, pour si possible en garder la maîtrise en mains fribourgeoises.

Ce 1,5 million de francs est également la participation supplémentaire qui a été exigée de Fribourg qui obtient la majeure partie des retombées économiques d'investissements prévus, comme je l'ai dit tout à l'heure. Aux yeux de la commission, il est apparu indispensable que ce montant profite exclusivement à un organisme fribourgeois.

Par ailleurs, la commission a constaté que la loi sur la promotion des produits agricoles, a pour but de contribuer à l'amélioration de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise en favorisant la qualité, l'identification, la mise en valeur et l'écoulement des produits.

L'article 7 alinéa 2 stipule que les bénéficiaires des prestations sont les associations ou groupements représentatifs d'un groupe d'intérêts constitués de différents partenaires d'une filière de production.

La commission a ainsi obtenu la certitude que sur cette base légale, on ne créera aucun précédent, mais qu'il s'agit plus particulièrement d'un soutien à l'économie laitière en général.

Pour être conséquente avec ce qui précède, la commission propose d'accorder le prêt Prolait uniquement et non pas à Prolait-Cremo SA, comme le prévoit le projet du Conseil d'Etat. Pour couvrir le solde entre 2 millions de francs qu'il était prévu de prélever sur le Fonds de l'emploi et le 1,5 million de francs qui serait avancé à fonds perdu, la commission vous propose de faire intervenir, pour une partie tout au moins, la Promotion économique qui pourra, par le biais de prêts octroyés à l'aide à la création d'emplois, apporter son soutien à ce projet.

Sur la base de ces quelques informations, au nom de la commission qui a voté unanimement le projet bis, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur ce projet.

Le Commissaire. C'est vrai qu'il y a un grand défi à relever par le canton de Fribourg à la suite de la faillite SDF. Premièrement, il faut rappeler que si le canton de Fribourg est épargné dans sa grande partie des conséquences de la faillite SDF, c'est bien grâce à l'action de sauvetage de Cremo qui a été menée dans les années 95/96 par les producteurs de lait de ce canton, sinon, la Fédération fribourgeoise des producteurs de lait seraient aussi dans SDF et dans la faillite et c'est donc grâce à cette action de sauvetage que nous sommes dans une situation qui est moins dramatique que nos cantons voisins.

Indirectement, les producteurs fribourgeois seraient néanmoins touchés par cette catastrophe, une baisse du prix du lait de 10 centimes entraînerait un manque à gagner de 30 millions de francs par année.

Nous avons la chance de profiler Cremo comme le leader de presque la moitié du marché de mise en valeur et de transformation du lait du pays. Ce sont les cantons voisins qui, constatant que seul Cremo était susceptible d'enrayer une partie des dégâts de la faillite SDF, ont appelé au secours la firme Cremo et le canton de Fribourg.

La visite que nous avons effectuée le 21 octobre dernier avec M^{mes} Maurer et Zölch et M. Bernard Zogel de Neuchâtel, auprès du conseiller fédéral Couchepin, a montré que ce dernier avait décidé d'appliquer l'arrêté Bonny si les cantons créaient des conditions suffisantes et si chacun des acteurs restants étaient actifs dans ce qu'il savait déjà faire pour ne pas reproduire justement la structure en faillite. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont décidé le soutien. Je précise peut-être, contrairement à l'information qu'a faite M. le Rapporteur, que le soutien du canton de Neuchâtel a été transformé en un prêt remboursable sur dix ans, à la suite d'une motion qui a été déposée pendant le débat. Mais le principe a été accepté à l'unanimité.

Le Conseil d'Etat, s'il est bien conscient que ce n'est que l'urgence qui a été votée lors de la dernière session, a décidé de présenter un contre-projet parce qu'il a considéré que la netteté du résultat signifiait également un signal clair de soutien au principe d'une aide à la plate-forme Prolait-Cremo.

Le Conseil d'Etat vous propose cette aide sous forme de prêt remboursable, parce qu'il ne veut pas créer de précédent. Il vous informe qu'il a déjà reçu d'un concurrent indirect de Cremo, la maison d'affinage et de commerce de fromages Von Mühlenen à Düdingen, une demande équivalente d'aide d'environ 6 millions de francs. Le Conseil d'Etat maintient son propre projet, mais peut se rallier sur un point du projet bis de la commission ad hoc soutenue par la CFG, celui de remplacer le Fonds cantonal de l'emploi par la Promotion économique.

Pour le reste, le Conseil d'Etat vous renvoie au message où il a dressé le constat le plus complet possible d'une industrie laitière en difficulté, une industrie qui, directement ou moins directement, concerne un emploi sur dix dans ce canton, une industrie alimentaire où le canton de Fribourg peut encore jouer un rôle plus central en renforçant Cremo. Il est évident aussi que dans une procédure d'urgence, le document et les décisions arrivent tous les jours et qu'il n'est pas possible de toujours lever toutes les incertitudes, ni de répondre avec précision à toutes les questions que se posent légitimement les députés et parfois même, les membres du Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de soutenir l'entrée en matière.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la rapidité du traitement de ce dossier et également pour le message fort complet qui nous a été remis.

Comme mentionné, le secteur laitier traverse actuellement une crise sans précédent, indépendante de la volonté des producteurs de lait. D'une part, il doit faire face, comme il a été mentionné, à ce sursis concordataire de Swiss Dairy Food et d'autre part, il doit prendre les mesures en vue de rééquilibrer le marché suite aux méventes enregistrées à l'exportation. Je vous rappelle qu'un tiers des produits laitiers est exporté dont 50 % de nos fromages.

Dans le cas de Swiss Dairy Food, numéro un de la transformation du lait de ce pays, tout a été entrepris jusqu'à ce jour pour éviter une interruption de la transformation de lait qui serait, comme mentionné, une catastrophe, un séisme économique. Et je crois que le Conseil fédéral, par ces mesures qu'il a déjà prises en la matière, le prouve, avec, d'abord, un prêt de 70 millions de francs pour équilibrer le marché, mais également, il a mis à disposition des producteurs de lait, 63 millions de francs pour assurer les paies de lait à raison de 85 % et comme il a été mentionné, également est intervenu sur l'arrêté Bonny.

Je dirai que malgré le cas douloureux et malencontreux de SDF, la branche laitière doit saisir la chance qui lui est donnée de restructurer ses usines de transformation, d'abolir ses surcapacités, de se préparer au défi de demain, à savoir les accords bilatéraux avec l'Union européenne avec qui, je le rappelle, dans cinq ans, nous aurons un accès réciproque au marché des fromages, sans compter également les nouveaux défis de l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'est. Pour faire face à ces défis, les producteurs de lait des cantons mentionnés tout à l'heure ont créé cette plate-forme Prolait qui a notamment pour tâche de

récolter les fonds nécessaires à la reprise des installations de transformation du lait de SDF et d'investir, à long terme, dans des outils de travail de transformation performants.

Outils de travail de transformation performants: pour ce qui est de la Suisse occidentale, avec, à préciser, reprise des sites de Thoune, Lucens et une partie de Lausanne; SDF possède bien évidemment d'autres sites comme celui d'Ostermundigen et dans le cadre de la presse qui relatait, hier, l'offre de Emmi sur Ostermundigen, je tiens à préciser ceci: le canton de Berne avait donné son aval sur le soutien financier aux offres des Laiteries réunies de Genève et également de Cremo SA. Par conséquent, cette situation ne remet pas en cause l'objet qui nous préoccupe puisqu'il s'agit de deux sujets différents et que le canton de Berne maintiendra son soutien financier selon la clef de répartition qui a été faite pour le projet Prolait de Suisse occidentale.

Il est également bon de souligner que l'agriculture ne remplit pas seulement la fourniture de biens alimentaires, mais a ce rôle multifonctionnel; remplit ses tâches d'intérêt public, conformément à notre constitution à l'article 104 qui stipule que la Confédération et au travers d'elle, les cantons, doivent veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et orientée vers le marché, contribue substantiellement à l'approvisionnement assuré de la population, au maintien des bases naturelles de l'existence et de l'entretien du paysage et à l'occupation décentralisée du territoire. Dans notre canton, nous avons une chance unique à saisir afin de renforcer au travers de la plate-forme des producteurs de Suisse occidentale Prolait, notre industrie laitière fribourgeoise, à savoir: Cremo SA sise à Villars-sur-Glâne. Les Gouvernements, comme dit tout à l'heure et également les Grands Conseils des cantons de Neuchâtel, Vaud et Berne ont d'ores et déjà donné leur aval. L'ensemble de l'accord intergouvernemental dépend maintenant de notre décision, dernier canton à se prononcer en la matière et le plus concerné. Par conséquent, saisissons les chances qui nous sont données en mettant en place une économie laitière fribourgeoise forte, garante d'écoulement de lait des producteurs de ce canton, mais également du maintien des postes de travail et la création de nouveaux postes pour notre canton, en octroyant également des aides nécessaires, tenant ainsi compte d'un intérêt public prépondérant, aide, comme mentionné tout à l'heure, au travers de la loi sur la promotion des produits agricoles et je dirai ceci: la base légale nous est donnée pour ne pas créer de précédent, comme le relève également le message qui accompagnait le projet de décret du Conseil d'Etat.

Par rapport à la question, M. Jean-François Steiert, malheureusement absent aujourd'hui, je dirai ceci: je comprends et partage pleinement les soucis évoqués. Notre Constitution, comme dit tout à l'heure, inscrit le respect de l'occupation décentralisée du territoire. Les fromageries artisanales de ce canton en font partie et doivent le rester. Nous devons veiller à maintenir non seulement l'agriculture, mais également une transformation, distribution de proximité.

Sans une reprise par Cremo SA des sites de SDF susmentionnés tout à l'heure, ce serait 300 mille tonnes de

lait qui ne pourraient être produits, soit 10 % du volume total de produits dans notre pays. Avec environ 1900 producteurs de lait de ce canton, 10 % de la production laitière suisse, 50 % de la production de Gruyère, le canton de Fribourg joue un rôle prédominant dans l'économie laitière de notre pays et nous devons de maintenir, voire encore renforcer notre position à l'avenir. Au vu de ces considérations, je vous invite, au nom de la majorité du groupe libéral-radical, à voter l'entrée en matière sur ce décret.

Pascal Kuenlin (PLR, SC), vice-président de la Commission des finances et de gestion. La Commission des finances et de gestion a examiné le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui et ce, sous son angle financier exclusivement. Il faut préciser, en préambule, que contrairement à ce qui est indiqué dans l'annexe mentionnant la décision de la commission, son président, M. Georges Godel n'a pas souhaité présider cette séance du fait de sa position au sein de la plate-forme commune Prolait; il s'est donc récuse.

Après examen du dossier, la Commission des finances et de gestion fait les réflexions suivantes: elle ne s'exprime pas sur le fait du précédent ou non, laissant ce soin à la commission ad hoc nommée à cette occasion. La CFG constate ensuite que le canton de Fribourg est le dernier à se prononcer sur cet objet après l'approbation de Berne, Neuchâtel et Vaud pour les sommes qui leur étaient demandées. Rappelons et cela est important, que chaque canton a déclaré que les montants ne seraient versés que si les trois autres s'engageaient à en faire de même. Dans ce contexte, il faut bien admettre qu'un refus d'entrer en matière est difficilement défendable, alors que la majorité des investissements et la totalité des emplois créés se situeront sur le territoire fribourgeois si le projet aboutit.

Pour ce qui est du contenu de l'aide, il faut préciser que la réalisation du risque de cautionnement ou de non-remboursement du prêt dépendront essentiellement de la capacité du management de Cremo à mener à bien ce projet de reprise et surtout d'intégration des structures de Swiss Dairy Food. L'entreprise sera-t-elle à même de réussir cet exercice qui nécessitera des décisions difficiles en termes de rationalisation notamment.

Pour répondre à cette question, il faut se rappeler la situation délicate dans laquelle Cremo s'est trouvé il y a quelques années. La recapitalisation d'alors, mais aussi l'efficacité des organes dirigeants ont permis la métamorphose d'une entreprise en proie aux pires difficultés en un acteur solide et incontournable sur son marché. Cette mutation réjouissante lui permet aujourd'hui d'apparaître comme le seul véritable concurrent à l'autre grande entité sur le plan national.

Tout cela pour préciser que le risque financier pour l'Etat, s'il est bien réel, n'est probablement pas aussi effectif, concret ou déjà réalisé comme certains veulent bien le penser. La lecture du business-plan confirme cette impression.

Si la commission ne s'oppose pas à l'entrée en matière, elle recommande à Prolait et surtout à Cremo d'explorer toutes les pistes de financement pour l'augmentation de ces fonds propres; il faut penser ici notamment aux possibilités du capital-risque qui pourrait parti-

lement et pour des montants, certes mineurs, intervenir dans cette situation. Le principe de l'aide étant admis, il restait à en définir la forme.

La commission a longuement débattu du choix entre les variantes du Conseil d'Etat et de la commission ad hoc. Après un vote très partagé sur le premier alinéa, c'est finalement par 10 voix contre 1 que la commission vous recommande d'adopter le projet bis présenté par la commission ad hoc.

Michel Losey (UDC, BR). Ce projet de décret qui nous est soumis touche à un fondement important de notre économie fribourgeoise: c'est la production laitière de ce canton. Fribourg, comme cela a déjà été dit, produit plus du 10 % du contingent laitier en Suisse. Ce classement, très flatteur pour le canton, est dû en grande partie à notre topographie et à notre climat favorable à une production herbagère et de ce fait à une production laitière. Quand le président de la commission ad hoc parle de soutien à un secteur de l'économie en général, cela signifie, en termes concrets, que la multifonctionnalité attribuée à l'agriculture déploie tout son sens; je m'explique: le fait d'avoir un paysage aussi varié, riche et attrayant tient à sa configuration et à sa composition. Les nombreux pâturages et les nombreuses surfaces herbagères qui définissent notre horizon ont un rôle essentiel non seulement pour l'économie touristique qui bénéficie ainsi d'une image de rêve, qui est reconnue loin hors de nos frontières, mais également, ces surfaces permettent de maintenir un équilibre important de notre écosystème au niveau environnemental. En effet, ces surfaces herbagères et ces pâturages sont de véritables poumons à oxygène et de grandes éponges à eau évitant, d'une part, un changement climatique important et, d'autre part, une érosion sans précédent.

Cet entretien est assuré aujourd'hui par nos belles vaches laitières. Ces vaches broutent nos pâturages et nous fournissent comme contrepartie une manne blanche: le lait. Nos vaches laitières devraient disposer du titre de tondeuses écologiques par excellence et être reconnues en tant que telles. Il n'existe rien de plus naturel, de plus performant et de plus économique que celles-ci. Voilà pour ce qui est de la multifonctionnalité et de l'occupation du territoire en termes d'économie générale.

Le fait de provoquer tout à coup un déséquilibre important quant au niveau de la production laitière actuelle et en laissant faire le marché dans cette faillite SDF aurait des conséquences irréversibles sur la nature, le paysage et l'environnement, ainsi qu'en termes d'emplois et de maintien de structures agricoles de type familial sur notre territoire. Pour revenir plus concrètement à ce projet, la commission a été d'avis que le soutien que le canton apporte sous la forme d'un prêt et d'un montant à fonds perdu doit être absolument affecté à la plate-forme Prolait et plus spécialement à la Fédération laitière des sociétés fribourgeoises de laiterie. De ce fait, nous respectons la ligne de soutenir une économie dans son sens général, c'est-à-dire toute une plate-forme de producteurs de lait et non pas une industrie en particulier.

En plus, la création de Prolait est historique et je tiens à le souligner et cela permet de supprimer, une fois

pour toutes, nos barrières politiques que nous avons sur l'espace Mittelland, en tout cas dans la filière concernée. Grâce à cette plate-forme Prolait, le projet qui vous est soumis ne va pas simplement permettre de reprendre des sites de transformation du lait pour éviter une déconfiture, mais va permettre de faire un pas décisif dans une adaptation de l'outil de transformation de notre matière première, une adaptation à une ouverture attendue des marchés dans le cadre de l'acceptation des accords bilatéraux avec nos voisins européens. De plus, le fait d'avoir un outil industriel encore indépendant appartenant aux Fribourgeois et implanté sur nos territoires permettra de créer plus de 50 nouveaux emplois et des investissements dépassant les 60 millions de francs qui vont être réalisés chez nous, sur notre canton, au profit de l'économie régionale.

C'est pour cette raison également qu'il est important de rester logiques avec nous-mêmes et de soutenir cette différence de participation entre les 4 millions de francs que le canton aurait dû apporter au prorata de sa production laitière et les 5,5 millions de francs qui lui sont demandés, cela sous la forme d'un montant sans remboursement obligatoire, du fait que tous les investissements se réalisent sur notre territoire.

Je tiens à remercier le Gouvernement fribourgeois qui a pris le taureau par les cornes pour nous présenter rapidement un projet de décret et j'en suis très heureux. Par contre, au nom de l'UDC, je vous demande d'accepter l'entrée en matière et de soutenir le projet de la commission qui répond mieux aux attentes et aux besoins qui ont été énumérés, aussi bien par le président de la commission que par l'un des motionnaires.

Dominique de Buman (PDC, FV). Permettez-moi de m'associer aux autres motionnaires et de remercier le Conseil d'Etat d'avoir compris la volonté du Parlement lors du débat consacré uniquement à l'urgence sur cette motion. Et le Conseil d'Etat a ainsi fait usage de la possibilité que lui offre le règlement du Grand Conseil face à une motion rédigée de toutes pièces, d'entrer immédiatement en scène avec un contre-projet sur le même sujet que celui proposé par les motionnaires.

Je ne vais pas réitérer les propos qui ont été exprimés par les deux précédents orateurs. Vous me permettrez toutefois, à ce stade de l'entrée en matière (et l'entrée en matière est à différencier du décret d'urgence et d'autre part, des modalités que nous allons analyser tout à l'heure), de poser en termes concrets la question du bien-fondé de l'intervention de l'Etat. En effet, c'est cette question-là qui a été la trame de fond des délibérations de la plupart des groupes de notre Grand Conseil. Cette question, qui est légitime, est celle de savoir si c'est le rôle des pouvoirs publics d'intervenir dans un secteur de l'économie privée. Alors, si on se place sous l'angle de la politique générale de l'Etat, force est de constater que l'agriculture forme, à elle seule, le secteur primaire de notre économie et que la Confédération, aussi bien dans la Constitution fédérale que par le biais de la loi fédérale sur l'agriculture, en fait un des principes essentiels de l'existence du pays, dans la mesure où elle assure l'alimentation de la population et donc l'indépendance de la nation. A ce

stade du raisonnement, pourquoi ne pas laisser alors la Confédération s'occuper exclusivement de ce domaine? C'est une autre question à tiroirs qui a été posée.

Il y a diverses raisons à cela: la compétence de la Confédération n'est pas exclusive et les cantons qui exercent certaines tâches ont, pour la plupart, un département de l'agriculture. Il n'en va pas de même de tous les secteurs de l'économie. En outre, dans le dossier de l'économie laitière qui nous concerne, tous les cantons ne présentent pas les mêmes spécificités structurelles. Chez nous, la part de l'agriculture par rapport à la population active est plus forte et les sites de transformation du lait n'offrent pas tous le même profil à Fribourg ou dans les autres cantons romands. En d'autres termes, les perspectives de restructuration et de redéploiement sont plus favorables dans le pays de Fribourg où l'entreprise Cremo, fort heureusement, se porte bien.

Même si c'est la plate-forme Prolait et la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie qui constituent les bénéficiaires directs ou indirects d'une éventuelle aide financière de l'Etat, c'est par ricochets, cette entreprise citée Cremo, qui offre les meilleures conditions d'optimisation du secteur à moyen et long terme, c'est-à-dire dès le fameux délai de 2007 où les marchés seront ouverts, c'est la possibilité qui vous est offerte d'abaisser concrètement les coûts de production aujourd'hui trop élevés, notamment en raison de la surabondance des sites et des surcapacités que ceux-ci présentent. Ainsi, l'extension de Cremo permettra à la fois de remplir les objectifs de la politique agricole fédérale, par la promotion des produits à des conditions favorables et compétitifs sur le plan européen, mais aussi la possibilité de favoriser dans notre canton la création de plusieurs dizaines d'emplois dans une entreprise florissante qui avait d'ailleurs déjà reçu, il y a quelques années, un coup de pouce salutaire des pouvoirs publics, notamment de la commune de Villars-sur-Glâne.

Au niveau de l'entrée en matière, il convient aussi, cela a été fait, d'évoquer le besoin de solidarité intercantonale. Les producteurs de lait des cantons de Vaud, Neuchâtel et Berne ont certainement assumé et dû enregistrer davantage de pertes que ce n'est pas le cas pour les producteurs fribourgeois. Que dirait-on dès lors – et là, je parle bien de l'entrée en matière –, si le pays de Fribourg qui pourrait, par le malheur des uns, devenir bénéficiaire de la situation, ne manifestait pas concrètement et en dernier lieu cet acte positif de solidarité. C'est pour toutes ces raisons-là que l'entrée en matière semble évidente et il conviendra ensuite, dans l'examen du décret et des articles, de revenir sur les modalités de cette aide et sur les raisons qui justifient la position différente de la commission parlementaire par rapport au projet du Gouvernement.

Je vous invite à voter cette entrée en matière.

Patrice Morand, (PDC, GR). Nous, Fribourgeois, pouvons-nous regarder le problème SDF d'un œil absent? Pouvons-nous attendre ce qui va se produire sans agir? Eh bien non, il est urgent d'agir. Le problème évoqué ce matin doit nous interroger tous; un pan de notre économie est malade, je dirais même très

malade. L'économie laitière dans son ensemble, a un urgent besoin de tous les soutiens possibles afin de pouvoir garantir sa survie. Il ne s'agit pas que d'un problème fribourgeois. Tout le secteur suisse de l'industrie du lait est touché; le bon approvisionnement de notre pays dépend aussi de la suite que tous les intervenants vont donner afin de garantir le sauvetage d'une partie de SDF.

La mise en faillite de SDF entraînerait la mise sur le marché d'une très grande quantité de lait. Une pression énorme serait alors faite sur ce prix du lait, car un acheteur ferait défaut. Il est indispensable et urgent qu'une régulation du marché du lait soit mise en place et que des ententes se réalisent entre tous les intervenants du secteur laitier. Je pense aux interprofessions.

Il faut rappeler, comme cela a déjà été fait tout à l'heure, que déjà en 1994, les producteurs fribourgeois avaient fait des efforts très importants en recapitalisant Cremo, sauvant déjà là une industrie laitière en difficulté. Il faut se souvenir aussi qu'à la même période, beaucoup de personnes, y compris des politiques, auraient souhaité que Cremo entre dans le giron de Toni, donc futur SDF. Combien est-ce qu'il en coûterait aujourd'hui à l'Etat? Je n'ose pas l'imaginer. Heureusement que les aides directes des producteurs ont porté leurs fruits et permettent, huit ans plus tard à l'entreprise Cremo d'être bénéficiaire. Cela permet aussi à notre fleuron de l'industrie laitière de voir l'avenir de façon sereine et permet d'engager toutes les forces dans la reprise d'une partie des activités de SDF avec les avantages que l'on a déjà cités quant aux nouvelles places de travail et aux investissements à Villars-sur-Glâne.

Dans l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, il faut relever que des efforts très importants seront également fournis par les anciens producteurs de SDF situés principalement sur les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel et de façon mineure dans le canton de Fribourg. Tous les producteurs iront également de leurs deniers puisqu'ils verseront un centime par kilo de lait pendant trois ans pour la bonne réussite de l'opération.

De plus, tous les producteurs suisses ont accepté récemment une réduction supplémentaire de 1,365 centime par kilo de lait en tant que soutien à l'écoulement des stocks abondants, cela jusqu'au 30 avril 2003. Nos contingents laitiers seront également réduits de 2 % dès 2003.

Toutes ces mesures pénalisent déjà fortement le revenu des paysans, mais vont dans le bon sens afin de réguler le marché saturé du lait. Le monde paysan vit des moments très difficiles. Le marché du lait, ressource principale de bon nombre d'agriculteurs de notre canton, doit rester sain. Le rôle des fromageries de village doit également être pris en compte. Il ne faut pas oublier que nombre d'entre elles ont aussi bénéficié d'aides étatiques pour le renouvellement de leurs installations. Aujourd'hui, elles ont leur place dans notre économie et toutes ces petites PME rapportent à l'Etat et aux communes par le paiement d'impôts. On devra veiller à ce qu'elles soient maintenues contrairement à certaines affirmations que l'on a pu lire dans la presse. Il s'agit, aujourd'hui, de penser à l'intérêt de toute une population, de toute une région. Le soutien demandé à l'économie laitière dans son ensemble est indispen-

sable et mérite une attention toute particulière de chacun d'entre nous.

Joe Genoud (UDC, VE). En tant que fils de paysan, aujourd'hui entrepreneur, mes racines sont toujours attachées à la terre. L'entrepreneur n'est pas celui qui se retourne mélancoliquement vers le passé. C'est, au contraire, celle ou celui qui vit pleinement la période actuelle et qui use de tous les leviers possibles et inimaginables pour se projeter dans l'avenir. Celui qui n'avance pas, recule, c'est bien connu; celui qui arrive trop tard est également pénalisé; celui qui ne monte pas dans le train, le manque! Moralité: il faut constamment rester en éveil, être toujours prêts à se remettre en question, être toujours prêts à entreprendre. Il faut sans cesse poser de nouvelles voies, investir de sa personne et de son temps pour aller de l'avant, être sans cesse au front! Voilà la devise de tout entrepreneur digne de ce nom. C'est dans de telles périodes que se posent les fondements de l'avenir. Elles sont propices aux défis, aux solutions inédites, je dirai que les peureux doivent s'abstenir. Nous députés, nous devons nous soucier de l'avenir de notre canton et de notre jeunesse dans une phase d'incertitude au niveau de la reprise économique. Mieux vaut éviter une faillite avec une perte de 1600 emplois. Un renforcement de la production laitière au niveau du canton, avec une vision nationale et internationale aurait d'importantes retombées économiques.

C'est pour cela que je demande au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de s'engager à soutenir une agriculture déjà très malade; cette aide serait une aide à l'investissement et au développement de notre pays. Un soutien économique pour ces jeunes agriculteurs qui croient encore à un esprit et une perspective d'avenir de notre pays, malgré une politique agricole morose. Ne dit-on pas qu'une goutte d'eau tombant dans l'océan ondule jusqu'aux confins de la terre? Il en va de même pour les hommes et les femmes que nous sommes pour sauver des emplois et des catastrophes familiales.

Vous êtes, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, les fers de lance financiers et économiques de notre région. La participation financière du canton de Fribourg serait un bel exemple de solidarité avec les cantons qui ont déjà apporté leur soutien. Cette collaboration entre quatre cantons représenterait une chance inégalée pour nous de consolider notre marché de produits laitiers et surtout encore, que le siège soit dans notre canton de Fribourg. Nous devons regarder vers l'avenir et c'est pourquoi je soutiendrai ce décret et je vous demanderai d'en faire de même.

Michel Monney (PCS, SC). Dans ce cortège de florilèges, permettez-moi d'apporter une note un peu discordante sur un ton un peu différent: «Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil!» Certes, l'agriculture se trouve dans une situation difficile; mais il faut se garder de généraliser, dans l'agriculture comme dans toutes les choses, par ailleurs. Si la concentration d'une partie de la production laitière sur Swiss Dairy Food (SDF) n'a pas réussi, il ne faut pas rapidement conclure que la quasi-totalité des paysans sont au bord de la faillite. Je reconnais volontiers que le revenu paysan moyen est insuffisant: 2500 francs par mois selon

le message du Conseil d'Etat; mais les représentants des paysans dans cette enceinte devraient bien accepter aussi ces mêmes conditions pour les autres catégories de travailleurs dans ce canton. Donc, il vaut peut-être mieux rechercher les causes de cette faillite pour ne pas commettre les mêmes erreurs.

La principale cause de la déconfiture de SDF est la reprise d'une situation fortement endettée, sans avoir pris des mesures concrètes de restructuration. Il faut bien reconnaître que des changements radicaux ne sont pas faciles à mettre en place, dans ce domaine d'ailleurs comme dans d'autres, car chaque acteur (fédération, groupement, coopérative) entend garder ses structures et les producteurs de lait n'étaient pas toujours solidaires, je pense particulièrement à certaines surenchères dans les prix des fermages, à la vente ou à la location de contingents laitiers. De plus, la surproduction laitière est régionale, les conditions n'étant pas les mêmes en plaine qu'en région de montagne.

Nous abordons ce sujet dans l'urgence, par le biais d'une motion qui porte le même nom et dans la précipitation qui ne permet pas un débat serein, ni un examen approfondi. Le vin est tiré ou le lait est tiré, il faut bien le boire! Cependant, il n'en demeure pas moins qu'on ne saurait travailler dans ces conditions où les membres de la commission ont reçu le message deux heures avant la séance, certains membres ne l'ayant même pas reçu avant la séance.

De plus, le message est lacunaire sur les points importants, notamment sur les statuts de Prolait dont on ne dit même pas qu'il s'agit d'une société coopérative, notion importante pour les responsabilités financières. Il est vrai qu'après coup, on a reçu les statuts (2 jours après la séance). Cette question est importante à double titre: d'une part, pour la situation de Cremo SA en rapport avec la création de Prolait et d'autre part, en rapport avec la gestion de SDF que nous espérons ne pas servir de modèle pour le futur, alors que les producteurs de lait étaient largement représentés dans les organismes s'occupant de la mise en valeur des produits laitiers.

J'en viens maintenant au projet de décret: le groupe chrétien-social, dans sa large majorité, soutiendra le projet de décret dans la version de la commission. Je ne m'étendrai donc pas sur le montage financier, même si ce même système n'offre pas beaucoup de garanties pour les pouvoirs publics de retrouver un jour ses billes. Un souci doit être exprimé ici: l'investissement de 60 millions de francs à Cremo va principalement servir à la production de poudre de lait. Or, le message déclare que la poudre de lait est un produit qui doit aujourd'hui déjà se vendre sur un marché complètement saturé sur le plan européen. M. le Commissaire du Gouvernement a précisé que la production de poudre de lait était le seul moyen de réguler les fluctuations importantes dans la production de lait qui est une matière périssable et qui, en conséquence, ne se conserve que difficilement.

Quant au financement, le projet prévoit que, d'une part, 2 millions de francs, selon le Conseil d'Etat, seraient financés par le Fonds de l'emploi. La commission a fort heureusement supprimé cette solution. Je dois dire ici clairement que le Conseil d'Etat qui affirme dans le message que le Fonds de l'emploi est

suffisant pour faire face aux obligations, du moins à l'horizon 2008, est contraire à toute prévision, ne serait-ce que pour les deux prochaines années. C'est à la limite de l'honnêteté.

Par ailleurs, je m'étonne que la commission de l'emploi ait donné un préavis favorable avant que le Conseil d'Etat ait adopté ce message. Et bien qu'il le déclare lui-même dans sa prise de position, qu'il n'a pas les bases légales pour le faire. Cela va dans le droit fil de l'engagement discutable du chef de l'Office de l'emploi qui soutenait la loi sur le chômage et qui réduit les cotisations qui devront servir au paiement des prestations du chômage. On aura certainement l'occasion de reparler du Fonds de l'emploi et de son financement.

Je me demande si le Département de l'économie lit les statistiques du chômage qu'il publie lui-même; l'augmentation du chômage est inquiétante même en faisant abstraction de l'évolution saisonnière, ce que le Département de l'économie ne peut ignorer. Prétendre dans ce contexte que le Fonds du chômage pourrait faire face à ces objectifs jusqu'en l'an 2008, est à la limite de la malhonnêteté intellectuelle.

Finalement, je voudrais attirer votre attention sur la disposition de l'alinéa 5 de l'article 2 du projet 46^{bis}, sur le fait que la contribution à fonds perdu sera inscrite au budget 2004 en la prélevant sur la rubrique de la promotion des produits agricoles, est une décision (pour autant qu'on la prenne, mais je pense qu'on la prendra) qui devra être confirmée dans l'examen du budget 2004.

C'est avec ces considérations, au nom du groupe chrétien-social, que je vous invite à voter l'entrée en matière.

Christian Duccoterd (PDC, SC). Les producteurs de lait vont subir une forte pression sur leurs revenus et cela même sans le problème de SDF. Une baisse de prix, une participation au dégagement du marché, une baisse du contingentement en produits laitiers sont des mesures qui mettent fortement en danger la production laitière. Pour un agriculteur qui produit 150 000 kilos de lait, cela représente environ 9000 francs de baisse. Combien de salariés accepteraient une telle diminution de leur salaire? Combien d'agriculteurs vont encore se lever le dimanche matin et rentrer plus tôt le dimanche soir pour traire leurs vaches et cela sans aucun revenu? L'effondrement du secteur laitier pourrait doubler la baisse de revenus prévue pour 2003. Le projet Prolait est un pilier important pour empêcher cet effondrement.

Pour préserver de nombreux emplois et des revenus décents dans l'agriculture, je vous propose d'accepter l'entrée en matière et les propositions de la commission.

Louis Duc (Ouv, BR). Une catastrophe aux conséquences désastreuses menace depuis plusieurs mois tout un pan de notre économie et le secteur laitier. Des empires aux ambitions gigantesques se sont écroulés les uns après les autres, et le secteur laitier, parce que pour certains managers, les yeux étaient plus gros que le ventre, n'ont pas échappé à cette immense déconfiture.

Une nouvelle fois, si un plan de sauvetage n'était pas mis en place, qui pourrait faire les frais de cette dégringolade? Les producteurs, les employés, tous les sans grades, occupés à la production, à la manutention, au transport de la marchandise. Vous savez, dans le monde paysan, l'heure est non seulement à la déception, mais cela gronde sérieusement. Récemment, dans la Broye, une assemblée de délégués de producteurs s'est déroulée dans un climat plus que houleux. Ces producteurs en ont ras le bol de passer une nouvelle fois à la caisse et de voir leurs revenus déjà mis à mal, fondre; ils ont réclamé des comptes, ils ont réclamé des têtes! Absolument justifié! Devant la débâcle de SDF, fallait-il s'en laver les mains et accentuer cette débâcle par des conséquences encore plus lourdes? Ce plan de reprise a un côté social de grande importance. Il s'agit de paysans et de leurs moyens de vivre, il s'agit de places de travail, il s'agit de familles de petites entreprises inquiètes, menacées les unes et les autres dans leurs revenus. Des mises à pied deviendraient inéluctables. Pour éviter ces drames, le projet soumis au Grand Conseil doit être accepté. Je souhaite également que l'œil inquisiteur de l'Etat mette fin, une fois pour toutes, aux périodes de grande ripaille qui ont trop souvent présidé aux destinées de ces paquebots aujourd'hui en détresse. Fini le temps d'asseoir dans des fauteuils cousus d'or des administrateurs incompetents qui n'ont qu'un seul souci: leur porte-monnaie. De la rigueur, des coups de balai s'il le faut et la confiance reviendra.

Jean-Claude Rossier (*UDC, GL*). Tout en me ralliant à la prise de position du groupe de l'UDC, c'est à titre personnel que je tiens à m'exprimer, puisque cela fait plus de 30 ans que je travaille dans ce secteur de l'économie laitière et fromagère, secteur compliqué et complexe et qui le restera toujours.

C'est dans ce sens et en fonction de l'importance du vote de ce matin, que je me permets d'apporter quelques compléments au message du Conseil d'Etat en vous relatant ci-après quelques faits prédominants intervenus dans l'histoire des fédérations laitières et de leurs entreprises au cours des dix dernières années.

La Suisse compte 13 fédérations laitières qui, avant les années 90, possédaient chacune leurs propres unités de production, se faisant entre elles une vive concurrence dont ont profité les grands distributeurs et là, je parle en connaissance de cause. Aucun effort, ni aucune initiative de rationalisation n'avait été entrepris. Il faut dire qu'à cette époque, les dirigeants n'avaient pas trop de soucis à se faire, la Confédération, via le compte laitier et ses organismes étatiques qui étaient la Butira pour le beurre et l'Union suisse du commerce du fromage se chargeant d'écouler les surplus et bien sûr, de financer les déficits.

Signalons au passage que toutes les entreprises de ces fédérations connaissaient déjà des difficultés financières et avaient d'énormes dettes provenant des années 80.

Afin de faire face à tous ces problèmes, c'est en 1992, que les Fédérations laitières de Bâle, Berne, Zurich, Winterthur, de Vaud et de Fribourg décidèrent de fusionner donnant naissance au groupe Tonilait. L'idée était bonne, encore fallait-il aussi mettre en place des

mesures drastiques de rationalisation et de fermeture de sites de production. Malheureusement, par manque de courage et sous pressions politiques organisées par la base, seule une petite partie de l'assainissement nécessaire a pu être entreprise. Pire, on opta pour la fuite en avant, en se mariant à un autre pauvre, Sântis né des amours entre les fédérations de Thurgovie et de Saint-Gall, ce qui donna naissance à Swiss Dairy Food, le plus grand groupe laitier et fromager de Suisse, plus communément appelé par certains, SDF, initiales malheureusement prémonitoires d'une mort programmée. Et Cremo dans tout cela, me direz-vous? Eh bien, contre vents et marées, pourtant soumis à de très fortes pressions du monde politique, la Direction et le conseil d'administration décidèrent courageusement de choisir la voie solitaire. La situation actuelle leur donne entièrement raison et récompense leur abnégation. Cremo est actuellement une entreprise saine, bien gérée, avec un cash-flow lui permettant chaque année d'augmenter ses fonds propres.

Ce que les motionnaires et le Conseil d'Etat vous demandent aujourd'hui, c'est en quelque sorte un retour aux sources, en tirant les enseignements douloureux du passé, en rationalisant au maximum la production, en la centralisant et en gardant uniquement les sites de production rentables. Cette plate-forme est absolument nécessaire; elle est une bouée de sauvetage pour un bon nombre de producteurs à la recherche d'un acheteur pour écouler leur production, mais c'est surtout un contre-poids indispensable pour faire face à la montée en puissance et aux appétits gargantuesques d'un groupe suisses allemand qui contrôle déjà à l'heure actuelle plus de 50 % du marché du lait et des secteurs fromagers.

Dans ce contexte, il est regrettable qu'un membre du conseil d'administration de Cremo ait tenu des propos annonçant la mort prochaine d'une majeure partie des fromageries artisanales, semant le doute et la peur dans l'esprit des producteurs, surtout des fromagers concernés. Plusieurs députés, et j'en fais partie, se sont émus et surtout inquiétés de la véracité de ces propos.

Il est heureux de constater que les première velléités de «guégerres» fribourgo-fribourgeoises peut-être savamment orchestrées par certains prédateurs et rapidement avortées, le communiqué de presse signé de tous les belligérants mettant fin aux hostilités. Il est primordial et j'espère que les dirigeants de Cremo l'auront bien compris, que cette aide à Prolait est directement conditionnée par le maintien de nos fromageries villageoises et de la fabrication artisanale des deux fleurons que sont et resteront le Gruyère et le Vacherin fribourgeois.

C'est pour toutes ces raisons, mais surtout pour soutenir l'économie fribourgeoise que je vous invite à voter l'entrée en matière, avec une contrainte: c'est que l'on nomme à la tête de cette nouvelle entreprise, des personnes compétentes, efficaces, en évitant à tout prix de recaser certains pseudo grands managers provenant de la défunte Swiss Dairy Food.

Solange Berset (*PS, SC*). Le groupe socialiste a longuement disserté sur le présent projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière.

Il ne se passe pas un jour sans qu'une entreprise, un club de sport, un centre de manifestations et maintenant un musée fassent part de leurs besoins financiers, faute de quoi, ils risquent de partir en faillite. C'est extrêmement difficile dans le contexte et il s'agit, ce matin, de décider si oui ou non, l'Etat doit aider l'économie laitière fribourgeoise. Nous constatons et savons que celle-ci vit déjà, dans une très large mesure, avec des soutiens de la Confédération et des cantons. L'enjeu principal de cette restructuration réside dans le fait que les paysans eux-mêmes doivent avoir la capacité de se coordonner et de réguler à tout prix leur production laitière.

Après la faillite de SDF, il s'agit en l'occurrence de décider si nous laissons tomber un secteur tout entier de notre économie. Si c'était le cas, des centaines de familles fribourgeoises seraient touchées, la rupture de la prise en charge du lait, avec les conséquences sociales et économiques dont on ne peut mesurer l'ampleur.

Aussi, le groupe socialiste entre en matière sur le bout des pieds, tout en étant conscient que l'aide versée le sera peut-être, malheureusement, dans une boille percée.

Il soutiendra le projet bis qui prévoit de ne pas utiliser le Fonds de l'emploi, mais celui de la Promotion économique, car dans la situation actuelle du chômage, il est inadmissible que ce Fonds de l'emploi soit utilisé à d'autres fins que celle prévue, c'est-à-dire le soutien des personnes en recherche d'emploi.

Un amendement est déposé par M. Michel Buchmann et moi-même; nous interviendrons à la lecture des articles du décret.

Josef Fasel (PDC, SE). Je ne sais pas si j'arrive encore à lire mon manuscrit, parce que j'ai déjà tracé la moitié du texte, soit tout ce qui a déjà été dit. Je vous parle en tant que rapporteur du groupe démocrate-chrétien: Der Rückzug des Bundes aus der alten Agrarpolitik hat Spuren hinterlassen. Der Rhythmus des eingeschlagenen Tempos und die Zeit zur Anpassung ist auch bei Swiss Dairy Food nicht spurlos vorbeigegangen. Während es noch vor ein paar Jahren aus Bern hiess, «produziert und lasst die Menge unser Problem sein», und nichts anderes produziert werden durfte, als die Unionskäse Greyerzer und Emmentaler, ansonsten es man mit der Justiz zu tun bekam, ist heute Flexibilität und Innovation gefragt. Die Schweiz ist aufgrund ihrer Topographie mehrheitlich ein Grasland. Daraus resultiert logischerweise eine erhöhte Fleisch- aber auch Milchproduktion. Es ist eine ökologische Produktion von Nahrungsmitteln nach Gesetzen und Richtlinien, die ihresgleichen sucht.

Les consommatrices et consommateurs suisses ont confiance en notre qualité. Dire que la production et la transformation à l'étranger coûteraient meilleur marché est une pensée à court terme et au détriment, pas seulement de milliers de places de travail, mais du beau paysage de la Suisse.

A cette occasion, j'aimerais aussi faire allusion aux articles qui ont paru dans les différents journaux et à la question posée par M. le député Steiert, concernant la suppression des laiteries villageoises. Vous savez qu'il y a étude et étude. Il n'est absolument pas question

d'aller si loin et de supprimer ces laiteries villageoises; dans le cadre de la nouvelle politique agricole, on se réfère à la décentralisation et tout spécialement aux régions. Pour vivre dans ces régions, nous avons besoin de tout le monde, surtout des laiteries pour transformer le lait de ces régions et pour mieux valoriser ce lait. D'ailleurs, le communiqué de presse fait en commun par Gremaud et les artisans fromagers, prouve que ces deux filières ont de la place et peuvent ou doivent se compléter.

Geben wir uns also jene Strukturen, die wir brauchen, um unsere Produkte zu verarbeiten und zu vermarkten. Unsere Chance beruht auf der Klasse unserer Produkte. Für diese besteht im In- und Ausland ein Markt, eine Kundschaft, die bereit ist, diese Produkte zu kaufen und auch zu bezahlen. In diesem Zusammenhang, mit der bevorstehenden Öffnung der Grenzen und den bilateralen Verträgen, wird versucht, den Teufel an die Wand zu malen und weiszumachen, wir wären eh verloren. Zugegeben, es wird nicht von alleine gehen, aber die Grenzen sind in beide Richtungen offen. Den Vergleich haben wir nicht zu scheuen. Vergleichen wir aber was vergleichbar ist und erinnern wir uns, dass selbst in der globalisierten Welt eine Katze eine Katze und ein Hund ein Hund genannt wird und dass für alle, wenn nicht dieselben von den Menschen gemachten Gesetze, zumindest dieselben Gesetze der Natur herrschen. Genau diese Gesetze werden uns eines Tages den Weg zu unseren ökologischen und naturnahen Produkten weisen. Ich weiss, dass der eine oder andere in diesem Zusammenhang nicht betroffen ist, aber wer weiss, vielleicht sind sie es ja schon morgen. Es steht viel auf dem Spiel. Nicht nur die Milchbranche ist betroffen, auch die vor- und nachgelagerten Betriebe und Branchen vom Transporteur bis zum Transformateur. In diesem Sinne beantrage ich ihnen im Namen der CVP-Fraktion, welche quasi einstimmig dieses Projekt genehmigt hat, darauf einzutreten.

André Masset (PDC, GR). Dois-je vraiment intervenir, puisque je serai le seul? Faut-il ou ne faut-il pas soutenir l'économie laitière? Telle est la question qu'on nous pose aujourd'hui. Cependant, personnellement, je préférerais qu'on nous pose la question de savoir si nous avons ou si nous n'avons pas les moyens de soutenir aujourd'hui une branche de notre économie, demain d'autres branches de l'économie fribourgeoise?

Alors que le Gouvernement vient de nous présenter son Plan de législature, plan qui prône les économies qu'on doit faire, plan qui freine les investissements, je me demande si nous avons vraiment les moyens de verser 5,5 millions de francs à l'économie laitière et de cautionner cette même économie pour un montant de 8 millions de francs? Tout cela représente 13,5 millions de francs.

Au vu de ce qui s'est passé chez SDF, on peut imaginer que les nouvelles structures mises en place pouraient aussi, à un moment donné, rencontrer des difficultés. Alors, on perdrait ces 13,5 millions de francs. 13,5 millions de francs, c'est aussi le salaire de 14 serveurs de l'Etat pendant 10 ans. C'est 14 infirmiers, 14 gendarmes, 14 assistants sociaux, 14 enseignants ou 14 autres fonctionnaires qui travailleraient durant

dix ans pour l'Etat. C'est aussi un bon bout d'un collège, d'un hôpital ou du Pont de la Poya. Aujourd'hui, il est naturellement plus facile de dire oui que non. Mais jusqu'où iront nos oui quand d'autres secteurs de l'économie viendront frapper à nos portes?

Et si nous disons non, sommes-nous bien certains que cette branche économique s'effondrera? On entend et on peut lire dans la presse qu'il y a aussi d'autres solutions, moins intéressantes pour la branche, certes, mais... Et puis, il y a d'autres acheteurs potentiels. De plus, ce projet ne fait même pas l'unanimité dans la branche.

J'aimerais qu'on se pose aussi la question que je soulève et qu'on me persuade que j'ai tort et qu'on peut, sans risques pour la bonne marche actuelle et future de l'Etat, se permettre d'injecter 13,5 millions de francs dans l'économie laitière.

Je serais peut-être le seul, mais je m'opposerai à l'entrée en matière.

Marc Gobet (PLR, GR). Au cas où le projet de décret serait accepté par le Grand Conseil, ce serait un véritable hold-up, hold-up sur les fonds utilisés. Et contrairement à ce qui a été dit, je n'ai pas trouvé la base légale dans la loi sur la promotion des produits agricoles.

La première fois que le Conseil d'Etat a refusé la demande, il était extrêmement lucide. Mais les pressions extérieures, y compris celles des membres du Grand Conseil ont eu raison de lui; il a jeté l'éponge en présentant un projet de décret et qui plus est, la motion n'est pas encore acceptée. Décevant, pour ne pas dire plus!

Comble de la confusion: le Conseil d'Etat interprète sur un vote sur l'urgence en le prenant comme un message clair pour y donner une suite. J'ai voté l'urgence et je suis contre le projet. Parenthèse ouverte concernant les affirmations de M. de Buman qui disait que c'était un contre-projet. Je ne crois pas que c'est un contre-projet, c'est un projet de décret. Pour avoir un contre-projet, d'après l'article 71, il faut que la motion soit prise en considération, ce qui n'est pas le cas.

Par le biais de cette motion, on m'a laissé entendre qu'il y aurait un grave danger soit pour Cremo, indirectement, soit pour les producteurs. Pour m'assurer de ces informations, je me suis renseigné auprès des producteurs et auprès des transformateurs de lait. J'y ai récolté quelques éléments intéressants. Etonnamment, il n'y a que les motionnaires et la Cremo qui disent qu'il y a danger immédiat et que le monde va s'arrêter. Les autres transformateurs n'en font pas état. Ils sont conscients des difficultés du marché, mais estiment que le problème ne vient pas que de la faillite SDF ou en tout cas très peu. Ils ont même été très clairs: en refusant ce projet, la filière du lait n'est pas en danger; elle est difficile, certes, mais pas en danger. Ils continueront donc à travailler.

La proposition faite est un blanc seing à Prolait et Cremo. Afin d'étayer nos informations, il eut été intéressant d'obtenir le business-plan. Il paraît qu'il est possible de le voir, mais chez eux; ce que je comprends, ce sont les affaires privées. Mais cela dénote très bien le malaise entourant cette aide financière entre un Etat qui doit savoir où il investit et la sphère

privée protégeant ses informations d'un éventuel concurrent.

Sphère privée: on arrive justement à l'intervention de l'Etat dans le secteur privé. Par le biais de la loi sur la promotion économique, l'Etat donne un coup de pouce à la création d'emplois, mais en aucun cas, il n'intervient sur le marché. L'intervention de l'Etat sur le marché est une distorsion à la concurrence. Elle est jugée inconcevable. Ne me dites pas que l'Etat vient d'investir dans le privé par Forum Fribourg. Il s'agit déjà au départ d'une volonté de l'Etat de participer à l'élaboration d'un centre de congrès attractif pour le canton. De plus, l'agriculture a son droit dans la halle d'exposition de la Gruyère à Bulle. Le canton y a aussi participé. Et enfin, avec ces deux exemples, il n'y a pas de concurrence, ce qui n'est pas le cas dans l'affaire qui nous préoccupe.

Quant à l'emploi, j'ai fait un petit calcul pour la création d'emplois auprès de Cremo. L'aide financière est de 5,5 millions de francs et la garantie de 8 millions de francs, soit un total de 13,5 millions de francs pour 50 emplois. Cela revient à 270 000 francs l'emploi. Beaucoup trop cher à mon goût! Le canton de Berne participe au financement transitoire par un prêt de 7,5 millions de francs et une arrière-caution de 5 millions de francs. Pour les Bernois, il s'agit d'un financement-relais afin de sauvegarder 640 emplois entre les deux sites de Thoune et d'Ostermundigen, cela fait 20 000 francs l'emploi.

Sous l'angle financier: toutes les fédérations demandeurs de l'aide de l'Etat souhaitaient des avances à fonds perdu. Aucun canton ne l'a fait; il s'agissait effectivement de créer des fonds propres. Or, ce ne sont pas des fonds propres, mais des prêts remboursables. Les conditions d'obtention de l'aide fédérale, selon l'arrêté Bonny sont présentées sous trois points: premièrement, la création d'emplois; deuxièmement, les fonds propres suffisants; troisièmement, la régionalisation.

Le seul critère favorable c'est la régionalisation. Les endroits entrent dans le concept de l'arrêté Bonny. Par contre, sur l'ensemble du projet, il n'y a pas de création d'emplois, il y a des sauvegardes. Par ailleurs, le fait que les cantons prêtent de l'argent au lieu de les mettre à fonds perdu, c'est que, probablement ou certainement, les fonds propres ne sont pas suffisants.

Enfin, l'arrêté Bonny n'est pas prévu pour les assainissements d'entreprises et ce point n'est pas le moindre. Je doute donc fortement de l'obtention des fonds.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas au projet et surtout, j'estime qu'il n'appartient pas à l'Etat d'entrer sur le marché privé, créant ainsi une distorsion de la concurrence. Par conséquent, au nom de la minorité du groupe libéral-radical, je refuse l'entrée en matière et je refuserai aussi le vote final.

J'aimerais rajouter que l'agriculture souffre et souffrira encore à l'avenir. J'établis des comptes d'agriculteurs et je l'ai constaté, ce n'est de loin pas évident. Cependant, je suis persuadé que les agriculteurs doivent obtenir un coup de main afin qu'ils puissent faire face au marché, mais d'une manière durable et pas de la manière qu'on nous propose aujourd'hui. A l'échelon du canton, je vois un élément important qui aiderait: c'est le désendettement des domaines agricoles.

Je crois fermement que c'est dans cette orientation que le canton doit se tourner.

Claude Chassot (*Ouv, SC*). L'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise semblerait nécessaire aujourd'hui, après une analyse approfondie de cette situation si particulière. Nous réagissons par émotion parce que cette production laitière est une carte de visite reconnue de notre canton. L'agriculture a un rôle multifonctionnel par une production durable, comme l'a souligné tout à l'heure M. Bourgeois. La situation que notre économie laitière subit ces derniers temps me semble être, à mon avis, que les prémices des turbulences annoncées dans un ciel où les cartes ont été redistribuées.

Dans cet ordre d'idées, nous souhaitons que les commandants de bord, notamment de Cremo, qui semble désormais maintenir le cap, soient conscients des enjeux économiques et des choix qu'ils feront à l'avenir.

Le business-plan de cette entreprise semble être l'arme secrète qui servira à gagner la bataille au vu des réticences à présenter notamment aux membres de la Commission des finances et de gestion.

Osons parier sur un avenir gagnant et sur l'efficacité de son application. Le Grand Conseil payera certainement le ticket de la poudre de lait, en espérant que ce ne soit pas que de la poudre aux yeux!

Claude Masset (*PLR, FV*). L'aide financière qui nous est proposée aujourd'hui pose un problème fondamental: celui du précédent. Comment, en effet, justifier une aide financière à un secteur, en l'occurrence une entreprise, et refuser l'aide financière à un autre secteur, voire à des entreprises en difficulté?

Le Commissaire du Gouvernement a eu l'honnêteté de rappeler tout à l'heure qu'une nouvelle aide financière est aujourd'hui dans les mains du Conseil d'Etat, une aide concernant les fromages Von Mühlenen AG, à Guin, entreprise qui demande ni plus ni moins que 6 millions de francs. Je puis vous assurer que dès l'octroi de ce décret, d'autres demandes parviendront au Conseil d'Etat et qu'en fonction du précédent créé aujourd'hui, il faudra bien assumer ces demandes.

J'ai entendu et je le crois volontiers, que l'économie laitière est malade. Mais d'autres secteurs de l'économie sont également malades. Je pense notamment au secteur de la construction où depuis dix ans déjà, ces entreprises connaissent des difficultés. Or, au niveau des emplois, le secteur de la construction est bien plus important que le domaine du secteur primaire. En ouvrant aujourd'hui les portes à un précédent, l'Etat va aller au-devant de difficultés.

Deuxième hésitation: elle concerne l'aspect financier. Il y a à peine 48 heures, nous avons adopté un programme gouvernemental et un plan financier. Dans ces deux documents, le Conseil d'Etat nous disait déjà que la détérioration financière était inacceptable et qu'il faudrait d'ores et déjà prendre des mesures pour limiter les dépenses que ça soit au niveau des postes de fonctionnement ou d'investissement. Or, l'aide proposée est de 5,5 millions de francs plus un cautionnement de 8 millions de francs. Alors, pour compenser ces chiffres-là, il faudra bien faire des sacrifices probable-

ment au niveau des emplois du personnel de l'Etat, voire à renoncer tout simplement à certains investissements prévus dans le cadre du Programme gouvernemental.

Est-ce que le Grand Conseil, qui souhaitait justement que le Conseil d'Etat aille déjà plus loin, est prêt à accepter que ces sacrifices soient réalisés? Je ne le pense pas.

Troisième hésitation: les informations. M. Monney a justement relevé que les informations étaient lacunaires. Au niveau de la Commission des finances et de gestion, dont le but principal est d'analyser l'aspect financier d'un dossier, il nous a été refusé de prendre connaissance d'un business-plan qui est pourtant l'élément déterminant pour justifier, ou au contraire renoncer à l'octroi d'un crédit. Au niveau des statuts de Pro-lait, un exemplaire, je dois bien le reconnaître, était en circulation pendant la séance pour nous permettre de mieux connaître les statuts de la société.

Je crois que les informations qui nous ont été données ne sont pas suffisantes pour justifier une telle aide financière.

En conclusion, Noël approche, les élections fédérales se rapprochent, mais je suis convaincu que les cloches nous rappelleront encore longtemps que l'aide financière demandée est une erreur.

Denis Grandjean (*PDC, VE*). Par son climat et ses prairies, la Suisse est un pays fait pour la production laitière. En laissant la production de SDF sans acheteur, nous provoquerions une baisse du prix du lait qui mettrait en péril la survie économique de nombreux agriculteurs de notre pays de Fribourg, ce qui pourrait entraîner de nombreux troubles sociaux. Ces troubles provoqueront automatiquement des coups pour l'Etat de Fribourg.

De plus, le montant de cette aide aura un effet multiplicateur pour l'économie de Fribourg, en donnant de nouveaux emplois à Villars-sur-Glâne, ce qui est très important dans cette période économique difficile.

Je suis favorable à l'entrée en matière de ce décret.

Jean-Noël Gendre (*PS, SC*). J'avais préparé une intervention sur laquelle j'ai encore plus tracé que M. Fasel! La première idée du groupe socialiste était de tout laisser aller jusqu'à la faillite. Il y aurait eu beaucoup d'inconvénients déjà évoqués par nombre d'entre nous, mais elle aurait peut-être eu un avantage: permettre de mieux éliminer encore les surcapacités qui semblent toujours exister en Suisse, voire, entre autres, l'interview du Vice-Directeur de l'OFAG.

Le groupe socialiste a peur «que la boille soit percée»; c'est vrai, mais il a aussi le respect des produits de première nécessité et surtout de ceux qui les produisent. Le plan d'intention de Cremo nous semble solide et j'ai personnellement vu le business-plan de cette entreprise. La priorité de cette industrie, de continuer à se consacrer à ce qu'elle sait faire, et cela à des coûts très compétitifs, a plus convaincu la majorité du groupe socialiste que les 10 millions de francs investis par l'Etat et ses régies pour les murs de Forum Fribourg. Une remarque, je dirai: Producteurs de tout le pays, unissez-vous! Et soyez critiques envers vos managers, refusez de cautionner la politique de surenchère tel que

vient de le faire actuellement le groupe Emmi avec une partie de votre argent pour la reprise du site d'Ostermundigen. Cette politique est totalement contre-productive à long terme et dans le cas qui nous concerne, le groupe socialiste demande qu'en aucun cas, les montants versés par les différents cantons servent à faire de la surenchère dans le cadre de la future reprise de certains sites de SDF par la plate-forme Prolait-Cremo.

Dernière remarque: le groupe socialiste soutient fortement que la production du Gruyère doit rester avant tout de caractère artisanal et que dans ce domaine, la transparence totale doit exister entre Cremo, qui doit adhérer à l'Interprofession et l'ensemble de la filière Gruyère.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Simplement deux remarques très brèves: d'abord, en ce qui concerne le précédent: j'aimerais quand même relever qu'à la page 11 du message, le problème qui préoccupe aujourd'hui, cela a été dit, c'est de maintenir un tissu économique agricole régional et plus spécifiquement des régions fribourgeoises, axé sur la production de lait; c'est une partie intégrante du patrimoine socio-culturel helvétique. Donc, c'est une question d'intérêt public que nous sommes en train de débattre aujourd'hui.

Et pour répondre à M. André Masset, tout à l'heure: pour des autres acheteurs potentiels, à ma connaissance, il n'y en a pas pour ce qui concerne les sites que nous discutons aujourd'hui et je crois que nous avons maintenant la possibilité de faire une solution globale et non une solution individuelle, orientée vers l'avenir et je vous invite à voter l'entrée en matière.

Le Rapporteur. Au nom de la commission, je remercie les 17 intervenants. On peut dire que ce projet de décret préoccupe beaucoup de personnes. Je ne vais pas répondre individuellement à chacun, je vais simplement reprendre certains points qui me paraissent essentiels:

premièrement, concernant la base légale. Deux aspects ont été soulevés, le premier concernant la présentation d'un contre-projet de décret par le Conseil d'Etat. Je rappellerai simplement à M. Gobet qui a soulevé la question que l'article 68 alinéa 2 de la loi portant règlement du Grand Conseil prévoit que si une motion est déposée avec une proposition de décret, le Conseil d'Etat est autorisé à déposer un contre-projet.

Concernant la loi sur la promotion agricole, j'ai dit tout à l'heure que l'article 7 alinéa 2 prévoyait une aide dans le but de soutenir une partie de l'économie agricole. Et à mon avis, la branche laitière fait partie intégrante de cette économie laitière.

Certains regrettent le manque d'informations. Personnellement, j'ai eu l'occasion de voir le business-plan et je pense que les prévisions annoncées par Cremo sont réalistes. Certes, l'avenir ne nous appartient pas, aucun de nous n'est sûr de se lever demain matin. Nous ne savons pas comment va évoluer le marché agricole dans les dix prochaines années, mais disons que leurs prévisions sont réalistes et je peux vous assurer que le retour sur investissements sera là si tout se passe comme prévu.

Concernant le précédent: tout à l'heure, je crois qu'on a démontré, dans le débat d'entrée en matière, que le précédent n'est pas créé par le fait, encore une fois, qu'il y a l'existence de cette loi sur la promotions agricole qui permet l'aide aux entreprises.

D'ailleurs, les finances de l'Etat ne sont pas directement touchées, si ce n'est que par 1,5 million de francs. Je vous rappelle que le reste concerne des prêts prélevés sur des fonds, essentiellement à disposition de l'aide à l'agriculture. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont des prêts et ce ne sont pas des pertes. Encore une fois, je répète que le risque reste là, on ne peut pas l'exclure, nous ne sommes pas devins, donc nous devons accepter ce risque-là.

Concernant le management et la relation avec SDF et les futurs managers de Prolait: le rôle de Prolait, je l'ai déjà dit, est de réorganiser toute la production laitière au travers des interprofessions. Il appartiendra de restructurer ce domaine. Il est clair qu'il existe des structures pléthoriques et il faudra réorganiser tout ce secteur et je crois que la décision que nous prenons aujourd'hui, c'est justement pour l'aider à réorganiser tout ce secteur. A l'avenir, nous devons travailler dans la globalisation, cela a été dit, et nous devons protéger un pan de notre économie en la soutenant aujourd'hui. La relation de Cremo et SDF, on l'a dit: heureusement que SDF n'est pas entré en 1997 dans le giron de Tonilait, à l'époque, car nous aurions aujourd'hui d'autres problèmes et nous aurions d'autres moyens à mettre à disposition. Les dirigeants de Cremo à qui la clef du succès futur appartient en grande partie, ont démontré leurs aptitudes et qu'ils étaient capables de diriger une entreprise dans la production laitière, une entreprise qui est aujourd'hui florissante et qui a pu augmenter, en cinq ans, ses fonds propres de 8 à 24 %. Et je crois qu'on peut dire que c'est une performance.

Une non-entrée en matière dans ce domaine, alors que nos cantons voisins (Berne, Neuchâtel et Vaud) ont accepté d'aider la plate-forme Prolait, serait très néfaste pour notre canton. Cela signifierait: affaiblir la production laitière de notre canton, laisser passer la maîtrise de cette industrie à d'autres cantons. Nous savons aujourd'hui que Cremo va bien, je l'ai déjà dit, veut-on l'abandonner aux autres cantons? Voulons-nous abandonner notre belle carte verte qui fait de Fribourg un des leaders de l'industrie laitière? Je vous pose la question: avons-nous le droit de prendre une telle décision? L'industrie laitière a besoin de notre aide, soutenons-la!

Le Commissaire. C'est vrai que la question Steiert nous a fait beaucoup de soucis et nous avons pu y répondre fort heureusement en rassurant tout le monde, parce que l'Etat qui avait décidé d'aider les fromageries villageoises, ne pouvait pas, en même temps, vous proposer un projet qui les aurait pénalisées. De ce côté-là, je salue également la prise de position de Cremo qui, enfin, accepte d'entrer en matière pour adhérer à l'Interprofession, ce qu'elle avait refusé de faire jusqu'à maintenant.

Je ne vais pas reprendre les réponses à toutes les interventions, M. le Rapporteur l'a déjà fait en partie, mais il s'agit aussi de rappeler peut-être que la plate-forme Prolait, comme je l'ai déjà dit lors de l'examen du Plan

financier, permet des avancées assez remarquables dans le cadre de la formation agricole et spécialement laitière, mais aussi dans le cadre des collaborations intercantionales.

M. de Buman a parlé des spécificités propres à Fribourg. C'est vrai que le canton de Fribourg a une législation agricole particulièrement développée, si on la compare aux autres cantons et que cette législation soutient les spécificités fribourgeoises.

Pour les fromageries villageoises, je dirai simplement: pourquoi faut-il absolument les maintenir? C'est que cela permet de diminuer de beaucoup les coûts de transport. Vous savez qu'il faut entre 11 et 12 kilos de lait pour faire un kilo de fromage et alors, vous aurez compris que si on transporte du fromage, on a déjà beaucoup gagné sur les frais de transport.

A M. Genoud, je dirai, avec une pointe d'humour, que si l'agriculture est très malade, elle produit quand même des produits qui ne sont pas, eux, du tout malades et qui sont plutôt de bonne qualité.

M. Monney met en cause la société SDF; M. Rossier lui a déjà répondu en partie. Je peux ajouter ici que nous avons reçu, il y a quatre ans, une délégation de SDF qui nous avait montré une nouvelle carte de la Suisse où on approvisionnait tout simplement 3 millions de Suisses depuis l'Allemagne, 2 millions depuis la France et 2 millions depuis l'Italie et qu'on pouvait ainsi supprimer la production laitière en Suisse. C'était donc des scénarios catastrophes qui n'étaient pas absents des têtes de ces grands dirigeants qui nous ont montré leurs compétences par cette faillite. Il s'agit donc d'autant plus d'appuyer ici une industrie qui marche bien, mais qui fait peur à l'autre géant et prononçons une fois son nom, c'est Emmi, qui vient d'ailleurs de faire une offre de surenchère après l'offre des LRG à Ostermundigen, en ne reprenant que 400 places de travail sur les 650, donc là, il y a des grandes manœuvres et la Commission de la concurrence devra encore se prononcer aussi sur cette action. Et si on veut renforcer Cremo dans la moitié de la production Prolait, la moitié de la production suisse, c'est bien pour faire pièce à cette concurrence qui deviendra bientôt un monopole si on ne fait rien.

M^{me} Berset a dit que l'agriculture était déjà beaucoup subventionnée. Je rappelle simplement que l'agriculture américaine est encore plus subventionnée que la nôtre: 58 % du revenu des paysans américains dépendent directement des paiements directs et le Président Bush a encore voté 170 milliards de dollars de crédit pour les dix prochaines années, ce qui porte probablement à 80 % la dépendance des paysans américains à des paiements directs. Donc, il n'y a plus d'agriculture au monde qui peut survivre sans des aides de l'Etat.

M. Masset a fait des comparaisons avec d'autres investissements. Je me permets de dire, au nom du Gouvernement, que si nous avons proposé, et cela répond aussi à d'autres remarques, des prêts provenant des fonds, c'est justement pour ne pas péjorer les budgets et le Plan financier gouvernemental.

C'est vrai qu'on a peut-être transformé quelque peu le titre, et là, je réponds un peu à M. Gobet: le Conseil d'Etat avait, lui, un contre-projet sur la table et on a transformé le titre en message à l'intention du Grand Conseil. Mais dans l'esprit du Conseil d'Etat, il s'agis-

sait bien d'un contre-projet au développement écrit de la motion dont vous avez accepté la clause d'urgence. Je dirai encore concernant ces remarques sur la possibilité des autres transformateurs: nous avons posé la question à M. Kessler, directeur d'Elsa à Estavayer et il nous a dit: «Je peux prendre 10 millions de kilos par année, chaque année, mais je ne pourrai jamais, en aucun cas, prendre toute la masse produite par les producteurs qui livraient à SDF.»

M. Claude Masset a rappelé, lui, le risque du précédent; c'est pour cela que le Conseil d'Etat ne voulait pas d'aide directe. Et je rappelle que M. von Mühlen, lui, n'est pas un transformateur direct, il n'est qu'un affineur et un commerçant de fromages. Donc, le risque de comparaison est peut-être quelque peu minimisé ici.

Pour toutes ces considérations que je viens de vous faire, il ne me reste plus qu'à vous proposer d'accepter l'entrée en matière pour cette aide à l'industrie laitière de ce canton.

– Au vote, l'entrée en matière sur ce projet de décret est acceptée par 81 voix contre 18. Il y a des abstentions.

– L'entrée en matière étant acceptée, il est passé directement à la lecture des articles.

ARTICLE PREMIER

Le Rapporteur. Pour l'article premier alinéa 1, la commission vous fait un projet bis qui consiste à scinder en deux l'aide des 5,5 millions de francs prévue par le projet du Conseil d'Etat: un montant de 4 millions de francs sous forme de prêt accordé à Prolait et un montant de 1,5 million de francs sous forme d'avance à fonds perdu à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie.

J'ai dit tout à l'heure, lors de l'entrée en matière que les raisons qui nous ont poussé à prévoir cette avance à fonds perdu étaient, d'une part, pour éviter tout prélèvement sur le Fonds de l'emploi, Fonds de l'emploi qui pourrait être davantage sollicité à l'avenir en raison de la situation économique et également un but non négligeable, c'est de permettre aux Fédérations des sociétés de laiterie, de disposer de fonds pour leur permettre d'augmenter leur participation dans l'industrie laitière et si possible, d'en garder la maîtrise en main fribourgeoise.

Ce 1,5 million de francs, je le rappelle, est également la participation supplémentaire qui a été exigée de Fribourg qui obtient la majeure partie des retombées de l'investissement prévu.

Aux yeux de la commission, il est apparu indispensable que ce montant profite exclusivement à un organisme fribourgeois. Je vous rappelle que la base légale existe, l'article 7 alinéa 2 de la loi sur la promotion des produits agricoles permet une telle aide à fonds perdu. Aussi, la commission, vous recommande d'accepter le projet bis tout en vous rappelant qu'il ne crée pas un précédent, puisque la base légale est là.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat a décidé de s'opposer à cette proposition du projet bis pour la raison principale qu'il ne veut pas créer de précédent par une aide directe à fonds perdu.

Michel Buchmann (PDC, GL). Si l'alinéa 1 de l'article 1 du projet 46^{bis} est accepté, j'ai déposé avec M^{me} Berset, un amendement sur cet alinéa 1 car, en fait, le montant de 1,5 million de francs à fonds perdu octroyé à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie ne pourra être utilisé par celle-ci qu'à la lumière des considérants qui citent, entre autres, le message du Conseil d'Etat. Mais pour renforcer le dispositif et garantir le bon usage de ce montant, nous proposons de préciser à la fin de l'alinéa 1, l'intention du législateur, à savoir: que l'aide financière à fonds perdu de 1,5 million de francs octroyée soit accordée et je cite l'élément que nous proposons d'ajouter: «...pour renforcer sa position au sein de l'industrie fribourgeoise.»

Solange Berset (PS, SC). L'amendement déposé tend à ce que l'octroi de 1,5 million de francs, précise «pour renforcer la position au sein de l'industrie fribourgeoise», pourquoi? Parce que pour nous, il nous paraît capital que Cremo reste majoritaire au sein de la nouvelle entité qui a été créée par Prolait. Nous disposons, sur le canton de Fribourg, d'une entreprise qui, comme cela a déjà été dit par plusieurs intervenants, a su redresser la barre et en prenant connaissance du business-plan, nous estimons qu'il y a de grandes chances pour que celui-ci puisse fonctionner à satisfaction. Aussi, le but est vraiment de renforcer cette entreprise et c'est également avec l'objectif de lui permettre de continuer à occuper ses 200 employés et voire même, la création de quelques nouvelles dizaines de places dans le canton. Contrairement à ce qui a été dit, c'est bien des nouvelles places qui se feraient dans le canton de Fribourg.
Merci de soutenir cet amendement.

Dominique de Buman (PDC, FV). A cet article premier, nous avons une proposition d'amendement de M. Buchmann et de M^{me} Berset. A titre personnel, je m'y rallie parce que la proposition qui est faite par ces deux députés s'inscrit dans la logique du projet de la commission dès le moment où d'une part, on ne donne pas une aide à une entreprise spécifique et nommée, mais bien à un secteur de l'économie publique de notre canton, c'est fondamentalement différent et dès le moment où l'aide à fonds perdu correspond, comme cela a été indiqué, au montant supplémentaires que le canton de Fribourg doit fournir en raison du fait qu'il est le seul bénéficiaire de la création d'emplois.
Avec ce système de 1,5 million de francs à fonds perdu, on assure, par l'amendement qui est proposé, que l'argent du pays de Fribourg reste aux mains des Fribourgeois et ne se dissout pas dans une plate-forme où il pourrait y avoir une consorité de débiteurs. Dès lors, le projet de la commission, amendé par M^{me} Berset et M. Buchmann, renforce la cohésion générale du système prévu par la commission et surtout permet de bien établir, une fois pour toutes, la différence entre aide à une entreprise privée, ce qui n'est pas le cas ici et ce qui serait un précédent et par rapport au soutien à un secteur public général, et là, nous pouvons donc éviter d'éventuels griefs à futur.

Josef Fasel (PDC, SE). Il a été dit tout à l'heure qu'en 1997, les agriculteurs avaient aidé à sauver Cremo et je

pense que si, aujourd'hui, Cremo faisait partie de SDF, on discuterait de plusieurs centaines de place de travail et de milliers d'argent perdu.

Nous sommes en train d'investir pour l'avenir et comme cela a déjà été dit par M. de Buman, le 1,5 million est un montant supplémentaire par rapport au crédit de base qui a été décidé par les autres cantons et Fribourg doit payer ces 5,5 millions de francs parce que le site se trouve sur Fribourg et nous avons encore une fois la possibilité de créer des places de travail supplémentaires.

M. Monney a dit que la commission avait la sagesse ou la volonté de ne pas puiser dans le Fonds de l'emploi, mais personne ne peut dire que c'est uniquement une affaire de politique agricole ou d'agriculture, mais c'est aussi une affaire d'emplois. On doit être clairs et, il me semble qu'il est normal que l'on ne puise pas encore une fois dans le fonds rural parce que pour les 4 millions de francs, une partie va être prélevée dans les différents fonds ruraux, alors qu'on met cette contribution de 1,5 million de francs à fonds perdu à disposition pour créer des places de travail. Cela semble normal.

Pour répondre à M. Gobet, je dirai que j'ai également discuté avec les paysans et c'est vrai que les paysans sont traumatisés, mais nous voulons et nous investissons encore une fois autant que les paysans et cela à une période où le prix du lait baisse; mais nous croyons en l'avenir, Monsieur Gobet, contrairement à vous qui dites que vous ne croyez pas au projet; nous, nous croyons au projet et nous voulons aller de l'avant.
Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous prie de soutenir l'amendement déposé.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Sur le projet bis, quelques remarques complémentaires par rapport à ce qui a été dit jusqu'à présent: je ne reviendrai pas sur la clef de répartition adoptée par les départements respectifs des différents cantons concernés, cela a été dit. J'aimerais simplement rajouter ceci: c'est que dans le contexte des producteurs de lait, des efforts importants et cela a également été souligné dans le débat d'entrée en matière, se soldent, pour les producteurs fribourgeois, un bref calcul nous le montre, que c'est une perte de revenu de 17 millions de francs. Par rapport aux autres cantons, soit Vaud, Neuchâtel, qui soutiennent et versent des aides également à cette plate-forme Prolait, que nous restons solidaires par rapport à cette approche, que nous biffons, par conséquent, le terme Cremo SA, comme le propose le projet bis de la commission, pour ne pas créer de précédent et également pour correspondre à la base légale de la loi sur la promotion des produits agricoles qui stipule «l'octroi d'aides à des groupements ou associations».
J'aimerais dire que dans le contexte de l'amendement qui a été fait lors du débat sur le caractère urgent de cette motion, nous avons appelé le Gouvernement à prendre l'amendement en considération et c'est la raison pour laquelle je vous prie d'appuyer le projet bis de la commission avec l'amendement tel que proposé.

Denis Boivin (PLR, FV). Une petite majorité du groupe libéral-radical vous propose de suivre la version du Conseil d'Etat. En effet, l'aide financière dans

le projet du Conseil d'Etat est accordée à Prolait et Cremo SA solidairement, même si ce mot ne figure pas expressément dans le texte et à ce propos, j'aimerais d'ailleurs une garantie de M. le Commissaire du Gouvernement.

Si l'on veut un jour que le prêt soit remboursé, il est important que Cremo SA en soit le débiteur solidaire. En effet, Prolait ne dispose d'aucun actif et il est donc illusoire de penser qu'un tel prêt pourrait être, au besoin, réalisé par la voie de l'exécution forcée.

Cremo SA possède des actifs, c'est donc une garantie pour l'Etat de peut-être, un jour, voir son prêt remboursé.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants. Je constate que plusieurs se rallient au projet bis.

Concernant la position de M. Boivin, je répondrai tout simplement que le but de cette aide est de soutenir un pan de l'économie, une organisation et non une entreprise. Les producteurs s'engageront également au remboursement de ce prêt; une retenue sur le prix du lait leur sera imposée et je crois que par ce biais-là, Prolait offre toutes les garanties possibles. Par ailleurs, Prolait sera propriétaire également de certains actifs, d'une partie du capital de Cremo et indirectement, il retrouvera une certaine garantie.

Quant à l'amendement Berset/Buchmann, celui-ci n'a pas été discuté au sein de la commission, mais j'ai consulté de manière informelle, ce matin, tous les membres de la commission et tous, sans exception, se rallient à cet amendement.

De plus, je constate que cet ajout permet simplement de préciser l'affectation de ce montant de 1,5 million de francs; il ne modifie en rien, sur le fond, la teneur de cet article, mais le rend plus précis en fixant certaines contraintes pour son bénéficiaire, ce qui renforcera certainement son rôle au sein de l'économie laitière fribourgeoise et régionale.

Je vous invite, au nom de la commission, puisque tout le monde a été consulté, à soutenir cet amendement.

Le Commissaire. Je crois que M. Fasel a raison, s'il n'y avait pas eu le soutien, il y a huit ans, on serait en train de voter des crédits pour sauver des places de travail chez Cremo. Cela étant dit, le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier au projet bis pour les raisons que j'ai déjà invoquées; il ne veut pas créer de précédent. Par ailleurs, il a le souci de savoir sur quels crédits agricoles on prendrait ce 1,5 million de francs au budget 2004. La Direction est déjà un peu échaudée par les motions urgentes Lothar et ce qui est vrai aussi, par rapport à certaines remarques, c'est que Prolait n'a pas d'actifs actuellement, mais les fédérations cantonales ont des actifs et notamment la Fédération fribourgeoise est propriétaire de plusieurs actifs. Si le Conseil d'Etat a proposé de mettre Prolait – Cremo, c'est bien parce qu'il espère, à la suite d'une rencontre qu'il a eue avec les administrateurs de Cremo que d'ici à cinq ans, Cremo pourra dégager des moyens suffisants pour rembourser. En effet, Cremo nous a dit que la situation financière est bonne et que d'ici à quatre ou cinq ans, cette entreprise aurait les moyens pour effectuer seule les transactions nécessaires aujourd'hui. C'est dans cet esprit que nous avons pensé que Cremo pourrait rem-

boursier ces prêts qui sont pris sur les fonds que possède l'Etat.

Avec toutes ces considérations, je vous demande de voter l'article premier du projet du Conseil d'Etat, le ripage de l'alinéa 2 n'étant pas important à ce stade.

Le Président. Tout d'abord, le vote opposera le texte de la commission à l'amendement Berset/Buchmann. L'amendement consiste à: «...ajouter pour renforcer sa position au sein de l'industrie fribourgeoise.»

– Au vote, la proposition d'amendement de M^{me} Solange Berset et M. Buchmann à l'article 1^{bis} est acceptée par 86 voix contre 7. Il y a 7 abstentions.

– Au vote, la proposition de la commission amendée (opposée à la proposition du Conseil d'Etat) est acceptée par 62 voix contre 35. Il y a 4 abstentions.

– Modifié (selon proposition de la commission + proposition d'amendement Berset/Buchmann). Le libellé est le suivant:

1 Une aide financière de 4 000 000 de francs est accordée en faveur de Prolait (Plate-forme laitière de Suisse occidentale) sous la forme d'un prêt remboursable, ainsi qu'une contribution à fonds perdu de 1 500 000 francs octroyée à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, pour renforcer sa position au sein de l'industrie fribourgeoise.

ART. 2

Le Rapporteur. A cet article, dans le projet bis, c'est d'abord le ripage de l'alinéa 2 de l'article 1 concernant la durée du prêt et le début de son remboursement.

A l'alinéa 2 de la version de la commission, celle-ci vous propose de biffer le Fonds cantonal de l'emploi pour le remplacer par la Promotion économique, en fonction des discussions que nous avons eues tout à l'heure.

Le Commissaire. Lors de l'entrée en matière, j'avais déjà indiqué que le Conseil d'Etat se ralliait à cette proposition de remplacement.

Eric Simonet (PLR, LA). A cet article, on propose de financer une partie du prêt par un prélèvement dans le Fonds des vignes et on propose 500 000 francs. Ce fonds, actuellement à hauteur de 1,9 million de francs, n'a que très peu été utilisé par la profession de la vigne et du vin, la branche (le sarment) s'était débrouillée seule jusqu'à ce jour, grâce à une interprofession très active. Mais que nous réserve l'avenir sur nos vignobles du Vully et de Cheyres? Dans l'idée d'une promesse de remboursement et celle-là, je ne l'oublierai pas, je ne m'opposerai pas à ce prélèvement destiné à soutenir du blanc, ce qui me réjouit même.

Le Rapporteur. J'aimerais simplement ajouter, en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'à l'alinéa 5, on fixe la manière de prélever le montant de 1,5 million de francs qui se fera sur le budget de l'exercice 2004.

A ce sujet, je tiens à préciser que la commission est favorable à l'inscription de ce montant sous cette position et que cette charge extraordinaire ne devrait pas

hypothéquer uniquement le budget de l'agriculture, mais être répartie sur différents départements concernés.

Le Commissaire. A M. Simonet, je dirai qu'on n'est pas dans Provin, ici, mais dans Prolait! Mais c'est vrai que le Fonds des vignes a été peu utilisé jusqu'à maintenant par les vignerons eux-mêmes et qu'il y a là, une promesse de remboursement que nous espérons voir respecter.

Pour le reste, il ne me sert à plus grand-chose de m'opposer au projet bis puisqu'il est la conséquence de l'acceptation de l'article 1 par le Grand Conseil; mais pour la forme, je maintiens la version initiale du Conseil d'Etat.

– Au vote, l'article 2 alinéa 5 est accepté par 70 voix contre 15. Il y a 8 abstentions.

– Modifié (selon proposition de la commission). L'article 2 est ainsi libellé:

¹ Le prêt est accordé sans intérêt. Il est remboursable à partir de 2008 sur une durée maximale de 10 ans.

² Le financement du prêt est assuré par des prélèvements sur le capital du Fonds rural cantonal, du Fonds des améliorations foncières, du Fonds des vignes et de la Promotion économique.

³ La contribution respective de chacun de ces Fonds et de la Promotion économique sera fixée par le Conseil d'Etat.

⁴ (nouveau) Les remboursements de ces fonds interviendront à partir de 2008 en fonction des remboursements effectués par Prolait.

⁵ (nouveau) La contribution à fonds perdu sera inscrite au budget de l'exercice 2004 sous centre de charges N° 3425/365.019 (promotion des produits agricoles)

ART. 3

Le Rapporteur. Ici, une simple modification: le terme «Cremo SA» comme indiqué dans les autres articles a été supprimé en faveur de «Prolait».

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat maintient sa version, toujours pour le souci de remboursement par Cremo et je ne peux pas me rallier à cette proposition.

– Au vote, l'article 3 alinéa 1 selon proposition de la commission est accepté par 65 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

– Modifié (selon proposition de la commission). L'alinéa 1 de l'article 3 est ainsi libellé:

¹ Le prêt sera versé de manière échelonnée à Prolait. Le versement interviendra sur requête motivée en fonction des besoins justifiés par un plan de liquidités.

ART. 4

Le Rapporteur. A l'article 4, l'alinéa 1 fixe le montant du cautionnement accordé par l'Etat de Fribourg dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny. Ce cautionnement découle d'une contrainte de la loi fédérale qui oblige les cantons à donner une arrière-caution pour la moitié du montant cautionné par la Confédération. La part de Fribourg a été fixée à 8 millions de

francs. Il convient également, dans cet article, de supprimer le mot *Cremo SA*.

Le Commissaire. J'ai perdu à l'article précédent sur le même objet. Il ne sert à rien que je m'oppose, sinon, on refait un vote pratiquement dans les mêmes proportions.

Marc Gobet (PLR, GR). J'ai présenté un amendement ajoutant un alinéa 3 qui dit ceci: «Les administrateurs dirigeants de Prolait cautionnent, jusqu'à concurrence de 2 750 000 francs, le prêt de l'Etat de 5,5 millions de francs.» Cela représente la moitié de la somme. Cette proposition n'a qu'un seul but: assurer le remboursement, même partiel du prêt. Le fait de savoir que vous devez payer vous-mêmes un prêt, je vous jure que vous suivez le processus de remboursement. Et si les dirigeants croient au projet, ils peuvent s'engager et ne pas avoir peur. Libre à eux de se faire arrière-cautionner par leurs membres.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Par rapport à l'amendement proposé par M. Gobet, je vous jure que je ne m'engagerais pas dans ces conditions-là. J'aimerais simplement préciser trois éléments:

d'abord, que se passerait-il s'il y avait mutation au sein de l'administration, au sein des dirigeants? Seraient-ils toujours cautionnaires?

Ensuite, est-ce notre rôle de s'initier ici dans cette sphère privée?

Enfin, si l'on veut maintenir dans ce canton des responsabilités dirigeantes, je pense que l'on ne doit pas soutenir cet amendement.

Personnellement, je refuserai cet amendement.

Louis Duc (Ouv, BR). Après tous les scandales qui se sont répétés ces derniers mois, ces dernières années, cette chasse gardée, ce paradis où n'accèdent souvent que des individus soutenus par la politique, par le copinage, eh bien, je suis aussi partisan que ces gens-là prennent aussi des risques, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à aujourd'hui; ces gens rentraient à la maison, en cas de débâcle, avec les poches bourrées de fric. «Alors, vous désirez vous asseoir sur un siège plus que confortable (parce que ça se passe comme cela, je sais), tout à fait d'accord, mais vous assumez également les éventuels risques de capotage.» Je soutiendrai cet amendement.

Christian Ducotterd (PDC, SC). Je voudrais demander à M. Gobet combien il y a de députés qui seraient d'accord de rester assis à leur siège ici s'ils devaient aussi prendre la responsabilité des décisions qu'on prend dans cette salle?

Le Rapporteur. Concernant l'amendement de M. Gobet, je vous signale que la commission n'a pas pu se prononcer et je dois naturellement m'y opposer totalement. Personnellement, je mets en doute la légalité d'une telle disposition dans un décret. Je ne pense pas que l'Etat a le pouvoir d'imposer de telles contraintes. Qui veut devenir administrateur d'une société dans de telles conditions? Ne va-t-on pas empêcher, avec une telle disposition, à des gens compétents qui sont

aujourd'hui à la tête de Cremo, de continuer leur travail et ce serait dommageable pour toute l'économie laitière du canton de mettre de telles conditions. Aussi, à titre personnel, aussi bien qu'au nom de la commission, je vous invite à refuser cet amendement.

Le Commissaire. C'est clair que le Conseil d'Etat n'a pas pu prendre position sur cet amendement. Il me paraît que c'est difficile d'engager des responsables de fédérations des autres cantons. Ce sont les seules considérations que je me permets d'émettre.

– Au vote, la proposition d'amendement de M. Marc Gobet est refusée par 48 voix contre 35. Il y a 11 abstentions.

– Modifié (selon proposition de la commission). L'alinéa 1 de l'article 4 est ainsi libellé:

¹ L'Etat de Fribourg accorde un cautionnement de 8 000 000 de francs à Prolait.

ART. 5

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. La commission vous propose d'ajouter dans ce projet bis, dans les considérants: *Vu la loi du 21 novembre 1967 sur la promotion des produits agricoles*; ce qui nous a permis d'attribuer ce 1,5 million de francs à fonds perdu.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

– Modifiés

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 69 voix contre 13. Il y a 12 abstentions.

Ont voté oui:

Aebi (UDC/LA), Audergon W. (PDC/GL), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Beyeler (PCS/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnicht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Charrière (PCS/SC), Chasot C. (Ouv/SC), Collaud E. (PDC/BR), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Buman (PDC/FV), Deschenaux (PDC/GL), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Glardon (PDC/BR), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Krattinger (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Magnin (PDC/SC), Menoud (PDC/GR), Monney (PCS/SC), Morand P. (PDC/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Roulin C. (UDC/FV), Roulin P. (PDC/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Simonet (PLR/LA), Stempfeler (PDC/LA), Vonlanthen B. (PDC/SE), Vonlanthen R. (PCS/SE), Zadory (UDC/BR), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA) Total: 69.

Ont voté non:

Ackermann (PDC/SC), Boivin (PLR/FV), Burri (PCS/SE), Etter (PLR/LA), Friolet (PLR/LA), Gobet (PLR/GL), Ith (PLR/LA), Masset A. (PDC/GR), Morand J. (PLR/GR), Morel (PS/GL), Raemy H. (PS/LA), Romanens J. (PLR/GR), Tettü (UDC/LA) Total: 13.

Se sont abstenus:

Audergon F. (PLR/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Binz (UDC/SE), Bohr (—/SE), Demierre (PS/GR), Felser (PS/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Gex P. (PLR/GR), Löttscher (PDC/SE), Piller V. (PS/BR), Schuway (PDC/GR). Total: 12.

Motion N° 028.02 Michel Monney (loi sur les impôts cantonaux directs/LICD: art. 37)

(Dépôt)

En vertu de l'article 68 de la loi portant règlement du Grand Conseil, par voie de motion, je demande la modification de l'article 37 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) visant à la refonte complète du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques prévu au deuxième alinéa. L'imposition des contribuables devrait notamment se calculer sur la base de deux barèmes, l'un applicable aux contribuables mariés et l'autre aux autres contribuables. Les nouveaux barèmes devraient en outre tenir compte de l'évolution générale de salaires et des changements de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

(Sig.) Michel Monney député, et 14 cosignataires

Postulat N° 222.02 Anne-Claude Demierre/ Françoise Morel (planification des soins à domicile et des structures intermédiaires)

(Dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de

1. mettre sur pied une planification des soins à domicile et des structures intermédiaires;
2. créer des réseaux régionaux de coordination de la prise en charge des soins de la personne âgée;
3. mettre en place un projet pilote dans le sud du canton.

(Sig.) Anne-Claude Demierre et Françoise Morel, députées et 21 cosignataires

(Développement)

Anne-Claude Demierre (PS, GR). Les revues d'hospitalisation réalisées à ce jour au sein des hôpitaux fribourgeois montrent que de nombreuses hospitalisations ne sont pas appropriées.

Il convient dès lors de s'interroger sur cette situation. Tout d'abord, on relève que la planification sanitaire fribourgeoise n'est pas complète du fait que les besoins en structures intermédiaires et en soins à domicile n'y sont pas évalués. Or, ces éléments peuvent considérablement modifier, en fonction de leur développement, les besoins en lits hospitaliers et EMS du canton. En effet, faute de structures intermédiaires et en raison de la saturation des EMS, de nombreux patients des Centres de soins et de réadaptation (CSR)

sont hospitalisés plus longtemps que nécessaire, dans l'attente de solution. De ce fait, et par effet de cascade, les hospitalisations en soins aigus doivent également être prolongées. Par ailleurs, la moyenne d'âge des patients des 2 CSR du Sud est de 75 ans et le taux d'occupation de ces structures s'élève à 90 %.

Ces situations causent une saturation aux différents échelons de la prise en charge hospitalière. Cette mauvaise orientation du patient provoque un manque d'efficacité, une continuité insuffisante de la prise en charge du patient ainsi qu'une utilisation inappropriée des ressources, ce qui engendre un surcoût important. Notre canton manque de structures intermédiaires, telles que appartements protégés, courts séjours, unités d'accueil temporaire. Dès lors, la trajectoire des personnes âgées est essentiellement hospitalière, passant du Centre de soins aigus, au Centre de soins et de réadaptation pour s'acheminer bien souvent, et sans transition vers les EMS.

De plus, on constate un certain cloisonnement à l'intérieur et entre toutes les institutions œuvrant pour la prise en charge de la personne âgée, malgré leur excellent travail. Il manque également une coordination entre tous les acteurs concernés, y compris l'Hôpital cantonal de Marsens pour les cas relevant de la psychogériatrie – ensemble du secteur hospitalier et des intervenants à domicile – afin de mettre en place une filière de soins pour la prise en charge de la personne âgée souffrant de polypathologie liée à l'âge et connue des différents intervenants. Une prise en charge coordonnée et professionnelle par les différents partenaires apporterait une qualité de soins améliorée, une orientation adéquate du patient et une bonne continuité de sa prise en charge par une utilisation optimale des ressources à disposition. Cela permettrait également aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile, ce qui est certainement leur vœu le plus cher. A titre d'exemple, dans le canton de Vaud, qui a mis en place des structures intermédiaires, la moyenne de séjour dans les EMS est de 1 année contre presque 3 ans dans notre canton.

En mettant en place une véritable politique de la prise en charge de la personne âgée, on pourrait régler le problème de la fluidité entre les différentes structures intermédiaires et hospitalières. Ainsi, la construction d'un nouveau bâtiment avec des lits supplémentaires projetée en deuxième étape au Centre de soins aigus de Riaz pourrait être vraisemblablement évitée.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de:

- Mettre sur pied une planification cantonale des soins à domicile et des structures intermédiaires comprenant tous les acteurs concernés.

Créer des réseaux régionaux de coordination de la prise en charge des soins de la personne âgée allant du Centre de soins aigus à l'EMS, en y intégrant les soins à domicile et les structures intermédiaires, afin de mettre en pratique le principe du bon patient au bon endroit, en assurant une offre équivalente sur l'ensemble du canton.

- Mettre en place un projet pilote dans le sud du canton où la planification hospitalière est en passe d'être terminée.

Les montants économisés par la résolution du problème des hospitalisations inappropriées pourraient servir à soutenir les structures intermédiaires et les réseaux de coordination.

Nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir prendre en compte notre postulat.

– Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai réglementaire.

Clôture de la session

Le Président. Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Vor Ihnen steht ein abtretender Präsident, glücklich und zufrieden. Einerseits habe ich tatsächlich ein wunderbares Jahr erlebt, ausgefüllt mit einzigartigen Erfahrungen. Ich fühle mich bereichert. Andererseits bin ich überzeugt, das Präsidium in sachkundige Hände übergeben zu können.

Au moment de quitter le perchoir, permettez-moi de revenir sur cette année 2002 avec quelques impressions personnelles: le fauteuil présidentiel, très confortable en soi, oblige son président à une attention toute particulière aux débats parlementaires. Nos débats méritent la meilleure écoute. Par conséquent, je me suis toujours efforcé d'être attentif à vos propos et à vos interventions. Si, parfois, vous avez eu le sentiment d'un manque de compréhension, mon attitude aurait été alors bien involontaire et je vous prie de m'en excuser.

Mes efforts ont aspiré à l'efficacité, à la clarté et au respect des délibérations et des décisions souveraines du Grand Conseil. Le Président n'a donc aucun pouvoir particulier. Ses tâches se limitent donc aux compétences énoncées à l'article 18 de la loi qui constitue notre règlement. En particulier, le Grand Conseil, par son président, est associé à de nombreuses manifestations qui jalonnent la vie politique, économique, sociale, culturelle et sportive de la communauté fribourgeoise. Et ce n'est pas sans intérêt que j'ai sillonné le canton l'année durant, mais un moment fort de cette première année de législature fut sans contexte l'Expo 02, Expo d'abord retardé d'un an pour son ouverture, Expo, cœur de l'Helvétie, 159 jours durant, Expo, centre de débats aux Chambres fédérales, Expo promise à un développement économique de nos régions, Expo, journée cantonale fribourgeoise à Morat d'une qualité exceptionnelle, Expo, sortie aussi amicale qu'inoubliable du Parlement fribourgeois à Neuchâtel; Expo 02 a vécu, nous laissera-t-elle qu'un souvenir virtuel? Comme je vous l'avais promis en début d'année, j'ai profité de toutes ces manifestations pour mieux expliquer notre travail à nos concitoyennes et nos concitoyens pour leur répéter que la politique avait une incidence directe sur leur vie de tous les jours, que les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont considérés comme des acteurs et

non comme des spectateurs de la vie politique. Je me suis également efforcé d'être une courroie de transmission entre les préoccupations des gens et notre travail de parlement. Je considère que ce fut une tâche extrêmement enrichissante.

Der Kanton ist vergleichbar mit der Schweiz in Miniatur. Vielfältigkeit nicht nur im sprachlichen, sondern vor allem auch im kulturellen Bereich, ist bei uns die Regel. Diese Vielfältigkeit gibt Freiburg ein besonderes Wesen. Mit diesem Hintergrund stützt sich der Kanton auf seine Traditionen und seine Vergangenheit, um seine Zukunft zu bauen.

La tâche de président est enrichissante, mais elle ne peut se faire que dans l'esprit de service. Le président n'est pas élu pour satisfaire son ambition politique, mais pour servir ses concitoyens et les députés, c'est-à-dire vous toutes et tous. C'est dans le service que réside la grandeur de la tâche de président de parlement et c'est dans cet esprit que j'ai travaillé cette année.

Le parlement souverain est libre de ses décisions et doit légiférer, c'est son rôle, mais il doit construire un cadre de vie pour tous les habitants de notre canton et non pas résoudre des cas particuliers. Les lois doivent s'appliquer aux plus grands nombres et de la manière la plus équitable face à l'ensemble des sensibilités et intérêts à prendre en compte. Cette égalité de traitement me tient particulièrement à cœur et je me réjouis de constater que nous avons rempli notre rôle durant cette année. Pour sa part, l'exécutif cantonal doit gouverner, assumer la conduite et la gestion efficace des affaires. Il doit être capable, non seulement de gérer le présent, mais surtout d'anticiper les changements. Pour y parvenir, il doit cependant s'appuyer sur un parlement qui a la volonté ferme de promouvoir une politique cantonale équilibrée entre les attentes et les soucis de la population et ceux de nos responsables cantonaux.

Sur ce point également, nous avons joué notre rôle en travaillant dans un esprit de dialogue et de concertation, plutôt qu'en cherchant une confrontation stérile. En résumé, nous avons un devoir de respect envers nos institutions auxquelles je suis profondément attaché. Nous ne pouvons pas toujours légiférer, gouverner et rendre la justice sur la place publique.

Das politische Leben soll sich im Rahmen von Respekt gegenüber dem Individuum abspielen. Ich bedaure sehr, dass es manchmal vergleichbar ist mit einem Theaterstück. Überlassen wir den Schauspielern, die Rolle der Politik auf das Korn zu nehmen. Ich bin überzeugt, dass sie dies mit Bravour und viel Humor auch tun werden. Wir müssen uns aber bewusst sein, dass sich unsere Arbeit in Nuancen und in einem Klima des Respekts abspielen muss, um den guten Lauf der Institutionen zu garantieren.

N' imaginez surtout pas que je condamne la transparence. Bien au contraire, je reste persuadé que si nous ne parvenons pas à mieux expliquer notre travail à la population, celle-ci ne manifestera pas davantage d'intérêt pour la politique. Nous avons le devoir d'informer et pas seulement au gré de nos humeurs ou de nos envies. Si nous ne jouons pas le jeu de la communication en politique, nous ne pouvons pas avoir la prétention de vouloir associer les Fribourgeoises et les Fribourgeois à nos prises de décisions. La communication

ne se limite pas à une donnée d'informations. C'est un dialogue qui demande également d'être à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens; dans ce domaine, nous avons encore des progrès à réaliser.

Je ne vais pas énumérer une longue liste statistique de tout le travail effectué en 2002 par le Grand Conseil, vous le connaissez aussi bien que moi. Mais je tiens à vous remercier pour votre contribution aux débats parlementaires. Durant l'année, 26 motions, 21 postulats et 85 questions ont été déposées, sans compter les objets enregistrés au cours de la présente session de décembre. Je considère que la diversité des possibilités constitue la richesse de la vie politique et même, si je n'ai pas toujours partagé les opinions exprimées au cours des sessions, je me suis toujours battu pour qu'elles puissent s'exprimer. Ainsi, les 51 députés et députées nouvellement élus ont trempé dans les débats politiques; 32 dames, soit le quart de la députation forment le parlement de cette législature. Cette nouvelle volée rapidement intégrée détermine le nouveau visage du législatif fribourgeois. Aussi, je vous remercie de la confiance témoignée et du travail fourni tout au long de l'année.

Ich möchte den Grossräten des deutschsprachigen Teils unseres Kantons meinen ganz speziellen Dank aussprechen. Jede und jeder hat das Recht, sich in seiner Sprache auszudrücken. Mit sehr viel Takt und Feingefühl haben Sie mir erlaubt die Nuancen ihrer Interventionen zu verstehen.

Il m'est également agréable d'adresser mes remerciements sincères à M^{mes} et MM. les conseillers d'Etat. Le parlement demeure votre partenaire privilégié mais exigeant. Continuez à nous surprendre et à nous étonner pour le bien de la population!

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les députés d'adresser un clin d'œil à la Conseillère d'Etat, M^{me} Ruth Lüthi qui a porté haut les couleurs et les valeurs du canton de Fribourg lors de l'élection au Conseil fédéral, le 4 décembre dernier. Son courage, sa ténacité et ses compétences en ont fait une valeur appréciée des parlementaires fédéraux. Aussi, je tiens à vous réitérer, Madame la Conseillère d'Etat, au nom du parlement fribourgeois, toutes mes félicitations et remerciements et je vous prie de l'applaudir. (*Applaudissements*).

A M. le Chancelier d'Etat, je lui dis également merci pour ses conseils judicieux. Son aide constante, non seulement durant les sessions, mais tout au long de l'année, pour son sens de la mesure.

A M. le Vice-Chancelier, pour son travail minutieux et sa patience.

A M^{mes} les secrétaires du Grand Conseil et de la Chancellerie, pour leur collaboration compétente et toujours souriantes, au parlement et dans les commissions.

A MM. les huissiers, pour leur dévouement et leur disponibilité.

A vous, premier et deuxième vices-présidents et membres du Bureau, qui avez contribué, d'une manière ou d'une autre, au bon déroulement de notre travail.

Je ne voudrais pas manquer de remercier tous les membres des médias, pour leur contribution; en rendant compte de nos débats avec impartialité, en jetant un œil critique et sans complaisance sur nos décisions, vous permettez à la démocratie de fonctionner et vous

êtes un précieux miroir pour notre parlement. Vous ne nous permettez pas de contempler avec satisfaction le travail accompli, mais vous nous persuadez que nous pouvons, chaque jour, travailler encore mieux pour l'ensemble de la population.

Enfin, je vous souhaite à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de passer d'agréables fêtes de fin d'année et je vous assure de mes vœux chaleureux pour 2003. Mesdames et Messieurs, vous m'avez donné la possibilité de m'exprimer devant vous par la présidence du Grand Conseil et aujourd'hui, je vous tire ma révérence respectueuse et reconnaissante. Merci de votre attention. (*Applaudissements*).

Charly Haenni, Vice-Président. Monsieur le Président, vous allez rendre votre tablier de président. Sachez que vous pourrez le déposer avec le sentiment du devoir accompli, avec la garantie d'avoir rempli votre mission au service du canton avec une assiduité sans faille. Au cours des nombreuses représentations que vous avez honorées, vous avez appris à mieux connaître les grandes qualités des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il vous reste aujourd'hui la richesse de ces contacts que vous avez tissés et qui perdureront au-delà de votre mandat. Vous avez parlé, Monsieur le Président, du rôle de courroie de transmission entre le parlement et la population; vous l'avez bien joué ce rôle, avec ce bon sens et cette disponibilité qui caractérisent les gens de la terre. Conduire les séances de Bureau, diriger nos débats vous laissaient, au début, quelques appréhensions. Et au fil des mois, vous y avez pris goût. Comme quoi, le pouvoir s'apprivoise et que c'est l'homme qui apporte la plus-value et non la fonction, car elle, elle est éphémère, elle ne dure qu'une année.

2002, année de l'Expo, vous l'avez relevé, mais aussi, année palindrome, je le relève tout particulièrement, car nous sommes également un jour et un mois palindromes, le 12 du 12, à savoir qu'on peut lire dans les deux sens, sans perdre la signification et nous aurons eu, dans notre vie, que deux années qui possèdent cette curieuse particularité: 2002 et 1991. Et en 1991, savez-vous qui était le Président du Grand Conseil: l'actuel Conseiller fédéral Joseph Deiss.

S'il fallait vous définir, Monsieur le Président, on pourrait vous qualifier d'homme préparé et assidu. Ancien footballeur, vous avez conservé la tactique du stoppeur. Le stoppeur, pour les non-initiés du ballon rond, c'est l'antépénultième défenseur, c'est celui qui regarde venir avec calme, qui juge la situation avec pondération, qui compte sur son libéro qui se situe derrière lui, en l'occurrence le Vice-Chancelier, M. Gérard Vaucher et aussi sur son dernier rempart, le gardien, un rôle joué à la perfection par M. le Chancelier et premier secrétaire, M. René Aebischer. Et comme le stoppeur, vous vous placez au centre, en usant de tact, alors qu'il est vrai que sur le terrain du FC Montbrel-

loz, vous pratiquiez davantage le tac glissé, parole d'arbitre!

Monsieur le Président, vous pouvez sonner la fin de la partie en utilisant la cloche de Pierrot, mais avant cela, je vous adresse la reconnaissance du Parlement du canton de Fribourg. J'associe à cet hommage, votre épouse Gislaine qui, comme vous, a changé de statut parental en cours d'année. Alors, nous vous disons: «Bon vent, nouveaux grands-parents». Vous allez rentrer dans le rang, Monsieur le Président, nimbé de la notoriété que vous avez acquise avec votre fonction présidentielle. Et comme vous allez prochainement subir une opération chirurgicale afin de vous soulager de ces premiers signes de vieillesse (*hilarité*) – rassurez-vous, Mesdames, ce n'est pas pour un lifting! –, je formule d'ores et déjà, au nom de vos 129 collègues, nos meilleurs vœux pour un prompt et rapide rétablissement.

Afin de rendre votre séjour hospitalier le plus agréable qui soit, je vous offre une lecture qui va vous enrichir. J'espère simplement qu'elle ne fait pas déjà partie de votre bibliothèque, il s'agit de, «Je crois à l'Action politique» de Pascal Couchepin! (*Applaudissements*).

Le Président. Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, M. le Vice-Président a témoigné beaucoup de paroles à mon égard, des paroles trop élogieuses et ça me touche très profondément.

Merci, cher collègue, je ne peux que lui souhaiter une très bonne année présidentielle. Je tiens, ici, à dire encore une fois merci et à clore cette session en vous réitérant mes meilleurs vœux 2003 et de bonnes fêtes de fin d'année. Bon retour et à bientôt. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 13 h 35.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Mireille HAYOZ, *adjointe*
